BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIV.
I DE FRANCE ET DE NAVARRE,

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME TROISIÉME,

tenant la Guerre de Hollande, & les autres choſes qui ſe ſont paſſées juſqu'au Congrès de Cologne.

H. P. DE LIMIERS *Docteur en Droit.*

Non jus aut verum in cognitionibus, ſed ſolam magnitudinem ſpectabat. Tacit. Hiſt. II.

A AMSTERDAM,
Aux Dépens de la COMPAGNIE.

M. DCC. XVIII.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

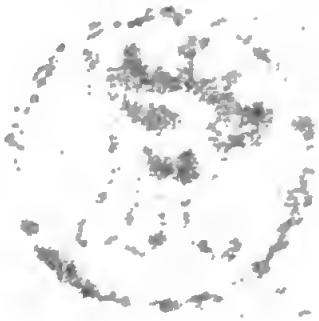

SOMMAIRE
DES
DEUX LIVRES
Contenus dans le III. Tome.

LIVRE CINQUIEME

Commençant au tems où le Roi gouverne ſans Premier Miniſtre, & finiſſant au Traité de Breda en 1666.

LE Roi gouverne par lui-même. Mariage de Monſieur, Frère du Roi. Portrait du Roi. Son caractère d'eſprit. S'il étoit maître de ſes paſſions. Son amour pour la magnificence. Il a toûjours été réſervé. De quelle manière il règla ſon tems. Choix de ſes Miniſtres, le Tellier & Louvois. Mr. Colbert Sur-Intendant des Finances. Le Roi fait bâtir le Château de Verſailles. Deſcription de ce Lieu. Aplication du Roi aux affaires. Deſordre qu'il trouva dans les Finances. Chambre de Juſtice établie. Meſures du Roi pour faire arrêter M. Fouquet. Cauſes de la perte de Mr. Fouquet. Le Roi le fait arrêter. Le Roi lui nomme des Commiſſaires. Chefs d'accuſation formez contre lui. Réponſes de M. Fouquet aux accuſations formées contre lui. Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin. Projet de M. Fouquet au cas qu'il fût arrêté. 1661.

1661. *Intention qu'il dit avoir eu en le formant. Autres circonſtances du Projet trouvé dans les Papiers de Mr. Fouquet. Obſervations de l'Accuſé ſur le premier Chef. Réponſe au ſecond Chef. Réponſe au troiſième Chef. Réponſe au quatrième. Moiens qu'il allegua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice. Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute. Caractère de Mr. Colbert. Bon ordre qu'il rétablit dans les Finances. Autorité du Roi ſans bornes. Il veut faire croire qu'il fait tout par lui-même. Effets que produit la Chambre de Juſtice. Jugement rendu contre M. Fouquet. Naiſſance de Mr. le Daufin. Divertiſſemens de la Cour. Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valière. Portrait de cette Fille. Où le Roi la vit la première fois. Chagrin que Madame en conçut. Traverſes que la Valière eut à eſſuïer. On en avertit la Reine. Le Roi le ſait & punit l'Auteur de ſon chagrin. Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar. Querelle des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ſur la Préeminence entre les deux Couronnes. Diſpute pour le pas entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne à Londres. Le Roi veut avoir rai-*

1662. *ſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur. Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. Ordre de la Cérémonie. Action remarquable du Maréchal Fabert en cette occaſion. Le Duel aboli. Liberalité du Roi pendant la famine. Carouſel aux Thuilleries. Droit de Préſéance reconnu par l'Eſpagne. Déclaration de l'Ambaſſadeur de cette Couronne à ce ſujet. Diſcours qu'il fait au Roi. Si cette affaire fut terminée auſſi avantageuſement pour la France*

France qu'elle l'a cru. Suite des Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valière. Le Roi n'en fait plus miſtère, & ſe déclare à la vûë de toute la Cour. Chagrin que la Reine en conçut. Le Roi ſe trouve à l'accouchement de Mademoiſelle de la Valière. Ce que l'Amour lui fit faire en cette occaſion. Naiſſance de Marie-Louiſe d'Orléans. Inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. Querelle des Gens de l'Ambaſſadeur avec les Corſes, ſuivie d'une Sedition preſque générale. Le Roi donne ordre au Nonce de ſortir de France. Allarme qu'on en conçoit à Rome. Meſures qu'on y prend pour punir les Seditieux. Moïens que le Roi mit en uſage pour obtenir ſatisfaction du Pape. Le Duc de Lorraine fait ceſſion au Roi de ſes Etats. Déclaration enregîtrée au Parlement ſur ce ſujet. Plaintes faites à l'encontre. Raiſons de la France. Remontrances du Duc de Vendôme ſur le même ſujet. Aquiſition de Dunkerque par la France. Plaintes des Hollandois ſur ce ſujet. Ils ſongent à ſe garantir de la puiſſance de la France. Sedition dans le Boulonnois. Mademoiſelle eſt exilée. Naiſſance d'Anne-Elizabeth de France. Suite de l'affaire des Corſes. Marſal rendu au Roi. 1663. *Academie des Inſcriptions établie. Règlemens pour la Diſcipline Militaire, exécutez par les ſoins de Louvois. Code-Louis pour l'Adminiſtration de la Juſtice. Diverſes Academies établies en France. Embelliſſement de la Ville de Paris. Avantages remportez ſur les Algeriens. Ceux d'Avignon ſe ſoulèvent contre le Gouverneur. Le Roi diminuë les Tailles. Renouvellement de l'Alliance des Suiſſes. De-*

1664. *ſcription de cette Cérémonie. Création de nouveaux Ducs. Secours donné à l'Empereur contre les Turcs. Défaite des Infidèles près du Raab. Accommodement de l'affaire des Corſes. Extrait du Traité de Piſe. Diſcours du Cardinal Chigi au Roi. Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle le crut. Fêtes galantes données par le Roi. I. Fête, Balet des Amours déguiſez. II. Fête, les Plaiſirs de l'Iſle enchantée. Deſcription du lieu où elle ſe donna. Politique des Miniſtres dans ces divertiſſemens, qui étoit de faire diverſion dans l'eſprit du Roi, & de le détourner du ſoin des affaires. Manufactures établies. Naiſſance de Philippe-Charles, Duc de Valois; & de Marie-Anne de France. Compagnies des Indes. La Navigation rétablie. Les Grans Jours*

1665. *inſtituez. Janſeniſme condamné. Avantages remportez ſur les Corſaires d'Afrique. Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munſter. Traité fait par cet Evêque. Caractere de cet Evêque. Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France. Intrigues de la France avec le Penſionnaire de Hollande. Prétenſions de cette Couronne ſur celle d'Eſpagne. Allarmes que la Hollande en conçoit. Ce que fit le Penſionnaire de Wit dévoué à la France. Faction de Louveſtein opoſée à celle du Prince d'Orange. Intrigues de la France découvertes. Vuës de cette Cour en ſe déclarant pour les Hollandois. Intérêts des Factions opoſées en Hollande. L'Alliance de la France avec cette République lui eſt plus préjudiciable qu'avantageuſe. Combien le Roi vendit cher ſon ſecours aux Hollandois.*

landois. Mort du Roi d'Eſpagne Philippe IV. Diſpoſitions du Roi ſur cette mort. Mort de la Reine Anne d'Autriche, Mère du Roi. Cérémonies de ſes Obſeques. Continuation de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande. Tentative du Roi pour avoir Maſtricht. Meſures que prirent les Eſpagnols & les Impériaux contre la France. Suites des Intrigues de la France avec l'Angleterre. Ambaſſade envoïée en Angleterre & pourquoi. Combats donnez entre les François & les Anglois dans les Mers de l'Amérique. Grand incendie arrivé à Londres. Informations faites ſur ce ſujet. Les Catholiques Romains ſont ſoupçonnez d'être les auteurs de l'incendie de Londres. Les Anglois conſentent à la paix, & les François ſont obligez d'y donner les mains. Articles du Traité de Breda.

LIVRE SIXIEME

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Breda, juſqu'au commencement du Congrès de Cologne en 1673.

Affaires des Proteſtans de France. Moïens de perſecution que la France emploïa contr'eux. Etabliſſement des Commiſſaires mipartis. Emportement des Devots pour les oprimer. Recherches de toutes leurs paroles & actions. Les Proteſtans exclus des Arts & Métiers. Déclaration obtenuë contr'eux. Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti. 1666.

Port de Cète. Port de Rochefort. Academie des Sciences. Ordres du Mont-Carmel, & de St. Lazare. Etat de la Cour, après la mort de la Reine Mère. Intrigue du Roi avec la Princeſſe de Monaco. Madame de Monteſpan médite la Conquête du Roi. Allarmes de Mad. de la Valière ſur l'inconſtance de ce Monarque. Ce que fit Madame de Monteſpan pour la ſuplanter. Plaintes de Mad. de la Valière au Roi. Réponſe du Roi. Naiſſançe de Ma-
1667. *rie-Thereſe de France. Guerre des Païs-Bas pour les Prétenſions de la Reine. Prétenſions du Roi ſur les Païs-Bas Eſpagnols, de deux ſortes. Raiſons de la France contre la Renonciation de la Reine. Raiſons des Autrichiens en faveur de la même Renonciation. Etat de la Queſtion pour établir le Droit de Succeſſion. Coûtumes de Brabant, Malines, Gueldres, Namur, &c. Fondement des Prétenſions du Roi. Diſputes entre les JC. des deux Partis. Raiſons des Partiſans d'Autriche. Raiſons pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juſte. Le Roi envoïe à Madrid expoſer ſes Prétenſions. Il fait un Traité avec le Roi de Portugal. Campagne de Flandre. Priſe de Lille. Déroute du Comte de Marſin & du Prince de Ligne. Les Ennemis de Mad. de Monteſpan tâchent inutilement de la mettre mal avec le Roi. Ménagement dont il uſe pour lui faire connoître ſes ſoupçons. Mr. de Monteſpan prend le deuil de ſa femme. Le Comte de Lauzun veut épouſer Mademoiſelle. Comment l'affaire manqua. Le Roi après y avoir conſenti ſe retracte. Diſgrace du Comte de Lauzun. Diſgrace du Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur. Mort du Pape Alexandre VII. Clement IX. lui ſuccede. Con-*

quête

quête de la Franche Comté. Priſe de Beſançon & de toute la Province. Triple Alliance pour s'opoſer aux deſſeins de la France. Traité entre la France, l'Angleterre & les Etas Généraux pour faciliter la paix d'Eſpagne. Extrait du Traité d'Aix-la-Chapelle. Batême de Monſeigneur le Daufin. Naiſſance de Philippe de France Duc d'Anjou. Embéliſſemens que le Roi fait à Verſailles. La Ville de Paris pavée de nouveau. Suite des affaires de la Religion par raport aux Proteſtans. Pierre du Boſc eſt député pour haranguer le Roi. Diſcours qu'il prononça devant Sa Majeſté. Réponſe du Roi à Pierre du Boſc. Remonſtrance de Mr. du Boſc au Roi ſur la ſupreſſion des Chambres de l'Edit. Eloge que le Roi fait de ce Miniſtre, confirmé par Mr. le Tellier. Divers Réglemens faits contre les Proteſtans. Illuſions faites aux Proteſtans. Moïens de préparer les Peuples à l'entière deſtruction des Proteſtans. Piramide des Corſes abatuë à Rome. Supreſſion de la Chambre de Juſtice. Le Roi envoie du ſecours en Candie. Vigoureuſe ſortie des Aſſiègez. Accident qui la rend inutile. Conteſtation ſur la manière de rendre la Place, ſuivie de la Capitulation. Naiſſance de Anne-Marie d'Orleans, Demoiſelle de Valois. Le Roi de Pologne ſe retire en France. Ambaſſade envoiée au Roi par le Grand Seigneur. Le Roi médite la guerre contre la Hollande. Ce qu'il fit pour diſſoudre la Triple Alliance. Le Roi envoïe la Ducheſſe d'Orléans à Londres, pour en détacher le Roi d'Angleterre. Caractère du Roi Charles. Madame de Monteſpan devient groſſe, & invente une mode pour cacher ſa groſſeſſe. Naiſſance de Louis Auguſte de Bourbon, Duc du Maine. Mort de la Du-

1668.

1669.

1670.

cheſſe d'Orléans. Soulèvement dans le Vivarais au ſujet des impôts. Paix avec les Algeriens. Le Duc de Lorraine eſt dépouillé de ſes Etats. Meſures des Alliez pour s'opoſer aux deſſeins du Roi. Nouveaux embelliſſemens faits en la Ville de Paris. Reception faite à Conſtantinople à l'Ambaſſadeur de France. Ambaſſadeur de Guinée envoié en France. Divertiſſemens de Chantilli. Nouvelles Fortifications à Dunkerque. Fauſſe allarme des Eſpagnols à la marche du Roi du côté de Flandre. Nouvel Ordre d'Architecture inventé. Le Duc d'Orléans épouſe la Princeſſe Palatine. Prétexte que le Roi prend pour déclarer la guerre à la Hollande. Démarche des Etats Généraux pour desavouer ce que le Roi leur imputoit. Le Roi prend occaſion de la Triple Alliance, dont ils étoient auteurs, pour leur déclarer la guerre. Le trop de menagement des Etats leur eſt desavantageux. Avantages que le Roi retire de ſes Négociations avec l'Angleterre & la Suède. Tentatives pour gagner auſſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Le Roi traite auſſi avec l'Electeur de Hanover. Précautions de la France avant que de commencer la guerre contre la Hollande. Le Roi prévient l'Empereur ſur les préparatifs de guerre contre les Hollandois. Il en uſe de même envers le Chapitre de Liège. Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies. Autre Déclaration pour retenir les Hollandois établis en France. Diſpoſition de l'Armée du Roi, & en quoi elle conſiſtoit. Partage prétendu des Provinces-Unies entre les Rois de France & d'Angleterre. Cauſes de la déſolation des Provinces-Unies. Nonchalance des Etats Généraux. Meſures qu'ils prirent enfin pour ſe défendre. Leur Flote

1671.

1672.

Flote de Smirne attaquée par les Anglois & preſervée. Rendez-vous général de l'Armée du Roi. Sièges d'Orſoi, de Burik, & de Weſel. Autres Places priſes par le Prince de Condé. Embarras de l'Armée du Roi pour paſſer le Rhin. Le Prince de Condé va reconnoître le paſſage. L'Armée ſe diſpoſe à paſſer un bras du Rhin où il y avoit très-peu d'eau. Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle. Paſſage du Rhin à Tolhuis vanté mal à propos par les François. Belle action du Marquis de Langallerie. La plûpart des Officiers paſſent dans des batteaux. Défaite des Ennemis à Tolhuis. Le Roi paſſe le Rhin ſur un pont. Priſe de Doeſbourg. Utrecht ſe rend au Roi. Siège de Nimégue. Félicitations que les Alliez du Roi lui font ſur ſes Conquêtes. Le Roi fait publier une Déclaration, pour engager le reſte des Villes de Hollande à ſe ſoûmettre. Naiſſance de Louïs-François, Duc d'Anjou. Naiſſance de Louïs-Ceſar de Bourbon, Fils de Madame de Monteſpan. Le Marquis de Rochefort manque ſon coup ſur Muiden. Enumeration des Conquêtes du Roi. Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois. Les François inſultent aux Hollandois ſur leurs pertes. Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté. Les Etats Généraux envoïent des Ambaſſadeurs au Roi. Le Roi d'Angleterre en fait de même. But de l'Ambaſſade du dernier. Deſſein de la France ſur la Hollande. Les Conquêtes du Roi commencent à décliner. Les Etats Généraux demandent du ſecours aux autres Princes. L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux. La France entreprend de l'en détacher. Entrepriſe du Prince d'Orange manquée

quée ſur Charleroi. Les Hollandois penſent tout de bon à un accommodement. Diverſité de ſentimens ſur ce ſujet. Grotius retourne au Camp du Roi. Diviſions inteſtines en Hollande. Par quels moiens elle ſe garentit de la ruïne dont elle étoit menacée. Elle eſt préſervée d'une deſcente des Anglois au Texel. Naiſſance de Louïs-François, Duc d'Anjou. Naiſſance de Louïs-Ceſar de Bourbon, Comte de Vexin, Fils de Madame de Monteſpan. Accommodement propoſé entre la France & la Hollande. Ambaſſade de cette République vers le Roi ſans fruit. Les deux Parties ſe préparent
1673. *à la guerre. L'Electeur de Brandebourg quitte le parti des Hollandois. Les Mediateurs Suédois préſentent un Mémoire aux Etats Généraux. Les Rois de France & d'Angleterre refuſent le lieu propoſé pour traiter. Nouveau Mémoire préſenté aux Etats Généraux pour obtenir leur conſentement à ce que les deux Rois deſiroient. Offices des Médiateurs ſans ſuccès. La Ville de Cologne eſt enfin choiſie pour le lieu du Congrès.*

Fin du Sommaire.

HISTOI-

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE CINQUIEME,

Commençant au tems où le Roi gouverne ſans Premier Miniſtre, & finiſſant au Traité de Breda en 1666.

APRE'S la mort du Cardinal Mazarin le Roi réſolut de gouverner par lui-même. Il déclara dans ſon Conſeil qu'il prétendoit être Premier Miniſtre, qu'il ne vouloit plus dépendre de la volonté abſoluë de qui que ce fût, mais qu'il feroit beau-

1661.

Le Roi gouverne par lui-même.

1661. beaucoup de cas des bons avis & des ſervices de ſes Conſeillers & Miniſtres d'Etat.

Auſſi-tôt le Royaume changea de face ; les abus, qui s'étoient gliſſez dans l'adminiſtration de la Juſtice & des Finances, furent réformez ; les Arts & les Sciences refleurirent ; & l'abondance qui règna par tout, fit oublier en peu de tems les maux, qu'une longue Guerre avoit cauſez. Le Cardinal Mazarin avoit introduit les plaiſirs & les jeux à la Cour & amoli par-là les courages. Il avoit fait une eſpèce de trafic de toutes les Charges du Royaume, & rien ne ſe faiſoit plus ſans argent. Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, aiant pour but, d'un autre côté, d'occuper un jour la première Place, & par défiance du Cardinal, avec qui l'Abbé Fouquet l'avoit brouillé, n'avoit ſongé qu'à ſe faire des Créatures, &, avoit répandu beaucoup d'argent dans la Cour. Cela y mit de la magnificence & de la joie. Les vieux Courtiſans & les plus conſidérables avoient perdu leur apui en la perſonne de Mazarin, dans les bonnes graces duquel ils n'avoient ſongé qu'à ſe maintenir. Les jeunes ne penſoient qu'à ſe divertir & à jouïr des bienfaits de Mr. Fouquet. Ceux qui s'étoient attachez au jeune Roi s'en trouvèrent bien dans la ſuite. Mais quelque idée que l'on eût conçuë de ſon mérite, on ne pouvoit s'imaginer qu'un Prince de 22. ans oſât ſe hazarder de porter un ſi grand fardeau : ou s'il l'entreprenoit, qu'il eût aſſez de force pour le ſoûtenir. Toute la France avoit les yeux tournez ſur lui, pour voir comment il s'y prendroit dans ces commen-

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

mencemens, où il étoit abandonné à ſa pro- 1661.
pre conduite. La mauvaiſe éducation qu'il avoit euë, jointe à ce qu'il avoit toûjours été, pour ainſi dire, ſous la ferule du Miniſtre, faiſoit douter s'il s'étoit conduit juſqu'alors par ſes propres mouvemens, ou s'il n'avoit pas ſuivi ceux d'autrui. D'ailleurs comme la vivacité de la Nation Françoiſe ne lui donne pas beaucoup d'eſtime pour ce qui paroît ſombre & endormi, il y en avoit beaucoup qui prenoient pour un défaut cet air de ſageſſe, comme d'autres l'appeloient, que le Roi avoit toûjours eu dans toutes ſes actions. On ne pouvoit croire qu'un Prince de ſon âge fût ſi ſage, aiant toûjours été élevé parmi les femmes, ſur tout dans une Cour où il y avoit toûjours eu un nombre infini d'Etourdis, qui diſent tout ce qu'ils penſent, ſans y faire la moindre réfléxion. Mais on jugea bien-tôt tout autrement de Sa Majeſté, dans les premières conférences qu'elle eut avec ſes Miniſtres. Elle y peſoit ſi bien toutes choſes, que l'on fut perſuadé dès-lors que les avantages d'un bon Naturel l'emportent ſur une mauvaiſe éducation. Tous les Sujets ne tardèrent guère à le reconnoître, ſur tout quand ils virent que Louïs XIV. ſavoit ſi bien *faire le Roi*. Ils comprirent qu'autant qu'ils avoient pris de liberté ſous le Miniſtère du Cardinal Mazarin, autant le Monarque les obligeroit-il à lui porter le reſpect qui lui étoit dû. Les réponſes juſtes & à propos qu'il faiſoit aux Ambaſſadeurs donnèrent une grande opinion de ſa prudence, ſi bien qu'en peu de tems les Etrangers auſſi bien que les

1661. François furent désabusez de certains discours qui s'étoient tenus au desavantage de Sa Majesté. Il ne faut que la moindre aparence pour faire médire d'un Prince qui est sur le Trône. Plus élevé que les autres par son rang, il est aussi moins épargné; parce que les défauts des Rois, étant plus exposez en vuë, en sont aussi plus remarquez d'un chacun. Au lieu qu'il faut un amas d'événemens considérables & d'actions pleines de sagesse pour les mettre en réputation. Ce qui leur doit aprendre qu'ils ne doivent jamais rien faire que de bien à propos, puis que chacun aiant les yeux sur eux, ce n'est que pour leur rendre justice, selon que leurs actions sont bonnes ou mauvaises.

Mariage de Monsieur Frère du Roi.

Le Frère Unique du Roi, qui avoit porté jusqu'ici le titre de *Duc d'Anjou*, prit dans la suite celui de Duc d'Orleans, & fut appelé *Monsieur*. Ce Prince épousa au mois de Mars de cette année *Henriette* d'Angleterre, Princesse pleine de graces, d'esprit & de mérite, Fille de Charles Stuart détrôné par Cromwel. Charles II. son Frère, étoit, comme je l'ai dit, remonté sur le Trône de ses Ancêtres, & pour rendre à ses peuples le repos & la tranquillité dont ils étoient privez depuis si long-tems, il rechercha la paix avec les Puissances voisines. La France étoit, sans contredit, celle qui pouvoit le plus lui nuire, & traverser son nouveau rétablissement: ce fut aussi celle dont il rechercha l'amitié avec le plus d'ardeur. Le Roi T. C. de son côté fit toutes les démarches que Sa Majesté Britannique pouvoit desirer; il lui envoïa ses Ambassadeurs pour le reconnoître en son nom,

Tom. III. pag. 4.

PHILIPE DUC D'ORLEANS

VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

HENRIETTE D'ANGLETERRE,

Ducheſſe d'Orleans.

NAPOLI

nom, & lui demander la Princeſſe Henriette pour Monſieur le Duc d'Orleans. On peut croire que, dans la ſituation où étoient les affaires de Charles, il n'eut garde de rejetter une Propoſition ſi avantageuſe. Le Mariage fut accordé & conclu bien-tôt après, aux conditions du Contrât fait & paſſé au Château du Louvre le 30. Mars. La Cérémonie s'en fit le lendemain avec beaucoup de magnificence. Les vuës de la France dans ce Mariage n'étoient pas moins Politiques, qu'elles l'avoient été dans celui du Roi même; mais avant que de parler des ſuites qu'il eut, & des autres choſes que fit le Roi depuis qu'il eut pris en main le timon des affaires, je croi devoir placer ici le Portrait qu'un Courtiſan † a fait de ce Monarque, afin de donner une idée de ce qu'il étoit, lorsqu'il ſe chargea de tout le poids de la Roïauté. 1661.

Portrait du Roi.

„ Louïs XIV. eſt grand & bien pris dans „ ſa taille. Il a les cheveux châtains bruns & „ naturellement enflez; les yeux bleus, grans „ & doux; le nez bien fait; la bouche très- „ agréable, & le ſourire charmant. Sa beau- „ té eſt de ces beautez mâles, qui ne ſont „ point incompatibles avec les fatigues de „ la Chaſſe & les travaux de la Guerre. Il a „ l'air d'un Heros; & quand on ne traiteroit „ pas ſa Dignité Roïale de Majeſté, on en „ devroit traiter ſa Perſonne. Il a je ne ſai „ quel charme dans la voix qui achève de lui „ gagner les cœurs que ſa préſence avoit de- „ ja touchez. Il danſe avec une grace & une „ juſteſſe admirable. Jamais homme ne s'eſt

† *Le Comte de Buſſi Rabutin dans ſes Mémoires.*

1651. „ mieux ſervi d'un cheval que lui, & il fait „ tous ſes exercices avec une adreſſe extraor- „ dinaire ". Juſques-là on peut dire que le Portrait n'eſt point flatté, puis qu'en effet le Roi étoit tel qu'on vient de le dépeindre, & que, par raport à l'exterieur, il l'avoit ſans contredit le plus beau du monde. Voïons ſi le reſte y répond. „ Pour l'eſprit il l'a infini- „ ment juſte; il l'a aiſé, naturel, plein de „ feu : mais ſon flegme s'en eſt rendu le „ maître, & l'on a remarqué qu'il ne lui „ eſt jamais échapé un mot qu'on pût mieux „ dire ſi l'on y avoit long-tems penſé. Ni „ les hommes, ni ſes paſſions ne le gouver- „ nent; la ſeule raiſon a tout pouvoir ſur „ lui; & quelque créance qu'il donne aux „ gens, il ne défère pas ſi fort à leur témoi- „ gnage ſur les choſes de conſequence, qu'il „ les croïe ſans s'éclaircir d'ailleurs, particu- „ lièrement quand il s'agit de quelques mau- „ vais offices, il ne croit ni les amis ni les „ ennemis; & cherchant la vérité parmi les „ gens neutres & non ſuſpects, il en com- „ poſe ſa Juſtice.

Son Caractère d'eſprit.

Par raport à l'eſprit, le Roi l'avoit *juſte*, *aiſé*, & *naturel*, mais ſans beaucoup d'élevation ni d'étenduë. Il n'avoit point étudié. Il avoua même plus d'une fois qu'il étoit fort ignorant, graces, diſoit-il, à Madame ſa Mère. En effet les Troubles de ſa Minorité, & le Cercle de Femmes où il avoit été élevé, n'étoient pas fort propres à lui donner une éducation telle qu'il convenoit à un ſi grand Prince. D'ailleurs les Miniſtres furent bien aiſes de l'élever dans cette ignorance, afin de ſe faire valoir d'autant

plus,

plus, que le Maître auroit moins de lumière. Cela n'empêche pas qu'avec la justesse d'esprit qu'avoit le Roi, il n'eût été capable de devenir aussi *Grand* qu'il le méritoit, si on lui en eût donné les moïens. A l'égard de la justesse de ses expressions, il faut avouer en même tems, qu'il est aisé de parler juste, quand on parle peu. Le Roi étoit naturellement taciturne; il en pensoit peut-être plus qu'il n'en disoit. Cette disposition naturelle étoit soûtenuë d'une fine Politique. C'étoit habileté en lui que de parler peu. Il savoit que ce qui est rare en est plus estimé, & qu'outre qu'il feroit par là moins de fautes, le peu qu'il diroit seroit admiré comme autant d'Oracles. Aussi ne rendit-il presque jamais aucune réponse sur le champ. Tout fut concerté; tout fut médité dans le Cabinet. D'ailleurs ses réponses étoient courtes; il y a de l'art à parler laconiquement. Il est vrai aussi qu'il étoit naturellement bon & bienfaisant, & que dans tout le mal même qu'il a fait, il n'a peut-être eu que de bonnes intentions, qui auroient eu un succès plus légitime, s'il avoit eu lui-même plus de lumières. 1661.

A l'égard de ses Passions, dont l'Auteur que j'ai cité dit qu'il ne fut jamais gouverné, non plus que par les hommes qui l'environnoient; c'est un point qu'il faut laisser examiner au Lecteur, & dont les Jesuites & Madame de Maintenon pourroient rendre un fidèle témoignage. Continuons le Portrait que le j'ai commencé de raporter. „ Le Roi n'a jamais dit une parole „ fâcheuse à un Gentil-homme, & person- S'il étoit Maître de ses Passions.

1661. „ ne ne l'a jamais vu en colère, cependant
„ les plus hardis tremblent en lui parlant,
„ quelque confiance que leur donne leur
„ esprit: son air & la crainte qu'on a de dire
„ quelque chose qui ne soit pas bien dit,
„ devant le Prince du monde qui le connoî-
„ troit le mieux, embarasse les plus habiles.
„ L'Ambassadeur de Venise me disoit un
„ jour à ce propos, qu'il ne s'étonnoit pas
„ qu'un François se troublât en parlant au
„ Roi; mais qu'il ne pouvoit assez admirer
„ combien ce grand Prince attiroit de respect
„ & d'estime, pour rendre, comme il faisoit,
„ les Ambassadeurs même interdits, & que
„ pour lui, il ne parloit jamais au Roi qu'il ne
„ fût ému". L'on n'en doit pas être surpris. C'est un effet de la prévention ordinaire pour la Personne des Rois. Il est pourtant vrai que Louïs XIV. avoit un air de Majesté qui intimidoit les plus hardis. Personne n'a jamais pu soûtenir ses regards; & on assûre qu'il étoit si bon Phisionomiste, qu'au premier coup d'œil il jugeoit de tous ceux qui se présentoient devant lui. Cela parut sur tout lorsqu'il choisissoit ses Gardes. Il ne faisoit que les envisager, & son regard décidoit de leur bonne ou de leur mauvaise fortune. On a remarqué effectivement que presque tous ceux qu'il a rebutez, par la seule raison qu'ils ne lui plaisoient pas, ont eu en eux quelque chose de sinistre qui les a conduits à une fin malheureuse.

Son Amour pour la magnificence.

„ Le Roi est propre & magnifique en ses
„ Habits, en ses Meubles, en ses Tables, en
„ ses Chevaux, en ses Equipages, en ses Bâ-
„ timens, enfin en toutes choses; & les Mai-

sons.

„ ſons Roïales, qui avant lui étoient, avec 1661.
„ un air de grandeur, les plus mal-propres
„ du monde, ont maintenant la magnifi-
„ cence des Rois & la propreté des Particu-
„ liers. Il ne fait point de Grace, dont la
„ manière ne ſoit obligeante; & l'air dont
„ il donne, fait autant de plaiſir que le bien-
„ fait. On n'eſt pas plus aſſuré d'une Grace
„ qu'il a donnée, que d'une Grace qu'il a
„ promiſe; & pour n'avoir pas une Char-
„ ge, dont on n'auroit que ſa Parole Roïa-
„ le, il ne faudroit pas avoir moins failli
„ pour la perdre, que ſi on en avoit des
„ Proviſions". Ce trait contient deux cho-
ſes: la Magnificence du Roi & ſa fidelité à tenir ſa parole. A l'égard de la première, il n'y a point de Prince dans l'Europe qui ait fait éclater plus de magnificence. Il l'a pouſſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Il a quelquefois forcé la nature à embellir les lieux qu'il avoit choiſis pour ſa demeure; & les dépenſes énormes qu'il a faites pour cela n'ont pas peu contribué à l'épuiſement de ſes Finances. A l'égard de de la ſeconde, il y a auſſi deux choſes à diſtinguer. Je veux croire que le Roi a tenu exactement ſa parole, toutes les fois qu'il a été queſtion de faire des Graces. Il y avoit de la gloire à cela, & c'étoit le moïen de ſe faire honneur. Mais quand il s'eſt agi de l'obſervation des Traitez, où la fidelité dans les promeſſes eſt bien d'une autre conſequence; il ne s'eſt pas toûjours mis en peine de la pratiquer & ſon interêt ou ſon ambition ont été les règles de ſa parole.

1661. Il a toûjours été reſervé.

„ Il aime naturellement la ſocieté, mais „ il ſe retient par Politique. La crainte „ qu'il a que les François, qui abuſent aiſé„ ment des familiaritez qu'on leur don„ ne, ne choquent le reſpect qu'ils lui doi„ vent, le fait tenir plus réſervé. Il aime „ mieux ſe contraindre, que de leur laiſſer „ la moindre occaſion de faire quelque choſe qui l'obligeât de ſe fâcher contr'eux. „ Tout ce qu'il fait, c'eſt avec tant de cir„ conſpection & tant de meſures, qu'il ne „ ſe trouve preſque jamais obligé de chan„ ger de réſolution, & cela juſqu'aux moin„ dres choſes. Cette fermeté eſt une Ver„ tu ſi néceſſaire à un grand Prince, que „ les Rois ſes Prédeceſſeurs, qui ne l'ont „ pas euë, ont terni par ce défaut l'éclat „ de mille bonnes qualitez qu'ils avoient, „ & ont bien ſouvent perdu le fruit de leurs „ travaux, pour s'être trop tôt laſſez de leurs „ entrepriſes ". Quoiqu'il y ait auſſi quelques petites choſes à dire ſur ce dernier trait, je me réſerve d'en parler lors que l'occaſion s'en préſentera. „ Il a pour la Rei„ ne ſa Mère toute la tendreſſe & tout le „ reſpect qu'il avoit dans ſon enfance, & „ il n'y a que ſur ce chapitre qu'il paroît „ n'être pas encore ſorti de Minorité : il „ ne montre pas ſeulement en cela ſon bon „ naturel, il témoigne encore ſa reconnoiſ„ ſance ; car jamais Princeſſe n'a eu plus de „ traverſes que cette grande Reine en a „ euës dans ſa Régence pour conſerver l'E„ tat du Roi ſon Fils. Enfin on l'admire„ roit, s'il étoit un particulier ; & la Pour„ pre, qui rehauſſe d'ordinaire l'éclat des

„ bon-

„ bonnes qualitez, reçoit du luſtre de tou- 1661.
„ tes les ſiennes". Il eſt vrai que le Roi faiſoit les délices de ſa Cour, alors la plus brillante qui fût en Europe. Sa jeuneſſe, ſa bonne mine, ſes nouvelles Amours, & l'envie de lui plaire qui éclatoit par tout dans le Roïaume, jointe aux Spectacles & aux Fêtes, firent que la Cour parut à Fontainebleau, pendant l'Eté de 1661. plus magnifique & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Et comme chacun, dans le commencement d'un Gouvernement nouveau, eſt rempli d'eſpérance, qui eſt la plus douce des Paſſions, ce ne furent que Feſtins, Jeux, & Promenades perpetuelles, où un jeune Roi après avoir choiſi une Maîtreſſe * commençoit à jouïr de la liberté & de la Roïauté : car juſques-là il n'avoit connu ni l'un ni l'autre. Cependant comme le Cardinal, dans les derniers tems, l'avoit ſur tout mis en garde contre la familiarité des François, & ne lui avoit parlé que de maintenir ſon autorité, il en fut jaloux juſqu'à l'excès & commença à ſe moins communiquer.

Ce qu'il fit d'abord fut de règler ſon tems & de ſe faire des principes & des maximes de règner, tant de ſes propres réfléxions que des avis qu'il demanda aux plus éclairez du Conſeil. Il avoit fait choix de ceux dont il vouloit qu'il fût compoſé, dans la vuë néanmoins d'avoir toûjours à l'avenir une inſpection particulière ſur toutes leurs démarches & de faire lui même tout ce qu'il y avoit à faire dans l'Etat. Mais comme cela demandoit de plus grandes lumières qu'il

De quelle manière il règla ſon tems.

Choix de ſes Miniſtres, le Tellier & Louvois.

* *Mlle. de la Valliere dont nous parlerons bien tôt.*

1661. n'en avoit encore, il en consultoit chaque jour le Tellier, homme sage & judicieux; qui pourtant n'avoit osé souffler tant que le Cardinal avoit vécu. Celui-ci voïant qu'il étoit de son avantage que le Roi fût le Maître, parce qu'il n'avoit plus à répondre qu'à lui, il l'encouragea à se passer de Premier Ministre; & sachant qu'il alloit avoir plus d'occupation que par le passé, il mit sur les rangs Michel François le Tellier son Fils aîné, afin de partager avec lui le soin des affaires. Voilà quelle fut l'origine de la grande fortune du Marquis de Louvois. Il étoit à peu près de l'âge du Roi, & aiant obtenu par la faveur de son Père la survivance de sa Charge de Secretaire d'Etat, le Roi le trouva si fort à son gré, qu'il prit plaisir de le former & qu'il en fit un des plus habiles Ministres que nous aïons vus depuis longtems. Il avoit pourtant l'esprit un peu bouché, & voici comme on le fait parler de lui même dans son Testament Politique adressé au Roi. „ Si les entrepriſes les plus difficiles ont toûjours été l'objet des empressemens de Vôtre Majesté, parce qu'Elle y voïoit plus de gloire à aquerir, celle de réformer un mauvais Naturel, confirmé par d'assez longues habitudes, n'étoit pas une des moins pénibles à exécuter. *Je veux prendre soin de former moi-même Louvois*, fait-il dire ensuite au Roi, & *je prétens le rendre habile*. Ce chef d'œuvre, continue-t-il a été fait par Vôtre Majesté, & il n'y a personne qui puisse le nier, ou qui doive m'accuser de me vanter trop & de sortir des bornes de

la

FRANÇOIS MICHEL
DE TELLIER, *Marquis de Louvois.*

NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE

„ la modeſtie, puiſque Vôtre Majeſté, dont 1661.
„ la pénétration eſt au deſſus de celle de tout
„ le reſte des hommes, en paroît elle-mê-
„ me perſuadée, en agréant les ſervices que
„ j'ai l'honneur de lui rendre". En effet Louvois profita ſi bien des leçons de ſon Maître, qu'il devint lui même très-habile dans les choſes dont il eut la direction.

Mr. Colbert Surintendant des Finances.

Voilà quels furent les deux hommes avec qui le Roi s'enferma, pour travailler à rétablir la diſcipline de ſes Armées, pendant qu'il en choiſit un autre pour ſes Finances, qui ne leur cédoit en rien. Ce fut Jean Baptiſte Colbert, homme ſans ſcience & ſans érudition, mais qui avoit cela de commun avec le Roi, que quoi qu'on ne lui eût jamais rien fait aprendre, il en ſavoit pourtant plus que bien d'autres, qui avoient paſſé leur jeuneſſe chez les Jeſuites ou dans d'autres Ecoles. Le Cardinal Mazarin, qui l'avoit fait Intendant de ſa Maiſon, avoit reconnu ſa capacité dans le maniement des affaires, & l'avoit recommandé au Roi en mourant. L'Adminiſtration des Finances lui fut confiée, avec le tître de Contrôleur Général, la Charge de Surintendant aiant été ſuprimée après la diſgrace de Mr. Fouquet dont nous parlerons bien-tôt. Il avoit, outre les Finances, la Surintendance des Bâtimens, ce qui lui donnoit moïen d'entretenir à toute heure le Roi, qui n'aiant plus de guerre ſur les bras, avoit entrepris de bâtir un Château ſuperbe dans un lieu où il étoit néceſſaire que l'art corrigeât la nature, ou du moins qu'il ſupléât à ſon défaut.

Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.

Le Roi fait bâtir le Château de Verſailles.

Il n'y avoit qu'un Roi auſſi puiſſant que

1661. Louïs XIV. qui pût venir à bout d'une telle entrepriſe. Ceux qui ont vu Verſailles avant qu'il fût ce qu'il eſt aujourd'hui, conviennent que le Roi a forcé la Nature à embellir ce lieu naturellement ingrat & deſagréable. Il n'y avoit ſous Louïs XIII. qu'un édifice médiocre, deſtiné au rendez-vous des Parties de Chaſſe, à quoi le Païs voiſin eſt fort propre; & compoſé ſimplement d'un Corps de Logis & de deux Aîles, terminées par quatre Pavillons accompagnez d'un Parc & d'une Ménagerie. C'eſt là que Louïs XIV. ſe propoſant de faire ſon ſejour, avec une Cour nombreuſe, entreprit de raſſembler tout ce que l'on peut s'imaginer d'agréable & de beau. Il commença par faire augmenter le Logement, & faire enfermer le vieux Château par un autre plus ſuperbe. Comme il s'y plaiſoit extrêmement, il voulut que les Grans de ſon Roïaume fiſſent bâtir des Hôtels à l'entour; il leur en donna à chacun le Plan, & le terrain néceſſaire pour l'exécuter, afin que la Simmétrie achevât de remplir l'idée déja occupée agréablement par la vuë de ſon Palais. On bâtit auſſi ſur l'avenuë de Paris un Bourg d'une ſimmétrie très-reguliére, ſoit pour le Plan, ſoit pour la face des Maiſons, qui ſont d'une égale conſtruction, & d'une ordonnance toute ſemblable.

Deſcription de ce Lieu.

Quoique le Vieux Château eût été extraordinairement enrichi de Peintures, de Buſtes & de Dorures, ſa diſpoſition ne contentoit pas le Roi, qui ne la jugeant pas proportionnée à la magnificence du nouveau, fit abattre dans la ſuite * le derriére de ce vieux

* *Cela ſe fit en 1678.*

vieux Bâtiment, ce qui a fait paroître le nouveau avec toutes ſes graces. C'eſt là qu'éclate la beauté des apartemens, & que les règles de l'Architecture ſont avantageuſement accompagnées du riche travail des plus excellens Peintres & des plus fameux Sculpteurs. La magnificence particulière de chaque Apartement a dequoi éfacer ce qui ſe trouve de plus rare dans les Païs étrangers, & mériteroit un détail qui ne ſauroit entrer dans les bornes étroites de cette Deſcription. Le Parc de ce magnifique Château eſt d'une étenduë extraordinaire; il en environne unplus petit qui renferme les Jardins & les Parterres. Quoi qu'il n'y eût au commencement ni eau ni couvert, dans deux ou trois ans on y vit des Canaux à perte de vuë, des Caſcades, des Allées couvertes, des Labirintes, & enfin tout ce qui peut ſervir à l'embelliſſement d'une Maiſon Roïale. On fit venir les eaux de trois lieuës loin; on força une Rivière entière de s'élever *, contre ſon cours naturel, au deſſus des Montagnes, & de couler en l'air † au travers des Vallées dans un lit qui lui avoit été inconnu juſqu'alors. On fit des Réſervoirs pour recevoir les eaux étrangères, & les diſtribuer enſuite dans des lieux pour elles tout nouveaux. On tranſporta des arbres tous entiers avec des montagnes de terre pour en conſerver les racines; en un mot l'induſtrie fit voir par ſes éforts merveil- 1661.

* *Par le moïen de la Machine de Marli, qui élève l'eau de la Seine pour la conduire à Verſailles.*

† *Par le grand Aqueduc élevé ſur des Arcs par deſſus les chemins.*

1661. veilleux, que rien n'eſt impoſſible à la puiſſance d'un grand Roi. Rien n'eſt comparable aux différens réduits du petit Parc dont j'ai parlé. Les eaux y ſont diverſifiées en mille manières admirables. Tantôt plattes, tantôt jailliſſantes, on diroit qu'elles prennent toutes les figures * qu'il plaît au Roi de leur donner. Différentes Statues de marbre & de bronze les vomiſſent ſous mille formes diverſes dans des baſſins d'un travail particulier. Outre cela une Orangerie des plus belles du monde, bâtie à la droite du Château, conſerve dans ce lieu un Printems perpetuel au milieu même de l'Hiver. La belle Maiſon de Trianon qui eſt à gauche, toute travaillée en Porcelaine par le dehors, reſſemble plus à un Palais de Fées qu'à un Ouvrage humain, puisque les Parterres y changent de couleur en une nuit comme par enchantement. Enfin la Ménagerie qui eſt au bout du Canal, renfermant tout ce que l'Aſie & l'Afrique ont de rares Animaux, faiſoit voir ſans péril au milieu de l'Europe, ce qu'on ne peut rencontrer dans ces terres éloignées qu'avec mille dangers.

Ce fut dans ce lieu de délices que le Roi établit ſon ſéjour, après qu'il eut quitté Paris qui lui étoit odieux depuis les Barricades, joint à ce que les Apartemens du Louvre n'étoient pas diſpoſez à ſon gré. Il y étoit trop obſervé, & n'y pouvoit avoir ſes Maîtreſſes ſans être gêné; au lieu qu'à Verſailles il avoit fait pratiquer toutes les com-

* *Elles changeoient effectivement de figure au mouvement de la Canne du Roi, par le moïen des reſſorts cachez que le Maître des fontaines faiſoit jouër, ſans qu'on s'en aperçût.*

commoditez néceſſaires pour les voir à toute heure facilement. 1661.

C'eſt ainſi que Louïs XIV. aimoit à ſe diſtinguer par des choſes extraordinaires, pour leſquelles il ſacrifia des ſommes immenſes & des travaux infinis. La Cour, qui dans le commencement s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans ſe repoſer ſur ſon Conſeil d'une partie de ſes affaires, & donner tout ſon tems aux plaiſirs, fut fort ſurpriſe de lui voir tenir deux Conſeils tous les jours, & ſigner lui-même toutes ſes Ordonnances.

Application du Roi aux affaires.

Les fatigues & l'aplication, bien loin de le rebuter, lui donnèrent du goût pour les affaires : il travailloit dès ce tems-là cinq ou ſix heures par jour avec les Miniſtres. Il ſe faiſoit rendre compte de la meilleure partie du Gouvernement, & quand il ſe préſentoit des affaires extraordinaires, il les étudioit en particulier, afin d'être plus en état de choiſir le meilleur avis. Un de ſes premiers ſoins fut de décharger conſidérablement les Peuples ; & comme il avoit de grandes Armées ſur les bras, il réforma ſes Troupes avec tant de juſtice & un ſi grand diſcernement, que les intéreſſez raiſonnables ne s'en plaignirent pas ; & parce qu'il lui paroiſſoit juſte & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien ſervi, & dont il pouvoit encore avoir beſoin un jour, il donna des Penſions à tous les réformez, & il les mit dans ſes Compagnies des Gardes du Corps & dans ſes Mouſquetaires. Ainſi, en ſe faiſant la plus belle & la plus grande Garde que l'on vît chez aucun autre Sou-

1661. Souverain, il conſerva beaucoup d'Officiers, pour les remettre en peu de tems ſur pié, ſachant bien que les Troupes nouvellement levées ſont long-tems mauvaiſes, quand les Officiers ſont nouveaux auſſi.

Deſordre qu'il trouva dans les Finances.

Le plus grand deſordre & celui qui pouvoit avoir de plus funeſtes ſuites étoit le dérèglement qu'il trouva dans les Finances. Ce ſont les nerfs de l'Etat : ſi les nerfs s'affoibliſſent, quelle vigueur peut avoir le Corps ? Quoi que depuis quinze ou ſeize ans on eût levé des ſommes immenſes, l'Etat étoit oberé, les Peuples épuiſez, le Roi n'avoit qu'un revenu médiocre & mal-aſſuré, & au compte des Gens d'affaires il leur devoit de leurs avances plus de trente millions. A la vérité outre les Charges ordinaires on avoit eu cinq Armées ſur pié, & la Guerre civile avoit d'autant plus coûté, qu'on ne pouvoit raſſaſier l'avidité des Grans, dont la plûpart mettoient à prix le bien ou le mal qu'ils pouvoient faire. Ce n'étoit point là néanmoins la principale ſource d'un ſi grand deſordre. Le mal venoit des Financiers, qui, cachant le produit des Fermes, les tenoient toutes à moitié ou au quart de ce qu'elles valoient; encore faloit-il ſouvent, pour avoir de l'argent d'avance, leur faire ſur ces Baux des remiſes ſi conſidérables, que d'une affaire d'un million à peine en revenoit-il deux ou trois cens mille livres de clair & de net au Roi. Cette déprédation avoit règné impunément pendant la Minorité, ſoit par la protection de ceux qui avoient leur part au butin, ſoit parce que dans ces tems fâcheux

on

Tom. III. pag. 19.

BIBLIOTECA NAZIONALE · VITTORIO EMANUELE III ·
NAPOLI

on avoit un ſi grand beſoin de l'induſtrie des Gens d'affaires, pour trouver de l'argent comptant, qu'on n'oſoit trop développer ces miſtères d'iniquité. 1661.

La Paix étoit un tems propre à faire rendre gorge à ces Sangſuës, qui avoient profité des troubles du Roïaume pour faire leurs affaires aux dépens de celles du Roi. Mais pour ne rien faire que dans l'ordre, Sa Majeſté créa une Chambre de Juſtice, compoſée de Conſeillers, tirez de la plûpart des Chambres Souveraines du Roïaume, pour informer des Injuſtices & des Concuſſions de tous ceux qui avoient eu part à la diſſipation & aux deſordres des Finances, & pour faire des Coupables une punition exemplaire. Le Roi commença par leur Chef, qui étoit celui qu'on croïoit le plus criminel. La perte de Fouquet, Surintendant des Finances, avoit été, à ce que l'on croit, réſoluë par le Cardinal Mazarin; mais non pas du conſentement de la Reine Mère. Il en fut pourtant abandonné à la fin à la perſuaſion de Madame de Chevreuſe, liée d'intérêt avec Colbert, qui, après avoir eu toute la direction des affaires du Cardinal & ſa confiance, avoit été dès long-tems deſtiné par ce Miniſtre pour la réforme des Finances. Cette affaire fut ménagée avec beaucoup de ſecret & de diſſimulation de la part du Roi. Il fit beaucoup de careſſes à Fouquet, & accepta une collation magnifique qu'il lui donna à Vaux-le-Vicomte, où Sa Majeſté avoit paſſé en allant au lieu des Conférences. Cette Maiſon appartenoit à Fouquet, & il y faiſoit une dépenſe ſi extraordinaire, que ſi cela eût duré encore

Chambre de Juſtice établie.

Meſures du Roi pour faire arrêter Mr. Fouquet. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

1661. encore quelque tems, elle fût devenue plus ſuperbe que Fontainebleau dans le voiſinage duquel elle étoit. Il y fit au Roi une réception digne de S. M. & la plus magnifique dont on eût encore entendu parler. Cette Fête ſurpaſſa même toutes celles que le Roi avoit données. Fouquet triomphoit en toutes manières, puiſqu'outre le plaiſir qu'il ſe faiſoit d'étaler ſa magnificence aux yeux d'une grande Cour, il avoit encore celui de ſe voir aplaudi par tous les Courtiſans. Il n'y en avoit pas un qui ne lui donnât de l'encens.

Le Roi lui-même en parut ſi content, que pour faire croire à Fouquet qu'il étoit toûjours bien dans ſon eſprit, S. M. lui dit, qu'Elle ſeroit bien aiſe de voir ſceller ſes Ordonnances dans un lieu ſi agréable. C'étoit pour faire croire au Surintendant qu'il pourroit avoir un jour les Sceaux, & le tromper d'autant mieux par cette marque aparente de confiance. C'avoit été par la même eſpérance qu'on l'avoit engagé peu auparavant à ſe défaire de ſa Charge de Procureur Général, qui le mettoit à couvert des pourſuites de la Chambre de Juſtice.

Cauſes de la perte de Mr. Fouquet. Le Roi le fait arrêter.

Cependant après avoir cru faire ſa Cour au Roi, par cette ſuperbe réception, il en reçut une récompenſe bien différente de celle qu'il en attendoit. Sa Majeſté, au lieu de lui en ſavoir gré, jugea au contraire que tout ce que lui en avoit dit le Cardinal étoit vrai, ſavoir que c'étoit un grand Voleur, & que toutes les énormes dépenſes qu'il faiſoit ne lui coûtoient guère, parce qu'il n'y en avoit aucune qui ne fû: aux dépens

pens de Sa Majeſté. Comme celle qu'il venoit de faire en cette occaſion excédoit les forces d'un Particulier tel qu'il étoit, il n'en falut pas davantage pour achever de le perdre dans l'eſprit du Roi. En effet il y avoit bien peu de prudence à faire tant de profuſions dans la conjoncture où l'on étoit alors; toute la Cour ſachant, que bien loin d'être né riche, il n'avoit pas plus de bien qu'il ne lui en faloit pour ſoûtenir une Maiſon où ils étoient cinq ou ſix Frères. Il ne fut pas long-tems ſans avoir lieu de s'en repentir. Sous prétexte qu'il avoit des liaiſons conſidérables & qu'il avoit, ſans permiſſion, fortifié Belle-Ile * ſur la Côte de Bretagne, le Roi alla lui-même à Nantes pour l'y faire ſaiſir. Le deſſein de Fouquet, qui prevoyoit aparemment l'orage qui alloit fondre ſur lui, étoit de faire tête au Roi dans cette Place, comptant de mettre dans ſon Parti pluſieurs Gouverneurs de Provinces & de Places frontières, à qui il faiſoit penſion tout exprès. Du moins étoit-ce ce dont on l'accuſoit. On en trouva même, dit-on, le Projet tout dreſſé parmi ſes Papiers. On ne lui donna pas le tems de l'exécuter; il fut arrêté, & le Roi crut, par la démarche qu'il fit d'aller en Bretagne, que ſa préſence empêcheroit que perſonne ſe pût ſoûlever en faveur de ce Miniſtre. Cela parut puerile aux plus ſenſez, mais cela flata le Roi, dans la penſée qu'il en aquerroit la réputation d'un Prince réſolu, prudent, & diſſimulé. 1661.

Le Roi lui nomme des Commiſſaires. Chefs d'acculation formez contre lui.

Comme Fouquet étoit naturellement viſion-

* *M. Fouquet avoit acheté cette Place de la Maiſon de Retz.*

1661. ſionaire †, il avoit fait une liſte de ſes amis, comptant d'en avoir un bien plus grand nombre qu'il n'en avoit réellement. La moitié de la Cour ſe trouva ſur ſes papiers quand ils furent ſaiſis, & en fut quelque tems dans une grande conſternation. Fouquet fut prémièrement conduit à Angers, enſuite à Vincennes, & de là transferé à la Baſtille. Cependant le Roi nomma des Commiſſaires pour lui faire ſon Procès, & choiſit les uns d'une Province & les autres d'une autre, comme ſi, dans l'affaire d'un homme accuſé d'avoir volé tout le Roïaume, il eût fallu des Gens de toutes les parties du Roïaume pour le juger. Tous les Parens de Fouquet eurent part à ſa diſgrace, auſſi-bien que quelques-uns de ſes amis. Mr. de Bethune, fils du Comte de Charoſt, Capitaine des Gardes du Corps, qui avoit épouſé une de ſes filles *, fut exilé avec elle. Les Frères du Priſonnier eurent le même ſort que ſon Gendre. L'Abbé Fouquet n'en fut pas plus exemt que l'Archevêque de Narbonne, l'Evêque d'Agde, & l'Ecuyer du Roi, quoi que ce fût lui qui eût été l'Accuſateur de ſon Frère. Il voulut emmener ſa Femme avec lui dans ſon exil; mais comme elle ne l'avoit épouſé qu'à cauſe de la fortune de ſon Frère, elle ne la vit pas plûtôt renverſée, qu'elle préfera un Couvent à ſa Compagnie. Madame Fouquet, qui pendant la fortune de ſon Mari avoit été la femme du monde la plus ſuperbe, ne reſſembla pas à ſa Belle-Sœur, qui avoit aban-

† *Ce ſont les termes de Mr. L. M. D. L. F.*
* *Fille de ſa première femme.*

bandonné le ſien : elle lui rendit tous les ſecours dont elle étoit capable. Pluſieurs de ſes amies en firent de même, mais ſecrètement néanmoins, parce que c'étoit un Crime d'Etat, ſelon Colbert, que de prendre le parti d'un homme auſſi coupable que Fouquet. Le moindre de ſes crimes, à ce que l'on prétendoit, étoit d'avoir volé pluſieurs millions. Outre les penſions qu'il diſtribuoit à droit & à gauche, on l'accuſoit encore d'avoir tâché de faire déclarer l'Angleterre contre le Roi, & d'avoir formé des Factions dans le Royaume pour ſe revolter en cas qu'on le fît arrêter. On avoit trouvé dans une * de ſes Maiſons un Mémoire écrit de ſa main, contenant la manière dont il faudroit s'y prendre pour le tirer de priſon s'il y étoit une fois. Mais il eſt juſte de l'entendre lui-même dans les Défenſes qu'il donna ſur tous les points de ſon Procès. 1661.

Réponſes de Fouquet aux accuſations formées contre lui,

Les Crimes d'Etat, dit-il, ſont, à ce que l'on prétend,

„ I. D'avoir écrit un commencement „ de Projet de ce qui ſeroit à faire „ par mes Parens & Amis, en cas ſeulement qu'on me voulût perdre & opri„ mer.

„ II. D'avoir fortifié Belle-Ile & mis du „ Canon dedans.

„ III. D'avoir eu le Gouvernement de „ Concarneau.

„ IV. D'avoir pris des Ecrits de diverſes per„ ſonnes portant engagemens dans mes in„ terêts.

„ ſes

* *L'Auteur des Mémoires de Mr. d'Artagnan dit dans une cheminée.*

1661. Quant au premier Chef, il répond † que ce prétendu Crime d'Etat conſiſte en un commencement de Projet qui à la verité lui a été répréſenté & qu'il a reconnu écrit de ſa main, mais tout plein de ratures en forme de brouillon & minute * imparfaite, qu'il y avoit quatre ans qu'il n'avoit vu, lors qu'on le lui repréſenta: qu'il n'en prit la lecture qu'en courant, & que la ſurpriſe où il ſe trouva à la vuë d'une Pièce qu'il croyoit brulée, lui troubla tellement l'imagination, qu'à peine la mémoire lui en eſt démeurée: qu'il ne put obtenir ni plume, ni papier, ni encre pour faire des Notes ni de cette affaire ni de tout le reſte de ce qui lui a été préſenté, non plus que des Faits ſur leſquels on l'a interrogé, ou des Témoins qui lui ont été confrontez.

Il ſuplie enſuite ceux qui pourront voir ſes Mémoires d'être perſuadez, en prenant Dieu à témoin, qu'une de ſes plus grandes douleurs eſt de ne pouvoir ſe défendre ſans parler du Cardinal Mazarin, pour faire voir à ceux qui croïoient qu'il lui devoit tout, ce que ce Miniſtre devoit au contraire à ſes ſervices. Il eſt vrai qu'il n'auroit peut-être pas été Surintendant ſans lui; mais il proteſte qu'il voudroit n'avoir jamais eu cette Charge. Il ajoûte qu'outre tout ce qu'il a fait pour lui à ſa ſortie du Royaume, (qu'il a tû tant par modeſtie que pour ne pas attirer ſa haine, aiant aſſez d'experience qu'il n'ai-

† *Défenſes de M. Fouquet ſur tous les points de ſon Procès. Tom. II. pag. 6. & ſuiv.*

* *L'Extrait en eſt ci après.*

n'aimoit pas qu'on crût qu'il pût avoir des obligations ſi conſidérables à perſonne:)ſans les autres choſes qu'il a encore faites depuis ſon retour*, il auroit peut-être eu aſſez de peine à demeurer Miniſtre. Il raporte en cet endroit avec beaucoup de moderation les ſujets de plainte qu'il avoit contre ce Miniſtre, dont il n'avoit fait qu'exécuter les ordres, & qui malgré tout cela avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le perdre. Il vient enſuite au détail du Projet qui faiſoit le ſeul Crime dont il y eût preuve contre lui. Il portoit en ſubſtance: 1661.

Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin.

Que l'eſprit du Cardinal étoit naturellement ſuſceptible de toutes défiances & jalouſies, particulièrement contre ceux qui étoient dans l'emploi & qui avoient aquis des amis & de la réputation. Les avis qui lui avoient été donnez de la mauvaiſe volonté de ce Miniſtre & du libre accès qu'avoient auprès de lui tous ceux qui vouloient calomnier l'Accuſé & lui porter des Mémoires à ſon préjudice: les ſoins qu'il prenoit de deſunir le Surintendant d'avec les Miniſtres & autres Perſonnes conſidérables, faiſant naître des inimitiez entr'eux & les cultivant avec aplication, même dans ſa Famille, entre ſes Frères & lui: les mauvais raports que Mazarin faiſoit au Roi de ſa conduite, diſſimulant à Sa Majeſté la vérité des ſervices qu'il rendoit: les mauvaiſes affai-

* *Le Cardinal Mazarin avoit eu beſoin du Surintendant, pour liquider avant ſa mort les comptes de pluſieurs ſommes conſiderables qu'il avoit maniées des deniers du Roi, & pour leſquelles ſes Heritiers auroient pu être recherchez; c'eſt pourquoi il ménagea alors Mr. Fouquet, & le fit, comme on a vu, un de ſes Exécuteurs Teſtamentaires.*

1661. res où il engageoit l'Abbé Fouquet & lui, pour leur ſuſciter des Ennemis & puis les abandonner ſans protection. Qu'il connoiſſoit d'ailleurs par pluſieurs experiences, & pour l'avoir ſu de la propre bouche du Cardinal, que la timidité ſeule l'avoit empêché de pouſſer les perſonnes qu'il ne croyoit pas pouvoir accabler tout-à-fait, dans l'apréhenſion que, s'ils échapoient, ils n'en euſſent un jour du reſſentiment.

Projet de Mr. Fouquet au cas qu'il fût arrêté,

Il expliquoit donc que ſi on le faiſoit arrêter priſonnier, ſa Mère, ſa Femme, & ſes Proches auroient ſoin de faire quelques diligences pour obtenir un Valet de Chambre, un Cuiſinier & un Médecin auprès de lui. Que ſi le Cardinal en demeuroit là, il ne faloit rien faire davantage : même que ſi le Parlement vouloit faire quelques inſtances en ſa faveur, comme aiant l'honneur d'être du Corps *, il faloit le laiſſer faire, pour ne paroître pas tout-à-fait abandonné : qu'il faloit empêcher qu'il n'inſiſtât avec chaleur, de peur d'aigrir le Cardinal, & de l'exciter à faire pis. Il prioit ſa Femme de ſe retirer dans un Couvent & de donner ordre aux affaires de ſa Famille : de ſe ſervir pour Conſeil dans ſes affaires de quelques Amis † qu'il nomme, comme fort capables de l'aſſiſter : que ſa Fille devoit aller à Calais avec ſon Mari, & le Comte de Charoſt être prié de s'y tenir, de ne rien faire, & de mettre ſeulement ſa Place en bon état. Enſuite il nommoit les perſonnes de conſidéra-

* *Il ne s'étoit pas encore défait de ſa Charge de Procureur Général lorſqu'il dreſſa ce Mémoire.*

† *Mrs. de Maupeau, de Harlai, Miron, Jannart, & Chanut.*

dération qui lui avoient paru assez de ses amis, & qui avoient promis de lui faire plaisir dans l'occasion, soit qu'ils lui eussent de l'obligation ou non: entr'autres MM. de la Rochefoucaut & de Marsillac : de Crequi, Gouverneur de Bethune, de Bar & de Mondejeu, Gouverneurs d'Amiens & d'Arras, amis de Mr. de Charost : le Maréchal Fabert & le Comte d'Estrades, qui lui avoient donné des paroles d'amitié fort précises. Il expliquoit qu'il pourroit disposer de l'Ile-Dieu, du Mont Saint Michel, & de Tombelaine, qu'il disoit pouvoir être un lieu de grande utilité pour les raisons & pour l'usage qu'il devoit expliquer plus bas. Il disoit que l'on devoit tenir Concarneau en bon état : qu'il estimoit des-Landes, qui en étoit Commandant, fort fidèle, capable & affectionné: que ses amis particuliers pourroient mettre quelques hommes daus Belle-Ile: qu'il faloit être sur ses gardes à l'égard du Maréchal de la Meilleraye, quoi qu'il lui eût donné des paroles positives d'amitié : que Gourville & Langlade étoient agissans & très capables de servir, lui aiant beaucoup d'obligation. 1661.

Toutes ces choses demeurant en cet état, il prétendoit qu'il ne fût rien fait, si on ne le vouloit point oprimer, & si on se contentoit de le tenir en prison & de lui ôter ses Emplois. Mais si on passoit plus avant, & que l'on commençât à faire des procédures contre lui, en ce cas il prioit ces Messieurs de s'emploier: que Madame du Plessis-Bellièvre, qui étoit de ses amies intimes, Intention qu'il dit avoir eu en le formant.

1661. en qui il avoit toute confiance, & à qui la plûpart des perſonnes ſuſdites avoient fait connoître les intentions qu'elles avoient de le ſervir, les convieroit de le lui témoigner en cette occaſion, & les engageroit, s'il ſe pouvoit, d'écrire & de parler en ſa faveur au Cardinal: de lui répondre pour lui de toutes choſes: & que ſe joignant tous enſemble, il étoit impoſſible que cela ne fît une grande impreſſion ſur ſon eſprit, & ne le rendît moins hardi à entreprendre une violence. Que ſi, nonobſtant toutes ſes prières, il paſſoit outre, il faloit faire aprehender les ſuites: que pour cet effet on pourroit écrire quelque Manifeſte & le débiter, exciter les Parlemens ſur diverſes occaſions qui ne ſe préſentent que trop: que ſes Frères chercheroient des raiſons d'Aſſemblées, de Sinodes, & autres affaires du Clergé: parce que ſi on avoit pluſieurs affaires ſur les bras, on ne ſeroit pas ſi hardi à pouſſer une telle violence.

Que le Sieur Guinant pourroit avoir quelques Vaiſſeaux, pourroit les armer & s'en ſervir, pour faire crier; qu'il faloit voir même ſi on pourroit enlever quelqu'un des ennemis les plus déclarez contre lui, ſoit Mr. le Tellier, ou autres. Qu'il faloit mettre des Matelots ou Soldats étrangers dans les Vaiſſeaux qui étoient à lui: qu'il faloit cultiver Mr. de Neufcheze, à qui il diſoit avoir donné l'argent pour acheter la Charge de Vice-Amiral, & qui lui avoit donné des paroles formelles d'amitié; en ſorte que ſi l'on envoïoit des Vaiſſeaux du Roi à Belle-Ile, il ne preſſât pas la Place, &

& y laiſſât entrer du ſecours. Et qu'enfin il faloit faire toutes les choſes que l'on pourroit pour venir à un bon accommodement, d'autant plus qu'on ne demanderoit que la liberté d'un homme qui donneroit caution de ne point faire de mal. Qu'il faloit que ſes amis fuſſent avertis de prendre créance en ce que diroit Me. du Pleſſis-Bellièvre, comme en ce qu'il diroit lui même, étant aſſûré de ſon affection & fidelité, & qu'elle avoit connoiſſance de toutes choſes. Il prioit auſſi le Premier Préſident, comme l'aiant ſervi utilement dans ſa Charge, de s'emploïer auprès du Cardinal Mazarin en ſa faveur, & d'y faire de grans éforts, en ſorte qu'il témoignât qu'on lui feroit déplaiſir de le refuſer. 1661

Autres circonſtances du Projet trouvé dans les Papiers de Mr. Fouquet.

Voilà à peu près quelle étoit la teneur de cet Ecrit, ſur lequel il faut encore obſerver diverſes circonſtances : ſavoir qu'il paroiſſoit de deux encres, & écrit à deux fois; environ la moitié, dans laquelle il n'y avoit rien de mal, en un tems, & le reſte en un autre : que dans cette première moitié il y avoit le nom de Ham, qui étoit éfacé, & qu'au deſſus étoit rétabli de ſa main Belle-Ile qui fut aquiſe depuis : que pluſieurs Articles, où l'affection de ſon Frère l'Abbé étoit expliquée, étoient éfacez, ce qui prouve que le commencement étoit écrit en 1657. parce qu'ils s'étoient brouillez enſemble à la fin de 1658. Que dans la première page il y avoit des Chifres raturez, & au deſſus écrit *Mr. le Cardinal*; & dans la ſeconde d'autres, au-deſſus deſquels étoit rétabli *le Roi* & *la Reine*. Que la première feuille de cet Ecrit ne lui

1661. a point été répréſentée, pour y reconnoître les mots qui y étoient de ſa main, *en cas d'oppreſſion ſeulement.* Que le Procès Verbal ni l'Inventaire de S. Mandé ne portoient point en quel lieu de ſon grand Cabinet il avoit été trouvé, Meſſieurs Poncet & Foucaut lui aiant dit verbalement, que c'étoit ſur une Table en vuë (ce qui l'étonna fort croïant l'avoir brûlé il y avoit pluſieurs années, & ne ſachant qu'en penſer, parce qu'il n'avoit alors aucune connoiſſance de la défectuoſité des Scellez & Inventaires, qu'il ſe perſuadoit être en bonne forme;) mais que par la lecture qu'il en avoit faite depuis, il avoit vu qu'il n'en étoit fait aucune mention. C'étoit néanmoins une circonſtance bien eſſentielle, à charge ou décharge, d'expliquer s'il étoit dans une Envelope ou Paquet cacheté, ou non; s'il étoit dans une Caſſette, Cofre ou Tiroir, ou dans une Cache bien ſecrète *; quels autres papiers importans étoient au même lieu, ou s'il étoit ſeul: qui ſont toutes lumières ſervant à confirmer ou infirmer la choſe, & ſavoir ſi c'étoit un deſſein formé ou non, ſubſiſtant ou non, & quelles précautions il avoit priſes pour faire qu'on s'en pût ſervir.

Obſervations de l'Accuſé ſur ce premier Chef.

Après ces Obſervations générales pour détruire ce Chef, qui eſt le principal du Procès,

* *J'ai remarqué ci-devant que l'Auteur qui a écrit ſous le nom de Mr. d'Artagnan, raporte que ce Papier fut trouvé dans une Cheminée, mais une perſonne qui vit encore & qui étoit de ce tems-là, m'a aſſuré qu'il avoit été mis après coup dans un Sac de papiers inutiles, où on l'avoit fait trouver à deſſein, & que ce fut ſur cela principalement qu'on ſe ſaiſit de la perſonne de Mr. Fouquet.*

cès, il ſemble, dit Mr. Fouquet, que le nom du Roi n'étant point en tout ce Diſcours, où il s'agit ſeulement de repouſſer la violence faite injuſtement par un homme qui n'étoit point le Maître légitime, contre un Sujet du Roi qui l'avoit bien ſervi, & ne cherchant aucun ſecours chez les Ennemis de l'Etat, où il étoit facile d'en trouver, lorsque ce Papier fut écrit, il ſemble, dit il, que ce ne ſeroit pas un Crime d'avoir exécuté la plus grande partie du contenu en ce Projet, & d'avoir garenti ſa vie en faiſant peur au Cardinal par ce moïen ; puiſque toute voïe de ſe ſauver d'une pareille injuſtice eſt naturelle & doit en quelque façon recevoir excuſe. A plus forte raiſon, s'il avoit, comme il le dit lui-même, ſeulement donné les ordres, & concerté avec les perſonnes dénommées audit Ecrit : qu'il l'eût mis en lieu ſûr, & diſpoſé toutes choſes dans l'intention de l'exécuter, en cas qu'il fût opprimé ; dequoi l'exécution ne s'étant pas enſuivie, l'Etat ni le Peuple n'en aiant rien ſouffert, & le Cardinal même n'en aiant pas eu la peur ; il ſemble que cela auroit peine à paſſer pour un Crime. Enfin ce deſſein n'aiant été ni formé ni réſolu, s'il avoit écrit au net un Projet entier de toutes les penſées qui lui pouvoient venir, & de tous les moïens qu'il avoit, ou qu'il ſe pouvoit procurer, en cas de perte inévitable, afin de les examiner & de prendre ſur cela ſa réſolution ; il eſt évident, ajoûte-t-il dans le même endroit, que ce ne ſeroit plus rien, puiſque c'eſt une Maxime conſtante dans le Droit & par l'uſage du Roïaume, 1661.

1661. me, * *qu'une penſée ne ſe punit point.* Or de quelle autre penſée cette Loi peut-elle s'entendre que d'une penſée connuë ou par diſcours ou par écrit? puiſque celle qui ne ſeroit jamais ſortie de la bouche ou de la plume de celui qui l'auroit conçuë, ſeroit auſſi obſcure que ſi elle n'étoit point du tout, & que par conſéquent elle ne pourroit être miſe en queſtion, ni le cas porté devant le Juge.

Mais ſi ce Projet n'a pas été mis au net, s'il n'a jamais été achevé d'écrire, ſi jamais on n'en a fait de copie, ſi le Chifre ſous lequel les noms devoient être cachez, en cas qu'on l'eût mis au net, n'a été que commencé, & qu'il ſe ſoit paſſé pluſieurs années depuis; ſi même ces commencemens de Projet n'ont pas été ſerrez ni enfermez, & qu'il ſoit viſible que le tout a été tellement abandonné qu'il a été oublié, étant ſi bien ſorti de ſa mémoire, qu'il ne s'en ſouvenoit plus: s'il eſt prouvé qu'il ait pris une autre réſolution toute contraire: s'il s'eſt ôté à lui-même volontairement, ſans aucune con-

* *Cogitationis pœnam nemo patitur.* L. 18. ff. de Pœn. & L. *Quiſquis* C. ad Leg. Jul. Majeſt. *Car quand il eſt dit* eâdem ſeveritate voluntatem ſceleris, quâ effectum puniri: *cela doit être raporté & apliqué à l'eſpèce de la même Loi, laquelle parle de celui* qui cum ſceleſtam inierit factionem, aut factionis ipſius inierit ſacramentum, vel dederit. *Car alors la volonté aiant été ſuivie de quelque execution, par une Conjuration concluë & engagée par ſerment avec d'autres perſonnes, c'eſt le cas auquel elle peut être recherchée & punie. Mais lors qu'elle eſt demeurée aux termes d'une ſimple & nuë dilibération intérieure, elle ne* tombe point ſous la Cenſure de la Juſtice, *& la Gloſe* in verb. eadem *dit que la volonté n'eſt point criminelle* niſi ad actum devenerit, *& qu'elle ſe ſoit manifeſtée par quelqu'action exterieure.* Toute cette Remarque eſt de Mr. Fouquet.

contrainte ni utilité, tous les moïens de l'exécuter, ſeulement de peur d'être tenté une autre fois d'y penſer, & qu'il ait détruit tout ce qui eſt porté par cet Ecrit, en donnant des ordres directement opoſez à chacun des Articles; que peut-on conclure autre choſe, (c'eſt ſa dernière réfléxion,) ſinon qu'un homme qui voit ſa perte réſoluë, qui a des moïens en grand nombre pour s'en garentir, & ne veut pas s'en ſervir, aimant mieux ſe remettre à la diſcrétion de ſes ennemis, que de faire pour ſa propre conſervation aucune choſe qui pût déplaire au Roi; s'il a été digne de blâme dans ce premier mouvement, il eſt aſſurément, dans la ſuite, plûtôt digne de louange & de récompenſe? 1661.

L'Accuſé s'attache enſuite à prouver que la choſe va de la manière qu'il vient de dire, & qu'il n'y a aucun des Faits ci-devant alléguez qui ne ſoit véritable & bien juſtifié. Je n'en raporterai pas davantage pour ne pas trop groſſir ce Volume.

Réponſe au ſecond Chef.

Quant au ſecond Chef, qui regarde Belle-Ile, il répond en un mot qui eſt ſans réplique, par la lecture du Brevet du Roi, lequel porte: „ que le Roi deſirant que cette „ Place fût entre les mains d'une perſonne „ dont la fidélité lui fût connuë, lui permit „ d'en traiter à tel prix qu'il vouloit: d'en „ joüir comme faiſoient les précédens Sei„ gneurs, d'y faire travailler aux Fortifica„ tions & autres Ouvrages: y mettre du Ca„ non & des munitions de toutes ſortes, & „ telle Garniſon & Officiers qu'il voudroit. De plus qu'il y avoit Lettres Patentes du

1661. 20. Janvier 1660, vérifiées à la Chambre des Comptes de Nantes, le 2. Mars de la même année, portant non ſeulement la permiſſion, mais une charge de travailler aux Réparations, Fortifications, Ouvertures de Port, & autres choſes néceſſaires, moïennant certains Privilèges accordez aux Habitans.

Réponſe au troiſième Chef. Pour ce qui eſt du Troiſième, qui regarde le Gouvernement de Concarneau, il dit, que les Proviſions ſignées & ſcellées au nom de ſon Frère, du Gouvernement de cette Place peu importante, dont étoit auparavant pourvu Mr. de Chalain Préſident en Bretagne, & ſon Fils reçu en ſurvivance, l'un & l'autre de Robe & ſes proches Parens, ſont une bonne Réponſe à cet Article.

Réponſe au quatrième. Le Quatrième enfin, eſt pour trois Ecrits trouvez entre ſes Papiers, portant certains engagemens en différentes expreſſions, leſdits Papiers ſignez *Montatelon*, *Maridor*, & *Des-Landes*. Il répond que le premier n'eſt point en ſon nom, mais au nom d'une tierce perſonne, par lequel il promet de ne remettre la Place de Belle-Ile que par ſes Ordres, &c. On peut voir dans les Défenſes du Sieur Fouquet les autres choſes qu'il répond à ces trois Articles, qui dans le fond ne ſont pas fort importans. Je ne dirai rien non plus des Malverſations dont il fut accuſé au fait des Finances: cela nous méneroit trop loin. J'ajoûterai ſeulement les moïens qu'il allégua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice, n'aiant produit ſes Défenſes, que comme des Répon-

ponſes qu'il allégueroit, s'il étoit devant ſes Juges naturels. 1661.

Moïens qu'il allégua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice.

„ Le I. eſt ſon Privilège, de ne pouvoir „ être pourſuivi criminellement qu'au Par- „ lement. les Chambres aſſemblées, lequel „ Privilège n'a pas été révoqué par l'Edit „ d'Etabliſſement de la Chambre, les pa- „ roles générales ne dérogeant jamais à un „ Privilège particulier.

„ Le II. les Clauſes de ſa Commiſſion de „ Surintendant, qui portoient qu'il ne pour- „ roit être recherché ni pourſuivi devant „ aucun Juge pour l'adminiſtration des Fi- „ nances, & qu'il en rendroit raiſon ſeu- „ lement à la perſonne du Roi : ſecond „ Privilège, qui n'a pareillement point été „ révoqué par le même Edit.

„ Le III. parce que l'Edit ne parle que „ des Officiers comptables, leurs Commis, „ & non point des Surintendans, leſquels „ n'y peuvent être compris, non plus que „ les Premiers Miniſtres, Chanceliers, Gar- „ des des Sceaux, Secretaires d'Etat, Grans „ Maîtres de la Maiſon du Roi, Grans „ Maîtres de l'Artillerie, Premiers Gentils- „ hommes de la Chambre, Généraux d'Ar- „ mée & autres Ordonnateurs des Deniers „ du Roi, qui ſont perſonnes d'une quali- „ té aſſez conſidérable pour avoir été expri- „ mées dans ledit Edit, ſi ce n'eſt que l'on „ ait voulu ſurprendre le Parlement, & les „ Compagnies qui l'ont vérifié, afin qu'el- „ les ne connuſſent pas ce qu'elles fai- „ ſoient.

„ Le IV. que s'étant rendu oppoſant à „ cet Edit, & à la Vérification d'icelui au

1661. „ Parlement, auſſi-tôt qu'il lui a été libre
„ de le faire; ladite Oppoſition & Demande
„ en Interpretation, pour ce qui le concerne,
„ ne peut être traitée ailleurs.

„ Le V. que ſes Parties étant de la Cham-
„ bre, ou leurs Parens en nombre ſufiſant
„ pour en évoquer, ſi elle étoit Juge; elle ne
„ le peut être.

„ Le VI. que le prétendu Crime d'Etat
„ étant notoirement de la Juriſdiction du
„ Parlement, & de plus commis lorſque le-
„ dit Fouquet étoit encore Procureur Gé-
„ néral, comme avant qu'il y eût une Cham-
„ bre établie & faiſant le Principal de ſon
„ Procès, le ſurplus ne peut être conſideré
„ que comme Acceſſoire & Incident qui doit
„ ſuivre le Principal, & être jugé au même
„ lieu &c.

Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute.

Enfin comme l'Auteur des Mémoires publiez ſous le nom de Mr. d'Artagnan, raporte qu'au commencement du Procès, dont je viens de parler, il courut des Billets ſcandaleux attribuez au Sieur Fouquet, où il perdoit de réputation quantité de perſonnes d'honneur; je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'il dit pour ſa juſtification ſur cet Article. Voici ſes propes * termes: „ ce que je ne puis diſſimuler, dit-il, c'eſt „ l'horreur des outrages que mes ennemis „ ont vomis contre mon honneur au mo-„ ment que j'ai été arrêté, aiant mécham-„ ment, & par un Complot qui ne peut avoir „ été concerté qu'avec les Démons les plus „ enragez, ſupoſé des Lettres ſcandaleu-ſes,

* *Ceci eſt tiré de* l'Inventaire des Pièces baillées à la Chambre de Juſtice par *N.* Fouquet, *Tom. VIII. p.* 94.

„ ſes, que les plus perduës de toutes les 1661.
„ Femmes publiques ne voudroient pas a-
„ voir écrites ni penſées, & d'avoir eu l'é-
„ fronterie de les publier ſous des noms de
„ perſonnes de qualité, qu'on a voulu diffa-
„ mer par là, & me rendre odieux au Roi
„ & au Public, encore que le tout fût ca-
„ lomnieuſement forgé dans la Boutique de
„ ces abominables Forgerons, qui n'évite-
„ ront jamais le châtiment de leurs méchan-
„ cetez, puis qu'elles ſont ſi déteſtables, qu'el-
„ les ne ſauroient être ſufiſamment vengées,
„ que par l'Enfer même qui les a produites
„ &c. On a eu l'impudence de dire que ces
„ Lettres diſſoluës avoient été trouvées
„ ſous mes Scellez; & ceux qui les avoient
„ miſes dans leurs poches en ſortant de
„ leurs propres maiſons, ont feint de les
„ avoir trouvées dans les miennes avec
„ d'autres Papiers dont ils s'étoient ſaiſis:
„ ils y ont mêlé le nom des Perſonnes qui
„ pouvoient animer le Roi contre moi; &
„ pendant que j'étois rigoureuſement dete-
„ nu, & ſans commerce, on diſtribuoit par
„ tout le Roïaume les Copies de ces infa-
„ mes Compoſitions d'un infame Auteur,
„ &c.

„ L'on n'a pas voulu me permettre d'in-
„ former des Papiers que l'on a ſupoſez ma-
„ licieuſement entre les miens: les Coupa-
„ bles ont eu recours à l'Autorité du Roi,
„ pour les mettre à couvert d'une recher-
„ che qu'ils ont eu raiſon de craindre; & il
„ ne me reſte pas de voïe humaine pour fai-
„ re connoître la vérité. * Mais je prie le

* *A côté de cet Article, eſt une Apoſtille en ces termes:*

En

1661. „ Dieu Vivant, en la préſence dequel j'ai „ dicté & ſigné ceci, de me perdre ſans mi- „ ſéricorde, ſi ces infames Lettres qu'on „ a fait courir par le monde, ne ſont des „ Pièces méchamment & calomnieuſement „ fabriquées par mes Ennemis, leſquelles „ n'ont jamais été du nombre de mes Pa- „ piers; & je conjure en même tems la „ Juſtice Divine de rendre cette vérité ſi „ connuë & ſi manifeſte, que le Roi puiſſe „ aprendre l'indigne trahiſon qu'on a faite, „ non ſeulement à moi, mais à Sa Majeſté, „ & les honteux artifices dont on s'eſt ſer- „ vi, pour ſurprendre ſa bonté, & pour l'a- „ nimer à ma perte.

On a peine à comprendre comment l'Auteur des Mémoires dont j'ai parlé, a pu ignorer cette circonſtance, puiſqu'elle s'eſt paſſée, comme l'on voit, en préſence de Mr. d'Artagnan. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ainſi que Mr. Fouquet répondit à tous les points de ſes Accuſations, on trouva qu'il le faiſoit ſi pertinemment, qu'un Maître des Requêtes, qui étoit un de ſes Juges, entreprit ſa Juſtification & fit revenir tous les autres du Jugement qu'ils avoient déja porté. Cependant comme il n'étoit pas facile de le juſtifier entièrement, devant un Tribunal où la ſuprême Puiſſance eſt la ſuprême Loi, il fut enfin condamné, comme nous le dirons dans la ſuite, mais il ſe paſſa plus de trois ans ſans que le Procès pût être jugé.

J'ai

En écrivant ceci, j'en ai juré ſur les SS. Evangiles de Dieu, en préſence de mon Conſeil, & de Mr. d'Artagnan, ſigné Fouquet.

J'ai dit que Colbert avoit été choisi pour gouverner les Finances. C'étoit un homme d'ordre, d'un génie actif, propre à avoir de grandes vuës, & d'une fermeté à ne point accorder de Grace qui fût contraire au bien public. Sous ce nouveau Ministre les choses changèrent de face : les Fermes furent publiées & données pour ce qu'elles valoient : les Gratifications supprimées ou réduites : les Gages des Officiers fixez sur le pié de la Finance, & les Charges de Maniemens, du moins les plus considérables, furent exercées par des Commis en la place des Officiers, qui, se voïant pourvus en Titres, s'imaginoient en avoir un pour piller & voler impunément dans ces tems de desordre & de confusion. Un changement si promt parut un enchantement, tant on le croïoit difficile ; & par raport au tems passé, on avoit peine à croire qu'on ne fût pas dans un autre Etat. Le Roi se vit dans l'opulence, & bien loin d'être redevable aux Traitans & aux Financiers, ils lui devoient des sommes immenses, tant des vols qu'ils lui avoient faits dans l'adjudication des Traitez & des Fermes, que des remises excessives qu'ils en avoient tirées par surprise & par fraude. Leurs richesses prodigieuses, les superbes Palais qu'ils avoient élevez, la somptuosité de leurs meubles, la délicatesse & la profusion de leur table, tant d'autres monumens de leur orgueil & de leur luxe, étoient des témoins plus que suffisans pour convaincre ces Gens-la, nez la plûpart sans bien, de malversation & de vol.

1661.

Caractère de Mr. Colbert.

Bon ordre qu'il rétablit dans les Finances.

La

1661. La Chambre de Juſtice procéda rigoureuſement contr'eux, & contre tous ceux qui devinrent ſuſpects par leurs richeſſes, de quelque manière qu'elles fuſſent acquiſes. Les priſons furent remplies de Criminels & d'Innocens: il parut qu'on en vouloit aux biens de tout le monde. Colbert, perſuadé que le Roi en étoit Maître abſolu, auſſi bien que de la vie de ſes Sujets, le fit aller un jour au Parlement pour en même tems ſe déclarer quitte & le premier Créancier de tous ceux qui lui devoient. Le Parlement n'eut point la liberté d'examiner ſes Edits. Il fut dit que deſormais il commenceroit par vérifier ceux que le Roi lui enverroit, & qu'après cela il pourroit faire ſes Remontrances, ce qui dans la ſuite lui fut encore retranché. On peut s'imaginer quelle fut la triſteſſe, la crainte, & l'abattement répandus alors dans le Public, à la vuë de ces recherches & de ces violences. Voilà l'Epoque fameuſe de cette Autôrité ſans bornes du Roi, inouïe juſqu'à ce Siècle, qui après avoir été cauſe de grans biens & de grans maux, eſt parvenuë à un tel excès, qu'elle eſt devenuë à charge à elle-même. On peut donc dire, avec l'Auteur des Mémoires que je cite, que l'eſprit du Règne dont j'écris l'Hiſtoire, a été, du côté de la Cour, un deſſein continuel de relever l'Autôrité Roïale juſqu'à la rendre Deſpotique; & du côté des Peuples, une patience & une ſoûmiſſion parfaite, ſi l'on en excepte quelques Particuliers pendant la Régence.

Autôrité du Roi ſans bornes. *Mémoires de M. L. M.D.L.F.*

Le Roi, à cette jalouſie de ſon Autôrité, joignit la jalouſie du Gouvernement. Il eut peur,

eur, ſur toutes choſes, parce qu'il avoit été gouverné, qu'on ne crût qu'il l'étoit encore; & par là ſes trois Miniſtres, le Tellier, Colbert, & de Lionne, en lui diſant toûjours qu'il faiſoit tout & qu'il étoit le Maître, éloignèrent de lui & ceux qui l'avoient bien ſervi, & ceux qui étoient capables de le bien ſervir encore. Ils le réduiſirent, comme il ne parloit qu'à eux, ſoit à faire tout ce que chacun d'eux vouloit, en accordant tantôt une choſe à l'un, & tantôt une autre choſe à l'autre; ſoit à faire tout ce qu'ils vouloient tous trois, quand il leur plaiſoit de s'accorder. On ne parla plus aux Maréchaux de Villeroi, de Gramont & de Clairembaut, ni à Mr. de Turenne, auxquels Mr. le Cardinal avoit accoûtumé de communiquer les affaires importantes. Monſieur, jeune & beau, & qui ne ſongeoit qu'à ſes plaiſirs, ne fut compté pour rien: la Reine-Mère elle-même n'eut bientôt plus de part aux affaires: le Roi vécut ſéchement avec elle, & elle ſe repentit ſouvent d'avoir conſenti à la perte de Fouquet. Pour Mr. le Prince, qui étoit depuis rentré en grace & avoit beaucoup de choſes à expier, il n'oſa pas dire le moindre mot, porté d'ailleurs par ſon naturel à une ſoupleſſe exceſſive pour la Cour. Cette ſoûmiſſion des premières têtes de l'Etat, atira, comme on peut penſer, celle de tout le reſte des ſujets; & l'habitude à l'eſclavage ne faiſant qu'augmenter, il parvint enfin au même excès que l'Autorité. 1661.

L'érection de cette Chambre de Juſtice attira à Colbert la haine publique: les Peuples, Efets que produit la Chambre de Juſtice.

1661. ples, envers qui il commençoit à ſe montrer dur, lui imputoient tous les maux qu'on faiſoit, & regretoient Fouquet, ſous qui il leur ſembloit qu'ils avoient été plus heureux. On accuſoit le Roi de manquer de bonne foi, en ruinant des gens dont la bourſe lui avoit été ſi utile au beſoin, & en païant ſes dettes par des Taxes exceſſives. Colbert l'avoit prévu & alloit toûjours ſon train. Diſtinguant, comme il dit, ce qui avoit été fait pendant la Minorité du Roi, de ce que le Roi auroit pu faire lui-même : il faiſoit rendre compte avec la dernière ſeverité à ceux qui avoient gouverné les Finances pendant la Régence. En quoi il ſemble qu'il n'avoit pas tout le tort, puiſque, comme il dit encore, *le Roi ne doit pas être de pire condition qu'un Particulier, qui ſe relève quand il veut de ce que ſon Tuteur a fait contre ſes intérêts.* A l'égard de la mauvaiſe foi dont on accuſoit le Roi, il avouoit que c'eſt un vice dont un Prince ne doit jamais ſe rendre coupable, parce qu'il ſe prive par là des ſecours dont il peut avoir un extrême beſoin. Qu'un Roi qui dans un tems fait un plus grand amas d'argent que celui qui roule dans ſon Etat, altère lui-même ſon revenu par l'impuiſſance où il met ſes peuples de le païer. Qu'il doit ménager ſes affaires comme un bon Père de famille, & ne pas donner un gain ſi exceſſif aux Partiſans, que ſes peuples en ſoient ruinez. Qu'autrement c'eſt un juſte ſujet de taxer les Gens d'affaires, au lieu que quand leur gain eſt médiocre, on les laiſſe jouïr en paix du fruit de leur travail. Que le tems d'une Mino-

Minorité étant toûjours fâcheux, il eſt impoſſible que les Coffres du Prince ne ſoient chargez de beaucoup de dettes; qu'ainſi bien loin qu'il y ait de la mauvaiſe foi à s'aquitter alors par la voïe de recherche, il n'y a pas au contraire de moïen plus doux & qui faſſe moins crier. En quoi il ſemble accuſer de mauvaiſe foi le Prince, qui, aiant ſouffert lui même les malverſations des Gens d'affaires, & qui s'en étant ſervi au beſoin, les rechercheroit après cela avec rigueur quand ils ne lui ſeroient plus utiles. Ce ſeroit effectivement le moïen de ne trouver plus perſonne qui voulût le ſecourir dans ſes néceſſitez. 1661.

Je reviens au Surintendant, à qui on faiſoit toûjours le procès avec beaucoup de chaleur. Plus le peuple le plaignoit & ſouhaitoit qu'il pût ſe juſtifier, plus Colbert s'efforçoit de le perdre & de le faire même condamner à la mort. Le Tellier, quoi que ſon Ennemi capital, ne voulut agir ni directement ni indirectement contre lui. Il commençoit à entrer en jalouſie de la bonne volonté que le Roi témoignoit à Colbert, & l'on faiſoit paſſer pour une injuſtice le traitement que ce Miniſtre faiſoit au Surintendant. Il s'y paſſoit effectivement des choſes criantes, & qui faiſoient bien voir qu'on vouloit ſa perte à quelque prix que ce fût. A peine avoit il pu trouver un Avocat qui oſât prendre ſa défenſe, & il n'y avoit preſque point de Commiſſaires qui ne le condamnaſſent déja à la mort. Cette nouvelle réjouïſſoit le Miniſtre, qui avoit la foibleſſe de croire qu'il ne ſeroit jamais en ſûreté qu'il

Jugement rendu contre Mr. Fouquet.

1661. qu'il n'eût mis cette Tête à bas. Il n'en alla pourtant pas ainſi. Après une infinité d'Interrogatoires, Fouquet fut jugé & condamné à un Banniſſement perpetuel. Le Miniſtre, ſurpris de ce Jugement, auquel il ne s'attendoit pas, remontra au Roi que Fouquet aiant connoiſſance de toutes les affaires du Roïaume, il n'y auroit pas de ſûreté à le laiſſer dans les Païs étrangers, & que de crainte qu'il n'en abuſât, Sa Majeſté devoit changer ſa peine en une Priſon perpetuelle. Ce conſeil fut aprouvé & ſuivi. Fouquet fut conduit au Château de Moret, à deux lieuës au deſſus de Fontainebleau, & de là transferé dans la Citadelle de Pignerol.

Naiſſance de Mr. le Daufin.

Depuis le Mariage du Roi, le Roïaume jouïſſoit d'une profonde Paix, & n'avoit rien à deſirer que d'heureux fruits de ce Mariage. Le Ciel, favorable aux vœux de la France, lui accorda de bonne heure un Prince, dont la naiſſance acheva de mettre le comble à l'attente publique. Ce fut le 1. de Novembre que nâquit à Fontainebleau Mr. le Daufin. La joïe fut univerſelle par tout le Roïaume, & le même jour on chanta un *Te Deum* dans l'Egliſe de Nôtre Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de ce premier & heureux fruit de l'Auguſte Alliance de Leurs Majeſtez. Toutes les Cours Souveraines & le Corps de ville y aſſiſtèrent, & le ſoir on tira un magnifique Feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, au bruit des Tambours & au ſon des Trompettes. La joïe publique éclata dans les autres quartiers par les illuminations & les feux que l'on alluma dans toutes les ruës. Le

Le Roi continuoit de s'appliquer aux affaires; mais quelqu'aſſiduité qu'il y aportât, il ne laiſſoit pas de donner auſſi une partie de ſon tems aux plaiſirs. Ce ne furent depuis ſon Mariage que réjouïſſances, Feſtins, Balets, Courſes de bagues, Carouſels, tous Paſſe-tems qu'une ingenieuſe & opulente oiſiveté a inventez pour divertir les Rois, & pour briller aux yeux du peuple, qui aime le ſpectacle & qui ne juge de leur puiſſance que par ces aparences de Grandeur. Jamais Prince n'a mieux entendu que Louïs XIV. cette pompe de bienſéance qui fait honneur au Trône quand on ne la pouſſe pas trop loin, & qui relève l'éclat de la Roïauté quand on n'en fait pas une occupation. Mais ces plaiſirs d'éclat n'étoient pas pour lui les plus touchans. Il avoit le cœur tendre, & il lui faloit une Paſſion pour l'amuſer. 1661. Divertiſſemens de la Cour.

J'ai dit, il n'y a pas long-tems, qu'il avoit fait une Maîtreſſe; ce fut Mademoiſelle de la Valière * qui n'avoit rien de recommandable du côté de la beauté, mais dont l'eſprit, rempli de mille charmes, joint avec une belle ame, éloignée de toute diſſimulation & de tout intérêt, la faiſoit préferer à bien d'autres. Le hazard fut pourtant ce qui en decida. La Connêtable Colonne étoit partie, & cette ſéparation ne s'étoit pas faite ſans verſer beaucoup de larmes de part & d'autre. Le Roi l'avoit conduite à ſon Caroſſe en cet état, & en y montant, l'ame outrée de douleur & de dépit, elle avoit dit à ſon Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valière.

* *Louïſe Françoiſe de la Baume le Blanc de la Valière, Ducheſſe de Vanjour, &c.*

1661. à ſon Amant qui lui paroiſſoit plus mort que vif: *Vous pleurez, vous êtes Roi, vous m'aimez; cependant je ſuis malheureuſe & je pars.* Paroles remarquables & pleines d'un grand ſens! qu'un fameux Poëte * de nos jours, pour juſtifier la foibleſſe du Roi en cette occaſion, a apliquées à un ſujet pareil en les mettant dans la bouche d'une grande Reine. Ce départ cauſa au Roi un chagrin mortel. Mais comme le tems vient à bout de tout & que Sa Majeſté étoit dans la fleur de ſon âge, elle s'en conſola peu à peu. La Cour étoit alors remplie de Dames qui cherchoient à prendre parti, & qui n'étoient pas inhumaines, ſi on en croit les Ecrivains de ce tems-là. L'abondance a ſes incommoditez. Au milieu de tant de Beautez, le Roi ne ſavoit en faveur de laquelle ſe déterminer. Il ſe plaignoit même quelquefois en leur préſence, que ſon cœur n'avoit plus d'occupation. Un jour qu'il étoit chez Madame, beaucoup plus chagrin qu'à l'ordinaire, le Duc de Roquelaure, l'un des hommes du Roïaume le plus agréable, s'aviſa de dire au Roi pour le divertir, que la Valière l'aimoit paſſionnément. En effet, elle avoit commencé à l'aimer la première & elle

* Racine *dans* Berenice Act. IV. Sc. V. *où cette Reine s'adreſſant à Titus qui ne pouvoit ſe réſoudre ni à la voir partir, ni à la retenir, dit:*

Vous êtes Empereur, Seigneur, & vous pleurez!

Mr. Bayle, dans ſes Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, Tom. III. *s'inſcrit en faux contre cet Adieu de la Connétable, mais ſon autorité doit-elle l'emporter ſur le ſentiment de tout Paris, & l'Auteur des Mémoires qu'il cite, attribuez a la Connêtable, ne peut-il pas avoir eu ſes raiſons pour ne point raporter ce fait?*

Tom. III. pag. 4

MADAME FRANÇOISE DE LA BAUME LE BLANC
DUCHESSE DE LA VALLIERE

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

le avoit dit pluſieurs fois à quelques-unes de ſes Amies, qu'elle auroit ſouhaité qu'il ne fût pas Roi. Roquelaure dit là-deſſus mille choſes plaiſantes, & excita la curioſité du Roi. Sa Majeſté, qui n'avoit jamais remarqué cette Fille, demanda qui elle étoit; & le hazard l'aiant fait paſſer un autre jour devant la Chambre du Roi, comme il en ſortoit pour retourner encore chez Madame, *la voilà*, *Sire*, dit Roquelaure, qui la fit aprocher en même tems, en la raillant de ce qu'*elle n'en vouloit qu'à des Monarques*. Cette raillerie la jetta dans un deſordre dont elle ne put ſe tirer. Le Roi la raſſura & lui parla fort obligeamment. Cependant, comme il n'y trouva rien pour lors qui fût capable de lui plaire, il dit un jour au Comte de Guiche, que par reconnoiſſance il vouloit la marier à un Marquis de ſes Amis; & ſur ce que le Comte répondit que ce Marquis aimoit la Beauté, il eſt vrai, repliqua le Roi, que la Valière n'eſt pas belle, mais je l'embellirai par le bien que je lui ferai. 1661.

La Valière étoit d'une taille médiocre, mais fort deliée, un peu boiteuſe, blonde & blanche, marquée de petite Verole, les yeux bruns, les regards quelquefois languiſſans & quelquefois pleins de feu, la bouche grande & vermeille; mais ſes dents n'avoient rien de beau, point de gorge, le bras plat, mais au reſte d'un eſprit brillant, vif, & qui avoit quelque litterature: avec cela généreuſe & ſincère: bonne amie, éloignée de ce qu'on appelle Coquetterie, & plus capable que perſonne du monde d'un grand attaPortrait de cette fille, Où le Roi la vit pour la premiére fois.

1661. tachement. L'Hiſtoire * des Amours du Palais Roïal n'en fait qu'une petite Bourgeoiſe de Tours. Cependant je trouve † qu'elle étoit d'une Famille alliée à celle de Beauvau le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province. Je ne ſai qui l'introduiſit à la Cour, ni quel âge elle avoit quand elle y vint : il ſuffit de dire qu'elle étoit Fille d'honneur de Madame, & que ce fut chez cette Princeſſe que le Roi la vit & commença de l'aimer. Elle avoit ſeule toute la part aux fréquentes viſites que le Roi rendoit à Madame, & ſur leſquelles on débita tant de mauvais Contes, dans la penſée que le Roi étoit amoureux de ſa Belle Sœur. Mais il eſt certain que ces bruits étoient mal fondez. Les aſſiduitez du Roi pour Madame étoient mal expliquées : il n'y alloit que pour voir ſa nouvelle Maîtreſſe, & un jour qu'il trouva moïen de l'entretenir dans l'Anti-Chambre durant deux heures entières, il fut ſi ſatisfait de ſa converſation, qu'il commença de faire par amour ce qu'il n'avoit fait juſqu'alors que par reconnoiſſance.

Chagrin que Madame en conçut. *Mémoires de Mr. L. M.D.L.F.*

Il eſt vrai que Madame, Princeſſe ambitieuſe & coquette, avoit eu, à ce qu'on croit, quelque prétenſion ſur le cœur du Roi; & comme on croit aiſément ce que l'on ſouhaite, elle s'imagina que c'étoit pour elle-même que le Roi avoit de l'inclination. Quoiqu'il y ait lieu de croire qu'elle n'eût pas

* *Buſſi Rabutin dans l'Hiſtoire amoureuſe des Gaules. Pag.* 336.

† *Dans le Catalogue des Ecrits de Mr. de Marolles Abbé de Ville loin. Pag.* 8.

pas voulu pouſſer cette affaire à bout, il eſt certain que la penſée lui en fit plaiſir, & donna quelque inquiétude à la Reine-Mère. Ainſi quand Madame s'aperçut qu'elle avoit peu de part aux fréquentes viſites du Roi, & qu'elle ſervoit ſeulement de prétexte à celles qu'il faiſoit à la Valière, elle en conçut un dépit extrême. Elle ne pouvoit digerer qu'une de ſes Filles d'honneur lui enlevât une Conquête qu'elle avoit regardée comme aſſurée, & dit à ceux * qui étoient avec elle, un jour que le Roi entretenoit la Valière dans un des coins de la Chambre: „ je ne ſai ſi je ſerai long-tems le prétexte „ de tout ceci : je ne ſaurois voir ſans hon- „ te que les gens prennent des attachemens „ ſi bas & ſi indignes, & je ne conçois pas „ comment une ſi grande fierté a pu ſi fort „ ſe ravaler ". Mais l'inégalité des conditions n'eſt jamais un obſtacle à l'amour. Le Cœur des Rois eſt fait comme celui des autres hommes, & lors que l'amour s'en empare, il applanit toutes les difficultez & réünit les choſes les plus éloignées. Le Roi ne pouvoit aimer dans ſes Etats une perſonne de ſon rang: il faloit qu'il deſcendît ou qu'il vécût ſans Maîtreſſe; & comme il y avoit peu de Princeſſes capables de l'attacher, il falut qu'à l'exemple des Rois ſes Prédéceſſeurs, il portât ſes vœux aux ſimples Demoiſelles. Le Roi tint ſon amour caché pendant quelque tems, aiant de grands égards pour la Reine, à qui il craignoit de donner du chagrin. Cependant les fréquen- 1661.

* *Le Comte de Guiche, Fils aîné du Maréchal de Gramont, & Melle. de Montalet, Confidente de Madame.*

1661. tes visites qu'il faisoit chez Madame, & un présent d'un Colier de Perles & de Boucles d'oreilles de Diamans, que le Roi fit à sa Maîtresse, révelèrent enfin le secret. Ceux qui vouloient plaire au Roi faisoient la Cour à la nouvelle Favorite. Madame de Choisi, qui étoit revenuë de son exil *, s'empressoit à instruire cette aimable personne de la manière dont elle devoit se comporter dans sa nouvelle fortune. Il ne manqua pas de gens qui firent auprès d'elle le même personnage. Le Comte de *** Premier Gentilhomme de la Chambre, & la Marquise de M. *** s'y montrèrent des plus empressez. Cela leur fut compté pour beaucoup, de sorte qu'ils montèrent ensuite à la plus haute faveur.

Traverses que la Valière eut à essuier.

Il n'en fut pas de même de ceux qui se soulevèrent contre le choix de Sa Majesté. Ils ressentirent bien-tôt des effets de son indignation. Cependant la crainte de lui déplaire n'empêcha pas quelques personnes de traverser ses amours. La Comtesse de Soissons, que le Roi avoit aimée, fut au desespoir de ce qu'il lui préferoit une Fille, dont le mérite lui paroissoit au dessous du sien. Elle s'étoit renduë à l'amour du Marquis de Vardes † qui, quoi qu'il ne fût plus dans sa première jeunesse, étoit plus aimable encore par son esprit, par ses manières insi-

* *Elle étoit Femme du Chancelier du Duc d'Orleans, & avoit été exilée à cause de ses liaisons avec ce Prince & le Prince de Condé.*

† *On a cru que ce fut par ordre du Roi qu'il s'attacha à la Comtesse, & que le Roi fut son Confident. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit ce qu'il fit plus par ambition que par amour.*

insinuantes, & même par sa figure, que plu- 1661.
sieurs des jeunes gens de la Cour. Madame, pour se dépiquer de l'inclination qu'elle avoit pour le Roi, avoit aussi écouté favorablement le Comte de Guiche, jeune homme bien fait, & qui, à beaucoup d'esprit & de courage, joignoit encore plus d'audace. Ces quatre personnes, qui virent avec chagrin que la Valière possedoit seule le Roi, formèrent le dessein de la perdre, pour rester les Maîtres à la Cour. Ils s'imaginèrent que si par quelque moïen la jeune Reine pouvoit savoir le Commerce du Roi avec la Valière, elle éclateroit & feroit éclater la Reine-Mère: de manière que le Roi ne pourroit s'empêcher de se défaire de sa Maîtresse. Il n'étoit pas facile d'aprendre une chose comme celle-la à la Reine, sans que quelqu'un s'en aperçût.

Quand Sa Majesté étoit venuë en France, elle ne savoit pas un mot de François. Elle n'en avoit pas encore beaucoup apris depuis qu'elle y étoit arrivée, tellement que quand on lui vouloit dire quelque chose, il faloit toûjours le recommencer trois ou quatre fois, avant qu'elle le pût comprendre. Dans cet embarras ils résolurent tous quatre d'écrire là-dessus une Lettre, comme de la part du Roi d'Espagne à sa Fille, qui l'avertissoit des Amours du Roi. Cette Lettre fut composée par Vardes, & traduite en Espagnol par le Comte de Guiche, qui se piquoit de savoir plusieurs Langues. La Lettre arriva à bon port & sans que personne se doutât pour lors d'où elle venoit. La jeune Reine, qui aimoit son Mari passion-

On en avertit la Reine. *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*

1661. nément, & d'autant plus qu'elle en avoit été véritablement aimée pendant la première année de ſon Mariage, fut outrée de douleur. La Reine Mère prit ſon parti. Le Roi en eut beaucoup de chagrin & d'inquiétude, mais il ne quitta pas pour cela ſa Maîtreſſe. Quand la jeune Reine lui en parla, il lui répondit qu'il n'aimoit point à être gêné : qu'il en uſoit civilement avec elle, puiſqu'il n'avoit pas d'autre lit que le ſien, & qu'ainſi il la prioit de mettre fin à ſes plaintes. Toute ſa mauvaiſe humeur retomba ſur ceux qui avoient eu la hardieſſe de l'attaquer par une endroit ſi ſenſible. Toutefois, loin de ſe douter d'où cela lui venoit, il appela Vardes, pour qui il avoit une inclination ſingulière, & conſulta avec lui, qui ce pouvoit être qui avoit oſé l'offenſer. Vardes détourna malicieuſement le ſoupçon ſur Madame de Navailles, Dame d'honneur de la Reine, dont l'humeur auſtère avoit déplu au Roi. Cette Dame avoit fait griller toutes les avenuës de chez les Filles de la Reine, pour empêcher le Roi d'aller voir Mademoiſelle de la Mothe, dont j'ai déja parlé. Elle avoit été pouſſée à cela par la Comteſſe de Soiſſons, qui avoit toûjours pour but de ſe défaire de la Valière. Madame de Navailles fut chaſſée, ſans que l'on dît pourquoi, & ſon Mari fut compris dans ſa diſgrace. Il ſe paſſa enſuite un tems conſidérable, ſans que le Roi pût ſavoir d'où étoient venus à la Reine les avis qu'on lui avoit donnez.

Le Roi le ſait & punit l'Auteur de ſon chagrin.

Pendant ce tems-là, Vardes étoit toûjours l'homme de la Cour le mieux avec ſon Maître,

tre, & celui dont le Roi recherchoit le plus l'aprobation. Il arriva pour ſon malheur que le Comte de Guiche aiant été chaſſé, à cauſe de la hardieſſe qu'il avoit euë d'élever ſes deſirs juſqu'à Madame, cette Princeſſe forma quelque deſſein ſur Vardes, & voulut lui faire abandonner la Comteſſe de Soiſſons. Celle-ci ſut retenir ſon Amant, & fière de ce ſuccès, elle tint un jour ſur cela à un Balet des diſcours dont Madame fut outrée. La querelle s'échauffant, Vardes, pour plaire à la Comteſſe, fit une imprudence qui ne ſe peut pardonner à un homme de ſon âge. Un jour qu'il trouva le Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur, auprès de Mademoiſelle de Fiennes, Fille d'honneur de Madame, il lui dit d'un ton moqueur : *Comment, Monſieur, un Prince fait comme vous s'amuſe-t-il aux Soubrettes? Les Maîtreſſes ne ſont pas trop bonnes pour vous.* Ce diſcours, que le Chevalier de Lorraine dit à ſon Ami, le Marquis de Villeroi, & qui fut peut-être entendu par d'autres, parvint bien-tôt aux oreilles de Madame. Elle s'en plaignit au Roi, & Vardes fut envoïé à la Baſtille. On crut d'abord que ce ne ſeroit que pour quelques jours ; mais ſes Ennemis aiant aigri l'eſprit de Madame, elle découvrit le ſecret de la Lettre Eſpagnole qu'ils avoient écrite de concert. Le Roi fut d'autant plus irrité, qu'il ſe voïoit trahi par ceux qu'il avoit le plus aimez. La Comteſſe de Soiſſons fut exilée en Champagne, dont ſon Mari avoit le Gouvernement, & Vardes fut envoïé dans un cachot à la Citadelle de Montpellier. 1661.

1661. Le refus que faiſoit le Duc Charles de Lorraine d'accepter les conditions, ſous leſquelles il avoit été compris dans le Traité des Pirenées, ſembloit devoir attirer la perte entière de ſes Etats. Le Duché de Bar, qui en compoſe une partie, le rendoit Vaſſal de la Couronne de France, & pouvoit être confiſqué ſuivant la rigueur du Droit. Cependant le Roi voïant tous ſes Ennemis deſarmez, & le Duc abandonné même par ceux, qui avoient le plus contribué à l'éloigner de ſon devoir, le traita plus favorablement que ce Prince n'eût oſé l'eſperer. Sa Majeſté avoit fait le dernier de Fevrier un Traité avec lui, par lequel les Villes de Stenai, Clermont, Jamets, & Dun, demeuroient à la France; & le Duc s'engageoit à deſarmer, à la réſerve de la Compagnie de ſes Gardes, de ſes Chevaulegers, & des Garniſons de ſes Places. Les Fortifications de Nanci devoient être raſées. Néanmoins le Roi lui rendit non ſeulement la Lorraine, mais encore le Duché de Bar; ſe reſervant ſeulement un paſſage en Allemagne. Une des principales conditions fut que huit jours après la ſignature du Traité, le Duc, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, rendroit hommage au Roi pour le Duché de Bar, ancienne Mouvance du Comté de Champagne, ce qui fut exécuté.

Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar.

Querelle des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ſur la Préeminence entre les deux Couronnes.

Tout étoit tranquille au dedans & au dehors de l'Etat, ſi on en excepte les Pourſuites que la Chambre de Juſtice faiſoit aux Gens d'affaires: quand un accident impreveu penſa renouveller une Guerre d'autant plus fâcheuſe, qu'il ne s'agiſſoit ni de Villes

ni

ni de Provinces, mais de défendre la Dignité de la Couronne attaquée par les Eſpagnols dans l'endroit le plus ſenſible. La France prétend depuis long-tems d'avoir ſur tous les autres Etats l'honneur de la Préſéance. Il n'eſt pas de mon ſujet d'examiner ſur quoi cette Prétenſion eſt fondée; il ſuffit de dire que depuis plus de treize Siècles que cette Monarchie ſubſiſte, elle étoit en poſſeſſion, auſſi ancienne que paiſible, de n'avoir point de Concurrent pour le rang & la préſéance; quand Philippe II. Roi d'Eſpagne entreprit * le premier de la lui diſputer. Philippe perdit ſa cauſe à Veniſe † à Rome, & en Pologne; & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne n'ont jamais diſputé le pas à ceux de France, qu'avec autant de honte pour eux que de gloire pour les François. Néanmoins ils ont toûjours renouvellé cette prétenſion, juſqu'à ce que le Roi ait obligé le Roi d'Eſpagne d'y renoncer expreſſément, à l'occaſion de la Diſpute que je vais raporter. 1661.

Diſpute pour le pas entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne à Londres.

Les Commiſſaires nommez de la part des deux Rois pour règler à l'amiable les Limites & les Dépendances des Places cedées dans les Païs-Bas, étoient encore aſſemblez, & n'avoient pas entièrement levé les difficultez qui s'étoient rencontrées en leur Commiſſion, quand il arriva à Londres une choſe qui penſa rallumer la guerre éteinte depuis ſi peu de tems, & qui l'auroit effectivement rallumée, ſi le Roi Philippe IV. qui étoit

Mémoires Politiques de Mr. de Mont. Hiſt. d'Angleterre. Hiſt. de Hollande.

* *La diſpute commença à Veniſe en 1558.*

† *A Veniſe en 1558. à Rome en 1564. en Pologne en 1573.*

1661. étoit âgé & infirme, & qui ne craignoit rien tant que de laiſſer en mourant ſon Etat embarraſſé d'une nouvelle Guerre, ne l'eût prévenuë en donnant au Roi une ſatisfaction, que, dans tout autre tems, il ne lui auroit ſans doute pas accordée.

Le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur du Roi, & le Baron de Batteville, ou ſelon d'autres de Vatteville, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique, réſidoient tous deux à Londres auprès de Sa Majeſté Britannique. De longue main ils ne ſe vouloient point de bien; mais comme il eſt mal-ſéant à des Miniſtres du premier Ordre, de laiſſer paroître dans les fonctions de leur Miniſtère aucun autre interêt que celui de l'Etat qu'ils ſervent, ils cherchoient à prétexter leur inimitié particulière des Droits & des Prérogatives de leurs Maîtres. Dans cet eſprit, ils s'aviſèrent réciproquement l'un & l'autre de prendre l'occaſion d'une Entrée publique qui ſe devoit faire à Londres le 10. d'Octobre de cette année, par l'Ambaſſadeur Extraordinaire de Suède *, pour ſe faire quelqu'outrage ſignalé. Le Comte d'Eſtrades, en y envoïant ſes Caroſſes, ſuivant la coûtume, renforça ſon train, & donna ordre à ſes Gens de prendre le devant à quelque prix que ce fût, & d'en venir aux dernières extrémitez, plûtôt que de ſouffrir que les Caroſſes du Baron de Batteville marchaſſent devant les ſiens, ou même alternativement. Le Baron de ſon côté, bien réſolu à ne point céder, avoit fait eſcorter ſes Caroſſes du plus grand nombre de Domeſtiques qu'il avoit

* *Le Comte de Brahé.*

avoit pu envoïer à cette Entrée : & ſachant que le Comte d'Eſtrades s'étoit vanté qu'en cas de réſiſtance, il feroit couper les traits des Chevaux, il avoit eu la précaution de les faire garnir de chaînes de fer couvertes de cuir, & de s'aſſûrer par argent de quantité d'Anglois d'entre le menu peuple, qui devoient ſe trouver là pour ſeconder ſes gens en cas de beſoin. Tout cela ne ſe put faire ſi ſecrètement que la Cour n'en fût avertie, & comme on y étoit très-bien informé de l'animoſité qui étoit entre ces deux Miniſtres, le Duc d'Yorck * envoïa une Compagnie de Cavalerie, & trois Compagnies de ſon Régiment d'Infanterie, pour empêcher le deſordre & les voyes de fait. Mais cette précantion fut inutile, parce que ces Compagnies, n'oſant pas agir offenſivement contre aucune des Parties, à cauſe du Privilège des Ambaſſadeurs, furent réduites à ſervir ſeulement de témoins & de ſpectateurs, ſans pouvoir mettre ordre à rien. Le Combat fut ſanglant & opiniâtré, pluſieurs perſonnes y demeurèrent de part & d'autre, mais à la fin les Eſpagnols l'emportèrent, parce qu'aiant d'abord tué les chevaux, ils n'avoient garde de marcher, & que quand les François voulurent couper les traits du Caroſſe du Baron de Batteville, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur Maître, ils les trouvèrent garnis de fer ; cela fut cauſe que le Roi d'Angleterre règla, qu'à l'avenir les Caroſſes des Miniſtres Etrangers ne ſe trouveroient plus aux Cérémonies. 1661.

* *Depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Jaques II.*

1661. Cependant les Eſpagnols comme en triomphe accompagnèrent ſeuls l'Ambaſſadeur de Suède l'épée nuë à la main, & faiſant retentir toutes les ruës où ils paſſoient de cris de joïe. Cette action parut baſſe aux gens de bon ſens. On avoit peine à comprendre ce que Batteville prétendoit par une Rodomontade ſi hors de ſaiſon. On ne ſavoit ſi c'étoit un coup de ſa tête ou s'il en étoit avoué. Ce Baron * n'étoit point un étourdi, ni un homme neuf, qui ſans un ordre ſuperieur eût voulu ſe ſignaler par un zèle auſſi indiſcret, qui expoſoit ſon Maître, ou à eſſuïer un affront en avouant que ſon Miniſtre avoit eu tort de conteſter le rang & la préſéance, ou à voir renouveller une guerre d'autant plus funeſte, qu'il paroiſſoit moins que jamais en état de la ſoûtenir. D'un autre côté le Roi d'Eſpagne étant infirme, & la Monarchie ſur le declin, & épuiſée d'argent & de forces, il n'y avoit guère d'aparence que dans le commencement d'une Paix deſirée avec tant d'ardeur, & achetée avec tant de peine, l'Eſpagne eût voulu la rompre pour le Pas: Elle qui n'en étoit jamais venuë à de telles extremitez, non pas même au milieu de ſa plus grande ſplendeur.

Le Roi veut avoir raiſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte d'Eſtrades, qui n'avoit pas eu l'avantage du Combat, prit le parti de la Plainte; & le Roi ſe trouvant fort ſcandalizé de cette affaire, fit dire au Comte de Fuenſaldaigne, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour, de ſe retirer dans 24. heures,

* *Il avoit été Ambaſſadeur en pluſieurs Cours & Gouverneur de St. Sebaſtien.*

res, & de ne s'arrêter en aucune Ville, jusqu'à ce qu'il fût hors du Roïaume ; & au Marquis de la Fuente, que le Roi Catholique avoit choisi pour relever le Comte de Fuensaldaigne en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, de n'y point entrer. Sa Majesté envoïa aussi ordre au Gouverneur de Peronne d'empêcher que le Marquis de Caracène, Commandant pour le Roi C. dans les Pays-Bas, ne passât par cette Ville pour s'en retourner en Espagne, nonobstant le Passeport dont il étoit déja pourvu de la part de Sa Majesté. Elle fit pareillement commander aux Commissaires qu'elle avoit députez sur la Frontière des Païs-Bas, pour l'éxécution du dernir Traité de Paix, de rompre tout commerce avec les Commissaires députez pour le même effet de la part du Roi Catholique. En même tems Sa Majesté dépêcha le Sieur du Vouldi, l'un des Gentilshommes Ordinaires de sa Maison, vers l'Archevêque * d'Ambrun, son Ambassadeur à Madrid, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, & lui ordonner d'en demander une Reparation authentique, & de se retirer en cas qu'on refusât de l'accorder. C'est assez la Coûtume du Conseil d'Espagne de faire languir les moindres affaires; soit que cette lenteur soit un Mistère de Politique, pour rendre les gens plus dociles en épuisant leur patience, soit que ce soit l'effet du tempérament de la Nation & d'une Coûtume sans Mistère. Cependant dès que l'Archevêque eût demandé satisfaction, le Roi 1661.

* *George d'Aubusson, ensuite Evêque de Metz.*

1661. d'Eſpague lui promit de la donner au Roi ſon Gendre. Nous dirons dans la ſuite de quelle manière cela ſe fit.

En ce tems-là le Roi ſuprima la Charge de Colonel Général de l'Infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret, Duc d'Epernon, & S. M. fit enſuite tous les Meſtres de Camp d'Infanterie Colonels de leurs Regimens.

1662. Le premier jour de l'an 1662. eſt marqué par une nombreuſe Promotion que le Roi fit de Chevaliers du St. Eſprit. Le nombre de Cent dont cet Ordre eſt compoſé ſe trouvant réduit à Quarante, le Roi réſolut de le rendre complet. Entre les Grans de ſon Roïaume & parmi ceux qui à la Nobleſſe de leur extraction avoient joint de grans Services, il choiſit les Soixante qu'il jugea les plus dignes, & les nomma pour être Chevaliers. Sa Majeſté ne pouvoit mieux placer cette Grace qu'après une longue Guerre, qui l'avoit fait mériter à la plûpart de ceux qui reçurent cet honneur. La Cérémonie ſe fit avec grande Pompe dans l'Egliſe des Grans Auguſtins, où par les Statuts de l'Ordre elle doit être faite quand le Roi eſt à Paris. Henri III. Roi de France & de Pologne, avoit inſtitué cet Ordre le jour de la Pentecôte, comme un Monument de ſa reconnoiſſance, de ce qu'à pareil jour il avoit été honoré des Couronnes * de ces deux Royaumes. Ce Roi voïant que pluſieurs perſonnes ſe laiſſoient aller à embraſſer

Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. *Medailles ſur le Regne de Louis le Grand. Mémoires de Buſſi Rabutin. Tom. III.*

* *De celle de Pologne en 1573. & de celle de France en 1574. après la mort de Charles IX.*

braſſer la nouvelle Doctrine, comme on appèle celle des Religionnaires, crut que cette noble Société dans laquelle ils auroient eſperance d'être admis, ſeroit capable de les retenir ; parce qu'outre la preuve d'une ancienne & véritable Nobleſſe qu'on étoit obligé de faire, il faloit encore être de la Religion Catholique-Romaine. Il eſperoit auſſi que s'étant fait le Chef & le Grand Maître de cet Ordre, ceux qui y ſeroient reçus en ſeroient plus étroitement attachez à ſon ſervice & à ſa Perſonne, par le Vœu & le Serment qu'ils feroient devant lui. D'ailleurs l'Ordre de St. Michel s'étant fort avili & preſque entièrement aboli depuis quelques années, ce Monarque en voulut relever la gloire par un Ordre nouveau. Les ornemens & habits des Chevaliers, & les Cérémonies de leur reception, marquoient en effet par leur magnificence, que cet Ordre avoit quelque choſe de plus grand, que toutes les autres Dignitez de Chevalerie qui ſe conferoient ailleurs. 1662.

Ordre de la Cerémonie.

Le Roi avoit nommé dès le trois de Decembre de l'année dernière les Perſonnes qu'il vouloit faire Chevaliers le 1. de celle-ci : & le dernier jour du même mois, Sa Majeſté s'étant renduë ſur les deux heures à l'Hôtel de Luines, près des Grans Auguſtins, avec les anciens Chevaliers du St. Eſprit & ceux qui le devoient être, qu'on appèle Chevaliers Novices, il en partit peu de tems après dans l'ordre qui ſuit. Les Gardes de la Grande Prévôté de l'Hôtel, & les Cent Suiſſes de la Garde marchoient

1662. les premiers, & enſuite les Trompettes & les Tambours. Les quatre Herauts d'Armes précedoient les Chevaliers Novices, qui alloient deux à deux vêtus de Toile d'argent avec les Chauſſes retrouſſées à l'antique, le Bas de ſoïe gris de perle, le Soulier blanc, & la Mule de velours noir. La Toque étoit auſſi de velours noir, aiant le bord relevé d'une agraffe de diamans & orné d'une aigrette: leurs Cappes auſſi de velours noir étoient enrichies d'une broderie de ſoïe, relevée de perles & de pierreries. Les Officiers de l'Ordre venoient enſuite en habit de Cérémonie. L'Huiſſier marchoit ſeul portant une Maſſe de vermeil doré, & le Heraut d'armes auſſi ſeul; le Sieur de la Bazinière, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre, avoit à droite le Sieur de Nouveau, Grand Treſorier, & à gauche le Sieur de Caſtille, Secretaire de l'Ordre qui marchoient tous trois de front, vêtus de blanc avec les Chauſſes retrouſſées, & aiant de grans Manteaux de velours violet ſemez de flammes d'or & bordez d'une broderie d'or & de ſoïe, repréſentant les Chiffres de l'Ordre, avec un petit Mantelet par-deſſus de toile d'or, à fond verd, bordé de colombes d'argent. L'Evêque de Rhodez, Chancelier de l'Ordre, marchoit ſeul après, en Camail & en Rochet, le Bonnet en tête & couvert d'un grand Manteau du même Ordre. Enſuite les anciens Chevaliers venoient deux à deux, avec des habits de toile d'argent, & aiant les grans Manteaux par deſſus, tous brodez comme les autres. Monſieur alloit ſeul, & deux Huiſſiers de la Cham-

Chambre, portant la Maſſe, précedoient immédiatement le Roi, qui, vêtu comme les autres anciens Chevaliers, faiſoit voir tant de Majeſté, qu'il ſe faiſoit diſtinguer de tous les autres. La queuë de ſon manteau étoit portée par le Marquis de Bellefonds, qu'il avoit choiſi pour ſa naiſſance & pour ſa valeur. L'Archevêque de Rouën, l'Evêque de Liſieux, l'ancien Evêque de Rennes, & l'Evêque du Mans, en Camail & en Rochet, ſuivoient comme Chevaliers Novices. Les Gardes du Corps faiſoient la clôture avec les 200. Gentilshommes de la Maiſon du Roi, portant leurs Becs-de-Corbin. Les Herauts d'armes étant arrivez au Chœur de l'Egliſe ſe rangèrent aux deux côtez de l'entrée, & laiſſèrent paſſer les Chevaliers Novices, qui s'étant avancez juſqu'au milieu, firent leur première reverence à l'Autel, la ſeconde vers le Siège qui étoit reſervé pour le Roi près de l'Autel, & la troiſième aux Reines qui étoient placées du même côté, & aux Ambaſſadeurs des Rois & Princes étrangers, aſſis ſur un banc à gauche. Les anciens Chevaliers en firent autant à leur tour. Le Roi étant entré fit auſſi la reverence à l'Autel, aux Reines, aux Ambaſſadeurs, & aux Chevaliers. Les Séances étant priſes, chacun ſe mit à genoux, & l'on commença la Cérémonie par des Prières à Dieu pour attirer ſes Benedictions ſur l'Aſſemblée. Quelque tems après les Herauts & tous les Officiers de l'Ordre vinrent au devant du Roi, qui alla prendre ſa place ſur un fauteuil de ve- 1662.

1662. velours tanné à fleurs de lis d'or, au côté gauche de l'Autel, posé sur une Estrade élevée de deux marches, sous un Dais. Le Chancelier se mit à sa droite, le Trésorier proche, le Secretaire à sa gauche, & le Maître des Cérémonies devant lui. Les Prélats, qui avoient été nommez par le Roi pour être reçus à l'Ordre, s'aprochèrent, & s'étant mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien, qui le lut tout haut, & ils promirent tous de l'observer en touchant le Livre des Evangiles, présenté par le Chancelier. S'étant ensuite levez, on leur mit une Soutanelle violette, ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roi leur donna à chacun le Cordon bleu où la Croix étoit attachée, qu'il prenoit des mains du Trésorier du Marc d'or. Cette Cérémonie étant faite, on chanta les Vêpres où l'Archevêque de Lion officia en Habits Pontificaux.

Le lendemain, premier Jour de l'Année, lors-que tous les Chevaliers de l'ancienne & nouvelle Création eurent pris leurs places dans le Chœur de la même Eglise, le même Archevêque de Lion célébra pontificalement la Messe, à laquelle S. M. assista, & après laquelle ils se rendirent tous au Réfectoire où un Dîné magnifique les attendoit. L'après-dînée S. M. en habit violet & les Chevaliers de l'Ordre en habits noirs, assistèrent aux Vêpres qui furent chantées, selon l'usage de l'Eglise Romaine, pour le repos de l'ame des Chevaliers morts.

Je

Je ne dois pas oublier l'action que fit en cette rencontre le Maréchal Fabert, Gouverneur de Sedan, qui refusa par modestie l'honneur que le Roi vouloit lui faire, de le mettre au nombre des Chevaliers. Il ne descendoit pas de ces Maisons dont l'ancienne Noblesse est un degré pour monter à toutes sortes de Dignitez ; mais ce fut une distinction d'autant plus glorieuse pour lui, de ce que son seul mérite & ses services avoient engagé le Roi à lui vouloir faire cet honneur. Il s'étoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui lui trouvant de l'esprit & du courage, l'avoit emploïé dans sa Maison, & puis l'avoit fait Major du Régiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoissant son mérite, lui avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Louïs XIII. Ensuite Frederic de la Tour, Duc de Bouillon, aiant été arrêté, on lui avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lors que le Cardinal Mazarin étoit sorti de France pendant la guerre civile, il lui avoit confié ses Nièces, son argent & ses pierreries. A son retour il lui avoit fait donner une Armée à commander, avec laquelle il avoit pris Stenai en 1654. & le Cardinal avoit fait récompenser ses services du Bâton de Maréchal de France. Quand le Roi nomma les Chevaliers, S. M. écrivit au Maréchal Fabert qui étoit à Sedan, qu'il se disposât à venir recevoir cet honneur au premier jour de l'an, & que cependant il fît faire ses preuves, & les autres choses nécessaires pour cette Cérémonie. Le Maréchal

1662.

Action remarquable du Maréchal Fabert en cette occasion.

1662. réchal manda à Sa Majeſté, qu'il avoit toute la reconnoiſſance qu'il devoit pour une auſſi grande Grace que celle qu'elle lui vouloit faire; mais qu'il ne la pouvoit accepter, parce qu'il faloit jurer que les preuves que l'on donnoit de ſa Nobleſſe étoient véritables, & que pour rien au monde il ne voudroit faire un faux ſerment. Le Roi voulut le diſpenſer des preuves de trois Races, en conſidération de ce qu'il étoit déja Officier de la Couronne; mais il aima mieux faire louer ſa modeſtie, que de conſentir que pour le favoriſer, il ſe fît quelque choſe contre les Statuts de cet Ordre; & il crut avoir aſſez d'obligation au Roi par pluſieurs Graces qu'il en avoit reçuës, ſans lui être encore redevable de cette faveur particulière.

Cette action parut belle, & fut admirée comme venant d'un homme qui ſe trouvoit aſſez paré par ſa vertu, ſans vouloir acheter d'autres ornemens de la moindre tache à ſon honneur. Cependant la plûpart des Courtiſans dirent, les uns que c'étoit une action de vanité, & les autres de baſſeſſe; mais peut être que la véritable raiſon pour laquelle ils la blamèrent, fut qu'ils ne ſe ſentoient pas le cœur aſſez bien fait pour l'imiter. Quoi qu'il en ſoit, l'Ordre fut envoïé au Prince de Conti, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac & à Caſtries, parce que les uns ſervoient le Roi dans les Etats de Languedoc, & les autres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le ſervice.

Le Duel aboli.

En même tems que le Roi rendoit juſti-

ce

ce à ceux qui l'avoient bien ſervi, il tenoit rigoureuſement la main à l'obſervation des Loix & à l'établiſſement du bon ordre dans le Roïaume. Un faux point d'honneur avoit ſi fort allumé en France la fureur des Duels, que tous les Edits des Règnes précedens n'avoient pu l'arrêter. Cette gloire étoit reſervée à la Sageſſe du Roi. Le premier jour de ſa Majorité il avoit fait un Edit contre les Duels, & depuis il s'impoſa la Loi de n'accorder jamais de Grace aux Coupables. Cette ſévérité ſalutaire a entièrement aboli la pernicieuſe coûtume qui avoit ſouvent coûté à la France le plus pur ſang de ſa Nobleſſe. 1662.

A ces marques de Juſtice & de Sageſſe, il en ajoûta une autre de Liberalité. La Diſette de blé étoit fort grande cette année en France. Le Roïaume, & particulièrement la Ville de Paris, étoient menacez d'une grande Famine; & le peuple auroit eu beaucoup à ſouffrir, ſi le Roi, par une ſage prévoïance, n'eût de bonne heure fait venir des Païs étrangers une grande quantité de Blez. On en fit du pain, & Sa Majeſté ordonna qu'il fût diſtribué dans le Palais des Thuilleries, ce qui fut d'un ſi grand ſecours, qu'on ne s'aperçut preſque point de la néceſſité publique. Liberalité du Roi pendant la Famine.

Du moins les Plaiſirs n'en diminuèrent-ils point à la Cour. Sur la fin de l'année dernière, le Roi voulut augmenter la joïe de ſes peuples par un Spectacle digne de ſa Magnificence, & ordonna pour celle-ci tous les préparatifs d'un Carouſel. La grande Place qui eſt devant le Palais des Thuilleries fut choiſie à ce deſſein, & on la diſpoſa en forme d'un Camp fermé de doubles Barrières, Carouſel aux Thuilleries.

1662. res, & entouré d'Amphithéatres propres à contenir un grand nombre de Spectateurs. Il en vint de toutes les Provinces du Roïaume, & la Curioſité attira même beaucoup d'Etrangers. Il y eut cinq Quadrilles ſous le nom de cinq Nations différentes. Le Roi, vêtu à la Romaine, marchoit à la tête de la premiére, qui répréſentoit les Romains; & dans ſa marche, comme dans les Courſes, il ſe fit autant admirer par ſa bonne grace & par ſon adreſſe, que par la Majeſté qui brilloit dans toute ſa perſonne. Monſieur, Frère du Roi, étoit à la tête de la ſeconde Quadrille, qui répréſentoit les Perſes. La troiſiéme, qui étoit conduite par le Prince de Condé, répréſentoit les Turcs. Le Duc d'Enguien commandoit la quatriéme, qui répréſentoit les Indiens; & le Duc de Guiſe conduiſoit la cinquiéme, qui répréſentoit les Sauvages. La Reine, la Reine Mère, la Reine d'Angleterre & toutes les Princeſſes de la Cour, contribuèrent par leur préſence aux agrémens de la Fête, qui dura trois jours; & les Reines y diſtribuèrent les prix. Le Marquis de Bellefonds, de la Quadrille de Monſieur, reçut le premier jour des mains de la Reine, le premier Prix, qui étoit une Boëte de portraits, garnie de Diamans; & le ſecond jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé, reçut des mains de la Reine Mère, un Diamant fort riche.

Droit de préſeance reconnu par l'Eſpagne.

Le Conſeil d'Eſpagne fut deux ou trois mois à ſe determiner ſur la Satisfaction que le Roi demandoit, pour l'inſulte faite à Londres à ſon Ambaſſadeur. Il n'étoit nullement diſpoſé à l'accorder, & croïoit au contraire que

ie le Baron de Batteville n'avoit fait que 1662.
n devoir, & que par conſéquent il ne mé-
toit que des louanges. Mais le Pacifique
hilippe IV. dont les uniques vuës étoient,
omme j'ai dit, de laiſſer ſon Roïaume en
aix à ſon Fils, en jugea autrement, & ſans
rop ſe faire preſſer accorda de bonne grace,
e qu'il n'étoit pas dans la réſolution de re-
uſer au peril d'une guerre. Il faut avouër
que ce fut une grande démarche à ce Roi,
de quelque côté qu'on la conſidère; il ne
pouvoit guère s'y déterminer ſans engager
l'honneur de ſa Couronne. Mais je ne croi
pourtant pas que l'on en puiſſe préciſément
tirer toutes les conſéquences que les Fran-
çois en tirent. Quoi qu'il en ſoit, le Baron
de Batteville fut révoqué, & le Roi Catho-
lique promit à l'Archevêque d'Ambrun qu'il
enverroit ordre à tous ſes Ambaſſadeurs, tant
en Angleterre que dans les autres Cours, de
s'abſtenir de ſe trouver en aucune cérémo-
nie où ſe trouveroient les Ambaſſadeurs du
Roi Très-Chrétien. Il promit de plus que
le Marquis de la Fuente, qu'il avoit choiſi
pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire près
de Sa Majeſté, lui en feroit ſa Déclaration
en la première Audience qu'il auroit d'elle,
& en effet il la fit le vingt-quatrième du mois
de Mars 1662. dans la forme & dans les ter-
mes contenus au Procès verbal que je ra-
porte ici.

Déclaration de l'Ambaſſadeur de cette Couronne à ce ſujet.

„ Ce jourd'hui vingt-quatrième du mois
„ de Mars, Sa Majeſté aiant eu agréable de
„ donner audience dans ſon grand Cabinet
„ audit Marquis de la Fuente, nouvelle-
„ ment arrivé en ſa Cour, & Mr. le Com-
„ te

1662. „ te d'Armagnac l'aiant amené à Sa Ma-
„ jeſté, ledit Marquis de la Fuente, après
„ lui avoir préſenté la Lettre de Créance
„ du Roi Catholique, qui le déclaroit ſon
„ Ambaſſadeur, & fait ſes complimens en
„ la manière accoûtumée, rendit à Sa Ma-
„ jeſté une ſeconde Lettre du Roi Catholi-
„ que, auſſi en créance ſur lui, au ſujet de
„ l'attentat commis par ledit Batteville, &
„ enſuite le Marquis en préſence de nous
„ Louïs Phelipeaux, Sieur de la Vrillière,
„ Comte de Saint Florentin, Baron de Her-
„ vif & de Château-Neuf ſur Loire, Com-
„ mandeur des Ordres du Roi : Henri de
„ Guenegaut, Seigneur du Pleſſis, Marquis
„ de Planci, Vicomte de Semoine, Baron
„ de Saint Juſt, Commandeur des Ordres
„ de Sa Majeſté : Michel le Tellier auſſi
„ Commandeur deſdits Ordres, & Louïs
„ Henri de Lomenie, Comte de Brienne
„ & de Montbron, Baron de Pougi, tous
„ Conſeillers du Roi nôtre dit Seigneur en
„ ſes Conſeils, Secretaires d'Etat & de ſes
„ Commandemens, a dit à haute voix en
„ Eſpagnol :

SIRE,

Diſcours qu'il fait au Roi.

„ Le Roi mon Maître m'a commandé de
„ remettre entre les Roïales mains de Vo-
„ tre Majeſté cette Lettre qui eſt en créan-
„ ce ſur moi, de ce que je répréſenterai en
„ ſon Roïal nom à Votre Majeſté, en ré-
„ ponſe de celle qu'il reçut de Votre Ma-
„ jeſté à Madrid par les mains de l'Arche-
„ vêque

vêque d'Ambrun, ſon Ambaſſadeur, le 24. Octobre de l'année dernière 1661. datée de Fontainebleau le dix-ſeptième du même mois, ſur laquelle il m'a ordonné de dire à Votre Majeſté, qu'il a été fort fâché du cas arrivé à Londres le dix dudit mois d'Octobre, entre les Ambaſſadeurs de Votre Majeſté auprès de la Perſonne du Roi d'Angeleterre, pour la cómpétence du rang que devoient tenir leurs Caroſſes en l'Entrée Publique d'un Ambaſſadeur Extraordinaire de Suède, à cauſe du déplaiſir que Votre Majeſté a reçu de cet accident, lequel a cauſé la même ſurpriſe au Roi mon Maître que celle qu'avoit euë Votre Majeſté, & qu'auſſi dès qu'il a eu cet avis, il a ordonné au Baron de Batteville ſon dit Ambaſſadeur de ſortir de Londres, & de ſe rendre en Eſpagne, le révoquant de l'Emploi qu'il avoit, pour donner ſatisfaction à Votre Majeſté, & témoigner contre lui le reſſentiment que mériteroient ſes excès. En outre il m'a ordonné d'aſſurer Votre Majeſté qu'il a envoyé ſes Ordres à tous les Ambaſſadeurs & Miniſtres, tant en Angleterre, comme en toutes les Cours où réſident & réſideront leſdits Miniſtres, & où ſe pourront préſenter de pareilles difficultez, pour raiſon des Compétences, afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourrent point avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres de Votre Majeſté en toutes les Fonctions & Cérémonies Publiques, auxquelles les Ambaſſadeurs & Miniſtres de Votre Majeſté aſſiſteront. 1662.

1662.

A quoi Sa Majeſté répondit:

„ *Je ſuis bien aiſe d'avoir entendu la Déclaration que vous m'avez faite de la part du Roi votre Maître, d'autant qu'elle m'obligera de continuer à bien vivre avec lui.*

„ Enſuite le Marquis de la Fuente s'étant retrié, Sa Majeſté adreſſant la parole au Nonce de ſa Sainteté & à tous les Ambaſſadeurs & Réſidens qui étoient préſens, dit:

„ *Vous avez ouï la Déclaration que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos Maîtres, afin qu'ils ſachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ſes Ambaſſadeurs, de céder les rangs aux miens en toutes occaſions.*

„ A laquelle Audience ont été préſens Mr. le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, le Duc d'Enguien, le Chancelier, pluſieurs Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne, & autres Notables Perſonnages du Conſeil de Sa Majeſté: enſemble tous les Ambaſſadeurs, Réſidens ou Envoïez étant préſentement en cette Cour, leſquels y ont été conviez, le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Savoïe, Mantouë, Modène, & Parme, les Ambaſſadeurs de Suède, les trois Extraordinaires de Hollande, avec l'Ordinaire, les Envoïez & Réſidens de Maience, Trêves, Brandebourg, & Palatin; de l'Archiduc d'Inſpruk, du Duc de Neubourg, des Ducs de Lunebourg, Brunſwick, du Landgra-

„ ve

„ ve de Heſſe, de l'Evêque de Spire, & du „ Prince d'Orange. Fait à Paris ce 24. Mars „ 1662. 1662.

Il y a quatre choſes à remarquer dans ce Procès Verbal. La première que le Roi Très-Chrêtien reçut le Diſcours du Marquis de la Fuente pour une Déclaration formelle qu'à l'avenir l'Eſpagne céderoit la main & le pas à la France. La ſeconde que les termes du Marquis ſont équivoques, en ce qu'il promet de la part du Roi ſon maître qu'à l'avenir ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres s'abſtiendront, & ne concourront point avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ſans expliquer ſi ce ſera préciſément en cédant ou ſeulement en s'abſtenant de ſe trouver dans les lieux & Cérémonies Publiques où cette difficulté pourroit de nouveau ſe rencontrer. La troiſième que ce Procès Verbal eſt un Acte paſſé & atteſté par les ſeuls Miniſtres de France, qui en cette occaſion étoient parties intéreſſées, & nullement reconnus par ceux du Roi Catholique. Et la quatrième enfin que Sa Majeſté Très-Chrêtienne attendit que le Marquis de la Fuente ſe fût retiré, pour dire aux Miniſtres des autres Princes, qu'ils avoient été témoins de la Déclaration qu'il venoit de lui faire de la part du Roi Catholique, qu'à l'avenir ſes Miniſtres céderoient en toutes les occaſions aux ſiens.

Si cette affaire fut terminée auſſi avantageuſement pour la France qu'elle l'a cru.

Je n'ai pas deſſein de rien décider ſur une Queſtion ſi délicate; je raporterai ſeulement ce qui fut dit là-deſſus par de fort habiles gens de l'un & de l'autre Parti. Les

1662. François disoient que, malgré les termes ambigus du Marquis de la Fuente, on n'en pouvoit conclurre autre chose, sinon qu'à l'avenir les Ministres du Roi Catholique céderoient à ceux du Roi Très-Chrêtien dans les Cérémonies Publiques & en toutes rencontres, & que l'on ne sauroit donner aucun autre sens à ces termes, *afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point*, *&c.* à quoi ils ajoûtoient que s'il n'avoit été question que de s'absenter & non pas de céder, le Marquis de la Fuente auroit pu aisément s'expliquer d'une manière claire & intelligible en disant: *afin qu'ils s'abstiennent & s'absentent de toutes les Fonctions, & Cérémonies auxquelles les Ambassadeurs de Votre Majesté assisteront, & afin d'éviter par ce moien toutes les occasions qui pourroient faire naître des disputes sur le sujet de la Compétence.* A cela les Espagnols répondoient, que le Roi Catholique n'avoit garde de s'exclurre lui-même en la personne de ses Ministres de toutes les Cérémonies Publiques pour l'amour du Roi de France, & que c'étoit assez qu'il consentît à se réduire à l'égalité, sans prétendre plus l'emporter, & que c'est l'unique sens naturel qu'on puisse donner aux paroles du Marquis de la Fuente, étant certain que par toute la terre, *ne pas concourir* ne signifie point *céder*, mais seulement ne pas s'empresser pour l'emporter. Ils ajoûtoient que si le Roi Catholique avoit été dans la résolution de céder la Préeminence au Roi Très-Chrêtien, il auroit fort bien su ordonner à son Ambassadeur de s'exliquer en termes propres, & que si Sa Majesté Très-Chrê-

Chrêtienne l'avoit ainſi prétendu, elle n'auroit eu garde de ſe contenter des termes équivoques du Marquis. Qu'une marque évidente de cela, c'eſt que Sa Majeſté avoit obſervé de ne rien dire de la Ceſſion prétenduë, juſqu'à ce que l'Ambaſſadeur ſe fût retiré, dans la crainte, ſans doute, que ſi elle l'avoit fait en ſa préſence, il ne ſe fût expliqué plus clairement, & qu'au fonds, comme la choſe s'étoit paſſée verbalement, on avoit encore lieu de douter ſi dans l'Acte qui en fut fait par les quatre Secretaires d'Etat, on n'avoit point inſéré un mot pour l'autre, ou de propos déliberé, ou plus vraiſemblablement faute de mémoire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on n'a point vu que depuis ce tems-là les Miniſtres d'Eſpagne aïent été plus diſpoſez qu'auparavant à céder le pas à ceux de France. Ils ont conſtamment prétendu l'égalité ſans jamais s'en départir, & il n'eſt pas à ſupoſer qu'ils l'aïent fait ſans ordre. 1662.

Ce fut pendant cette Audience que le Roi aprit la retraite de Mademoiſelle de la Valière dans le Couvent de Chaillot. On ne ceſſoit de la maltraiter chez Madame, & les Reines venant encore à la charge lui faiſoient ſouvent des reproches très-durs & très-mortifians. Elle s'étoit contentée pluſieurs fois d'en pleurer; mais enfin pouſſée à bout par les choſes outrageantes qu'on lui dit dans une Viſite que les Reines rendirent un jour à Madame, elle prit la réſolution déſeſperée de s'aller enfermer pour le reſte de ſes jours. Soit que ſon deſeſpoir l'empêchât de raiſonner, ſoit qu'elle craignît

Suite des Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valière.

1662. gnît que le Roi ne voulût pas consentir à sa retraite, elle partit sans le lui faire savoir. Sa Majesté l'aprit, comme j'ai dit, à l'Audience de l'Ambassadeur d'Espagne, & l'auroit sans doute quittée brusquement, si par bonheur la Harangue ne se fût pas trouvée finie. Le seul nom de la Valière, prononcé par le Marquis de Sourdis qui étoit en conversation auprès du Roi avec le Duc de St. Aignan & qui parloit assez bas, fit tourner la tête à Sa Majesté qui demanda ce qu'ils disoient de la Valière. Sourdis répondit qu'elle s'étoit retirée au Couvent de Chaillot. Le Roi, frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, commanda qu'on fît venir un Carosse pour l'aller trouver. Mais il n'eut pas la patience d'attendre qu'il fût prêt; il monta d'abord à cheval, & pousſa à toutes jambes jusqu'à Chaillot. La Reine, qui le vit partir, voulut l'arrêter & lui faire quelque remontrance; mais il la repoussa & ne voulut pas seulement l'écouter. On dit que cette Princesse étonnée, se contenta de lui dire gravement, *en vérité, Sire, vous n'êtes guère Maître de vos passions:* Et que le Roi, en la regardant d'un œil de dépit, répondit, *si je ne le suis pas de mes passions, Madame, j'espère que je le serai de ceux qui me font pièce*, & là-dessus donna des deux. Il arriva tout échauffé au Couvent & demanda Mademoiselle de la Valière, qui parut aussi-tôt à la Grille. Le changement qu'il remarqua sur son visage le toucha tellement, qu'il ne put retenir ses larmes. Il lui fit des reproches de la manière dont elle étoit partie, auxquels la Belle ne répondit

aussi

auſſi qu'en pleurant. Ce langage muet aiant duré quelque tems, fit place aux diſcours les plus paſſionnez & les plus tendres. Le Roi eſſuïa ſes pleurs & ceux de ſa Maîtreſſe, & uſant enfin de ſon Autorité, il la fit monter dans un Caroſſe avec lui. Quelque répugnance que Mademoiſelle de la Valière eût à retourner à la Cour, dans la crainte d'avoir encore des duretez à eſſuïer de la part des deux Reines & de Madame: elle ſe laiſſa fléchir aux aſſurances que le Roi lui donna d'y mettre ordre. On ſe rend ſans peine aux ſollicitations d'un Amant & d'un Amant abſolu. Le Roi ſavoit ſe faire obéïr; & quoi qu'il eût pour la Reine les égards que la bienſéance demandoit, il eſpéroit de l'engager, auſſi bien que Madame, à avoir deſormais plus de ménagement pour la Valière. Néanmoins pour la voir avec plus de liberté & lui épargner les chagrins auxquels elle craignoit de s'expoſer encore, il lui propoſa de lui donner un Equipage & un Hôtel; mais cette Belle le refuſa d'abord. Elle rentra donc chez Madame où le Roi la mena lui-même, & pria cette Princeſſe d'avoir ſoin d'une Perſonne qui lui étoit plus chère que ſa vie. Madame lui répondit ſéchement, *vous me donnez-là un bel emploi*, Sire, *je ferai ce que Votre Majeſté m'ordonne, & je la regarderai comme une Fille qui vous appartient.* Le Roi ne répliqua rien & ne fit pas ſemblant d'entendre le ſens de cette équivoque. Il rendit à Mademoiſelle de la Valière des viſites plus fréquentes & plus longues qu'au paravant, & lui fit quantité de beaux préſens, qui achevèrent d'exciter la 1662.

1662. jalouſie de toutes les Dames de la Cour.

Je ne m'amuſerai point à décrire toutes les circonſtances de ces Amours : les déclarations que le Roi fit à ſa Maîtreſſe : les petits ſoins qu'il lui rendit & tout ce qui a coûtume de préceder l'heureux moment de la concluſion. Quoi que les Rois ne ſoupirent pas long-tems d'ordinaire, notre Monarque oublia qu'il l'étoit en cette occaſion. Il fit tout ce que fait l'Amant le plus timide. Il eſt vrai auſſi que la Valière conſidéroit moins en lui le Sceptre que la Perſonne, & qu'elle n'aimoit que Louïs indépendamment de ſa qualité de Roi. Cette Fille avoit de la Vertu ; mais quelle Vertu eſt à l'épreuve d'une Paſſion tendre & réciproque ? Son cœur étoit touché du mérite perſonnel de ce jeune Prince : elle lui fit enfin un ſacrifice de ce qu'elle avoit de plus cher. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Il faloit qu'elle fût bien ſûre de ſes charmes, pour ne craindre pas que les faveurs éteigniſſent l'ardeur de ſon Amant. Il n'en fut dans la ſuite que plus empreſſé & plus tendre. Chacun ſait les témoignages publics qu'il lui en donna. Ce Commerce faiſant bruit à la Cour, la Reine-Mère voulut uſer de ſon Autorité pour le faire ceſſer. Mais le Roi lui parla d'une manière qui ne lui donna pas envie de revenir une autre fois à la charge.

Le Roi n'en fait plus miſtère, & ſe déclare à la vuë de toute la Cour.

Hiſtoire Amoureuſe des Gaules par le Comte de Buſſi Rabutin.

Il affecta de dire devant elle dans un Cercle qui ſe tenoit dans ſon Cabinet, qu'on avoit mauvaiſe grace de prêcher la Vertu quand on étoit ſur le retour, & de paroître ſi ſévère pour les autres quand on ne l'avoit pas toûjours été pour ſoi. Ces diſcours & de ſem-

ſamblables firent connoître à tout le monde qu'on s'opoſeroit inutilement à une paſſion déclarée & dont le Roi ne faiſoit plus miſtère. La jeune Reine elle même, après pluſieurs plaintes ſans fruit, fut obligée de prendre ſon parti. Qu'auroit-elle pu faire autre choſe, quand ceux à qui elle s'ouvroit là-deſſus, lui diſoient pour toute conſolation, que* le Roi ſon Père en avoit fait tout autant? 1662.

Chagrin que la Reine en conçoit.

Cependant cette Princeſſe ſe chagrina ſi fort qu'elle en tomba malade. Le Roi, qui avoit pour elle de la tendreſſe, en fut touché. Il lui rendit viſite, & la trouva dans un ſi grand accablement qu'il en pleura. Il pleuroit facilement, comme nous l'avons vu; mais après tout ſes larmes étoient des marques de ſon extrême ſenſibilité. On s'en aperçut, & une Dame qui remarqua qu'il étoit fâché qu'on les vît, lui dit tout haut de ne point cacher le ſeul remède qui pût guérir la Reine. C'étoit un éfet de ſon étoile d'être amoureux en plus d'un endroit. La tendreſſe qu'il avoit pour la Reine étoit une tendreſſe d'Epoux qui ne faiſoit point de tort aux ardeurs de Galant. Son Amour pour Mademoiſelle de la Valière n'en étoit pas moins vif; & comme on ne peut pas ſuffire à tout, le Roi tout jeune & vigoureux qu'il étoit tomba malade à ſon tour. Sa maladie fut même aſſez fâcheuſe & accompagnée de délire. Il parloit continuellement de ſa Maîtreſſe, & demandoit toûjours à la voir. Mais les Médecins s'y opoſoient

* *C'eſt ce que lui dit le Marquis de la Fuente, Ambaſſadeur d'Eſpagne, un jour que la Reine ſe plaignoit à lui de la maniére d'agir du Roi.*

1662. ſoient, de crainte que ſa préſence n'irritât ſon mal. On peut juger des allarmes que la Belle ſouffroit de ſon côté : elle ne dormoit point : elle étoit plus morte que vive, & charmoit ſa douleur en écrivant du moins tous les jours à celui qu'elle ne pouvoit voir. Un jour pourtant que le Roi ſe trouva mieux, il commanda au Duc de * * * de lui faire venir ſa Maîtreſſe. Il ne pouvoit plus réſiſter à ſon impatience. Ce Duc, pour le ſatisfaire, alla promtement chercher Mademoiſelle de la Valière qui n'étoit pas moins impatiente de voir ſon Amant. La Cour étoit fort groſſe chez le Roi quand elle y arriva. Le Monarque s'en défit bien-tôt ſur quelque prétexte, pour paſſer dans une autre Chambre où l'on avoit fait entrer la Valière. Il ſuffit de connoître l'amour pour juger de ce qui ſe paſſa dans cette entrevuë. Le Roi foible & convaleſcent voulut lui donner des marques d'une ſanté parfaite. Il fit un effort qui penſa lui coûter la vie. Mais ſa jeuneſſe & ſon bon tempérament le tirèrent encore de ce danger. L'Amour qui avoit fait le mal, ne vouloit pas qu'il fût ſans remède. Il le reſervoit à d'autres combats où la bravoure de ce Héros devoit ſe ſignaler. Cependant la Valière devint groſſe, &, fut Mère d'une Fille * qui fut appelée Mademoiſelle de Blois. J'avance exprès ce récit pour n'être pas obligé d'y revenir.

J'ai

* *Marie Anne de Bourbon, née au mois d'Octobre 1666. & mariée en 1680. à Louïs Armand de Bourbon, Prince de Conti.*

J'ai dû dire plus haut, que cette Fille, que nous appellerons Dame desormais, parce que le Roi la fit Ducheſſe, avoit enfin accepté le *Palais Brion* *, où Sa Majeſté l'avoit logée, & lui avoit fait ſa Maiſon, aiant mis auprès d'elle une Fille de confiance, nommée Marion † Bourlaſque. Comme je ne m'attache pas à ſuivre l'ordre des tems dans le récit de ces Amours, pour ne pas interrompre trop ſouvent la narration de choſes plus importantes, j'eſpère que l'on me pardonnera aiſément ces petites tranſpoſitions. J'ajoûterai encore, pour n'en faire pas à deux fois, que cet accouchement de la nouvelle Ducheſſe fut ſuivi l'année d'après d'un autre *, qui marquoit que la poſſeſſion n'avoit rien diminué de l'ardeur du Roi. Elle étoit au Louvre avec ſon Amant dans un de ces momens où l'on ne peut ſouffrir de tiers, quand elle fut ſurpriſe de ce mal qui fait tant crier. La douleur fut ſi violente & les convulſions ſi terribles, que jamais homme ne ſe trouva ſi embarraſſé que le fut alors le Roi. Il appela du monde par les fenêtres, & cria qu'on allât vîte avertir deux Dames † qu'il nomma. Une Fille de la Ducheſſe courut en même tems à la Sage-femme ordinaire; mais toutes vinrent

1662.

Le Roi ſe trouve à l'accouchement de Mademoiſelle de la Valière. Ce que l'amour lui fit faire en cette occaſion. *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules par le Comte de Buſſi Rabutin.*

D 5

* *Ce Palais répondoit au bout du Jardin du Palais Roïal, où il avoit une iſſuë. On fit en ce tems-là l'Anagramme de* Palais Brion, *&* l'on trouva Bon à plaiſir.

† *Elle étoit de Lion, & fut mariée depuis au Sr. du Pleſſis Vautelet, Ordinaire de chez le Roi.*

* *D'où naquit en Octobre* 1667. *Louis de Bourbon, Comte de Vermandois, Amiral de France, mort à Courtrai en Novembre* 1683.

† *Madame de Montauzier & Madame de Choiſi.*

1662. rent trop tard pour empêcher que la Veſte du Roi, en broderie de Perles & de Diamans, la plus magnifique du monde, ne portât des marques du deſordre. Elles trouvèrent le Roi qui ſuoit à groſſes gouttes d'avoir ſoûtenu ſa Maîtreſſe dans les douleurs. Elle n'avoit point reſpecté ſa parure, & lui avoit déchiré un Collet de mille écus en ſe pendant à ſon cou : elle ne pouvoit ſouffrir d'être touchée par d'autres mains, que par celles qui étoient accoûtumées à manier des Sceptres & des Couronnes. Il eſt certain que le Roi fit en cette occaſion des choſes fort paſſionnées, & d'autant plus propres à marquer l'excès de ſon amour, qu'il avoit ordinairement une extrême répugnance à entrer ſeulement dans la Chambre de la Reine, lors qu'elle étoit en cet état. Mais tout cela n'étoit rien, en comparaiſon de la ſenſibilité qu'il fit paroître lors que la Ducheſſe étant tombée dans une ſincope très-violente, Madame de Choiſi s'écria, *elle eſt morte* ! Le Roi faillit à mourir auſſi : il fondoit en larmes & crioit de la manière du monde la plus douloureuſe, *rendez la moi & prenez tout ce que j'ai.* Il étoit à genoux au pié de ſon lit, immobile comme une ſtatuë, ſinon dans de certains momens où il jettoit des cris ſi pitoïables, que les Dames & les Médecins en avoient le cœur percé de douleur. La Malade revint enfin, & ſon premier mouvement aiant été de regarder où étoit le Roi, Madame de Montauzier le fit aprocher de ſon lit : elle lui ſerra les mains quoique très-foiblement ; mais la douleur du Roi augmentant, on l'en arracha

racha par force & on le mit ſur un lit, où il revint auſſi au bout de quelque tems. Dès que la Ducheſſe fut ſoulagée par les remèdes que les Médecins lui donnèrent, elle demanda à Madame de Montauzier ce qu'elle penſoit de l'amour du Roi ; mais elle le lui demanda comme en étant charmée elle-même. Madame de Montauzier, qui étoit véritablement ſurpriſe de tout ce qu'elle venoit de voir, lui dit ſincèrement qu'on ne pouvoit trop aimer un Prince qui aimoit ſi paſſionnément. On ne peut dire avec quelle ardeur le Roi remercia ces Dames des ſervices qu'elles venoient de rendre à la perſonne du monde qu'il aimoit le plus. Il les aſſura qu'il en auroit une reconnoiſſance Roïale ; & en effet la ſuite a bien fait voir qu'il n'étoit pas ingrat. 1662.

Le mariage de *Monſieur* célébré l'année précédente avec la Princeſſe d'Angleterre, ne fut pas moins fécond que celui du Roi. Le premier fruit qui en ſortit, fut *Marie Louiſe d'Orléans*, née le 17. Avril de cette année & mariée dans la ſuite à Charles II. Roi d'Eſpagne, comme nous le dirons en ſon lieu. *Naiſſance de Marie Louiſe d'Orléans.*

L'affaire des Ambaſſadeurs étoit à peine finie, qu'il en ſurvint une autre entre le Pape & le Roi, au ſujet d'une ſemblable inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. L'injure étoit atroce, mais auſſi il faut avouer que la réparation s'en fit d'une manière proportionnée à l'outrage, & qu'il n'y a point d'exemples où le droit des Gens, ſi ouvertement violé, ait été maintenu avec *Inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. Hiſtoire des Démêlez de la Cour de France avec la Cour de Rome &c. par Mr. Regnier Deſmarais.*

1662. tant de gloire, & où les Auteurs du mal aïent été punis avec tant de ſéverité. Mais pour reprendre la choſe dans ſon origine, il faut remonter au Voïage que le Cardinal Mazarin fit à Cologne * lorſqu'il fut exilé du Roïaume. Le Cardinal Chigi s'y trouva à cauſe de ſa Nonciature, & c'eſt là que commença à éclater la jalouſie, ou plûtôt l'inimitié conçuë dès les Conférences de Munſter, & qui s'étoit conſervée depuis entre lui & Mazarin. Ce fut par une ſuite de cette même inimitié, que le Cardinal Mazarin ne voulut jamais conſentir que l'autre, devenu Pape † ſous le nom d'Alexandre VII. intervînt au Traité des Pirénées comme Médiateur; & cette excluſion, jointe à celle que le Roi avoit voulu lui donner au Conclave, avoit rendu la Nation Françoiſe ſi odieuſe à Sa Sainteté, qu'elle ne pouvoit plus la ſouffrir. Le Roi ne l'ignoroit point: cependant il ne laiſſa pas d'envoïer le Duc de Crequi à Rome en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Le Pape de ſa part le reçut ſans aucune marque aparente d'averſion ni d'aigreur; mais il n'y eut pas fait grand ſéjour, qu'il s'aperçut de la mauvaiſe volonté qu'on lui portoit. Toute la Famille des Chigi, qui étoit celle du Pape, affectoit de lui montrer une extrême froideur: ſur tout Don Mario Frère du Pontife, & le Cardinal Chigi ſon Neveu. A cette froideur le Duc de Crequi opoſa une indifférence qui aprochoit fort du mépris, & des manières hautes qui achevèrent d'en-

* *Au mois de Mars* 1651.
† *Au mois d'Avril* 1655.

d'envenimer l'eſprit du Pape & celui de ſes Parens. 1662.

Querelle des Gens de l'Ambaſſadeur avec les Corſes.

Par malheur pour la France, ou ſi l'on veut pour le S. Siège, les François n'étoient point alors regardez à Rome de bon œil. On y rejettoit ſur eux la cauſe de tous les troubles qui étoient arrivez en Italie depuis trente ou quarante ans, & l'on y étoit tout diſpoſé à leur faire inſulte, pour peu qu'on vît de jour à l'impunité. Telle étoit la diſpoſition générale des choſes & des eſprits, lors que deux ou trois François de la ſuite de l'Ambaſſadeur prirent querelle dans les ruës avec une Brigade de Corſes, Soldats deſtinez pour la garde de Rome & pour aſſûrer les Exécutions de la juſtice. Ils n'eurent en cette rencontre aucun reſpect pour les Loix militaires, qui veulent que les particuliers cédent en toutes choſes aux Corps de Troupes qui ſont en fonction, & qui ont des Officiers à leur tête. Ils mirent hardiment l'épée à la main, & comme il eſt expreſſément défendu à toutes ces ſortes de Brigades à Rome de tuer, il ne leur fut pas difficile de ſe tirer de leur combat avec avantage. Cependant toute le Corps des Corſes prit part à l'affront que venoient de recevoir quelques-uns de leurs membres. Comme il avoit été fait à une Garde en fonction, & non pas à des particuliers du Corps, ils ſe crurent deshonorez, s'ils paſſoient cela ſans en prendre vengeance. Quelques-uns dirent que ce furent les Parens du Pape qui les y excitèrent ſous main, par le moïen de quelques-uns des Officiers, auxquels ils promirent leur protection: & que ſans cela jamais les Corſes n'auroient oſé ne

1662. venir aux extrémitez où ils ſe portèrent. Quoi qu'il en ſoit, ils coururent aux armes tumultueuſement & mirent toute la Ville de Rome en combuſtion. Le droit des Gens, & le reſpect inviolable que l'on doit aux Ambaſſadeurs, ne fut point capable de les retenir ni de modérer l'aveugle fureur dont ils étoient poſſedez. Ils marchèrent en bataille vers le Palais du Duc de Crequi, Tambour battant, Enſeignes déploïées, ſous la conduite de leurs Officiers, & s'emparèrent de toutes les avenuës qui y conduiſoient, comme s'ils avoient eu deſſein de l'aſſiéger dans les formes. Ils firent plus, ils chargèrent les gens du Duc qui étoient ſortis pour leur demander raiſon de ce procédé, & lors qu'il voulut paroître ſur un Balcon pour apaiſer le deſordre par ſon Autorité, ils tirèrent ſur lui-même pluſieurs coups de Mouſquet & de Carabine, & l'obligèrent à ſe retirer après avoir couru danger de ſa propre vie.

Suivie d'une ſédition preſque générale.

La Ducheſſe de Crequi, qui pour lors étoit occupée à viſiter les Egliſes, n'en fut pas quitte à meilleur marché. Elle fut rencontrée par quelques-uns de ces Corſes qui s'étoient ſéparez des autres pour battre l'eſtrade, & attaquée avec la dernière fureur & la dernière inſolence. Pluſieurs coups de mouſquet furent tirez dans ſon Caroſſe, un de ſes Pages qui tenoit la main ſur la portière fut tué à ſes yeux, & tout le reſte de ſes Gens fut extrêmement maltraité, de manière qu'elle ſe trouva heureuſe de rencontrer la Maiſon du Cardinal d'Eſt pour s'y réfugier. Cependant le deſordre augmentoit d'heure à autre & dura pluſieurs jours, pendant leſquels ce fut

fut un crime à Rome que d'être François ou d'avoir seulement quelque liaison avec eux. Le Duc Cesarini, qui étoit de ce nombre, à cause de l'Ordre du St. Esprit dont il avoit été honoré, pensa être envelopé dans cette Sédition. On le menaça de lui faire son Procès, parce qu'il avoit offert ses services à l'Ambassadeur, & entre les divers outrages qu'il fut contraint de souffrir, il vit emprisonner deux de ses gens comme des malfaiteurs. Enfin le Duc de Crequi, jugeant qu'il ne pouvoit plus demeurer dans Rome sans exposer l'honneur du Roi, en se commettant lui même à de nouvelles insultes, prit le parti de se retirer, & fit savoir aux Cardinaux, & aux personnes de qualité qui étoient dans les intérêts de la France, qu'ils l'obligeroient d'en faire de même. 1662.

Il dépêcha en même tems un Courier en France, pour donner avis au Roi son Maître de tout ce qui s'étoit passé. Sa Majesté en fut tellement irritée, que sans plus différer elle envoïa ordre au Nonce de Sa Sainteté de sortir incessamment de son Roïaume, & lui donna trente Cavaliers pour le conduire jusques aux Frontières, avec ordre d'empêcher qu'il eût communication avec qui que ce fût. Elle écrivit aussi une Lettre très-forte à Sa Sainteté, où elle se plaignoit de la violence commise contre son Ambassadeur, & en demandoit satisfaction en des termes, qui sentoient plûtôt la déclaration de Guerre que la Remontrance. Le Roi donne ordre au Nonce de sortir de France.

Cette Lettre mit toute la Cour Romaine en allarme. Le Roi Très-Chrêtien y étoit déja connu pour un Prince extrêmement délicat, Allarme qu'on en conçoit à Rome.

1662. licat, ſur tout ce qui regarde les Droits de la Couronne, & le reſpect dû à ceux qui la portent. La ſeule penſée de le voir entrer à main armée en Italie faiſoit frémir tout le monde, & l'on ne pouvoit, ſans trembler, ſonger aux calamitez dont Rome ſe trouveroit remplie, ſi une fois il venoit à en former le ſiège. Dans cette fraïeur dont perſonne n'étoit exemt, on ſongea ſérieuſement à donner à Sa Majeſté Très-Chrêtienne toutes les ſatisfactions poſſibles. Les Parens du Pape, que les François accuſoient hautement d'être les Auteurs ſecrets de toute l'affaire, en haine du peu d'état que le Duc de Crequi avoit fait d'eux, lui envoïerent l'Abbé Roſpigliosi pour ſe juſtifier d'un ſi injurieux ſoupçon & le convier de revenir; & le Duc n'en aiant pas paru content, parce que cet Abbé n'avoit point d'autre Créance qu'une Lettre du Cardinal Chigi, le Sieur Raſponi y fut renvoïé de la part du Pape même.

Meſures qu'on y prend pour punir les Seditieux.

Cependant on mit en priſon quelques uns des Soldats Corſes qui avoient paru les plus inſolens, & on caſſa le Corps entier, Officiers & Soldats, avec ignominie. Et parce que le Cardinal Impérial, Gouverneur de Rome, étoit accuſé d'avoir ſouffert l'inſolence des Corſes, & de n'avoir ni réprimé la Sédition, ni puni les Séditieux comme il devoit faire; le Pape le deſtitua de ſon Gouvernement & l'envoïa Légat à Ancone comme dans un honnête exil. Mais tout cela ne fut point capable de ſaisfaire le Roi Très-Chrêtien; au contraire les François en prirent un nouveau ſujet de plainte. Ils publièrent que l'on n'avoit caſſé la Garde Corſe, que pour

la.

la ſouſtraire à la juſte punition que Sa Majeſté Très-Chrêtienne en auroit ſans doute demandée, & qu'on n'auroit pu lui refuſer: qu'au lieu de punir tous les Criminels, ou tout au moins une grande partie, on en avoit ſeulement arrêté trois ou quatre, & on avoit facilité l'évaſion des autres: que le Cardinal Impérial, qui étoit convaincu de connivence en cette occaſion, & d'avoir attendu que les Mutins fuſſent en ſûreté pour les mettre au Ban, avoit néanmoins obtenu des honneurs au lieu de cenſures, & des récompenſes au lieu de châtimens; & enfin qu'il paroiſſoit par tout le procédé de la Cour de Rome, que l'on n'avoit aucun deſſein de faire à Sa Majeſté une réparation proportionnée à la grandeur de l'inſulte. 1662.

Moïens que le Roi mit en uſage pour obtenir ſatisfaction du Pape.

Ces Diſcours étoient accompagnez dans la bouche des François de menaces terribles, qui n'alloient pas à moins qu'à la ruine entière de Rome, & de toutes les Rodomontades ordinaires dans ces occaſions. Les Paſquinades couroient de toutes parts en Proſe & en Vers; & juſques dans Rome même, où la conſternation redoubloit à proportion de la confiance des François. Mais comme tout cela n'étoit point aſſez pour obliger le Pape à prendre les réſolutions que Sa Majeſté Très-Chrêtienne deſiroit de lui, elle paſſa aux effets & s'empara d'Avignon par un Arrêt de réünion en datte du 26. Juillet 1663. Là-deſſus le Pape ſe reveilla tout de bon, & voïant que les Lettres écrites au Roi dès l'année précedente par la Reine de Suède & par les Cardinaux, n'avoient de rien ſervi, il écrivit lui même à Sa Majeſté un Bref fort hon-

1662. honnête, par lequel il l'assûroit qu'il étoit résolu à lui donner toute la satisfaction qu'il desiroit ; & pour faire voir la sincerité de ses intentions, il ôta au Cardinal Imperial sa nouvelle Légation, comme le Gouvernement de Rome, & l'obligea à se retirer à Gênes, lieu de sa naissance. Le Roi Très-Chrêtien témoigna d'être assez satisfait de ce commencement, & comme la Lettre du Pape l'assûroit d'une réparation entière, il consentit enfin de remettre l'affaire entre les mains de deux Plénipotentiaires qui la règleroient. Le Pape nomma de sa part le même Sieur Rasponi qu'il avoit déja emploïé auprès du Duc de Crequi, & le Roi Très-Chrêtien de la sienne le Sieur Bourlemont, tous deux Prélats & Officiers de la Cour de Rome, & tous deux Personnages d'un grand mérite. Ce fut à Pise que les Négociations furent faites & concluës, comme nous le dirons en son lieu.

Le Duc de Lorraine fait cession au Roi de ses Etats.

En même tems que la France assuroit sa Gloire, par la réparation des injures qui lui avoient été faites, elle augmentoit aussi sa Puissance. Le Roi engagea habilement le Duc Charles de Lorraine, à lui faire cession de ses Etats, en reconnoissance de la liberté qu'il lui avoit procurée par le Traité de Paix avec l'Espagne. Le Duc n'avoit point d'enfans, & il avoit souvent jetté les yeux sur le Prince Charles son Neveu, pour le faire son Héritier. Il avoit même proposé de le marier avec une Princesse de France, offrant de lui donner ses Duchez avec ce qui en dépendoit, à la reserve d'une somme considérable dont il auroit la jouïssance sa vie durant. Mais cette Négociation n'aiant pu avoir lieu, à cause des diffi-

difficultez qui ſe rencontrèrent à règler les prétenſions de ce Duc, il rompit & renoua pluſieurs fois. Il s'oppoſa même formellement aux Propoſitions que l'on continuoit de faire pour le Mariage du Prince Charles & pour la Proprieté de ſes Etats. Mais le Roi s'y étant engagé, & voulant voir l'accompliſſement d'une affaire ſi ſouvent propoſée & tant de fois rompuë, réſolut de mettre ce jeune Prince en poſſeſſion des Etats de ſon Oncle. Cette réſolution fit naître mille inquiétudes dans l'eſprit du Duc de Lorraine. Il craignit que ſon Frère & ſon Neveu, aiant prévenu le Roi, n'euſſent obtenu de Sa Majeſté tout ce qu'ils demandoient à ſon préjudice. Il en conféra avec ſes Miniſtres, & prévoïant qu'on pourroit bien l'obliger à faire malgré lui une choſe à laquelle il avoit ſi ſouvent donné ſon conſentement; il choiſit enfin le parti le plus ſûr & le plus honnorable, qui fut de s'en remettre à la diſpoſition entière de Sa Majeſté. „ Il demeura donc d'accord „ de lui tranſporter la Proprieté de ſes Du- „ chez de Lorraine & de Bar, avec leurs dé- „ pendances & annexes, pour les poſſéder „ après ſon décès en tous Droits de Souve- „ raineté & demeurer à jamais unis & incor- „ porez à la Couronne de France; à la char- „ ge néanmoins qu'il en joüiroit ſa vie du- „ rant, & qu'il ne s'y feroit aucun établiſſe- „ ment nouveau en ce qui concernoit les le- „ vées & les impoſitions ſur les Peuples; & „ pour ſûreté de ſa parole il devoit remettre „ Marſal au Roi. 1662.

Sa Majeſté fit quelque tems après porter au Parlement une Déclaration contenant les Clau- Déclaration enregiſtrée au Parlement ſur ce ſujet

1662. Clauſes & Conditions particulières du Traité, par lequel le Duc de Lorraine lui avoit abandonné la Proprieté des Duchez de Lorraine & de Bar. Elle y fut enregîtrée *, le Roi étant préſent ; & l'Avocat Général †, avant que de prendre ſes Concluſions, fit voir „ que la Lorraine aiant toûjours été dépen„ dante de la Couronne de France, il étoit „ juſte qu'elle y fût réünie ". C'étoit toûjours là le tître dont on coloroit ces ſortes d'Aquiſitions. Nous verrons encore de ces Réünions ‡ dans la ſuite, par leſquelles on pourra juger de la juſtice de celle-ci.

Plaintes faites à l'encontre.

Ce Traité ne fut pas plûtôt enregîtré au Parlement, que le Prince Nicolas François, Frère du Duc, en écrivit au Roi. Il remontra „ que le Tranſport fait par ſon Frère à „ Sa Majeſté pouvoit être nul par pluſieurs „ conſidérations. La première, parce que ſi „ les Duchez de Lorraine & de Bar étoient „ conſidérez comme des Etats où l'on ſui„ voit la Loi Salique, ils étoient inaliéna„ bles ; & qu'en ſuivant la Diſpoſition Teſta„ mentaire de René, Roi de Sicile & Duc de „ Lorraine, par laquelle ſes Etats avoient é„ té ſubſtituez de mâle en mâle, il en fa„ loit tirer la même conſéquence de ne laiſ„ ſer au Poſſeſſeur que le ſeul Uſufruit ; & „ qu'ainſi, ſelon toutes les Loix, le Duc „ de Lorraine ſon Frère n'avoit pu en diſ„ poſer. Que ſi d'un autre côté on s'arrêtoit „ au Droit des Femmes, qui étoit le plus ſui-

„ vi

* *Dès le 2. Février.*

† *Mr. Talon.*

‡ *Celles des Chambres de Metz & de Briſac, en 1658. & 1681.*

„ vi dans la Lorraine, confirmé par pluſieurs 1662.
„ exemples, & récemment par celui de la
„ Ducheſſe Nicole, au nom de laquelle le
„ Duc ſon mari avoit eu le Gouvernement de
„ ſes Etats, ils devoient retourner en la poſ-
„ ſeſſion du Prince Charles, unique Héritier
„ de cette Princeſſe. On ajoûtoit à toutes ces
„ raiſons les grans ſervices que les Ducs de
„ Lorraine avoient rendus à la France, en
„ faveur deſquels on ſe promettoit que le Roi
„ ne voudroit pas les dépouiller de leurs
„ Etats.

Raiſons de la France.

Les Partiſans de la France répondoient aux raiſons alleguées dans cette Lettre, „ que les „ Droits du Roi ſur la Lorraine étoient in-„ conteſtables: qu'outre la poſſeſſion dont il „ jouïſſoit déja, ces Duchez n'avoient ja-„ mais été règlez par la Loi Salique, & que „ pour ce qui regardoit la Subſtitution de „ mâle en mâle faite par le Roi de Sicile, elle „ étoit au profit des Rois de France, puis-„ que Charles d'Anjou, Neveu & Succeſ-„ ſeur de René n'aiant point d'enfans, avoit „ fait les Rois Louïs XI. & Charles VIII. „ ſes héritiers. Qu'ainſi le feu Roi & Louïs „ XIV. ſon fils à préſent règnant, avoient „ pu ſuccéder à leurs Droits: que c'étoit ſe „ contredire que d'alleguer la Succeſſion des „ Femmes, après avoir voulu établir celle „ des Mâles. Qu'au reſte à quelque droit que „ le Duc Charles tînt ſes Duchez, en aiant été „ dépouillé par le feu Roi, ils ne lui avoient „ été rendus que par indulgence. Que ſe trou-„ vant un moïen legitime de les réünir à la „ Couronne par un Traité, S. M. pour l'in-„ terêt de ſon Etat devoit s'en ſervir; & que

„ les

1662. „ les conditions accordées aux Princes Lor-
„ rains leurs étoient avantageuſes, puisqu'el-
„ les leur procuroient l'honneur d'être répu-
„ tez du Sang de France.

Remontrances du Duc de Vendôme ſur le même ſujet.

Le Duc de Vendôme pour ſes Enfans fit auſſi là-deſſus des plaintes à Sa Majeſté. Il la ſuplioit de conſidérer: „ Que le Roi Henri „ IV. avoit envoïé une Déclaration au Par-„ lement portant qu'ils marcheroient immé-„ diatement après les Princes du Sang : Que „ conformément à cette Déclaration, S. M. „ avoit bien voulu lui donner ce rang dans „ la dernière Cérémonie des Chevaliers du „ S. Eſprit : qu'il eſpéroit auſſi qu'Elle vou-„ droit bien accorder la même grace à ſes „ Enfans, qui en avoient le droit du côté de „ leur Mère, étant Fille de feu Emmanuel „ de Lorraine, Duc de Mercœur, laquelle „ devoit préceder toute la Maiſon de Guiſe „ & celle du Marquis de Mouï, qui n'étoient „ que des Puînez ; & qu'enfin il ſuplioit S. „ M. de lui permettre & à ſes Enfans de for-„ mer leur opoſition & défendre leurs Droits „ dans les règles de la Juſtice ordinaire „ Le Prince de Courtenai & ſes Enfans, qui ne vouloient perdre aucune occaſion de faire connoître qu'ils prétendoient être du Sang de France, firent auſſi leurs proteſtations. Les Ducs & Pairs de leur côté préſentèrent un Placet au Roi, par lequel ils remontrèrent, „ que la grace accordée aux Princes Lor-„ rains bleſſoit la premiére Dignité du Roïau-„ me: qu'il s'étoit trouvé des exemples com-„ me quoi les Princes du Sang & les Rois „ mêmes des autres Roïaumes avoient été „ précedez par les Pairs au Sacre des Rois,

aux

„ aux Assemblées des Parlemens & autres 1662.
„ Cérémonies, quoi que ces Pairs n'eussent
„ pas l'honneur d'être du Sang de France:
„ qu'ils esperoient que S. M. ne permettroit
„ pas sous son Règne qu'ils souffrissent quel-
„ que diminution en leurs Droits ni en leur
„ Rang". Toutes ces Remontrances furent écoutées favorablement, & le Roi promit aux uns & aux autres de les conserver & maintenir tous dans les Droits qui leur pouvoient apartenir légitimement.

Aquisition de Dunkerque par la France. *Mémoires du Comte d'Estrades. Mémoires Politiques de DuMont.*

La France acquit encore cette année la Ville de Dunkerque sur les Anglois. Le Roi se servit de l'occasion du Mariage de Monsieur avec la Princesse d'Angeleterre, pour proposer à Sa Majesté Britannique l'Aliénation perpétuelle de cette Ville & de la Citadelle, avec toutes ses dépendances, moïennant une somme * raisonnable. C'étoit prendre le Roi Charles par son foible, car bien que le Parlement lui eût accordé d'abord, comme par forme de présent, une somme de cinquante mille livres sterling, & que depuis ce tems-là il eût joui de tous les droits & revenus attachez à la Couronne; il ne laissoit pas de se trouver obéré. Le Roi T. C. qui ne l'ignoroit pas, s'en prévalut habilement en lui ouvrant sa bourse à propos. Ce fut le Comte d'Estrades qui en fit les premières propositions. Et ce Gentilhomme sut ménager la chose avec tant d'adresse, qu'il amena insensiblement le Roi Charles à ce qu'on desiroit de lui. Il lui insinua doucement „ que dans la conjoncture d'alors
„ l'amitié de la France devoit être plus con-
„ sidé-

* *Cinq Millions.*

1662. „ ſidérable à Sa Majeſté qu'aucune autre „ choſe du monde, & que le véritable moïen „ de l'aquerir d'une manière ferme & aſſurée „ étoit de lui vendre cette Place, qui toute „ importante qu'elle étoit par elle même, „ ne convenoit point à l'Angeleterre, & ne „ lui pourroit ſervir à l'avenir que d'une oc- „ caſion de guerre, comme elle l'avoit été „ à ſes Prédéceſſeurs". Le Roi Charles goûta ces raiſons, & conſidérant d'ailleurs que l'Angleterre, qui eſt une Ile renfermée de toutes parts par la Mer, ne ſauroit en bonne Politique ſe propoſer pour but de paſſer ſes bornes naturelles pour faire des Conquêtes en Terre-ferme: il fit réfléxion au peu d'avantage que cette Couronne avoit retiré de toutes celles qu'elle avoit entrepriſes par le paſſé, & à l'utilité préſente qu'il en pourroit recevoir. Séduit par cet apât, & ſollicité par ſes beſoins preſſans, il ſe détermina entièrement & conſentit à traiter. S'il fit bien ou mal en cela, c'eſt ce que je ne dois pas décider. Je ne puis du moins m'empêcher de remarquer, que l'Eſpagne fit, ce ſemble, une faute capitale en laiſſant aller cette Place à la France. S'il ne falloit que de l'argent pour l'emporter, elle ne devoit pas l'épargner en cette occaſion; & ſupoſé que le Roi Charles n'eût pas été d'avis de ſe defaire de Dunkerque en faveur des Eſpagnols, (à quoi pourtant on ne voit aucune raiſon valable,) il faloit lui donner les cinq Millions, & plus s'il étoit néceſſaire, pour l'obliger à ne s'en point déſaiſir. L'experience a fait voir que l'Eſpagne en devoit uſer de la ſorte, par une infinité de raiſons qu'il n'eſt pas de mon ſujet d'examiner.

ner. Tout ce qu'on peut donc dire là-deſſus, c'eſt qu'il s'en faut bien que les Princes agiſſent toûjours ſelon leurs vrais interêts ; peut-être auſſi qu'en ce tems-là le Roi Catholique manquoit d'argent. Quoi qu'il en ſoit, l'affaire fut concluë au profit de la France, par un Traité fait à Londres le 27. d'Octobre. 1662.

Ce qu'il y a de ſurprenant en toute cette affaire, c'eſt que la Hollande, qui, très-certainement, n'étoit point dans le cas d'impuiſſance où nous ſupoſons que l'Eſpagne étoit peut-être, y ait cependant donné les mains, & ait permis qu'en pleine Paix, & ſans coup férir, le Roi s'aquît une Porte ſi conſidérable pour entrer dans ſes Etats, & une retraite ſi aſſurée pour ſes Armées Navales, & pour ſes Armateurs en tems de Guerre. J'avouë qu'il n'étoit pas de ſon interêt de diſſuader le Roi de la Grande Bretagne de ſe défaire de cette Place : le voiſinage des Anglois n'étant guère alors plus commode aux Hollandois que celui des François. Mais il ſemble qu'ils devoient faire toutes ſortes d'efforts pour engager ce Prince à la leur vendre à eux mêmes, & lui donner plûtôt toutes les ſatisfactions que le Parlement deſiroit touchant le Commerce. Ce n'étoit pas une affaire de ſi grande conſéquence, ou, pour mieux dire, ce n'étoit rien en comparaiſon de l'avantage qu'ils ſe ſeroient procuré. Ils auroient aquis, premièrement, une Place Maritime meilleure qu'aucune de celles qu'ils poſſèdent en Europe ; & en ſecond lieu, ils ſe ſeroient épargné une Guerre avec l'Angleterre qui leur tomba bien-

1662. bien-tôt ſur les bras, & peut-être même celle de Septante-deux. Si l'on peut douter de celle-ci, du moins ne le peut-on pas faire de la précedente, qui n'eut point d'autre prétexte que les brouilleries du Commerce.

Plaintes des Hollandois ſur ce ſujet. *Lettres & Mémoires du Comte d'Eſtrades.*

Il eſt vrai que les Hollandois ſe plaignoient de la Franchiſe que le Roi avoit accordée à Dunkerque, comme d'un obſtacle à la liberté de leur Commerce, établi par le Traité d'Amitié, de Confédération & de Navigation, fait avec la France au mois d'Avril * de cette année. Ils firent là-deſſus des remontrances à l'Ambaſſadeur † de Sa Majeſté. Ils lui repréſentèrent le tort que cela feroit aux Douanes établies en France, dans les Villes Frontières de la Flandre, & le préjudice que cela leur portoit à eux-mêmes: que la plûpart des Ouvriers des Manufactures retirées en Hollande depuis 20. ans, s'en vouloient retourner vers Gand & Bruges pour travailler & trafiquer du côté de Dunkerque; que les meilleurs Marchans étoient dans la réſolution, ſi cette Franchiſe ſubſiſtoit, d'y envoïer des Facteurs & d'y aller eux-memes après avec leurs Familles. La Zelande étoit dans la même apréhenſion pour les Marchandiſes ‡ qui viennent des Iles St. Chriſtophe, de la Martinique & de Guadeloupe, dont le Commerce avoit déja enrichi pluſieurs Familles, nonobſtant les grans Droits

* *Daté du 27.*
† *Le Comte d'Eſtrades.*
‡ *Le Sucre, le Tabac, & l'Indigo.*

Droits qu'elles païoient en Zelande. Auſſi avoit-on envoïé ſecretement à Anvers, Gand & Bruges, pour tâcher de détourner les Magiſtrats d'avoir aucun Commerce par Dunkerque; pour leur offrir diminution des Droits par Zelande: & pour leur perſuader qu'il n'y avoit nulle ſûreté de s'établir dans une Ville de Guerre; & qu'il valoit bien mieux qu'ils continuaſſent leur Trafic avec leurs anciens Amis qu'avec de nouveaux. Mais les réponſes de l'Ambaſſadeur n'aiant pas ſatisfait à leurs plaintes, il leur falut ſouffrir ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Le Roi n'avoit garde de manquer l'occaſion de s'aſſûrer une Place qui pouvoit le garantir contre les entrepriſes de l'Eſpagne, & qui le mettoit en état de ſe faire redouter aux Anglois & aux Hollandois. Il ne pouvoit mieux gagner la fidelité des Habitans, qu'en leur accordant des Privilèges qui faiſoient fleurir leur Commerce. Le ſeul objet que le Roi s'étoit propoſé en n'établiſſant pas les Bureaux de ſes Douanes, a été, ſi on l'en veut croire * de ne traiter pas plus mal ces nouveaux Sujets-là, que les autres de ſes Conquêtes, qu'il n'avoit point ſurchargé de ces impoſitions, qui ne ſe levent que dans l'ancienne étenduë du Roïaume. 1662.

Quoi qu'il en ſoit, on parloit d'une Ligue entre les Dix-Sept Provinces: on craignoit le voiſinage de la France, dont l'ambition ne permettoit pas de douter que le

Ils ſongent à ſe garentir de la puiſſance de la France.

* *Voiez la Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades du 26. Janvier 1663.*

1662. le deſſein du Roi ne fût de s'emparer des Etats de tous ſes Voiſins. Ce qui augmentoit cette crainte, c'eſt le bruit qui couroit que le Roi avoit déja traité de Caſal & du Montferrat avec le Duc de Mantouë, & que le Roi d'Eſpagne étoit dans la diſpoſition de hazarder plûtôt le Duché de Milan, que de ſouffrir une aquiſition comme celle-là; même pour prévenir les maux que pourroit cauſer une rupture entre les deux Couronnes, on diſoit que Sa Majeſté Catholique prenoit ſes meſures avec tous ſes Alliez, & avoit envoïé faire des Propoſitions très-avantageuſes au Roi d'Angleterre, à la prière duquel le Roi d'Eſpagne faiſoit la Paix avec le Portugal, pour ſe ſervir au beſoin des trente mille hommes qui avoient été occupez à cette guerre. Le Roi aſſuroit au contraire * que tous ces bruits étoient mal fondez, & qu'il n'avoit d'autre intention que d'entretenir l'union & la paix avec tous ſes Voiſins. La ſuite fera voir ce qu'on en devoit croire.

Sédition dans le Boulonnois.

Cependant le repos & l'oiſiveté faiſant naître ordinairement la licence parmi les peuples, avoient donné lieu à pluſieurs Païſans de ſe revolter dans le Boulonnois; mais ce ſoulèvement ne fut pas de longue durée. Le Roi y envoïa quinze Compagnies des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & 23. de Cavalerie ſous la conduite du Duc d'Elbœuf, & du Sieur de Montpezat, qui châtièrent les Rebelles. La Cour étant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on réſolut d'envoïer

* *Voiez ſa Lettre au Comte d'Eſtrades du 9. Fevrier* 1663.

voïer trois mille hommes de pié, & douze cens Chevaux ſous la conduite du Sr. de Bellefonds, Lieutenant Général, hiverner dans les Etats de Parme & de Modène Alliez de la France, pour leur aider à recouvrer quelques Places que le Pape refuſoit de leur rendre, comme il y étoit obligé par la derniére Paix *. Le Roi étoit bien-aiſe d'avoir ce prétexte de faire avancer des Troupes en Italie, pour preſſer l'accommodement de l'affaire des Corſes qui ſe traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, & faire ſes conditions meilleures; ou pour être plûtôt en état de ſe faire raiſon, ſi les choſes ne s'accommodoient pas. 1662.

Dans ce même tems le Duc de Lorraine aiant manqué à quelques Articles du Traité qu'il avoit fait avec le Roi, & en particulier de remettre Marſal à Sa Majeſté, Elle envoïa dans ſon Païs cinq mille hommes de pié, & trois mille chevaux, commandez par le Comte de Guiche & par Pradel. Ce fut auſſi environ dans ce tems-la † que Mademoiſelle fut éxilée à Saint-Fargeau, ſur ce que le Roi voulant qu'elle épouſât le Roi de Portugal, elle s'en étoit non ſeulement excuſée, mais elle en avoit même écrit une Lettre au Roi d'Eſpagne, pour s'en faire un mérite auprès de lui. Cette Lettre avoit été interceptée, & fut la cauſe de ſa diſgrace. Le Maréchal de Turenne étoit, à ce que diſoit Mademoiſelle, celui qui portoit le Roi à faire ce Mariage, dans la vuë de lui faire vendre ſon bien dont on tireroit

Mademoiſelle eſt éxilée. *Mémoires du Comte de Buſſi Rabutin.*

* *Faite en 1660.*

† *Vers le milieu d'Octobre.*

1662. quinze Millions, avec leſquels le Roi de Portugal feroit la guerre à l'Eſpagne. Mais elle n'y trouva pas ſon compte, parce, diſoit-elle, que ſi ce Roi venoit à ne pas ſe maintenir ſur le Trône, elle ſeroit obligée de revenir en France comme une miſerable Princeſſe, ſans Roïaume & ſans bien. D'ailleurs ce Roi étoit, à ce qu'elle diſoit, un eſpèce de fou & fort mal fait de ſa perſonne; de ſorte qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à l'épouſer.

Naiſſance d'Anne-Elizabeth de France.

Le 18. Novembre, la Reine accoucha d'une Princeſſe, nommée *Anne-Elizabeth de France*, qui mourut le 3. Décembre ſuivant. Le Roi n'avoit pas encore quitté Paris alors, & la Cour étoit toûjours dans le Château du Louvre. Enfin ſur la fin du même mois, ce Prince voulut aller voir ſa nouvelle aquiſition de Dunkerque, & y établir lui même ſa Garniſon. Ce voïage n'aiant duré que huit jours, la Cour retourna à Paris, où elle paſſa le reſte de l'hiver dans les Bals, les Balets, & les Comédies.

1663. Les choſes étant fort aigries depuis le commencement de la brouillerie entre la Cour de Rome & celle de France, le Roi ſe diſpoſa à ſe faire par les armes une plus ample ſatisfaction de l'offenſe qu'il avoit reçuë, & le Pape de ſon côté leva des Troupes. Le Cardinal d'Eſt, Protecteur de France, étoit revenu à la Cour pour aviſer aux moïens de mettre le Pape à la raiſon. Le Roi avoit auſſi donné ordre aux Cardinaux Maldachini & Mancini, de la Faction de France, & à Bourlemont, Auditeur de Rote,

Suite de l'affaire des Corſes. Hiſt. des Demêlez de la Cour de France & de la Cour de Rome.

te, de sortir incessamment de Rome, & de l'Etat Ecclesiastique. Après quatre mois d'instances pour la réparation de l'outrage fait à l'Ambassadeur de S. M. le Pape avoit enfin fait pendre un Sbirre, & exilé le Cardinal Imperial, qui s'étoit retiré à Gênes sa patrie, comme je l'ai dit. Mais le Roi aiant témoigné à l'Ambassadeur de cette Republique, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retirât un homme qui lui avoit manqué de respect; l'Ambassadeur l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut aussi-tôt chassé de Gênes. Le Roi étoit alors non seulement absolu dans ses Etats; mais il donnoit encore la loi à tous ses Voisins, & il n'y en avoit point qui n'aprehendassent de lui deplaire. Il y eut au Pont de Beau-Voisin une Conference entre le Duc de Crequi, & l'Abbé Rasponi, mais elle fut rompue sans pouvoir rien conclurre. 1663.

On avoit aussi essaïé d'accommoder l'affaire de Lorraine, mais l'accommodement n'aiant pu avoir lieu, le Roi résolut d'aller lui-même assiéger Marsal. Le Duc de Lorraine, comme j'ai dit, s'étoit engagé de remettre cette Place à Sa Majesté, pour sûreté de la parole qu'il lui avoit donnée dans le fameux Traité, par lequel il lui cédoit la Lorraine. Dès que ce Traité fut signé, ce Prince, aussi célèbre par son inconstance & par la legèreté de son esprit, que par sa valeur & sa grande capacité pour la Guerre, chercha tous les moïens d'en éluder l'exécution. Il recommença ses anciennes pratiques avec les Ennemis de l'Etat, fit fortifier Marsal, & y jetta une Garnison nombreuse. Marsal rendu au Roi.

1663. breuſe. Le Roi irrité fit inveſtir la Place, en attendant qu'il en fît le Siège en perſonne. Il ſe rendit à Metz en quatre jours, & s'avança à Nomeni, où il fit la revuë de ſes Troupes. Alors ce Duc, dont cette extrême diligence avoit rompu toutes les meſures, prit le parti de ſe mettre à la merci du Roi. Il vint trouver Sa Majeſté à Metz, envoïa ordre de remettre Marſal aux Troupes du Roi, qui lui rendit ſon Païs, & ſigna un nouveau Traité qui étoit le troiſième depuis trois ans. Le Roi vit après cela ſa Cavalerie en bataille au-deſſus de Nomeni. Elle étoit de quinze Eſcadrons, faiſant deux mille hommes effectifs, ſans l'Infanterie. Le Maréchal de la Ferté-Senneterre fut nommé Général de cette Armée, & entra dans Marſal avec quelques Troupes qui y demeurèrent, ſous le Commandement de Fauri, Lieutenant des Gardes du Corps.

Academie des Inſcriptions établie.

La haute opinion que les François avoient conçuë de leur Monarque, dès les premières années de ſa vie, ſe fortifiant de plus en plus: cette prévention leur fit croire que ſon Règne, déja ſi fecond en merveilles, (comme ils parloient) produiroit un nombre infini d'événemens dignes d'être transmis à la Poſterité. Dans cette vuë Mr. Colbert, plein de zèle pour la gloire de ſon Maître, fit agréer à Sa Majeſté l'Inſtitution d'une Academie, qu'il compoſa d'un petit nombre d'hommes choiſis dans l'Academie Françoiſe, pour faire les Inſcriptions, les Deviſes, les Médailles, qui pourroient avoir quelque raport au Roi, ou au Public,

&

& pour répandre la noble ſimplicité & le bon goût dans tous les Monumens qu'on dreſſeroit. Ces Monumens auſſi-tôt reprirent l'air antique qui en fait le véritable prix. Les Academiciens nouvellement établis commencèrent l'Hiſtoire de Louïs le Grand par Médailles. Ce dernier travail devint leur principale ou plûtôt leur unique occupation, par le ſoin qu'ils prirent de tourner à la gloire du Roi tous les évenemens de ſon Règne. J'ai dit au commencement de cet Ouvrage * que la naiſſance de ce Monarque, qui étoit venu au monde tout armé, & avoit ſucé avec le lait de ſes Nourices le ſang qu'il tiroit de leur ſein, l'avoit fait comparer à Hercule. On ne manqua point de pouſſer cette penſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller, & pour ne pas dérober à Louïs XIII. la Maſſuë de ce Heros, qui faiſoit le Corps de ſa Deviſe †; on encherit encore là-deſſus & l'on tâcha d'élever la gloire du Fils bien au-deſſus de celle du Père. Après les demi-Dieux il n'y avoit plus rien ſur la terre à quoi on pût le comparer. Auſſi chercha-t-on dans le Ciel un Emblème des divers talens qu'on dit qu'il poſſedoit éminemment; & rien ne parut plus propre à exprimer la vaſte étenduë de ſes lumières, (comme parlent ſes Panegiriſtes,) & ſa capacité profonde dans l'art de règner, que le Soleil qu'ils choiſirent alors pour le Corps de ſa Deviſe. 1663.

* *Tom. I. Pag.* 4.

† *Cette Deviſe étoit* : Erit hæc quoque cognita Monſtris. *Les Monſtres éprouveront auſſi ſa force.*

1663. viſe *. Leur penſée étoit, *qu'ainſi que les raions de cet Aſtre éclairent à la fois la Terre & pluſieurs Globes Celeſtes, de même le Génie du Roi ſuffiroit à gouverner enſemble & la France & pluſieurs Roiaumes.*

Règlemens pour la Diſcipline Militaire.

On ne peut pas nier que le Roi n'ait ſoûtenu ces grandes idées par des qualitez perſonnelles qui l'en euſſent rendu digne, s'il ne les eût pas porté trop loin, & s'il n'eût pas terni la gloire de tant de belles actions par d'autres qui en obſcurcirent l'éclat. Entre les choſes qui méritent d'être louées, je dois placer ici les beaux Règlemens qu'il fit pour rélablir la Diſcipline Militaire, & remèdier aux abus qui s'étoient gliſſez dans les Troupes.

Juſques à la Paix, la licence y avoit règné avec impunité, & leurs excès étoient venus à un tel point, qu'ils auroient été funeſtes non ſeulement aux Particuliers qui ſouffroient de ces violences, mais même au Corps de l'Etat, ſi le Roi n'y eût remèdié. Une exacte mais diſcrète ſévérité à faire éxécuter ces Règlemens, fut donc le remède qu'il y aporta. Perſonne ne fut exempt de les obſerver. Les Troupes ne manquèrent de rien, ni en ſanté ni en maladie. Tous les Emplois, grans & petits, ne furent plus donnez qu'aux Gens de ſervice & à proportion du mérite. L'Amour de la gloire, le deſir de plaire au Roi, la crainte de la punition, l'eſpérance des récompenſes, cet heureux mé-

* *Voiez les Médailles ſur l'Hiſtoire de Louis le Grand, d'où ceci a été tiré. La Deviſe du Roi étoit:* Nec pluribus impar.

mélange de vuës & de paſſions différentes fit une telle impreſſion, qu'on eut autant d'empreſſement à faire ſon devoir, qu'on avoit eu auparavant de négligence à s'en aquiter. Le bon ordre ſe rétablit, & peut-être n'a t-on jamais vu de Troupes mieux diſciplinées que le furent celles de France durant un tems. Quoi qu'à la Paix des Pirenées le Roi en eût congedié la plus grande partie, il réſerva toute l'Elite, qu'il renforçoit de tems en tems, pour garnir ſes Places, & pour avoir toûjours ſur pié un Corps capable de tenir ſes Peuples & ſes Voiſins en reſpect. Pour tenir auſſi ſes Troupes en haleine, il formoit tous les ans un Camp, où, ſans verſer de ſang, on donnoit des Batailles & on aſſiègeoit des Places. Dans les intervalles de la Paix il a toûjours continué cette coûtume, avec tant d'utilité, que rien n'a plus contribué à toutes ſes Victoires, que d'avoir par ces Campemens, ces Revuës & ces Exercices, entretenu ſes Troupes dans une exacte diſcipline, formé de bons Officiers, & apris aux uns & aux autres le métier de la Guerre. 1662.

Michel François le Tellier *, Marquis de Louvois, Miniſtre & Secretaire d'Etat, contribua beaucoup par ſa vigilance à rétablir la Diſcipline, & le bon ordre dans la Milice. Il entendoit parfaitement le détail des Troupes, la Fortification des Places, & ce qui regarde l'entretien d'une grande Armée. Il étoit d'une activité merveilleu- Exécutez par les ſoins de Louvois.

* *Michel le Tellier, Chancelier de France, eut deux fils, ſavoir, Michel François, Marquis de Louvois, & Charles Maurice, Archevêque Duc de Reims &c.*

1663. se, ferme, décisif, hardi dans ses entreprises, heureux à y réussir. Il n'y a guère eu de Ministre, qui, exécutant les ordres du Prince, ait plus mérité de l'Etat.

Code Louïs pour l'Administration de la Justice.

Le Roi n'eut pas moins d'ardeur à faire rendre la Justice, qu'à rétablir la Discipline Militaire. Il estima les bons Juges, couronna leur Vertu de louanges & de récompenses, mépriſa ceux qui n'etoient dans les Charges que pour satisfaire leur Ambition, & fit châtier les autres qui abusoient de leur pouvoir & commettoient des injustices. Il eût encore mieux fait de ne permettre jamais la Vénalité de ces Emplois; puisque l'argent tenant lieu de mérite à la plûpart de ceux qui les possedoient, il étoit bien difficile qu'ils eussent la capacité requise pour s'en aquitter dignement. Du moins, pour bannir la chicane & retrancher, autant qu'il se pouvoit, ces malignes subtilitez qui perpetuent les procès, il fit un nouveau Code * où il réduisit les Procedures aux formalitez indispensables. Et comme les plus belles Loix sont inutiles & stériles si les Juges ne tiennent la main à les faire observer; il se faisoit de tems en tems rendre compte de l'exécution, recommandant au Chancelier d'en avoir soin & de prendre garde que tous les Magistrats fussent exacts à rendre justice à tout le monde, & à n'avoir aucun égard dans la punition des Crimes à la qualité des Personnes. Pour en don-

* *Il ne faut pas croire que Louïs XIV. ait été lui-même le Compilateur de ce Code. Il a fait en cela le personnage que Théodose, Justinien & Alphonse X. Roi de Castille ont soûtenu dans la Compilation des Codes qui portent leur nom.*

onner l'exemple, il tint lui-même le Sceau quelques années après, pendant environ trois mois *. S'il faiſoit grace dans les fautes ſecrètes, échapées ou par foibleſſe ou par malheur, il étoit inflexible à châtier les Crimes publics, & principalement les Duels. Il s'étoit, comme je l'ai dit, impoſé cette Loi pour empêcher qu'une trop grande indulgence n'attirât le mépris de l'Autorité, & ne fît perdre par des douceurs à contretems le reſpect qu'on ne peut ſauver que par des châtimens ſevères. 1663.

Diverſes Académies établies en France.

Cette fermeté & ce zèle pour la Juſtice répandirent inſenſiblement dans tous les Ordres du Roïaume un eſprit de droiture, qu'il ſeroit à ſouhaiter qui s'y fût toûjours conſervé. A l'abri du repos dont on jouïſſoit ſous la protection des Loix, les belles Connoiſſances en tout genre refleurirent, & le Prince, qui avoit du goût, mais à qui l'on perſuadoit qu'il en avoit mille fois davantage, prenoit plaiſir à combler de biens & d'honneurs les hommes rares & excellens. Boileau Deſpréaux fut de ce nombre dans la ſuite. Mr. de Vivonne le préſenta au Roi †, pour lui réciter une partie du LUTRIN auquel ce Poëte travailloit alors: Et Sa Majeſté lui aiant demandé quel étoit l'endroit de ſes Poëſies, qu'il trouvoit le plus beau, Deſpréaux récita les 40. derniers vers de ſon Epître au Roi *. Ce Prince

* *Après la mort du Chancelier Seguier arrivée le 28. Janvier 1672.*

† *Ceci eſt arrivé en 1669.*

* *La. 1. Epître, qui commence ainſi:* „ Grand Roi, „ c'eſt vainement qu'abjurant la Satire &c.

1663. ce en fut ſenſiblement touché, ſon émotion parut dans ſes yeux & ſur ſon viſage. Il ſe leva de ſon fauteuil avec un air vif & ſatisfait, en diſant, *voilà qui eſt très beau, cela eſt admirable. Je vous louërois davantage ſi vous ne m'aviez pas tant loué. Le Public donnera à vos Ouvrages les éloges qu'ils méritent; mais ce n'eſt pas aſſez pour moi de vous loüer. Je vous donne une penſion de deux mille livres. J'ordonnerai à Colbert de vous la paier d'avance, & je vous accorde le Privilège pour l'impreſſion de tous vos Ouvrages.* Les liberalitez du Monarque attirant de toute l'Europe ce qu'il y avoit de Gens d'élite en toutes profeſſions, il forma de ces Etrangers & des François les plus habiles, des Academies de Science (*a*), de Peinture (*b*), de Sculpture, d'Architecture (*c*) & de Muſique (*d*), où ces grans Maîtres & leurs Elèves, s'efforcèrent à l'envi par mille beaux Ouvrages, plus finis les uns que les autres, d'arriver à la perfection. Profitant du talent de

(a) *L'Academie des Sciences ne fut établie qu'en 1666. j'en parlerai en ſon lieu.*

(b) *L'Academie de Peinture & de Sculpture doit ſon premier établiſſement à M. Des-Noiers Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens du Roi, pendant le Règne de* Loüis XIII. *Mais aiant été négligée après la mort de ſes premiers Protecteurs, MM. Chambrai & Chantelou ſon Frère, elle fut rétablie par le Chancelier Seguier, ſous la Protection du Cardinal Mazarin, & ſous celle de Mr. Colbert enſuite. En 1648. elle obtint un Arrêt contre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris, & dreſſa des Statuts, qui ont été augmentez & homologuez depuis par* Lettres Patentes *du Roi.*

(c) *Celle d'Architecture ne fut établie qu'en 1671. J'en parlerai encore en ſon lieu.*

(d) *Celle de Muſique ne fut proprement établie que lorſque J. B. De Lulli, Surintendant de la Muſique du Roi, introduiſit les* Opera *en France.*

de ces excellens Ouvriers, le Roi fit faire ces ſuperbes meubles qui n'ont rien d'égal ni pour le deſſein ni pour le travail; particulièrement les magnifiques Tapiſſeries des Gobelins (*e*), où l'on comptoit alors plus de huit cens Ouvriers en Tapiſſerie, en Peinture, en Sculpture, en Orfèvrerie, en Broderie, & généralement en tout ce qui pouvoit ſervir à la Splendeur & à la Magnificence. La Tapiſſerie ſur tout étoit ce qu'il y avoit de plus beau, tant pour la manière dont on y travailloit, que par l'or & l'argent qui n'y étoient point épargnez. Le deſſein & l'exécution répondoient à la richeſſe. On y copioit ſouvent les plus beaux Tableaux des grands Maîtres, afin de ne rien faire que d'achevé, & que tout fût parfait dans ces rares Ouvrages. Charles le Brun (*b*) premier Peintre du Roi & l'un des plus habiles que la France ait vu naître, a été long-tems Directeur de cette Maiſon, deſtinée uniquement pour les meubles de la Couronne. Les riches Tentures qui ont été faites ſur les deſſeins qu'il en a donnez, & qui ſont encore aujourd'hui un des plus beaux ornemens des Maiſons Roïales, ſont, outre quantité de beaux Tableaux, des monumens de ſon habileté & de ſon bon goût. 1663.

Le Roi fit auſſi bâtir de tous côtez, & principalement au Louvre, dont la Façade eſt eſtimée un des morceaux d'Architecture les plus beaux qu'il y ait au monde. A l'exemple du Prince, chacun ſelon ſes forces, ſe piqua de faire bâtir. Paris s'accrut de jour en

Embelliſſement de la Ville de Paris.

(a) *Maiſon ſituée à l'extremité du Fauxbourg S. Marceau.*
* *Mort en 1690.*

1663. en jour : les ruës furent élargies, les Carrefours ornez de Fontaines : la Rivière bordée de Quais ; & preſque toutes les Maiſons rebâties d'un air de grandeur, de politeſſe & de bon goût, qu'on n'avoit point eu juſques alors. Les Curieux & les Etrangers y accouroient de toutes parts ; la ſûreté y règnoit par la bonne Police que le Roi y faiſoit garder ; tout y étoit en abondance dans le tems même de la diſette ; les libéralitez & la prévoïance du Prince avoient ſu conſerver le bon marché des vivres. Paris n'étoit pas ſeul à jouïr de ce bonheur ; les Provinces avoient leur part à la felicité publique, par l'aplication du Prince à répandre les richeſſes de tous côtez, en faiſant fleurir le Commerce. Quelque utilité qu'il aporte, & quelque commodité que l'on ait pour y réüſſir dans un Roïaume comme la France, baigné de deux Mers, coupé de Rivières & abondant en toutes choſes, le Commerce néanmoins y étoit preſque abandonné ; ſoit parce que ce n'étoit pas le génie de la Nation, ſoit parce que depuis longtems le Roïaume avoit été dans des Guerres continuelles, ou étrangeres ou civiles. Le Roi n'épargna rien pour le rétablir ; il diminua les Droits & ſuprima tous ceux qu'on levoit ſur les Rivières du Roïaume. Il fit travailler à ſes frais à la jonction des Mers*, à celle des grandes Rivières, & à rendre navigables les autres qui ne l'avoient point encore été, ou qui avoient ceſſé de l'être. Cepen-

* *Par le moien du Canal de Languedoc, que le Roi fit creuſer pour procurer une communication entre la Mediterranée & l'Ocean par la Garone.*

Cependant les Algeriens ne laiſſérent pas de vouloir inquiéter les Vaiſſeaux François, & troubler par leurs courſes le Commerce qu'ils avoient entrepris de faire par Mer. Mais le Duc de Beaufort, Grand Amiral de France, aiant été envoïé * avec le Commandeur Paul contre ces Pirates, il leur donna la chaſſe ſi vigoureuſement, aiant gagné ſur eux un Combat, qu'il en nétoïa la Mer, & mit le Commerce en ſûreté. Pour le faire fleurir davantage, le Roi entreprit encore de faire un établiſſement ſur la Côte de Barbarie, autant pour s'y ménager un Port, & pour étendre ſes Conquêtes, que pour tenir en bride les Pirates, qui la dominoient & qui deſoloient le Négoce. Ce deſſein réüſſit d'abord : on s'empara de Gigeri †, où l'on ſe maintint pendant trois mois, quoi que l'on y manquât de munitions & de vivres. Mais les forces des Ennemis augmentant continuellement, d'ailleurs la Famine & la Peſte ſurvenuës en Provence aiant retardé les Convois, les Troupes du Roi furent obligées d'abandonner cette Conquête & de s'en retourner en France *. Cette entrepriſe fut malheureuſe : on y fit de grans frais, on y perdit de bonnes Troupes, & un peu de réputation. 1663.

Avantages remportez ſur les Algeriens.

Nous avons dit ci-devant que le Roi ſe préparoit à tirer raiſon par les armes de l'injure qu'il avoit reçuë de la Cour de Rome. Les

Ceux d'Avignon ſe ſoûlevent contre le Gouverneur.

* *Au mois de Septembre.*

† *Bourg avec un aſſez bon Port & un Château, ſitué ſur la Côte de la Province de Bugie, dans le Roiaume d'Alger.*

* *Ceci n'arriva qu'en 1664. ; mais la matière m'y aiant conduit inſenſiblement, j'ai un peu anticipé le tems.*

1663. Les Bourgeois d'Avignon, de même que tout le Comtat, craignant les effets de cette mesintelligence des deux Cours, & que Sa Majesté ne commençât par eux à donner des marques de son ressentiment, se soûlevèrent contre le Gouverneur que le Pape leur avoit envoïé : arrachèrent les Armes de Sa Sainteté, qui étoient au dessus de la Porte de son Hôtel, & y placèrent celles du Roi, sous la protection duquel ils se mirent.

Le Roi diminuë les Tailles.

A tous les avantages que Louïs XIV. procuroit à ses Peuples, pour leur faire goûter les fruits de la Paix, il en ajoûta encore un autre, qui les toucha plus sensiblement. Ce fut de faire publier un Arrêt du Conseil, par lequel il déchargeoit les Tailles de dix millions de livres, & diminuoit trois livres sur le prix de chaque Minot de Sel.

Renouvellement de l'Alliance des Suisses.

Sur la fin de cette année les Treize Cantons Suisses envoïèrent en France leurs Ambassadeurs, pour renouveller leur Alliance avec le Roi. Cette Alliance est très-ancienne, & ils la renouvellent toûjours, quand le tems porté par les Traitez est sur le point d'expirer. Le dernier avoit été fait sous le Règne de Henri IV. pour lui & pour le Dauphin son Fils, qui depuis règna sous le nom de Louïs XIII. Dès les premières années du Règne du Roi, les Cantons cherchèrent à renouveller cette Alliance, mais les conjonctures des tems en avoient retardé l'exécution. Enfin cette année ils envoïèrent une célèbre Ambassade à Paris. Leurs Ambassadeurs y reçurent les mêmes honneurs que du tems de Henri IV. Le Roi, pour lui

&

& pour le Daufin ſon Fils, jura ſolemnellement l'Alliance dans l'Egliſe de Nôtre-Dame avec des Cérémonies qui méritent d'être raportées. 1663.

Sa Majeſté, précedée des Cent Suiſſes de la Garde, arrivant à la porte de l'Egliſe, y fut reçuë par les principaux du Chapître & conduite au Chœur, aiant avec Elle quatre Herauts d'armes, & à ſes côtez les Huiſſiers de la Chambre portant les Maſſes. Elle ſe plaça au milieu du Chœur ſur un Tapis couvert de velours rouge, ſemé de fleurs de lis d'or, ſous un riche Dais, accompagnée de Monſieur, du Prince de Condé, & du Duc d'Enguien. Les Evêques & autres Prêlats étoient en leurs rangs accoûtumez, ainſi que les Secretaires d'Etat, le Corps de Ville, les Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres des Princes Etrangers. Les Ducs & Pairs & les Maréchaux de France avoient la droite, & les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre venoient après. Les Ambaſſadeurs des Cantons aiant pris leurs places & le Roi les aiant ſaluez, la Meſſe fut célébrée par l'Evêque de Chartres à laquelle toutefois les Députez des Cantons Proteſtans n'aſſiſtèrent pas. Quand ils furent revenus, les Secretaires d'Etat montèrent ſur l'Eſtrade où étoit le Roi. En même tems le Sieur de Lionne, qui avoit le Département des Affaires Etrangères, porta le Traité ſur un Carreau ſemé de fleurs de lis d'or, & le Secretaire de l'Ambaſſade des Suiſſes le même Traité ſur un autre Carreau; & après que le Sieur de la Barde, Ambaſſadeur du Roi auprès des Cantons, Deſcription de cette Cérémonie.

1663. tons, eut parlé sur ce sujet, le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, s'aprocha du Prié-Dieu du Roi, & y tint le Livre des Evangiles, sur lequel Sa Majesté mit la main en même tems que l'un des Ambassadeurs pour tous les autres y posa aussi la sienne. Alors le Doïen * du Conseil, en l'absence du Chancelier, fit la lecture du Serment. La Cérémonie étant achevée & le *Te Deum* chanté, les Ambassadeurs furent conduits à l'Archevêché & régalez magnifiquement. Au milieu du repas le Roi leur fit l'honneur de venir dans la Salle où ils mangeoient, but à la santé des Cantons, & ajoûta toutes les autres marques d'amitié propres à cimenter la nouvelle Alliance.

Création de nouveaux Ducs.

Enfin cette année fut glorieusement terminée par la Création que le Roi fit * de quatorze Ducs. Outre l'intention que Sa Majesté avoit de récompenser par cet honneur des Gens de qualité qui l'avoient bien servi; on peut croire qu'il se souvenoit encore du tems de sa Minorité, où le Parlement de Paris voulut gouverner l'Etat; & que pour empêcher desormais de pareils desordres, il augmenta sagement le nombre des personnes qui devoient toûjours être dans les intérêts de la Cour, & qui pourroient retenir les mal-intentionez dans leur devoir.

Secours donné à l'Empereur contre les Turcs. Defaite des Infidèles près du Raab.

Le commencement de l'année 1664. ne fut pas moins glorieux pour la France, par le secours, quoique petit, qu'elle donna à l'Empe-

* *Mr. Dormesson.*

† *Le 15. Decembre.*

pereur * contre les Turcs. Le Comte Strozzi 1664.
étoit venu † à la Cour de la part de Sa Majesté Imperiale demander des Troupes au Roi pour repousser ces infidèles ‡ qui étoient venus fondre en Hongrie. Sa Majesté lui accorda seulement quatre mille hommes de pié & deux mille Chevaux, dont il donna le Commandement au Comte de Coligni. La Feuillade & Potuitz y furent en qualité de Maréchaux de Camp, & Gassion commanda la Cavalerie. Le Grand Vizir Coprogli étoit à la tête de quatre-vingt mille hommes, & après avoir emporté d'assaut le Fort de Serin, il s'avança jusques sur les bords du Raab, & répandit la terreur dans toute l'Allemagne. L'Armée Imperiale étoit campée en deçà de cette rivière. Quelques jours après l'arrivée des Troupes du Roi, les Turcs, au nombre de dix ou douze mille hommes, passèrent le Raab au dessous de Saint Gothard, taillèrent d'abord en pièces quelques Régimens des Cercles, & commençoient à s'étendre pour donner le tems au reste de leurs Troupes de les suivre. Alors les François les chargèrent si vivement par la gauche, tandis que le Comte Montécuculi, Général de l'Armée Imperiale, les chargeoit par la droite, qu'ils furent renversez & précipitez dans la rivière. Les Troupes du Roi remportèrent quantité de Drapeaux, & prirent onze pièces de Canons. Le carnage fut grand : il y eut plus de huit mille Turcs pris ou noïez. L'Armée Ottomane décam-

* *Leopold d'Autriche.*
† *Le 12 Janvier.*
‡ *Les Turcs & les Tartares.*

1664. campa auſſi-tôt. Le Grand Seigneur rechercha la Paix avec l'Empire, & cette ſeule Victoire mit l'Allemagne en ſûreté.

Accommodement de l'Affaire des Corſes. *Hiſtoire des Demêlez &c.*

L'accommodement qu'on traitoit à Rome entre le Pape & le Roi n'alloit pas au gré de Sa Majeſté. C'eſt pourquoi elle réſolut d'y envoïer une Armée ſous les ordres du Maréchal du Pleſſis. Ce Général marcha juſqu'à Lion; mais enfin la Négociation s'étant faite depuis ſon départ, il reçut un contre-ordre & n'alla pas plus loin. Comme on ne peut mieux juger des conditions de l'accommodement que par les termes du Traité même, j'en rapporterai ici un Extrait, tant pour en faire voir la ſingularité, que pour m'épargner le recit de ce qui ſe paſſa dans la ſuite, toutes choſes aiant été exécutées ſelon qu'on en étoit convenu.

Extrait du Traité entre Sa Sainteté le Pape Alexandre VII. & le Roi Très-Chrêtien Louïs XIV. du nom, fait & paſſé à Piſe le 12. Fevrier 1664. par le très-Illuſtre & très-Reverend Prêlat Ceſar Raſponi, Referendaire de l'une & l'autre Signature, Secretaire de la Conſulte & Plenipotentiaire de Sa Sainteté: Et très-Illuſtre & très-Reverend Prêlat Louïs de Bourlemont, Auditeur de Rote, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils d'Etat & Plenipotentiaire de Sa Majeſté.

Extrait du Traité de Piſe.

„ LE déteſtable Attentat commis dans Rome par les Soldats Corſes le 20.

„ Août

„ Août 1662. contre Mr. le Duc de Cre- 1664.
„ qui, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi
„ T. C. aiant donné à Sa Majeſté un juſte
„ ſujet de déplaiſir, & cauſé à Sa Sainteté
„ une très-vive douleur: Sadite Sainteté,
„ comme un bon Père jaloux de l'honneur
„ de ſes enfans, deſirant réparer entière-
„ ment une telle injure faite au Fils Aîné
„ de l'Egliſe, en la perſonne de ſon Am-
„ baſſadeur, afin d'entretenir de ſon côté,
„ ainſi que Sa Majeſté du ſien, une par-
„ faite correſpondance, & de prévenir tous
„ les maux que la Chrêtienté pourroit ſouf-
„ frir des ſuites de cet accident, a donné
„ à Mr. Raſponi plein pouvoir & faculté en-
„ tière de convenir avec le Plénipotentiaire
„ du Roi T. C. des ſatisfactions duës à Sa
„ Majeſté pour un ſi grand outrage; &
„ comme ledit Sieur Bourlemont ſe trouve
„ muni d'un pareil Plein-Pouvoir de Sa
„ Majeſté pour traiter aux mêmes fins, leſ-
„ dits Plénipotentiaires après la communi-
„ cation reſpective de leurs Pleins-Pou-
„ voirs, dont ils ſont demeurez contens, ont
„ ajuſté & conclu les Articles qui ſuivent.

„ I. Sa Sainteté, pour faire paroître à Sa
„ Majeſté T. C. ſon affection paternelle,
„ & en conſidération de ce qui ſera ſtipulé
„ & établi par le préſent Traité, &c. des-
„ incamèrera, c'eſt-à-dire, révoquera l'In-
„ cameration des Etats de Caſtro & de Ron-
„ ciglione & de toutes leurs annexes & dé-
„ pendances, &c.

„ II. Sa Sainteté, pareillement en faveur
„ de Sa Majeſté, & en conſidération, &
„ pour récompenſe des Vallées de Comac-

„ chio

1664. „ chio & de toute autre prétention & raiſon que Monſieur le Duc de Modène, de „ la Maiſon d'Eſt, pourroit avoir contre „ la Chamble Apoſtolique, en quelque manière que ce puiſſe être, prendra ſur ſoi „ le Mont d'Eſt, montant à trois cens mille écus ou environ, avec toutes les commoditez, & incommoditez qu'il y a pour „ l'extinction dudit Mont, &c. donnera „ de plus audit Sieur Duc quarante mille „ écus ou un Palais dans Rome de même „ valeur, &c. & pour complaire encore „ davantage à Sa Majeſté, Sa Sainteté accordera audit Sieur Duc & à ſes Succeſſeurs à perpetuité les Droits de Patronnage de l'Abbaïe della Pompoſa & della „ Piéve del Bondeno, avec pouvoir d'y préſenter librement, &c.

„ III. Monſieur le Cardinal Chigi ira „ en France, & dans la première Audience qu'il aura de Sa Majeſté, il lui dira en propres termes ce qui ſuit.

SIRE.

Diſcours du Cardinal Chigi au Roi.

Sa Sainteté a reſſenti avec une très grande douleur les malheureux accidens qui ſont arrivez; & les ſujets de mécontentement que Votre Majeſté en a eus, lui ont cauſé le plus ſenſible déplaiſir qu'elle fût capable de recevoir, l'aſſûrant que ce n'a jamais été la penſée ni l'intention de Sa Sainteté que Votre Majeſté fût offenſée, ni Mr. le Duc de Crequi ſon Ambaſſadeur : Sadite Sainteté deſirant qu'il y ait de part

part & d'autre la bonne & ſincère correſpon- 1664.
dance qui y a toûjours été. En mon particulier j'atteſte à Votre Majeſté avec le plus profond reſpect qu'il m'eſt poſſible, la joie que j'ai de me voir cette entrée ouverte pour faire connoître à Votre Majeſté par les plus ſoûmiſes & ſincères actions de mon obéiſſance, quelle eſt la vénération que j'ai & toute ma Maiſon auſſi pour le glorieux nom de Votre Majeſté, avec quelle fidélité & zèle je profeſſe toutes les plus vénérables loix de ſervitude à la Roiale Perſonne & Maiſon de Votre Majeſté: combien les accidens arrivez à Rome ont été éloignez de nos ſentimens, & avec quelle amère douleur j'ai apris que moi & ma Maiſon aions été en cela chargez d'imputations ſiniſtres, & bien éloignées de cette révérence & dévotion que nous profeſſons, & que nous aurons toûjours un particulier deſir & ambition de profeſſer envers Votre Majeſté. Au contraire, ſi moi, ou notre Maiſon avions eu la moindre part dans l'Attentat du 20. Août, nous nous jugerions nous mêmes indignes du pardon, que nous aurions voulu en demander à Votre Majeſté, la ſupliant cependant de croire que ces paroles ici ſont exprimées par un cœur très ſincère, & porté auſſi bien que ceux de ma Maiſon à avoir à jamais une vénération ſingulière & une parfaite dévotion pour Votre Majeſté.

„ IV. Le Cardinal Imperial aiant ſuplié „ le Roi de le vouloir admettre à porter en „ perſonne à Sa Majeſté ſes très-humbles „ juſtifications, il y ſatisfera au plûtôt, Sa „ Majeſté aiant à préſent agréable qu'il le „ faſſe.

„ V. Sa Sainteté en faveur de Sa Majeſté

1664. „ permettra maintenant à Monſieur le Cardinal Maldachini de retourner à Rome, „ pour y jouïr à l'avenir de toutes les prérogatives de ſa Dignité, &c.

„ VI. Le Seigneur Don Mario déclarera par écrit en foi de Cavalier qu'il n'a „ eu aucune part à tout ce qui s'eſt paſſé „ dans Rome le 20. Août 1662. & cet Ecrit ſera accompagné d'un Bref de Sa „ Sainteté, où elle témoignera que ledit „ Sieur Don Mario eſt véritablement innocent de tout ce qui s'eſt fait ledit jour. „ Et pour montrer d'autant plus le deſir „ que Sa Sainteté a de faire toutes les choſes qui peuvent contenter Sa Majeſté, „ elle ordonnera audit Sieur Don Matio de „ ſe retirer hors de Rome, juſques à ce que „ ledit Sieur Cardinal Chigi ait été vu de „ Sa Majeſté, & lui ait préſenté ſes excuſes au nom de toute ſa Maiſon.

„ VII. Le Seigneur Don Auguſtin ira „ au devant de Monſieur l'Ambaſſadeur à „ S. Quiriſco, s'il vient par la Toſcane, „ & à Civita-Vecchia s'il vient par Mer, „ & à Narri ſi c'eſt par la Romagne ou „ la Lombardie, & lui témoignera en même tems le déplaiſir de Sa Sainteté pour „ l'accident arrivé le 20. Août.

„ VIII. Le jour que Madame l'Ambaſſadrice arrivera à Rome, la Signora Donna Berenice, ou Madame la Princeſſe „ Farneſe ira au-devant de ladite Dame „ Ambaſſadrice juſqu'à Pontemolle, & lui „ témoignera l'extrême déplaiſir qu'elle a, „ & que tous ceux de ſa Maiſon ont auſſi, „ de l'accident du 20. Août, & la joie

„ qu'elle

„ qu'elle reſſent du retour de Son Excel- 1664.
„ lence.

„ IX. Sa Sainteté ordonnera d'une ma-
„ nière préciſe & efficace à ſes Miniſtres de
„ porter à l'Ambaſſadeur de Sa Majéſté le
„ reſpect qui eſt dû à lui qui repréſente
„ la perſonne d'un ſi grand Roi, Fils aîné
„ de l'Egliſe, tant aimé & eſtimé de Sa
„ Sainteté.

„ X. Sa Sainteté en conſidération de
„ Sa Majeſté fera caſſer & annuller tou-
„ tes les procédures qui ont été faites
„ contre Mr. le Duc Céſarini, ſans qu'il
„ en puiſſe aucunement être inquiété à l'a-
„ venir, &c.

„ XI. Tous les Decrets & autres Actes
„ qui pourroient avoir été faits, en conſe-
„ quence de l'accident du 20. Août contre
„ les Barons Romains, & contre quelques
„ autres Perſonnes de quelque nation &
„ condition qu'elles ſoient, ſeront caſſez &
„ aunullez, ſans qu'ils en puiſſent à l'ave-
„ nir recevoir aucun préjudice, ni en être
„ inquiétez, ni recherchez, ſous quelque
„ prétexte que ce puiſſe être, enſuite dudit
„ accident.

„ XII. Toute la Nation Corſe ſera dé-
„ clarée incapable à jamais de ſervir non
„ ſeulement dans Rome; mais auſſi dans
„ tout l'Etat Eccleſiaſtique, & le Barigel
„ de Rome ſera privé de ſa Charge &
„ caſſé.

„ XIII. Il ſera élevé une Piramide à Ro-
„ me, vis à vis l'ancien Corps de Gar-
„ de des Corſes, avec une Inſcription dans
„ les termes concertez, qui contiendra en

1664. „ ſubſtance le Decret rendu contre la Na-
„ tion Corſe.

„ XIV. Le Roi Très-Chrêtien, immé-
„ diatement après que le Légat aura été vu
„ de Sa Majeſté, remettra le Pape & le
„ Saint Siège en poſſeſſion de la Ville d'A-
„ vignon & du Comtat Venaiſſin avec tou-
„ tes leurs apendances & dépendances,
„ &c. fait à Piſe le 12. Février 1664.

Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle le crut.

Toutes les conditions de ce Traité furent exécutées de point en point, de manière que la ſatisfaction fut entière; mais avec tout cela, il s'en falut bien qu'elle ne fût auſſi ignominieuſe au St. Siège que bien des gens ſe le ſont perſuadé. Si le Cardinal Chigi, Neveu du Pape, fut en perſonne en France pour y faire ſatisfaction à Sa Majeſté, ce fut d'une façon qui lui faiſoit plûtôt honneur que tort, puiſque ce fut en qualité de Légat *à Latere*; & quant aux termes dont il ſe ſervit, bien que concertez & ſtipulez par un Traité de réparation, on n'y ſauroit trouver rien qui bleſſe en la moindre ſorte l'honneur du St. Siège, ni même celui de la Famille du Pape ou du Cardinal qui devoit les prononcer. Du reſte le Légat fut reçu à Paris avec une pompe & avec des honneurs dont il auroit pu ſe contenter, ſi, au lieu d'être venu pour faire une réparation d'honneur, il n'avoit fait le voïage que pour ſe la faire faire à lui-même. Tout le Clergé Régulier & Séculier le vint trouver proceſſionellement avec la Croix & la Bannière à l'Abbaïe St. Antoine, où il attendoit ſes hommages, aſſis pontificalement ſous un Dais, & vêtu d'une ſoutane

de

de Tabis rouge, avec un Surplis & le Camail par deſſus, le Bonnet rouge en tête, étant accompagné du Duc de Montauſier, des Introducteurs des Ambaſſadeurs, & des cinq Prélats de la Légation en Camail, Rochet, & Mantils. Le Prevôt des Marchands avec les Echevins & les Officiers de la Ville, vinrent auſſi à l'obédience après le Clergé, & ceux-ci furent ſuivis de tout le Parlement en Corps, & des Chambres des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnoies & du Châtelet, leſquelles firent chacune leur Harangue & reçurent la Bénédiction du Légat. Cela fini, Son Eminence marcha vers la Ville pour y faire ſon entrée, précédée par le Corps de Ville, qui avoit ſes trois cens Archers à la tête, & accompagné de pluſieurs Grans Seigneurs, entr'autres du Prince de Condé & du Duc d'Enguien. Elle entra dans Paris au bruit du Canon, en Chappe de Camelot rouge, le Chapeau de Cardinal ſur la tête & montée ſur une Mule blanche, dont le harnois étoit en broderie d'or: & enſuite vint à l'Egliſe Notre Dame, où elle fut reçuë par l'Archevêque de Paris en habits pontificaux à la tête de ſon Clergé. 1664.

Les peuples charmez de voir leur Monarque ainſi craint & reſpecté d'un chacun, ne reſpiroient que la joïe & les plaiſirs. La Cour n'en étoit pas moins avide. Auſſi le Roi pour la ſatisfaire, & ſuivre en même tems ſon penchant, donna cette année deux Fêtes les plus galantes, & les plus magnifiques que l'on puiſſe s'imaginer. La première qui ſe fit au mois de Fevrier, fut le Fêtes Galantes données par le Roi.

1664. *Balet des Amours déguiſez*, danſé au Palais Roïal par Sa Majeſté.

La ſeconde Fête, appelée *les Plaiſirs de l'Ile enchantée*, ſe donna à Verſailles le 5. de Mai. Elle dura juſqu'au 14. & le Roi y traita plus de ſix cens perſonnes, outre une infinité de gens néceſſaires à la Danſe & à la Comédie, & d'Artiſans de toutes ſortes venus de Paris pour l'exécution d'un ſi beau deſſein. Le Ciel même ſembla la favoriſer, puiſqu'en une ſaiſon preſque toûjours pluvieuſe, on en fut quitte pour un peu de vent qui ſembla n'avoir augmenté, qu'afin de faire voir que la prévoïance & la puiſſance du Roi étoient à l'épreuve des plus grandes incommoditez. De hautes toiles, des bâtimens de bois faits preſque en un inſtant, & un nombre prodigieux de flambeaux de cire blanche, pour ſupléer à plus de quatre mille bougies chaque journée, réſiſtèrent à ce vent, qui par tout ailleurs eût rendu ces divertiſſemens comme impoſſibles à achever. Ils conſiſtèrent en une Courſe de Bagues, une Collation ornée de machines, une Comédie de Molière intitulée *la Princeſſe d'Elide*, mêlée de Danſes & de Muſique : le Balet du Palais d'Alcine &c.

Politique des Miniſtres dans ces divertiſſemens.

La Politique des Miniſtres dans tous ces grans divertiſſemens qu'ils procuroient au Roi & à la Cour, étoit, comme je l'ai dit, de faire diverſion aux affaires dans l'eſprit du Monarque, qu'ils ne vouloient pas qui devînt trop éclairé ; & de ruiner les Courtiſans, afin qu'ils leur fuſſent plus ſoûmis. C'étoit une des Maximes qu'ils avoient trouvé dans les Mémoires du Cardinal Mazarin, que

que le Roi ne ſeroit jamais abſolu, ni eux autoriſez comme ils le vouloient, tant que la Nobleſſe pourroit ſe paſſer de la Cour. Ainſi pour parvenir à leur but ils piquoient les Courtiſans d'honneur ſur quantité de choſes qui entraînoient infailliblement leur ruine. D'ailleurs l'âge du Roi, ſon inclination portée naturellement à la dépenſe, joints à l'humeur des François qui aiment à paroître & qui ſe ruinent volontiers pour fournir à leurs plaiſirs : tout cela enſemble les engageoit à prodiguer leur bien en ſomptuoſitez ſuperfluës. Quelques penſions que le Roi ſemoit avec adreſſe achevoient de les attirer : chacun voulant courir après, dépenſoit inſenſiblement ſon Capital & ſe jettoit ainſi dans une ſi grande dépendance de la Cour, qu'il lui étoit impoſſible de s'en retirer. 1664.

Cependant les plaiſirs n'empêchoient pas qu'on ne ſongeât à ce qui pouvoit contribuer au bien du Roïaume. Les Manufactures étrangères étoient ſi fort recherchées, qu'elles avoient en quelque manière étouffé l'induſtrie naturelle de la Nation. Un nombre infini d'Ouvriers ſe trouvoient réduits à la dernière miſère, faute de travail ; pluſieurs étoient ſortis du Roïaume pour éviter une pareille diſgrace, & les Arts périſſoient inſenſiblement en France. Les Peuples voiſins en profitoient, & par les riches étoffes, les Dentelles, & les autres Ouvrages qu'ils envoïoient dans le Roïaume, ils en tiroient des ſommes immenſes. Pour remedier à un ſi grand abus, le Roi ne trouva pas de moïen plus propre que de rétablir les Arts Manufactures établies.

1664. & de fournir un travail ſûr & continuel à ſes Sujets. Dans ce deſſein Sa Majeſté établit en divers endroits toutes ſortes de Manufactures qu'elle ne dédaigna point de viſiter pour illuſtrer les Arts & encourager les Artiſans. Le ſuccès répondit ſi promtement à ſes intentions, qu'en fort peu de tems non ſeulement on ſe paſſa de la plûpart des Manufactures étrangères, mais celles de France commencèrent à ſe répandre par toute l'Europe. Les Villes, & même les Provinces entières, trouvèrent dans cet établiſſement des moïens de ſubſiſter, & de s'enrichir; les Ouvriers encouragez perfectionnèrent les Arts; on réduiſit les Etrangers à tirer de la France la plûpart des Marchandiſes, qu'ils y apportoient autrefois, & le Commerce reçut une augmentation conſiderable.

Naiſſance de *Philippe-Charles*, Duc de Valois, & de *Marie-Anne de France.*

La Famille Roïale augmenta auſſi dans ce même tems. Madame la Ducheſſe d'Orléans étoit accouchée le 16. Juillet d'un Prince nommé *Philippe-Charles*, Duc de Valois *. Et la Reine accoucha le 16. Novembre d'une Princeſſe nommée *Marie-Anne de France*, qui ne vécut que juſqu'au 26. Décembre ſuivant. Ainſi tout répondoit aux deſirs du Roi. La fécondité de la Reine ſon Epouſe ſecondoit merveilleuſement l'abondance que le Commerce répandoit dans ſes Etats.

1665. Il ne fut pas borné au dedans du Roïaume ſeulement : il fut porté juſques dans les Indes, par l'établiſſement d'une Compagnie

Compagnie des Indes.

que

* *Ce Prince mourut deux ans après, ſavoir le 8. Decembre 1666.*

que quelques Marchands des plus considérables de Paris proposèrent au Roi. Non seulement il en agréa la Proposition, mais il leur accorda de grands Privilèges, fournit des sommes considérables, & prêta des Vaisseaux pour le premier embarquement. L'Ile de Madagascar, où quelques particuliers François avoient déja un Fort & des habitations, fut choisie pour un lieu d'entrepôt & on y envoïa une Colonie. Mais les Naturels du Païs s'étant soûlevez dans la suite contre ce nouvel établissement démolirent le Fort, renversèrent les habitations & obligèrent la Colonie de se retirer. 1665.

Un des premiers soins du Roi avoit été de rétablir la Navigation. Il avoit fait construire plusieurs Vaisseaux de toutes sortes de grandeur, bâtir des Arsenaux & de nouveaux Ports sur les deux Mers, & ordonné de grandes levées de Matelots. Cette attention de Sa Majesté à relever la Marine, qui avoit été négligée assez long-tems, a rendu la France durant quelque tems aussi puissante sur Mer que sur Terre, & aussi florissante par le Commerce que par les Armes. La Navigation rétablie.

La force & la puissance au dehors sont inutiles, si la tranquillité & le bon ordre ne règnent aussi au dedans. Le Roi s'appliqua à le rétablir, en réprimant la Tirannie & les vexations que quelques Gentilshommes d'Auvergne & des Provinces voisines exerçoient impunément sur les peuples. Il créa un de ces Tribunaux, qu'on appelle *les Grans jours*, composé d'un Président au Mortier, & de plusieurs Conseillers du Parlement de Paris, dans le Ressort duquel se Les grans Jours instituez.

1665. trouvent toutes ces Provinces. Cette Compagnie de Juges choiſis eut une Commiſſion extraordinaire, pour ſe tranſporter ſur les lieux, & pour faire le procès aux coupables. Elle tint ſa principale ſéance à Clermont en Auvergne. Divers Gentilshommes y furent accuſez, condamnez, & punis. Une autre Compagnie pareille, compoſée de Membres du Parlement de Toulouze, tint en même tems ſes ſéances au Pui en Velai pour le Languedoc, & pour les autres Païs du reſſort de ce Parlement; ce qui remit l'ordre & la ſûreté dans le Roïaume.

Janſeniſme condamné.

Le Roi y voulant établir auſſi l'uniformité de Doctrine, avoit fait enregîtrer au commencement de l'année une Bulle du Pape qui condamnoit celle des Janſeniſtes; & quoique Sa Majeſté par une Déclaration envoïée auſſi au Parlement, eût fait défenſe d'agiter davantage aucune Queſtion ſur ces matières, il s'en formoit toûjours de nouvelles qui ſe publioient en Chaire & s'enſeignoient dans les Ecoles. C'eſt-pourquoi pour arrêter le cours de cette Doctrine, condamnée par le St. Siège, le Roi fit publier au mois de Mai une autre Déclaration portant,, que ſon in-
„ tention étoit de réünir tous ſes Sujets dans
„ une uniformité de Doctrine, apuïée ſur
„ les Déciſions des Conciles & ſur les Conſ-
„ titutions des Papes : il vouloit & enten-
„ doit que tous les Chefs de Parti ſignaſ-
„ ſent un Formulaire que les Prélats de l'E-
„ gliſe Gallicane avoient dreſſé, lequel ſe-
„ roit auſſi ſigné par tous les Eccléſiaſtiques
„ du Roïaume, Séculiers & Réguliers, avec
„ injonction aux Archevêques & Evêques

„ de

„ de faire exécuter dans trois mois cette 1665.
„ Déclaration dans leur Diocèſe. Qu'il ſe-
„ roit procedé contre les Réfractaires con-
„ formément aux Conſtitutions Canoniques
„ & aux Loix du Roïaume, & que leurs
„ Bénéfices demeureroient impetrables.
„ Enjoint auſſi à tous les Archevêques &
„ Evêques de ſigner ce Formulaire, & en
„ cas de refus, qu'ils y ſeroient contraints
„ par ſaiſies du revenu de leur Temporel,
„ avec défenſe à l'avenir de vendre les Oeu-
„ vres de Janſenius". C'eſt ainſi que l'on fraïoit le chemin à la deſtruction de ce qu'on appeloit l'Héreſie de Calvin, & que ſous prétexte de ne ſouffrir point de nouveautez dans la Doctrine, on commençoit à jetter les ſemences de la Perſécution que nous verrons éclorre dans la ſuite.

Avantages remportez ſur les Corſaires d'Afrique.

Le Duc de Beaufort travailloit toûjours à nétoïer les Mers des Corſaires d'Alger. Il gagna contre eux un Combat ſous le Fort de la Goulette près de Tunis, & peu de tems après un autre ſous la Forteresſe des Serſilles, à la vuë d'Alger, dans lequel il ſe rendit Maître des Vaiſſeaux l'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contr'-Amiral.

Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munſter.

Le 9. Juillet Madame la Ducheſſe d'Orléans accoucha d'une Princeſſe, qui mourut en naiſſant. En ce tems-là l'Evêque de Munſter * étant entré dans la Hollande avec vingt mille hommes y fit des progrès d'autant plus conſidérables, que les Hollandois occupez à une guerre contre les Anglois, n'étoient pas en état de le repouſſer. Dans cet embarras la

Lettres & Mémoires du Chevalier Temple.

* *Bernard Van-Galen, homme bouillant & inquiet, plus Capitaine que Prélat.*

1665. République eut recours au Roi, & lui demanda le ſecours qu'il s'étoit obligé de fournir, par le Traité de Garentie fait avec elle en 1662. Mais Sa Majeſté, toûjours attentive à profiter de tout, amuſa les Provinces-Unies, ſous prétexte d'amener le Roi d'Angleterre à des conditions raiſonnables; refuſa le Secours promis, & continua une Négociation illuſoire pour parvenir à ſes fins. Quoi qu'elle fût conduite avec beaucoup d'art, les Hollandois ne laiſſoient pas de pénétrer le motif de tous ces délais & de ſoupçonner à quoi aboutiroit cette prétenduë Médiation. Mais avant que d'en raporter la ſuite, il eſt bon de dire quelle fut la cauſe ou l'occaſion de cette guerre de l'Evêque de Munſter contre les Hollandois.

Il en prit pour prétexte la protection que les Etats Généraux avoient donnée aux peuples de Munſter dans leur Rebellion contre lui : l'intérêt qu'ils avoient pris dans le Démêlé du Prince d'Ooſt-Friſe avec ce Prélat, au ſujet de quelques ſommes qu'il prétendoit que lui devoit le Prince de Ligtenſtein, & enfin les diverſes occaſions qu'ils avoient ſaiſies, comme il s'en plaignoit, de s'opoſer à ſes deſſeins & de favoriſer ſes Ennemis. Je n'entre point dans l'examen de ces plaintes, pour ſavoir ſi elles étoient bien ou mal fondées. Il ſuffit qu'elles ſervirent réellement de prétexte aux mouvemens que l'Evêque ſe donna, pour ſe procurer l'apui de quelque Puiſſance capable de chagriner les Etats Généraux. Il s'adreſſa d'abord au Roi de Suède, dont il ſavoit que la gloire & les progrès leur étoient devenus ſuſpects, & dans lequel il devoit trou-

trouver des diſpoſitions favorables à ſon deſ- 1665.
ſein. Mais ce Prince, qui craignoit la Hollande autant du moins que la Hollande le craignoit, n'oſa ſe brouiller avec les Etats, quelque raiſon qu'il crût avoir de s'en plaindre (*a*) ; & bien loin de prêter l'oreille à des propoſitions de guerre, il avoit même recherché la Paix par le Traité d'accommodement (*b*) qu'il avoit fait avec eux.

L'Evêque voïant qu'il ne pouvoit réüſſir de ce côté-là, ſe tourna du côté de l'Angleterre ; & profitant de la mauvaiſe volonté que des raiſons de Commerce avoient inſpirées à ce Roïaume contre la Hollande, il fit avec le Roi Charles un Traité d'alliance (*c*) contre les Etats Généraux, en vertu duquel ce Roi leur avoit déclaré la guerre. Je ne puis mieux expliquer cette affaire, qu'en raportant les propres termes de celui qui fut emploïé pour la ménager. Voici comme s'en explique le Chevalier Temple dans une Lettre (*d*) qu'il écrivit ſur cela à ſon Père. Traité fait par cet Evêque.

„ Lorſque Milord Arlington m'envoïa
„ querir à Sheen, c'étoit pour me dire que
„ l'Evêque de Munſter avoit fait faire quel-
„ ques propoſitions au Roi, au ſujet d'une
„ Alliance qu'il vouloit traiter avec Sa Ma-
„ jeſté contre les Hollandois, deſquels il pré-
„ tend avoir reçu pluſieurs dommages : que
„ ce Prince offroit de mettre une Armée en
„ Campagne, & de les attaquer par terre pen-

 „ dant

(a) *Les Hollandois avoient refuſé de ratifier un Traité conclu à Elbing le* 11. *Septembre* 1650.

(b) *A Elſeneur le* 29. *Decembre* 1659.

(c) *Du* 13. *Janvier* 1665.

(d) *Elle eſt datée du* 6. *Sept.* 1665. *& ſe trouve la I. du I. Tom. des Lettres & Mémoires de Mr. Temple.*

1665. „ dant que Sa Majeſté continueroit de leur
„ faire la guerre par Mer ; mais qu'en mê-
„ me tems il demandoit de certaines ſom-
„ mes dont il auroit beſoin pour entrer en
„ Campagne, & pour continuer la guerre,
„ & que ſi le Roi vouloit traiter avec le Ba-
„ ron de Wreden, qui étoit le Miniſtre
„ qu'il avoit fait paſſer en Angleterre le plus
„ ſecrètement qu'il lui avoit été poſſible, ou
„ que Sa Majeſté aimât mieux lui envoïer
„ un de ſes Miniſtres pour traiter avec lui,
„ il ne doutoit pas qu'il ne fût facile d'en
„ venir à un accord ; mais qu'il ſouhaitoit
„ que cela ſe fît le plus ſecrètement qu'on
„ pourroit. Milord Arlington me dit, qu'on
„ étoit déja convenu des principaux Arti-
„ cles : que l'argent étoit prêt, mais qu'il
„ étoit néceſſaire que le Roi envoïât ſecrè-
„ tement quelqu'un à Munſter, pour y finir
„ le Traité, & pour être préſent aux païe-
„ mens qui ſe feront à Anvers comme cet
„ Evêque a ſouhaité. Il ajoûta que ſi j'ac-
„ ceptois cet Emploi, je devois faire le voïage
„ ſans train & ſans équipage, & paſſer pour
„ François ou pour Eſpagnol ..... que je de-
„ vois prendre ma réſolution, & répondre in-
„ continent à la propoſition qu'il me faiſoit.
„ Je lui répondis ſans héſiter, que j'étois
„ prêt de ſervir Sa Majeſté du mieux qu'il
„ me ſeroit poſſible .... qu'il y avoit ſeule-
„ ment un Article qui me faiſoit de la pei-
„ ne, & que je ne pouvois goûter, qui étoit
„ au ſujet de l'argent, n'aiant jamais pu me
„ réſoudre à me charger de celui d'autrui,
„ &c. Après avoir reçu mes inſtructions, je
„ ne m'arrêtai qu'un jour à Bruxelles, & de

là

„ là je fus avec le Baron de Wreden à Coes- 1665.
„ velt où l'Evêque étoit alors. Je n'y de-
„ meurai que trois jours, & ne fus introduit
„ chez lui que de nuit. J'ajuſtai tous les Ar-
„ ticles avec lui, & enfin je conclus & ſignai
„ le Traité, après quoi je retournai à An-
„ vers, où l'Alderman Blackwel fit le pre-
„ mier & grand païement au Réſident que
„ l'Evêque a en cette Ville. Tout ceci s'eſt
„ fait de part & d'autre avec tant de ſecret,
„ que l'Evêque a non ſeulement reçu ſon
„ argent, mais qu'il a même augmenté ſes
„ Troupes juſqu'au nombre de dix-huit mil-
„ le hommes, ſans que les Hollandois en
„ aïent pris le moindre ombrage; & de tou-
„ tes les aſſurances que me donne ce Prin-
„ ce, je conclus qu'il ſera en Campagne,
„ avant que cette Lettre vous ſoit renduë....
„ C'étoit à moi de faire en ſorte qu'il ſe mît
„ en Campagne, & j'ai eu le bonheur d'y
„ réüſſir, plûtôt qu'on ne l'eſpéroit à la Cour,
„ & même plûtôt que l'Evêque ne l'avoit
„ promis en ſignant le Traité.

„ Ce Prince, continuë Mr. Temple, eſt
„ un homme d'eſprit, & ce qui eſt encore
„ plus, il a beaucoup de jugement, beaucoup
„ d'ambition, & c'eſt proprement un eſprit
„ remuant. Mais la vigueur de ſon corps ne
„ répond pas à celle de ſon eſprit, car il a,
„ comme je le croi, environ 56. ou 57. ans,
„ & eſt attaqué de la goutte, dont il n'y a
„ guère d'apparence qu'il puiſſe guérir, de la
„ manière dont il vit. Il a été Soldat en ſa
„ jeuneſſe, & il ſemble plûtôt né pour por-
„ ter une Epée que pour porter une Croſſe.
„ Il hait les Hollandois mortellement, parce

„ qu'ils

1665. „ qu'ils ont fomenté la Rebellion de la Ville de Munſter contre lui, & il fait à préſent bâtir une Citadelle, qui ſera très-forte, pour tenir en bride les Citoïens de „ cette Ville. Il paroît hardi & ferme dans „ ſes réſolutions, & ſelon toutes les apparences il viendra à bout de ſon entrepriſe, ou il mourra à la peine. Il proteſte „ qu'il accomplira tout ce qu'il a promis *fide ſincerâ & Germanicâ*, qui eſt un mot qu'il „ affecte. C'eſt le ſeul Allemand que j'aïe „ encore entendu parler bon Latin, & il le „ parle plûtôt en Courtiſan & en homme „ d'affaires, qu'en Savant. Il dit que s'il „ échouë dans ſon Entrepriſe & qu'il perde „ ſes Etats, il n'en eſtimera pas ſa condition „ plus mauvaiſe; car en ce cas il ſe retirera „ en Italie, & il dit qu'il a aſſez d'argent à „ la Banque de Veniſe pour acheter un Chapeau de Cardinal, qui lui ſiéra peut-être „ mieux que ſon Bâton de Commandant; „ mais qu'il a deſſein de tenter la fortune auparavant, & de faire du bruit dans le monde avant que d'en ſortir ".

Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France.

Ce fut donc cette Alliance & les conſéquences qu'elle pouvoit avoir, qui portèrent les Etats Généraux à conſentir à un nouvel engagement avec la France, plûtôt qu'aucune inclination véritable, & aucune liaiſon qui fût entr'eux. Une preuve de cela, c'eſt que Leurs Hautes Puiſſances n'eurent pas plûtôt été informées des deſſeins du Roi ſur les Païs-Bas, que ſuivant leurs véritables intérêts elles reçurent favorablement les ouvertures de Paix que S. M. B. leur fit faire par le moïen de la Suède, comme nous le dirons bien-tôt.

Ce-

1665.

Intrigues de la France avec le Penſionnaire de Hollande. *Lettres du Comte d'Eſtrades. Hiſt. Secrète des Intrigues de la France.*

Cependant comme il paroît étrange que la France ſe lie avec la Hollande, qu'elle avoit deſſein d'abaiſſer, contre l'Angleterre, qu'elle avoit fait agir ſous main pour ſuſciter des affaires aux Etats Généraux, il eſt à propos d'éclaircir cette Intrigue miſtérieuſe, & d'en pénétrer, s'il eſt poſſible, le ſecret. Nous tirerons ſur cela des lumières des Lettres du Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur pour le Roi à la Haïe; mais il eſt néceſſaire de remonter plus haut, & de chercher l'origine de ces Pratiques ſecrettes, pleines de part & d'autre de la plus profonde diſſimulation. La Hollande étoit gouvernée par un Grand Penſionnaire * qui étoit dévoué aux interêts de la France, & qui n'ignoroit pas les deſſeins du Roi ſur la Succeſſion d'Eſpagne. Il avoit même propoſé au Comte d'Eſtrades de partager, entre ſon Maître & les Etats Généraux, une partie des Païs-Bas Eſpagnols, & de former du reſte une République; & quoi que l'Ambaſſadeur eût répondu à cette propoſition †: „ Qu'il ne lui paroiſſoit pas que „ ſon Maître eût deſſein de s'agrandir du cô„ té de Flandre, mais qu'au contraire, il „ étoit content de ce qu'il poſſedoit, ſans „ vouloir élargir ſes limites: le Penſionnaire, qui étoit auſſi grand Maître que le Comte dans l'Art de diſſimuler, n'abandonna point pour cela ſon projet; auſſi la Faction de *Louveſtein* à la tête de laquelle étoit le Penſionnaire, & que l'on appeloit la *Faction Françoiſe*, avoit tellement à cœur le partage des Païs-Bas Eſpagnols, qu'elle penſa faire vio-

* *Jean de Wit.*

† *Lettres du C. d'Eſtrades, Tom. I. pag. 126.*

1665. violence à la modération du Roi pour l'y faire conſentir. Comme il ſe trouvoit encore dans les Provinces-Unies un grand nombre de perſonnes d'honneur & de mérite qui étoient attachées au Parti des Anglois, & qui vouloient s'opoſer à l'agrandiſſement de la Monarchie Françoiſe, il s'agiſſoit de mener cette afaire avec tant de ſecret que le Traité de Partage ne fût communiqué aux Etats Généraux, que lors qu'il ſeroit conclu, & que les Etats ne pourroient plus ſe diſpenſer d'y donner les mains. On travailla donc au Traité, & le Sr. de Wit prit toutes les précautions imaginables, pour empêcher que l'on en eût le vent; il fut conclu * par le Penſionnaire ſeulement, ſans qu'il paroiſſe que les Etats de Hollande en aïent eu connoiſſance. Mais ce Partage n'aiant pu avoir lieu à cauſe des difficultez qui s'y rencontroient, l'Ambaſſadeur de France inſinua au Sr. de Wit; *Que la Renonciation de ſon Maître à la Succeſſion Eſpagnole, étoit devenuë invalide, parce que la Dot de la Reine n'étoit pas entièrement paiée*; Et le Penſionnaire lui répondit obligeamment: *Qu'il trouvoit les prétentions de Sa Majeſté bien fondées.*

Lettres du Comte d'Eſtrades. Tom. I.

Prétenſions de cette Couronne ſur celle d'Eſpagne.

Sur ces entrefaites il courut un bruit que le Roi d'Eſpagne étoit mort. Quoique cette Nouvelle n'eût aucun fondement, il ne fut plus queſtion alors ni du Partage, ni des intérêts de la République de Hollande; & l'on ne parla plus que des Droits de la Reine à la Succeſſion du Duché de Bra-

* *Voïez la Lettre du Roi à ſon Ambaſſadeur du 29 Juin 1663.*

Brabant, & du Comté de Namur. Cependant il y avoit toûjours une cordialité admirable entre le Roi & le Penſionnaire de Hollande ; quoi que le premier ſe fût moqué du Traité de Partage, pour faire valoir les Droits de la Reine ſon Epouſe ſur ces deux Provinces, du vivant même du Roi Catholique. Mais Sa Majeſté Très-Chrêtienne changea bien-tôt de langage, ſur quelques ſoupçons qu'elle eut que l'Angleterre traitoit avec l'Eſpagne, & que les Hollandois étoient diſpoſez à entrer dans ce Traité avec les Païs-Bas Eſpagnols. Elle menaça même de conclure un Traité avec l'Angleterre : *ce que je puis faire dès demain*, dit ce Prince; car ſes correſpondances à la Cour de Londres étoient ſans doute meilleures que celles qu'y avoit le Sr. de Wit. 1665.

Allarmes que la Hollande en conçoit.

Les prétenſions du Roi ſur les Provinces de Namur & de Brabant, donnèrent de terribles allarmes aux Hollandois. Le Penſionnaire ſe vit obligé de céder en quelque façon à la néceſſité du tems, & à la volonté des Peuples, qui crioient hautement, qu'il faloit faire une Ligue contre la France, ou ſuſpendre au moins pour un tems la concluſion du Traité avec cette Couronne. Ainſi le Penſionnaire demeura ſeul reſponſable d'un Traité clandeſtin, qui n'avoit pas eu lieu. Le Comte d'Eſtrades, qui avoit toûjours diferé de le conclure ſachant bien que le Roi n'en exécuteroit pas les conditions, s'en étoit défait en écrivant au Sr. de Wit : „ Que la „ Hollande ſeule s'engageant préſentement,

„ il

1665. „ il n'étoit pas certain que les Etats Géné-
„ raux aprouvaſſent le Traité quand il en ſe-
„ roit tems ; & qu'ainſi le Roi ſe trouveroit
„ lié, ſans que les Etats Généraux le fuſſent.
„ Qu'il ſavoit par expérience, à quels chan-
„ gemens un Parti Populaire étoit ſujet, &
„ qu'il n'étoit pas de la prudence de ſe com-
„ mettre à ces hazards. Que les conditions
„ ſeroient plus aſſurées, quand elles ſeroient
„ accordées avec les Etats Généraux, que ſi
„ prématurément elles ne ſe trouvoient ac-
„ cordées qu'avec la ſeule Province de Hol-
„ lande. Le Sr. de Wit n'étoit pas aſſez No-
„ vice dans la Politique Françoiſe pour être
ſurpris de cette défaite ; & quoi-que ce procedé le laiſſât dans une ſituation fort délicate, *il reçut tout cela*, dit l'Ambaſſadeur, *comme un homme préparé, & qui avoit déja deviné dequoi il s'agiſſoit.* Il répondit froidement, *Que puisque le Roi avoit des raiſons pour retarder le Traité en un autre tems, il ſaloit s'y conformer.*

Ce que fit le Penſionnaire de Wit dévoué à la France.

Malgré ce contretems & le mauvais ſuccès du Traité ſecret de Partage, le Penſionnaire étoit toûjours dévoué aux intérêts de la France, par la haine qu'il avoit pour le Parti d'Orange. Il ne voulut jamais entrer en Alliance avec l'Allemagne, l'Angleterre & l'Eſpagne, pour s'opoſer à l'agrandiſſement du Roi Très-Chrêtien. Il eſt vrai que l'on ne pouvoit pas faire beaucoup de fond ſur l'Alliance de l'Angleterre. Mais celles de l'Allemagne & de l'Eſpagne étoient d'autant plus ſolides, qu'elles étoient fondées ſur le ſalut de ces deux Puiſſances, auſſi bien que ſur celui des Provinces-Unies.

nies. Néanmoins les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique à la Haïe, aiant propoſé un Traité pour la ſureté des Païs-Bas, & les Villes de Hollande y aiant donné les mains, le Comte d'Eſtrades en fut allarmé, & il en répréſenta vivement les mauvaiſes conſéquences au St. de Wit. Mais celui-ci le raſſura, en lui diſant, *Qu'il avoit toûjours répondu à ces Ambaſſadeurs en des termes qu'ils n'en devoient rien eſpérer.* 1665.

La guerre étoit ſur le point d'éclater entre l'Angleterre & la Hollande, & la Faction de Louveſtein refuſoit avec opiniâtreté de prêter l'oreille à un accommodement; parce qu'ils apréhendoient que le Roi d'Angleterre ne ſoutînt le Prince d'Orange ſon Neveu, & qu'ils prévoïoient bien d'ailleurs que leur ruïne étoit infaillible, ſi le Prince obtenoit les Charges dont il avoit été exclus. Mais les amis du Prince, qui étoient les véritables amis de l'Angleterre & de la Hollande, s'opoſoient également à l'Alliance de la France & à la guerre contre le Roi Charles II. que Louïs XIV. fomentoit ſecrètement, par les promeſſes qu'il faiſoit aux Hollandois de les ſecourir conformément au Traité de 1662. Traité auquel il avoit déja contrevenu plus d'une fois, tantôt ſous un prétexte, & tantôt ſous un autre. Voilà de quelle manière la France amuſoit tout à la fois l'Angleterre & la Hollande, en agiſſant ſelon les conjonctures avec ces deux Puiſſances, comme ſi elle eût été dans leurs interêts: pendant qu'elle ne travailloit au fond que pour les ſiens propres.

Faction de Louveſtein opoſée à celle du Prince d'Orange.

Ce-

1665. Cependant le Comte d'Eſtrades s'aperçut que les intrigues de la Cour de France étoient connuës, & jugeant qu'il étoit néceſſaire d'en informer la Cour, voici comme il s'en expliqua dans la Lettre qu'il écrivit au Roi *.

Intrigues de la France découvertes.

„ Meſſieurs les Etats ont été fort ſurpris „ d'avoir apris par la Lettre du Sieur Van „ Beuningen, que Votre Majeſté avoit pris „ du délai pour lui ſignifier ſa dernière ré„ ſolution. Cela donne matière à la Caba„ le d'Angeleterre & d'Eſpagne, de confir„ mer aux Députez des Villes ce qu'ils ont „ toûjours dit, que Votre Majeſté ne les „ vouloit qu'amuſer, & qu'elle ne ſe décla„ reroit pas; & même on publie à préſent „ que la cauſe de ce délai, eſt que Votre „ Majeſté attend réponſe du Roi d'Angle„ terre ſur la propoſition qu'elle lui a faite „ de prendre ſon Parti, s'il veut s'engager à „ l'aider à la Conquête de la Flandre, lors „ que le cas de la Succeſſion de la Reine „ échéra. Quoi-que cela ſoit faux, il fait „ une telle impreſſion dans leurs eſprits, „ que, quoi-que je puiſſe alléguer au con„ traire, ils n'y ajoûtent plus de foi, & il „ eſt inutile de leur donner plus d'eſperan„ ce. Il n'y a que la Déclaration qui puiſ„ ſe remettre les choſes en bon état, & „ donner de la force aux choſes que je dirai „ de la part de Votre Majeſté.

„ Quant à l'état des affaires préſentes en „ ce Païs, tout penche à s'accommoder avec „ l'Angleterre aux conditions qu'elle vou„ dra, & à ſe ſoumettre à cette Couronne,

„ à

* *Du 6. Août 1665.*

„ à la réſerve de la Cabale de Monſieur de Wit qui s'y oppoſe, ſur l'apui de la France; mais comme elle perd ſa vigueur par „ les délais, il y a à craindre que la Déclaration de Votre Majeſté ne vienne trop tard. „ Tous mes amis ſe plaignent qu'on les abandonne, & qu'il faut bien ſuccomber. „ Ils ſe ſont expliquez auſſi que Votre Majeſté ne s'étant pas déclarée, on ne la doit „ pas preſſer de le faire; ainſi ils marquent „ que tout le malheur vient de ce que Votre „ Majeſté n'exécute pas le Traité de 1662., „ ſur quoi elle fera, s'il lui plaît, ſes réflexions ſelon ſa prudence ordinaire. 1665.

On en vint enfin à une rupture, & le Roi ſe déclara pour les Hollandois. Mais il le fit d'une manière, qui témoignoit aſſez qu'il ne s'étoit déclaré, que dans la crainte que les Etats ne fiſſent une Paix fourée avec l'Angleterre, & qu'ils ne ſe liguaſſent avec l'Eſpagne. Le Penſionnaire s'aperçut bien-tôt que Louïs XIV. n'agiſſoit pas de bonne foi dans cette affaire; cependant la haine qu'il avoit pour la Maiſon d'Orange l'aveugla tellement, qu'il aima mieux ſe voir amuſé par la France, & ſa Patrie expoſée aux dangers d'une cruelle guerre, que de riſquer ſa ruine & celle de ſon Parti, en ſuivant les conſeils de la douceur & de l'équité. On en murmuroit hautement dans toutes les Villes de Hollande, & l'on diſoit, que le Roi ne donneroit pas aux Etats les ſecours auxquels il s'étoit engagé par ſes Traitez. Mais le Sr. de Wit & ſon parti étoient ſi animez contre les Anglois, qu'ils s'en mettoient peu en peine, & qu'ils ne preſſoient même le Roi ſur l'éxécution du Traité,

Vuës de cette Cour en ſe déclarant pour les Hollandois. *Mémoires, idem. ibid.*

1665. Traité, qu'autant que les bonnes manières & la crainte de l'offenſer le leur pouvoient permettre. Juſques là que les Anglois aiant battu les Hollandois ſur Mer cette année, & le Parti Eſpagnol (c'eſt ainſi que l'Ambaſſadeur de France appeloit tous ceux qui étoient contre lui) publiant hautement que le Roi de France abandonnoit les Etats, & qu'il faloit faire la Paix avec l'Angleterre, & rétablir le Prince d'Orange dans ſes Charges : le Sr. de Wit dit, qu'il valoit mieux temporiſer un peu, & donner ordre à Mr. Van Beuningen à Paris, de preſſer le Roi ſur l'exécution de la Garentie.

Intérêts des Factions oppoſées en Hollande.

Les Peuples de Hollande avoient généralement de l'affection pour le jeune Prince d'Orange, & ce ne fut par ſans riſque & ſans peine que Jean de Wit, qui étoit parvenu à la charge de Grand Penſionnaire après la mort du dernier Stadhouder, obtint que cette Dignité fût ſuprimée par un Edit perpetuel. Il y eut des ſoulèvemens en pluſieurs endroits. Les Bourgeois de Dort, d'Enkhuiſen, & de Hoorn prirent les armes; la Milice à la Haïe refuſa de marcher, juſqu'à ce qu'on lui eût rendu la Livrée & les Armes d'Orange, qui lui avoient été ôtées. Mais comme le Prince étoit encore au berceau, & que les Hollandois avoient beaucoup ſouffert dans la guerre qu'ils avoient euë contre les Anglois, la Faction ſurmonta ces obſtacles; fit préferer l'amitié de Louïs XIV. à celle du Roi Charles, qui vouloit proteger ſon Neveu; & engagea les Etats dans des Alliances avec la France, qui produiſirent enfin cette terrible Révolution de

1672.

1671. si fatale à la Famille du Grand Pensionnaire & à sa Patrie. 1665.

Quoi que la Déclaration du Roi en faveur de la Hollande, ne fût d'aucun secours aux Etats, & que les Armées que Sa Majesté leur envoïa par Mer & par Terre ne leur rendissent pas le moindre service ; le Roi ne laissa pas de la faire sonner bien haut. Mais les Hollandois la regardèrent avec indifférence. Ils étoient ennuïez de ses délais, & ceux qui n'étoient pas du secret, voïoient bien que Louïs XIV. aiant engagé les Etats dans la guerre, par les promesses qu'il leur avoit fait de les secourir, ne pouvoit avoir d'autre dessein que de voir les deux premières Puissances Protestantes de l'Europe travailler elles-mêmes à leur ruïne, par leurs brouilleries, afin d'en faire son profit avec le tems, & de trouver plus de facilité à détruire leur Religion, leur Liberté & leur Commerce. Tout le Parti d'Orange prit la Déclaration du Roi T. C. pour une grimace toute pure. Comme le Pensionnaire étoit absent, l'Ambassadeur de France eut la mortification de voir que l'amitié de son Maître fut estimée aussi dangereuse que la guerre d'Angleterre. De sorte qu'il l'écrivit au Roi en ces termes: „ Mes„ sieurs les Etats auroient assurément reçu a„ vec plus de joïe & de reconnoissance qu'ils „ n'ont fait, la Déclaration de Votre Ma„ jesté, mais Mr. de Wit qui préparoit les „ esprits à prendre les choses d'un bon sens, „ & selon que son espérience les lui faisoit „ voir pour le bien de l'Etat, n'est plus ici. Les personnes qui étoient alors à la tête des

L'Alliance de la France avec cette République lui est plus préjudiciable qu'avantageuse. *Mémoires de Temple. Mémoires MSS. Hist. Secrète des Intrigues, &c.*

1665. affaires reçurent la Déclaration du Roi bien différemment de ce qu'auroit pu faire Mr. de Wit ; auſſi les Hollandois n'en retirèrent-ils aucun avantage. La Flote de France qui étoit dans la Méditerranée ſous le commandement du Duc de Beaufort, y demeura ſi long-tems qu'elle ne put joindre celle de Hollande que vers le commencement de l'Automne ; & lorſque la jonction fut faite, tout le monde s'aperçut que les François vouloient être ſimples ſpectateurs de la guerre. Ils étoient ravis de voir ces deux Puiſſances Proteſtantes acharnées l'une contre l'autre, détruire mutuellement leurs forces maritimes, brûler ces remparts de la liberté de l'Europe, & leur fraïer un chemin à l'Empire Univerſel, tant par Mer que par Terre. Chacun accuſoit Mr. de Wit d'être l'Auteur de la guerre, & pluſieurs perſonnes de conſidération en Hollande ſe démirent de leurs Emplois, ne voulant plus ſervir avec lui. Mr. de Beverning entr'autres remit ſa charge des Finances, malgré les ſolicitations du Comte d'Eſtrades, qui le fut voir exprès pour l'obliger à ne la quitter pas dans une pareille conjoncture, de peur que cela ne fît du tort au Penſionnaire. L'Ambaſſadeur lui parla beaucoup des 6000. hommes que le Roi envoïoit pour les Hollandois contre l'Evêque de Munſter ; mais Mr. de Beverning qui avoit été Tréſorier Général, & qui connoiſſoit parfaitement l'état de leurs affaires, lui répondit : „ Que 6000. hommes ne les ſauve-
„ roient pas, lorſqu'il y en avoit 20000.
„ dans leurs Provinces, & que le Païs étoit
„ déja pillé ". Car il eſt à remarquer que l'Evê-

l'Evêque de Munſter leur avoit fait tout le mal que l'on pouvoit craindre de ſa part, avant que les 6000. François ſe fuſſent mis en marche pour la Hollande. 1665.

Quoi que la Declaration du Roi fût ſi peu éficace pour les Etats Généraux, Sa Majeſté cependant & ſon Ambaſſadeur continuèrent à la mettre à un fort haut prix. Et pour ce qui eſt du ſubſide que la France leur devoit païer depuis leur rupture avec l'Angleterre juſques alors, Mr. Colbert trouva le ſecret d'en aquiter Sa Majeſté, par le moïen d'un compte dans lequel il chargea les Etats des frais de l'Ambaſſade que le Roi avoit envoïée en Angleterre, pour exhorter le Roi Charles à la Paix, & de ceux des 6000. hommes qui ne marchèrent que pour piller le Païs, inſulter les Proteſtans dans leurs Egliſes, maltraiter les Habitans des Provinces-Unies & leur être plus à charge que les Troupes de l'Evêque de Munſter, ſur lequel ils ne reprirent pas un pouce de terre. Par ce compte, Colbert rendoit les Etats redevables au Roi de 700000. livres ; quoi que Sa Majeſté leur en dût plus de trois fois autant. Cependant la Faction Françoiſe paſſa par deſſus tout cela, & il s'écoula encore quelque tems ſans qu'on ouvrît les yeux ſur des pratiques ſi desavantageuſes.

Combien le Roi vendit cher ſon ſecours aux Hollandois.

La mort de Philippe IV. Roi d'Eſpagne arriva alors * réellement, & le Roi en reçut la nouvelle quatorze jours après. Voïons quelles furent ſes diſpoſitions en l'aprenant, ou du moins de quelle manière il les ex prim.

Mort du Roi d'Eſpagne Philippe IV.

Diſpoſitions du Roi ſur cette mort.

* *Le 17. Septembre.*

prima dans sa Lettre* au Comte d'Estrades.
„ J'ai reçu, lui dit-il, Samedi dernier un
„ Courier dépêché exprès par l'Archevêque
„ d'Ambrun, mon Ambassadeur en Espa-
„ gne, pour me donner avis que le 17. du
„ passé sur les quatre heures du matin, Dieu
„ avoit appelé à soi le Roi Catholique mon
„ Beau-Pere d'une maladie qui n'a duré que
„ cinq jours. La tendresse de la proximité
„ dont nous nous touchions en tant de ma-
„ nières, m'a donné beaucoup de douleur de
„ cette perte, quoi-que prévuë depuis long-
„ tems pour ne pouvoir être évitée. Le
„ Testament dudit Roi aiant été ouvert, on
„ a trouvé qu'il laisse la Tutelle du jeune
„ Roi, nommé Charles Second, & la Ré-
„ gence de ses Etats à la Reine sa Femme
„ avec un Conseil de six personnes qu'il a
„ nommées, & qui ne doivent néanmoins
„ avoir d'autre voix que consultive. Ces six
„ Conseillers sont le Président de Castille, ou
„ son Successeur dans la même Charge, le
„ Vice-Chancelier d'Arragon, Vicetoi de
„ Naples, l'Archevêque de Tolede, ou celui
„ qui le sera, le Cardinal de Sandoual, qui l'é-
„ toit, étant mort le même jour que le Roi, le
„ Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Peg-
„ neranda. Il appèle à la Succession de tous
„ ses Etats le Prince d'Espagne & tous ses
„ Enfans, Mâles & Femelles, & après eux
„ l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la
„ Rénonciation de l'Infante Marie Therese
„ Reine de France. J'ai témoigné en cette
„ occasion à l'Ambassadeur d'Espagne que
„ je veux prendre la protection du jeune Roi,
„ mon

* *Du 2. Octobre.*

„ mon Beau-Frère, & lui donner toutes 1665.
„ les marques d'amitié & de tendreſſe qui
„ ſeront en mon pouvoir.

Nous verrons dans la ſuite de quelle manière le Roi s'aquita de cette promeſſe. Comment il accorda ſa *Protection* à ce jeune Roi en prenant une partie de ſes Etats pour ſe les aſſurer, & quelles marques il lui donna *d'amitié* & de *tendreſſe* en le dépouillant peu à peu, & en traverſant ſon foible Règne par les efforts d'une ſanglante guerre.

La Reine Mère Anne d'Autriche ne ſurvécut pas long-tems à ſon Frère. Elle mourut le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans, dans les douleurs d'une maladie fort longue dont elle avoit été attaquée long-tems auparavant. Sa vie avoit été un mélange de bonne & de mauvaiſe fortune. Comme on ne l'avoit vuë que perſécutée, juſqu'au tems de ſa Régence, on lui attribua des vertus qu'elle n'avoit pas, & la compaſſion prévint tout le monde en ſa faveur. Mais, ſi l'on en croit le Cardinal de Retz, elle n'étoit rien moins qu'un modèle accompli de toutes les Reines, comme le diſent certains vers * qui furent mis ſur ſon tombeau, à l'occaſion de ce qu'elle étoit Fille, Sœur, Femme & Mère de Rois." Elle a- 1666.

Mort de la Reine Anne d'Autriche, Mère du Roi.

„ voit, dit ce Cardinal †, plus que perſonne
„ du monde, de cette ſorte d'eſprit qui lui é-
„ toit néceſſaire, pour ne pas paroître ſotte à

* *Et Soror, & Conjux, & Mater, Nataque Regum,*
Nulla unquam tanto ſanguine digna fuit.
C'eſt-à-dire:
„ Par un bienfait des Cieux auſſi rare qu'inſigne,
„ Anne fut *Femme* & *Sœur*, *Mère* & *Fille* de Rois.
„ Nulle autre ne porta ces grans noms à la fois,
„ Et nulle autre n'en fut plus digne.

† *Dans ſes Mémoires, Tom. I. Edit. d'Amſt. pag.* 220.

1666. „ ceux qui ne la connoiſſoient pas. Elle avoit „ plus d'aigreur que de hauteur, plus de hau- „ teur que de grandeur, plus de manières que „ de fond, plus de desaplication à l'argent „ que de libéralité, plus de libéralité que d'in- „ térêt, plus d'intérêt que de deſintéreſſe- „ ment, plus d'attachement que de paſſion, „ plus de dureté que de fierté, plus de mémoi- „ re des injures que de mémoire des bienfaits, „ plus d'intention de pieté que de pieté, plus „ d'opiniatreté que de fermeté, & plus d'inca- „ pacité que tout ce qu'on vient de dire ne peut l'exprimer". Elle fit bâtir l'Egliſe du Val de Grace, un des plus beaux édifices de Paris.

Cérémonies de ſes Obſeques. Le Roi donna les ordres néceſſaires pour lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs, & témoigna par ces derniers devoirs la reconnoiſſance qu'il conſervoit pour la mémoire d'une Mère qui l'avoit élevé avec tant de tendreſſe. Peut-être fut-il moins touché de ſa perte que s'il eût été dans un âge plus tendre; mais l'autorité qu'elle avoit voulu exercer ſur lui juſques aux dernières années de ſa vie n'avoit pas empêché qu'il n'eût pour elle beaucoup de reſpect & d'égard, ſi ce n'eſt lors qu'elle le reprenoit ſur ſes Amours. Le 12. Fevrier on fit à Saint Denis un Service pour cette Reine, auquel le Parlement aſſiſta en robes rouges, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoïes, le Châtelet, l'Univerſité, le Corps de Ville, & l'Election en robes de deuil. On avoit élevé au milieu du Chœur un Mauſolée ſur une eſtrade de cinq degrez, ſoûtenuë de quatre pilaſtres, revêtus de velours noir à galons d'argent, chargez d'écuſſons en broderie aux Armes de France, & d'Eſpagne, & des pentes de même étoffe à cre-

crepines d'argent. Le haut de cette ſuperbe machine étoit une Couronne environnée d'une infinité de cierges qui formoient une piramide lumineuſe, & au haut de chaque pilaſtre, il y avoit comme un pot de feu qui jettoit continuellement de groſſes flammes. Le Corps de la Defunte étoit deſſous, couvert d'un poële fort riche, ſur lequel étoit la Couronne, & le Manteau Roïal de velours bleu, ſemé de fleurs de lis d'or. Quand il fut queſtion de mettre le cercueil au Caveau deſtiné à la ſepulture des Rois; les Gardes de la Reine defunte l'enlevèrent de deſſus l'eſtrade, les quatre coins du poële étant ſoûtenus par le Premier Préſident, & trois Préſidens à Mortier. L'Oraiſon funebre fut prononcée par l'Evêque d'Amiens. Il ſe fit encore un Service pour la Reine-Mère à Notre Dame où les Compagnies Souveraines aſſiſtèrent. 1666.

Continuation de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

La guerre continuoit entre l'Angleterre & les Etats Généraux. La dernière Campagne avoit donné un terrible échec à la Navigation Hollandoiſe; & comme le Commerce eſt le fondement de la proſperité des Etats, les Provinces-Unies ſe trouvèrent dans un grand danger, par la ruïne de leur négoce & de leurs fabriques. Le crédit public tomba, & l'Ambaſſadeur de France en attribua même la cauſe à ſes propres amis. „ L'abondance d'argent commence, dit-il *, à „ ceſſer; c'eſt-à-dire le zèle de la Ville d'Amſterdam, pour fournir aux dépenſes les „ plus preſſées. Chacun ſerre ſon argent, „ & tous ces millions qui ſont arrivez par

 „ le

* *Lettres du Comte d'Eſtrades.*

1666. „ le Commerce, ne roulent plus comme „ ils faiſoient, quoi que ceux qui gouvernent „ cachent adroitement ce changement". La Cour de France n'aiant fomenté la guerre entre l'Angleterre & les Etats Généraux, que pour les détruire par leurs propres forces, & les mettre hors d'état de pouvoir traverſer ſes deſſeins ſur la Succeſſion d'Eſpagne, il lui convenoit, que cette guerre durât long-tems. Ce fut dans la vuë de l'entretenir, que le Roi s'étoit enfin déterminé à accorder la Garentie qui lui avoit été demandée contre l'Evêque de Munſter, & à envoïer aux Etats un ſecours * propre à nourrir la guerre & trop foible pour la terminer. On l'avoit fait mouvoir ſi lentement, qu'il arriva après coup, & qu'il fut la cauſe de pluſieurs dégâts dans les Provinces où il prit ſa marche, qu'à peine auroit-on pu attendre de Troupes ennemies. Je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'en écrit le Chevalier Temple au Duc d'Ormond †.

„ Nous n'avons, dit-il, preſque rien apris „ des Troupes Françoiſes depuis leur paſſa- „ ge. Elles ont jugé à propos de n'inſulter „ aucun de ces Païs, (les Païs-Bas). Il s'en „ faloit fort peu qu'elles ne compoſaſſent un „ Corps de ſix mille hommes. Leur Cava- „ lerie étoit belle & en bon ordre lors qu'ils „ paſſèrent par Maeſtricht; mais leur Infan- „ terie étoit pitoïable: ils avoient les piés „ tout écorchez, & portoient leurs ſouliers „ ſur l'épaule; & ils faiſoient conſiſter leur „ galanterie à donner les Hollandois mille „ fois

* *Il conſiſtoit en* 2000. *Chevaux &* 4000. *hommes de pié.*

† *Lettre de Bruxelles du* 10. *Decembre* 1665.

„ fois au Diable pour les remercier de les 1666.
„ avoir invité avec tant d'affection à venir
„ chez-eux. Ils ne paièrent rien dans leur
„ paſſage, ou s'ils paièrent quelque choſe, ce
„ fut en fauſſe monnoïe, & ils reçurent le
„ meilleur traitement que les Hollandois pu-
„ rent leur faire, avec mépris & inſolence. Ils
„ burent publiquement à la ſanté de Sa
„ Majeſté & à celle du Prince de Munſter,
„ au milieu du Marché à Maeſtricht; mais je
„ crois que ce fut plûtôt un effet de leur ex-
„ travagance, que de leurs bonnes inten-
„ tions. Je ne vous en dirai plus rien ſinon
„ qu'il en déſerte un grand nombre: on en
„ voit paſſer à tous momens par ici deux &
„ trois enſemble.

Quoi que ce ſecours fût de ſi petite conſequence & qu'il ſe portât de ſi mauvaiſe grace au ſervice des Etats Généraux, l'intention du Roi n'étoit pas de le donner gratuitement, mais de le vendre bien cher, s'il avoit pu. Ecoutons encore là-deſſus ſon Secretaire d'Etat * dans une Lettre qu'il écrivit au Comte d'Eſtrades; où après lui avoir donné avis de la reſolution que le Roi avoit enfin priſe d'envoïer le Corps de 2000. Chevaux & de 4000. hommes de pié, que Meſſieurs les Etats lui avoient demandez, il lui dit: „ N'y au-
„ roit-il pas moïen d'introduire quelque bon-
„ ne Négociation pour l'aquiſition & l'achat
„ de Maeſtricht, qui n'eſt qu'à charge aux
„ Etats? Comme vous êtes fort heureux en
„ pareilles Négociations, je vous prie de
„ m'en mander votre penſée & par quel biais
„ vous eſtimez qu'on s'y dût prendre pour y

Tentative du Roi pour avoir Maeſtricht.

 „ réüſſir,

* *Mr. de Lionne, Lettre du 2. Octobre 1666.*

1666. „ réüſſir, & cependant vous n'y ferez, s'il „ vous plait, aucun pas que ſur notre répon- „ ſe. Je n'ai pas eu le tems de vous man- „ der préciſément les ſentimens & les in- „ ſtructions du Roi" C'eſt ainſi que ce Prince a vendu ou voulu vendre les ſecours qu'il donnoit à ſes Voiſins, & que pour garentir la République de Hollande des invaſions d'un Evêque remuant, il ne prétendoit rien moins que d'avoir la clé de ce beau Païs.

Meſures que prirent les Eſpagnols & les Impériaux contre la France.

Cependant les Autrichiens ſongeoient aux moïens de terminer la guerre de Hollande, pour prévenir leur ruine, qui ne pouvoit manquer d'arriver ſi les Païs-Bas étoient envahis, & la Hollande ravagée. Mais comme ils ne vouloient pas s'attirer les armes de l'Empire en agiſſant ouvertement, ils joignirent ſous main la Cabale de l'Empereur & de l'Eſpagne avec celle d'Angleterre, & travaillèrent de concert pour ruïner les de Wit & la Faction de Louveſtein, en apuïant la Maiſon d'Orange, afin de parvenir par-là à une prompte Paix.

Suite des Intrigues de la France avec l'Angleterre.

L'Angleterre, d'une autre côté, quoique fière des avantages qu'elle avoit remportez dans la dernière Campagne contre la Hollande, feignit de concert avec la France de vouloir la Paix. Van Goch le crut effectivement; & cet Ambaſſadeur de la République à Londres, qui avoit déja entamé pluſieurs Négociations infructueuſes à ce ſujet, écrivit alors que Sa Majeſté Britannique étoit en de très-bonnes diſpoſitions, & quelle verroit avec plaiſir arriver quelqu'un de Hollande pour travailler conjointement avec lui au Traité.

Et

Et comme Van Beuningen, Ambaſſadeur de la République à Paris avoit écrit pluſieurs fois la même choſe, & que le Comte d'Eſtrades avoit eu en Hollande durant quelques mois diverſes Conférences à ce ſujet ; cela donna lieu aux Députez de quelques Provinces de croire que le Roi agiſſoit de bonne foi, & de propoſer le Prince d'Orange pour cette Négociation. Sa Majeſté déclara même à Van Beuningen qu'elle envoïeroit inceſſamment en Angleterre une Ambaſſade ſolemnelle, pour moïenner cette Paix à des conditions raiſonnables ; & que ſi l'Angleterre les rejettoit, elle agiroit conformément au Traité de 1662. Cette prétenduë réſolution fut confirmée par un Mémoire du Comte d'Eſtrades aux Etats Généraux, & la Deputation aiant eu lieu, ceux de Louveſtein donnèrent dans le piège, & ſe laiſſèrent amuſer à des aparences qui n'avoient rien de réel dans le fonds. 1666.

Ambaſſade envoïée en Angleterre & & pourquoi.

Le but de cette Ambaſſade fut une Commiſſion ſecrète par laquelle on promettoit au Roi d'Angleterre un grand ſecours d'hommes & d'argent pour ſoûmettre ſon Parlement & toute la Nation, au pouvoir arbitraire. D'autre part Charles s'obligeoit de ne point traverſer Sa Majeſté Très-Chrêtienne dans ſa Conquête des Païs-Bas. Mais ce Traité ſecret ne devant être mis au jour qu'au tems de l'éxécution, il fut arrêté de continuer la guerre contre les Provinces-Unies, & de témoigner pourtant quelque deſir de la Paix, afin de les mieux ſurprendre. Ces intrigues aiant été connuës, & n'y aiant plus perſonne dans la République qui y fût trompé que

1666. ceux qui le vouloient bien être, les deux Rois comprirent que ces feintes Négociations ſeroient inutiles cette année. C'eſt pourquoi la France, toûjours fertile en expedieus, propoſa à l'autre Couronne, de ſe déclarer reciproquement une guerre ſimulée, & de ne ſe faire point de mal. Le Roi ne voïant plus d'autre moïen de ſe délivrer des inſtances continuelles des Provinces-Unies, que de faire ſemblant d'éxécuter ſes engagemens, s'y porta enfin de la manière que l'on vient de dire; & tel fut le motif de la Déclaration de guerre, du 29. Janvier de cette année.

Combats donnez entre les François & les Anglois dans les mers de l'Amérique.

Il ſe donna néanmoins trois Batailles conſiderables, dans leſquelles les Anglois eurent toûjours du deſſous. La première dans l'Ile St. Criſtophle, une des Antilles, ſituée dans la Mer de l'Amerique Meridionale, & fort abondante en Sucre, en Tabac & autres marchandiſes. Les François & les Anglois s'y étoient établis en 1626. & pour ſe délivrer des inconveniens qu'ils éprouvoient à la poſſeder en commun, ils s'étoient aviſez de la partager entr'eux également. Chacun jouïſſoit paiſiblement de ſa moitié, lorsqu'ils aprirent la Déclaration de guerre qui s'étoit faite entre la France & l'Angleterre en Europe. Comme ils ne ſavoient pas que ce n'étoit qu'une guerre ſimulée, (ces ſortes de ſecrets ne ſe confiant pas à tout le monde,) ils ne tardèrent pas à s'en faire une très-réelle en Amérique, & cette nouvelle mit bien-tôt leurs Colonies aux mains. Le Gouverneur Anglois, qui le premier eut avis de la rupture entre les deux Nations, voulut s'en prevaloir, & ſe mit en état de ſurprendre les François. Mais ceux

ci:

ci avertis de ſon deſſein par ſes mouvemens & ſes preparatifs, oſèrent le prévenir, quoi qu'inferieurs en nombre. Ils attaquèrent ſucceſſivement divers Poſtes que la Colonie Angloiſe occupoit, & l'en chaſſèrent. Ils ne ſe découragèrent pas même par la mort de leur Chef tué dès la ſeconde attaque. Ils pourſuivirent leur entrepriſe auſſi heureuſement qu'ils l'avoient commencée: forcèrent les Ennemis de rendre par Capitulation leurs Forts, leur Canon, leurs armes, & demeurèrent ſeuls Poſſeſſeurs d'une Ile ſi importante au Commerce des Indes Occidentales. Les deux autres Batailles ſe donnèrent auſſi ſur Mer: la premiére dura depuis le 1. Juin juſqu'au 4. & la ſeconde un jour ſeulement, qui fut le 2. Juillet. A cette dernière le Duc d'Albemarle fut fort maltraité, & ſi le Prince Robert ne fût venu à ſon ſecours avec l'Eſcadre qu'il commandoit, peut-être n'en fût-il jamais échapé. 1666.

Ces nouvelles déconcertèrent beaucoup les Anglois, & leur ôtèrent toute la joïe, & les hautes eſpérances qu'ils avoient conçuës du ſuccès de l'année précedente. Mais ce qui a cheva de les affliger fut le terrible embraſement arrivé à Londres le 2. Septembre*, qui dura juſqu'au 6. du même mois, avec une rapidité dont il fut impoſible d'arrêter les progrès. Deux cens maiſons qu'on abattit aux environs de la Tour la ſauvèrent. Mais on ne put ſauver la Ville ni empêcher qu'elle ne fût preſque entièrement conſumée. On aporta inutilement tous les ſoins imaginables pour réprimer la violence des flammes.

Grand Incendie arrive à Londres. *Hiſt. d'Angleterre par Mr. de Larrei.*

* *Il commença ſur les deux heures après minuit.*

1666. Elle ne ceſſa point qu'il n'y eût preſque plus rien à brûler. La Bourſe Roïale, la Maiſon de Ville, quatre-vingt neuf Egliſes Paroiſſiales dont la belle Egliſe de S. Paul fut du nombre, ſix Chapelles, & treize mille deux cens Maiſons y furent conſumées avec la plûpart des effets qui étoient dedans. Le dommage fut eſtimé à neuf millions neuf cens mille livres ſterling, ſans y comprendre la valeur des meubles & des marchandiſes, dont on ne pouvoit faire une juſte eſtimation. Ajoûtez à tout cela la Peſte qui étoit ſurvenuë quelques mois auparavant, qui avoit ravagé toute l'Angleterre & particulièrement la Ville de Londres, où elle avoit emporté plus de trois mille perſonnes en moins de trois ſemaines. Ces calamitez avoient été ſi générales, que lors que l'embraſement fut entièrement ceſſé, on auroit eu peine à trouver dans cette Capitale cent familles qui ne ſe fuſſent pas reſſenties d'une manière ou d'autre de la déſolation publique.

Informations faites ſur ce ſujet.

On ignora la cauſe de la Peſte que l'on ne put attribuer qu'à des influences, dont l'origine & la malignité ſont ſouvent inconnuës, ſans qu'il y ait rien en cela que de naturel. Il n'en eſt pas de même d'un Incendie. Cependant il ne fut pas plus facile de connoître d'où pouvoit être venu celui de Londres, que de ſavoir d'où étoit procédée la Peſte dont elle avoit été attaquée auparavant. Les informations qu'on en fit ſervirent moins à découvrir la vérité, qu'à donner des ſoupçons, & cette affaire fut tout d'un coup oubliée. On ne s'en ſouvint que quatorze ans après, dans le Parlement de 1680. au ſujet

jet d'une Conſpiration tramée par les Catholiques-Romains, qui fit revivre celle dont ils furent ſoupçonnez en 1666. Les Témoins * nommez dans les Informations dépoſent des diſcours tenus par divers Catholiques, ſoit Anglois, ſoit Irlandois, ſoit François, touchant l'Incendie avant & depuis. Ceux qui en parlent avant qu'il fut arrivé, en prouvent le complot, & ceux qui en parlent depuis, pour s'en réjoüir, font préſumer que c'étoit leur ouvrage : & la ſeule Information faite par devant le Chevalier Juſtinien Lewen, Juge de Paix du Comté de Middleſex, fait mention de trois cens Conjurez pour brûler la Ville de Londres. 1666.

L'Auteur (a) qui a recueilli & compilé ces Informations, y joint des Lettres écrites de divers endroits, de France, du Palatinat, & d'Irlande, qui prouvent l'intérêt que prenoient les Catholiques à cet embraſement. La Lettre de France eſt datée d'Alençon du 23. d'Août 1666. C'eſt un Proteſtant qui l'écrit à un Gentilhomme François, auſſi Proteſtant & demeurant à Londres, à qui il demande des nouvelles de l'embraſement d'une Ville ſituée ſur la Tamiſe, qui a été, dit-on, réduite en cendres par le feu du Ciel. Il craint que ce bruit qu'on répand, ne ſoit l'avantcoureur de quelque Incendie projetté par les Mal-intentionnez. La Lettre du Palatinat eſt écrite de Heidelberg le 29. Septembre de la même année enſuite de l'Incendie, prédit & ſouhaité pluſieurs années auparavant,

Les Catholiques-Romains ſont ſoupçonnez d'être les Auteurs de l'Incendie de Londres.

* *Cela ſe trouve en deux Cahiers rapportez au Grand Comité le 22. Janvier & le 8. Fevrier 1666.*

(a) *R. Coke.*

1666. vant, dit l'Ecrivain, par les Jeſuites, auxquels il avoit ouï dire, qu'il n'y avoit pas de meilleur moïen pour établir l'Exercice public de la Religion Catholique en Angleterre. Enfin une troiſième Lettre, ſoit d'Irlande ou d'ailleurs, car on n'avoit mis que la date du tems, qui étoit le mois d'Octobre 1666. & non celle du lieu, s'adreſſoit à M. Samuel Thurleton dans la Province de Leyceſter, pour l'avertir de faire retirer en diligence tous les meubles & les effets qu'il avoit au Southwark, Fauxbourg de Londres * que le feu avoit épargné, parce que la réſolution avoit été priſe de le détruire : ce que toutes les forces humaines ne pourroient empêcher. On trouve encore dans le même endroit d'autres preuves des mêmes ſoupçons qu'il eſt inutile de raporter.

Les Anglois conſentent à la Paix & la France eſt obligée d'y donner les mains. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont.*

Tant de deſaſtres arrivez ſubitement, & preſque tout à la fois, firent connoître aux Anglois qu'ils ne pouvoient continuer la guerre avec avantage, & leur firent ſouhaiter de la terminer. Le Roi de Suède, qui le jugeoit bien ainſi, prit ce tems pour offrir ſa Médiation aux Parties intéreſſées, & n'eut pas de peine à la faire accepter ; parce que la France avoit en vuë une guerre plus profitable comme nous le dirons tout-à-l'heure, & que la Hollande, n'aiant armé que défenſivement, & ne pouvant ſe propoſer aucune Conquête aſſurée, étoit toute diſpoſée à la Paix. Le Roi emploïa inutilement les plus fortes inſtances pour engager les Etats Généraux à la continuation d'une guerre qu'on leur faiſoit enviſager comme glorieuſe à leurs.

* *Il en eſt ſeparé par la Tamiſe.*

leurs armes & utile à leur Commerce. Ils 1666.
fermèrent les yeux volontairement ſur tous les avantages qu'ils pouvoient tirer de la conſternation où ſe trouvoient les Anglois, & ſur ceux que leur promettoit une nouvelle Confédération avec le Dannemarc, pour ne les ouvrir que ſur le danger auquel les Provinces Eſpagnoles alloient être expoſées. Ils perſiſtèrent dans la réſolution de faire la Paix, & envoïèrent leurs Plenipotentiaires à Breda, qui avoit été nommé pour le lieu des Conférences. Le Roi d'Angleterre, le Roi de Dannemarc & le Roi de Suède comme Mediateurs, y envoïèrent auſſi les leurs; de ſorte que le Roi T. C. ne put ſe diſpenſer d'en faire de même, à moins de ſe réſoudre à ſoûtenir lui ſeul la guerre contre la plûpart des Puiſſances de l'Europe, tant par mer, que par terre: ce qui pour lors ne lui convenoit pas. Ainſi après deux mois de Négociations, la Paix ſe fit le 31. de Juillet 1667., non par un Traité général, & commun aux trois Alliez, mais par trois Traitez particuliers conclus en un même jour. Je n'en raporterai point ici d'Extrait, parce qu'excepté trois Articles qui concernent quelques reſtitutions particulières entre la France & l'Angleterre, il n'y a rien que de général, & qui ne ſe trouve dans tous les Traitez de Paix. Ces trois Articles ſont,

„ 1. Que le Roi Très-Chrêtien rendra au Articles de
„ Roi de la Grande Bretagne, la partie de Traité du
„ l'Ile de St. Chriſtophle que les Anglois Breda.
„ poſſédoient au 1. de Janvier 1665.

„ Que le Roi de la G. B. reſtituera auſſi
„ & rendra au ci-deſſus nommé Seigneur

1666. „ Roi T. C. le Païs appelé l'Acadie, ſitué
„ dans l'Amerique Septentrionale, dont
„ le Roi T. C. avoit autrefois joüi.
„ 3. Que le Roi T. C. reſtituera auſſi au
„ Roi de la Grande Bretagne, les Iles ap-
„ pelées Antigoa & Monſerrat, &c.

FIN du V. Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE SIXIEME,

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Breda, juſqu'au commencement du Congrès de Cologne en 1673.

J'Ai déja commencé de parler * des affaires des Proteſtans de France. Quoi-que je ne veuille pas m'y étendre, pour ne point groſſir cet Ouvrage de faits qui n'intéreſſeront peut-être pas également tous mes Lecteurs; la fidelité de l'Hiſtoire m'oblige néanmoins de raporter ce qui s'eſt paſſé 1666.

Affaires des Proteſtans de France. *Hiſtoire de l'Edit de Nantes. Liv. XI.*

* *Voïez Tom. II. Part. II. ſous l'année 1662.*

1666 ſé de plus important à cet égard. Dèsque le Roi fut ſé Maître, & que la mort de ſon Premier Miniſtre l'eut mit en état de gouverner par lui-même, il ſongea à exécuter le projet que les Cardinaux de Richelieu & Mazarin avoient formé contre les Proteſtans. L'Aſſemblée du Clergé, qui avoit, comme je l'ai dit, commencé dès l'année précedente, fit donner preſque toutes les ſemaines quelque Arrêt ou quelque Déclaration qui avançoit de plus en plus leur ruïne. La mort de la Reine Mère ſervit encore à faire réüſſir plus aiſément ce deſſein. Cette Princeſſe, à qui les Reformez avoient rendu de ſi bons ſervices, ne les en récompenſa que par les exhortations & les prières preſſantes qu'on dit qu'elle fit en mourant au Roi ſon Fils de les exterminer. Et comme il y étoit déja porté de lui-même, & par l'averſion qu'on lui avoit inſpirée contr'eux dès ſon enfance, & par le crédit de ſes Confeſſeurs, on peut comprendre aiſement qu'une ſi puiſſante ſollicitation n'eut pas de peine à en tirer de lui la promeſſe. J'ai dit auſſi ailleurs * qu'au milieu de la guerre civile qui mit l'Etat à deux droigts de ſa perte, ceux de la Religion Réformée conſervèrent leur fidelité d'une manière ſi inviolable, & qu'ils l'accompagnèrent d'un zèle & d'une ferveur ſi extraordinaire & ſi heureuſe, que le Roi ſe ſentit obligé d'en donner des marques publiques par une Déclaration expediée à St. Germain l'an 1652. C'étoit alors, tant dans la Cour que dans les Armées, à qui chanteroit le plus haut les

* *Voïez Tom. II. Part. I. ſous l'année 1652.*

les louanges des Réformez, & la Reine-Mère elle même fut la première à en donner l'exemple, & à reconnoître qu'ils avoient ſauvé l'Etat. Cependant par un retour qu'on aura peut-être de la peine à croire, & que les ſuites n'ont que trop confirmé, ce fut là préciſément la principale & la plus eſſentielle cauſe de leur ruïne, & de tous les maux qu'ils ont depuis ſoufferts. On tâcha d'empoiſonner dans l'eſprit du Roi, & de ſes Miniſtres, ces ſervices importans, en leur perſuadant que ſi dans cette occaſion ce Parti avoit pu conſerver l'Etat, cela vouloit dire qu'il eût bien pu le renverſer, s'il ſe fût rangé de l'autre côté; & qu'il le pourroit bien encore lors qu'une pareille occaſion ſe préſenteroit. Qu'il faloit donc ſonger à l'abatre, & ne plus regarder le bien qu'il avoit fait, que comme une indication du mal qu'il ſeroit capable de faire un jour. Si ce raiſonnement, qui va juſqu'à empêcher les ſujets de ſervir leurs Princes, pour ne pas s'attirer des châtimens, en croïant mériter des récompenſes, fut goûté comme une Politique excellente, c'eſt ce qu'on ne peut ſavoir que par les effets. Dès-que la Paix fut rétablie dans le Roïaume, on règla le deſſein de la deſtruction des Réformez, & pour leur faire mieux comprendre que c'étoit leur zèle qui les avoit perdus, on voulut commencer par les Villes qui en avoient le plus témoigné. On foudroïa d'abord ſur des prétextes aſſez legers la Rochelle, Montauban, & Millau, trois Villes où ceux de la Religion s'étoient le mieux ſignalez pour les interêts de la Cour. La Rochelle ſouffrit un grand nombre 1666.

1666. bre de proſcriptions, Montauban & Millau furent ſaccagez par des Gens de guerre.

Moïens de Perſécution que la France emploïa contre eux.

Mais comme ce n'étoit que des coups particuliers, & des préludes qui ne décidoient de rien, on ne tarda pas long-tems à faire paroître les grandes & générales machines dont on vouloit ſe ſervir pour avancer l'ouvrage qu'on méditoit, & pour conduire les choſes à une dernière extremité. Il ſeroit difficile de marquer au juſte toutes ces machines : tant le nombre s'en eſt multiplié; car jamais l'eſprit humain ne fit voir une pareille fecondité. Chaque jour en produiſoit de nouvelles, & durant plus de vingt ans le fond ne s'en eſt point épuiſé. A ne compter que les principales, on peut avec un ſavant Homme * les réduire à ſix ordres, 1. Celles des Procès, & des Chicanes dans ce qu'on appèle le Cours ordinaire de la Juſtice. 2. Celles de la Privation de toute ſorte de Charges & d'Emplois, & en général de tous les moïens de gagner ſa vie. 3. Celles de l'infraction des Edits, ſous le tître d'Explications. 4. Celles des nouvelles Loix, ou des nouveaux Règlemens. 5. Celles des Fourberies, & des illuſions amuſantes. 6. Et enfin celles qui ont eu pour but d'animer les Peuples, & de leur inſpirer de la haine, & de l'animoſité contre les Réformez. Ce ſont là à peu près les plus conſidérables moïens que l'on emploïa pour parvenir à ſes fins, & les grandes voïes ſur leſquelles on marcha durant pluſieurs années. Car comme ce qu'on avoit en vuë n'étoit pas une choſe ſi facile, il faloit du tems pour y diſpoſer la matière. Je

* *Mr. Claude, Plaintes des Proteſtans de France.*

Je ne m'étendrai pas ſur le récit de tous ces moïens qui nous mèneroient trop loin. Il faut raporter au premier toutes les condamnations d'Egliſes ou ſupreſſions d'Exercices, & toutes les autres vexations arrivées en conſequence de l'établiſſement des Commiſſaires mi partis. Immédiatement après le Traité des Pirenées, le Roi les envoïa dans les Provinces ſous prétexte de vouloir réparer les contraventions à l'Edit de Nante. Le Commiſſaire Catholique-Romain fut par tout l'Intendant de Sa Majeſté, c'eſt-à dire un homme habile, armé de toute l'autôrité Roïale, & qui avoit le ſecret. L'autre fut ou quelque Officier vendu à la Cour, ou quelque pauvre Gentilhomme qui n'avoit pour l'ordinaire ni l'intelligence requiſe dans ces ſortes d'affaires, ni la liberté même de dire ſes ſentimens. Le Clergé les avoit établis, il étoit leur eſprit mouvant qui les faiſoit marcher ou ſe repoſer, comme il le trouvoit à propos. Cependant ſes Sindics ne laiſſoient pas d'être reçus devant eux comme Parties formelles dans toutes les affaires des Réformez; les Aſſignations ſe donnoient en leur nom, les pourſuites s'y faiſoient auſſi, & tant les partages des Commiſſaires que les Appels de leurs Ordonnances, ſe devoient vuider en dernier reſſort dans le Conſeil du Roi. De cette ſorte tous les droits généralement des Egliſes, pour l'exercice de la Religion, pour les Temples, pour les Cimetières, & telles autres dépendances, étoient mis en reviſion, & par conſequent expoſez aux nouvelles chicanes du Clergé, & à la mauvaiſe intention des Juges. 1666.

1666. ges. Mais étoit-il vraiſemblable que l'Edit aiant été une fois éxécuté ſelon l'intention de celui qui l'avoit donné, il y eût encore rien à retoucher; & que ceux de la Religion qui avoient toûjours été dans le Roïaume la partie ſouffrante, y euſſent rien uſurpé, & qu'ils euſſent étendu leurs limites au-delà de ce qui leur apartenoit? Auſſi avoit-on bien d'autres penſées que de pourvoir aux contraventions. Ce fut par cet ordre que la plûpart des Egliſes, tirées en cauſe pour la juſtification de leurs droits, ſe virent bientôt après condamnées l'une après l'autre par des Arrêts du Conſeil. Ce fut principalement ſous l'Intendance de Mr. de Chamillart que les Procedures contre les Egliſes de Normandie s'échaufèrent.

Emportement des Devots pour les oprimer. *Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

Mais les opreſſions de cette eſpèce ne ſe bornoient pas à la ſimple condamnation des Egliſes, les particuliers y avoient auſſi leur part. Dans les affaires ordinaires & civiles, où il ne s'agiſſoit que du champ & de la vigne, ou de quelque intérêt pecuniaire, entre un Catholique-Romain & un homme de la Religion; la Religion étoit toûjours une des plus fortes pièces du procès. Les Moines, les Miſſionnaires, les Confeſſeurs, & toute la Cohorte des Devots & des Devotes ſe déchainoient pour la ſollicitation. Les Congregations ne manquoient point de s'en mêler, & l'on n'entendoit dans les Barreaux que ces ſortes de diſcours, *Je plaide contre un Heretique, j'ai affaire contre un homme d'une Religion odieuſe à l'Etat, que le Roi veut exterminer.* Par ce moïen, il n'y avoit preſque plus de juſtice à eſperer; peu de Juges

ges étoient à l'épreuve du faux zèle, ou de la crainte de s'attirer la Cabale ſur les bras, ou de paſſer pour des fauteurs d'Hérétiques. On ne ſauroit croire combien ces ſortes de préjugez ont fait donner de Sentences & d'Arrêts injuſtes dans toutes les Cours du Roïaume, ni combien de fortunes en ont été renverſées, & de familles ruinées. Lors qu'on vouloit s'en plaindre, la réponſe étoit prête, *Vous avez le remède en vos mains, que ne vous faites-vous Catholiques.* 1666.

Recherche de toutes leurs paroles & actions.

Tout cela pourtant n'eût rien été, ſi l'on en fût demeuré là, & que l'on n'eût pas porté les choſes juſqu'à attaquer l'honneur, le repos, la liberté, & la vie même des Perſonnes par une inondation générale, pour ainſi dire, de procès criminels & d'affaires accablantes. On vit des Ecrits imprimez à Paris, envoïez par toutes les Villes, & par toutes les Paroiſſes du Roïaume juſques aux plus petites, qui portoient ordre aux Curez, Marguilliers & autres, de faire une exacte recherche de tout ce que les Réformez pouvoient avoir fait ou dit depuis vingt ans, tant ſur le ſujet de la Religion qu'autrement: d'en faire faire des informations devant les Juges des lieux & de les pouſſer ſans aucune remiſſion. Cette ſorte de perſecution tomba principalement ſur les Miniſtres, parce que depuis long-tems ils ne prêchoient plus ſans avoir pour Auditeurs une troupe d'eſpions, qui ne ſe faiſoient pas une affaire de leur imputer des choſes qu'ils n'avoient point di-

1666. tes, & d'en détourner d'autres en un ſens contraire *.

Les Proteſtans exclus des Arts & Métiers.

Je ne finirois point ſi je voulois décrire tous les mauvais traitemens que l'on fit en France aux Réformez, avant que d'en venir aux dernières violences. Il n'eſt pas difficile de comprendre que dans un grand Roïaume, comme la France, où ceux de la Religion étoient répandus par tout, il y en eut une infinité qui n'y pouvoient ſubſiſter ni entretenir leurs familles que par la liberté de ſervir le public, ou dans les Charges & dans les Emplois, ou dans les Arts & Métiers, ou dans les Facultez, chacun ſelon ſa vocation. Henri le Grand en avoit ſi bien reconnu la néceſſité & la juſtice, qu'il en avoit fait un Article exprès, le plus formel peut-être, & le plus diſtinctement énoncé de tous ceux de ſon Edit. Auſſi fut-ce par là que l'on crut pouvoir faire le plus de ravage, & l'on n'épargna rien pour y réüſſir. Dans cette vuë on commença par les Arts & Métiers. On les rendit d'abord preſque inacceſſibles à ceux de la Religion, par les difficultez de parvenir aux Maîtriſes, & par les dépenſes exceſſives qu'il faloit faire pour y être reçus, n'y aiant aucun Aſpirant, qui n'eût à ſoûtenir pour cela de longs & de rudes procès, dans leſquels il ſuccomboit le plus ſouvent. Mais cela ne ſufiſant pas, par la Déclaration de 1669. on les fit réduire au tiers, dans les Villes où ceux de la Religion étoient

* *Quand les Miniſtres avoient parlé d'Egypte, de Pharaon, d'Iſraëlites, &c. on diſoit que par l'Egypte ils avoient entendu les Catholiques, par Pharaon le Roi, & par les Iſraëlites les Réformez.*

étoient en plus grand nombre que les autres, & l'on défendit d'en recevoir juſqu'à ce que cette diminution fût faite, ce qui tout d'un coup ferma la porte à tous les prétendans. Quelque tems après on chaſſa abſolument tous les Réformez des Conſulats, & de toutes les autres Charges Municipales des Villes, ce qui étoit leur ôter la connoiſſance de leurs propres affaires, & de leurs intérêts, pour en inveſtir entièrement les Catholiques Romains. 1666.

Déclaration obtenuë contr'eux.

Le Clergé n'en demeura point là. Pour montrer quel étoit ſon pouvoir & ſon aplication à pouſſer une affaire qu'il avoit ſi fort à cœur, il obtint cette année une Déclaration, en date du 2. d'Avril, dans laquelle il fit recueillir en cinquante-neuf Articles tout ce qui étoit contenu dans les Arrêts qu'il avoit fait rendre ſur les affaires de l'Edit, depuis environ dix ans. Comme cette dernière Déclaration étoit accablante, toutes les Egliſes députèrent à Paris, pour en faire de très-humbles remontrances au Roi. Il ſe paſſa un tems conſidérable ſans que les Députations produiſiſſent aucun fruit. On en fit de nouvelles, pour fortifier les premières. Les Egliſes de Normandie jettèrent les yeux ſur Pierre du Boſc, Miniſtre de Caen, homme vraiment Apoſtolique, & recommandable par ſon éloquence, autant que par ſa piété. Nous en raporterons pour exemple la Harangue qu'il fit au Roi en 1668. Cependant on dreſſa divers Ecrits, & le même Pierre du Boſc fut choiſi pour faire, ſur la Déclaration dont on vient de parler & ſur une autre *contre les*

1666. *Relaps & les Blaſphemateurs*, des *Obſervations* * imprimées en 1670. Nous parlerons ailleurs de la ſuite de ces affaires.

Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti.

Les ſervices conſidérables que la France a reçus en diverſes occaſions de Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, Pair & Grand Ecuïer, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur d'Anjou, méritent bien que je raporte ici ſa mort arrivée le 25. Juillet de cette année. Ce Prince s'étoit ſignalé en pluſieurs Sièges que Louïs XIII. par un faux zèle avoit formez contre ceux de la Religion; entr'autres aux Sièges de St. Jean d'Angeli, de Montauban, de l'Ile de Ré, & de la Rochelle. En qualité de Général d'un puiſſant Armement Naval qui ſe fit en 1636. il reprit ſur les Ennemis les Iles de Saint Honorat, & de Sainte Margueritte. Je ne dois pas oublier non plus les exploits qu'il fit au ſecours de Caſal, dans le combat de la Route, à Luſers, à la réduction de Turin : en Catalogne dans la Bataille de Liorens, dans la priſe de Balaguier après le paſſage de la Segre; & enfin le courage qu'il fit paroître à la fameuſe Bataille de Prague, Capitale de Bohème. Le Prince de Conti, Frère du Prince de Condé, mourut auſſi cette année à Pezenas (*a*) à l'âge de 36. ans.

Port de Cète.

Je dois encore placer ici divers Etabliſſemens conſidérables que le Roi fit cette même année. J'ai parlé ailleurs de la jonction des deux Mers que le Roi avoit entrepris de faire par le moïen d'un Canal. Ce deſſein eût

* *Ce Livre a pour Titre*, Obſervations ſur les deux Déclarations du Roi données à St. Germain le 2. Avril 1666. *A Amſt. chez Jaques le Jeune.*

(a) *Le 21. d'Avril.*

eût été inutile à moins que d'avoir à l'embouchure de ce Canal un Port sur la Méditerranée. L'endroit où est le Cap de Cète fut jugé le lieu le plus propre pour la construction de ce Port. Mais les sables que la Mer y pousse continuellement rendoient l'ouvrage presque impossible. Sa Majesté surmonta cet obstacle par le moïen des Moles qu'elle y fit construire, & qui font la sûreté du Port. 1666.

Outre ce Port, le Roi en fit encore bâtir un autre sur l'Ocean. Les côtes de France, le long de cette Mer, étant naturellement de difficile accès & les rades fort dangereuses, il n'y avoit guère que le Port de Brest, où les Vaisseaux pussent être en sûreté. Le Roi fit sonder en plusieurs endroits; on trouva enfin que le fond étoit propre à l'embouchure de la Charante, & que cette Rivière avoit assez de profondeur pour les plus grans bâtimens. Sa Majesté prit aussi-tôt la résolution de faire en ce lieu-là un Port, & un établissement considérable. Il acheta le château de Rochefort, & y fonda une ville qui en porte le nom. L'arsenal est grand & magnifique, il y a une fonderie de canons, on y fait les voiles, les cordages, & tout ce qui est nécessaire à la construction & à l'équipement des vaisseaux. Divers Maîtres y enseignent la Sphère, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation, & la Manœuvre. Il y a toûjours plusieurs vaisseaux de guerre, avec les Officiers, Pilotes, Matelots, & Soldats qui les doivent monter. Les Armemens s'y font avec une très-grande facilité, parce que la profondeur de la Ri- Le Port de Rochefort.

1666. vière donne moïen de charger les vaiſſeaux de deſſus le Port même. Le ſéjour des Officiers, & le grand nombre d'Artiſans, qui ſe ſont établis dans cette Ville, l'ont fort agrandie & fort peuplée. C'eſt de là que partent ordinairement les Eſcadres qui vont aux Iles de l'Amerique & en Canada, ſoit pour eſcorter les Navires Marchands de la Rochelle, ſoit pour porter aux Colonies Françoiſes les ſecours dont elles ont beſoin.

Academie des Sciences.

Ce fut auſſi environ dans le même tems que fut établie à Paris l'Académie des Sciences, par Mr. Colbert, Miniſtre d'Etat, à la ſollicitation de Mr. du Clos & de Mr. l'Abbé de Bourzais. C'eſt le nom qu'on donna à une Aſſemblée particulière de ce qu'il y avoit de plus ſavans hommes en Anatomie, en Géometrie, en Aſtronomie, en Phiſique, en Méchanique, & en Chimie, pour perfectionner ces Sciences, & pour faire part de leurs obſervations au Public. Ils s'aſſemblèrent d'abord dans la Bibliothèque du Roi; enſuite Sa Majeſté leur a donné un magnifique apartement au Louvre * où deux fois la ſemaine ils tiennent leurs conférences, qui ont déja produit un grand nombre de Recherches curieuſes & d'Ouvrages utiles. Enfin c'eſt au commencement de l'année ſuivante qu'il faut placer auſſi la nouvelle Ordonnance du Roi, dont j'ai parlé, pour la réformation de la Juſtice. Les longueurs & la multitude des procédures donnoient lieu à des chicanes ſans fin, qui ruinoient les Parties & qui rendoient les procès immor-

* *On n'a commencé à s'y aſſembler que le 30. de Juin 1699.*

mortels; de ſorte que de toutes les Ordonnances du Roi il n'y en a point de plus utile que celle qui retrancha tous ces abus & arrêta le cours d'un ſi grand deſordre. 1666.

J'ajoûterai à tout cela le rétabliſſement de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel, & de celui de Saint-Lazare, qui aiant été long-tems négligez en France, furent remis dans leurs anciens droits. Le Marquis de Louvois fut fait Grand Maître de ces deux Ordres. Et pour ne pas oublier l'expédition faite par le Marquis de Traci dans la Nouvelle France, je dirai qu'il battit les Iroquois en pluſieurs rencontres, & qu'il les obligea d'abandonner leurs habitations. Ordres du Mont-Carmel, & de Saint-Lazare.

La mort de la Reine Mère n'avoit aporté aucun changement aux affaires, dont elle ne ſe mêloit plus; mais elle en fit un grand à la Cour, qui dès ce jour-là commença à changer de face. Cette Princeſſe, qui avoit eu beſoin de tout le monde, connoiſſoit parfaitement la naiſſance & le mérite d'un chacun, & ſe plaiſoit à les diſtinguer. Fière & polie en même tems, elle ſavoit mieux que perſonne ce qui s'appèle tenir une Cour: & quoi que vertueuſe, elle ſouffroit avec plaiſir cet air de galanterie qui doit s'y trouver pour la rendre agréable. C'étoit alors le moïen d'entretenir la politeſſe dont tout le monde faiſoit cas; mais qui depuis eſt devenuë inutile, & peut-être même ridicule, par le grand changement arrivé dans les mœurs des hommes & des femmes. Ce n'eſt pas que les mêmes paſſions qui ont paru dans tous les tems ne produiſiſſent encore les mêmes effets; mais c'eſt que les ma- Etat de la Cour, après la mort de la Reine Mère. *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*

1666. manières d'agir étoient toutes différentes. Les femmes, par exemple, paroiſſant ſe reſpecter elles-mêmes plus qu'elles ne firent depuis, étoient auſſi reſpectées davantage. On étoit plus délicat ſur les plaiſanteries qu'on faiſoit devant elles : la bonne compagnie étoit plus ſeparée de la mauvaiſe, & les gens qui entroient dans le monde avoient plus d'égard pour ceux qui y avoient déja quelque aquis. Comme il n'y eut plus de mérite que celui de faire aſſidûment ſa cour au Roi, & que du jour de la mort de la Reine Mère, il paſſa preſque toûjours toute ſa vie à la campagne *, l'urbanité & la politeſſe des villes ſe retira peu à peu de la Cour, à quoi deux choſes contribuèrent beaucoup. L'une que le Roi ne voulut ni ne ſut faire la différence qu'il convenoit des hommes : l'autre qu'étant d'une humeur naturellement auſtère †, il mit inſenſiblement les femmes ſur le pié de n'oſer parler aux hommes en public. Sans les rendre plus ſages, il les rendit plus impolies; & parce que la nature ne perd rien de ſes droits, à la fin elles devinrent libertines *. Ses Miniſtres d'un côté, pour éloigner tout le monde des affaires, lui perſuadèrent, comme nous l'avons vu, qu'il ne pouvoit faire de diſtinction entre les Courtiſans ſans s'aſſujetir & affoiblir ſon autorité ; & ſes Maîtreſſes de l'autre déchirèrent toutes les femmes pour ſe faire valoir & ne leur permirent pas un ſeul regard, pendant qu'elles s'abandonnoient

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

* *A Verſailles.*

† *L'Auteur que j'ai cité dit* Pedante.

* *Voïez* l'Hiſtoire amoureuſe des Gaules, &c. *par le Comte de Buſſi Rabutin.*

BIBLIOTECA NAZIONALE

noient elles mêmes à une entière licence †. Cependant ces Dames avoient mauvaise grace de faire valoir au Roi leur fidelité, puis qu'il les tenoit sous la clef & que personne n'osoit les regarder. 1665.

Intrigue du Roi avec la Princesse de Monaco.

Quoi que la Duchesse de la Valière fût toûjours la Favorite déclarée, le Roi ne laissa pas d'avoir envie de la Princesse de Monaco, fille du Maréchal de Gramont, dont Péguilhen son cousin, fameux depuis sous le nom du Comte de Lauzun, avoit eu les bonnes graces du tems qu'elle étoit fille, & qu'il logeoit à l'Hôtel de Gramont avec elle. Comme il en étoit encore fort amoureux, il parla au Roi, avec qui il étoit déja bien, avec tant de hauteur & de fierté sur le chapitre de la Princesse, qu'il fut mis en prison à la Bastille. Mais ce qui pouvoit le perdre fit sa fortune. Le Roi qui ne se soucia plus de la Princesse de Monaco après en avoir eu des faveurs, conçut pour lors une si grande opinion de Péguilhen, qu'il en fit ce qu'on verra dans la suite. Il est vrai que celui-ci peignit si bien au Roi son desespoir, & en même tems son zèle pour sa personne, qu'il vint à bout de lui persuader l'un & l'autre.

Madame de Montespan medite la conquête du Roi.

Le Roi revint donc encore à la Valière, auprès de qui il avoit mis, comme j'ai dit, une personne de confiance, tant pour la divertir que pour prendre soin de ses enfans. Mais pendant que Sa Majesté pensoit à la Princesse de Monaco, Madame de Montespan * com-

† *L'Auteur dit, pendant qu'elles faisoient des enfans tous les jours.*

* *Françoise Athenaïste de Rochechouart, femme du Marquis de Montespan.*

1666. mençoit à penſer à lui, & eut l'adreſſe de faire deux choſes en même tems : l'une de donner à la Reine une opinion extraordinaire de ſa vertu, en communiant devant elle tous les huit jours : l'autre de s'inſinuer de manière dans les bonnes graces de la Ducheſſe de la Valière, qu'elle ne la quittoit plus. Elle paſſoit ainſi ſa vie avec le Roi & faiſoit ce qu'elle pouvoit pour lui plaire. Il n'étoit pas bien difficile d'y réüſſir avec autant d'eſprit & d'adreſſe qu'elle en avoit.

Allarmes de Me. de la Valière ſur l'inconſtance du Roi.

Cependant la Valière, qui aimoit toûjours le Roi éperdûment, étoit allarmée de toutes ſes démarches. Elle qui lui avoit reproché autrefois qu'il étoit ſans jalouſie, & par conſéquent avec peu d'amour, en conçut une furieuſe dans la ſuite. Elle connoiſſoit ſon inconſtance & craignoit comme la mort qu'il ne la quittât pour une autre. Ses couches avoient un peu terni les charmes de ſon viſage; & ſon miroir, qui ne la flatoit pas, aidoit encore à redoubler ſes allarmes. Elle ne les diſſimula point au Roi : comme elle l'aimoit pour ſa ſeule perſonne, elle croïoit mériter d'autant plus tout ſon attachement. Le Monarque la raſſûra & lui fit des proteſtations d'une conſtance éternelle. Il la loua même de ce que ne lui aiant jamais rien demandé pour perſonne, elle lui avoit fait connoître par là que ſon amour lui tenoit lieu de tout. En effet cette générosité de la Valière ne fut pas ce qui donna au Roi le moins d'embarras, lorſqu'il fut tenté de la quitter. Mais enfin il n'y a point d'éternelles amours.

amours. Elle ſavoit à quoi elle devoit s'en tenir ſur les proteſtations que le Roi lui avoit faites. 1666.

L'Eté de cette année ſe paſſa de cette manière à Fontainebleau, où la beauté & l'eſprit de Me. de Monteſpan faiſoient autant de captifs qu'il y avoit de jeunes gens à la Cour. Elle ne s'étoit mariée que pour avoir plus de liberté d'y venir étaler ſes charmes. Le Comte de St. Pol & le Marquis D. L. F. en furent touchez. Mais comme cette femme, dans le deſſein de faire voir à la Reine ſa bonne conduite & de perſuader au Roi qu'elle ne ſongeoit qu'à lui, faiſoit tous les jours quelques plaiſanteries de ſes Amans au coucher de la Reine où étoit le Roi, ils connurent bien-tôt qu'elle ne faiſoit ſemblant de les engager que pour les ſacrifier. S'étant enſuite aperçus que le Roi avoit quelque deſſein ſur elle, ils ſe retirèrent d'abord, ſachant bien qu'il ne faiſoit pas bon ſe jouër à ſon Maître. L'Hiver ſuivant tout le monde ne douta plus qu'elle ne parvint enfin à la conquête qu'elle pourſuivoit depuis long-tems. Lauzun ſe mêla de ſes affaires & regagna encore par là les bonnes graces du Prince; on dit même que Madame de Montauzier y entra auſſi. Quoi qu'il en ſoit, la paſſion du Roi pour Madame de Monteſpan éclata entièrement dans le voïage que la Reine fit en Flandre en 1669. comme nous le dirons bien-tôt.

Ce que fit Me. de Monteſpan pour la ſupplanter.

Le Roi avoit, comme je l'ai remarqué, la commodité de voir ſouvent cette Dame chez la Ducheſſe de la Valière. Celle-ci

Plaintes de Me. de la Valière au Roi.

1666. prit d'abord pour ſon compte les fréquentes viſites du Monarque; mais elle eut bientôt lieu de ſe deſabuſer. Elle comprit qu'elle n'en étoit que le prétexte, comme elle l'avoit été elle même autrefois de celles qu'il rendoit à Madame. Elle s'en plaignit; mais le Roi lui répondit froidement „ qu'il étoit „ trop ſincère pour l'abuſer plus long-tems, „ qu'il étoit vrai qu'il aimoit Madame de „ Monteſpan, mais qu'il ne laiſſoit pas d'a„ voir pour elle tout l'amour qu'il devoit: „ qu'il faiſoit des choſes dont elle avoit lieu „ d'être contente: qu'il ne croïoit pas qu'el„ le dût deſirer rien de plus, & qu'elle étoit „ trop habile pour ne pas ſavoir qu'un Roi „ de ſon caractère n'aimoit pas à être con„ traint ". Une réponſe ſi ſeche, faite avec cet air d'autorité que le Roi ſavoit ſi bien prendre quand il vouloit, jetta Madame de la Valière dans un accablement qu'on ne peut exprimer. Elle pleura, & dans le vif ſentiment d'une douleur qui ne lui laiſſoit qu'à peine la liberté de parler, elle dit au Roi: „ eſt-ce ainſi que vous m'aimez, & „ que vous perdez le ſouvenir d'une paſ„ ſion qui devoit toûjours vous être chère? „ Vous ne m'écoutez qu'avec peine: vous „ évitez mes regards accoûtumez au plaiſir „ de voir les vôtres favorables. Ah! Si„ re, ſouvenez-vous que vous m'avez pro„ mis de m'aimer toûjours. Songez que ce „ que vous faites aujourd'hui eſt un man„ quement de foi que l'amour n'eſt pas ca„ pable de faire pardonner. Que ſont de„ venuës les promeſſes que vous m'avez tant „ de fois faites? S'il eſt vrai que vous m'aïez

„ ten-

„ tendrement aimée, comment pouvez-vous 1666.
„ ſelon vos principes *vous empêcher de m'ai-*
„ *mer toûjours*? C'eſt ainſi, Sire, que vous
„ raſſûriez autrefois celle que vous aban-
„ donnez aujourd'hui, & c'eſt par ces bel-
„ les paroles que Votre Majeſté tâchoit à
„ diſſiper la trop juſte crainte que j'avois de
„ vous perdre. Vous n'êtes plus perſuadé,
„ Sire, qu'*il n'y a que mon cœur au monde*
„ *qui ſoit capable d'aimer comme vous voulez*
„ *l'être.* Vous ne craignez plus qu'une au-
„ tre que moi *n'aime plus votre Couronne*
„ *que vous même*, & que *la vanité de voir*
„ *un Roi à ſes piés*, *ne lui faſſe plus de*
„ *plaiſir*, *que la violence de votre amour ne*
„ *lui inſpire de tendreſſe.* Je ſuis bien-ai-
„ ſe, Sire, de pouvoir fonder mes juſtes
„ plaintes ſur les propres termes de Votre
„ Majeſté, & de lui dire qu'encore que
„ *mon cœur n'ait point changé*, *le vôtre n'a pas*
„ *laiſſé de le faire.* L'amour eſt juſte, Si-
„ re, & tôt ou tard il me vengera de votre
„ infidelité.

Tout cela ne fut pas capable d'attendrir le Roi. Son parti étoit pris, & il l'interompit pour lui dire en un mot, que ſi elle vouloit qu'il continuât à l'aimer, elle ne devoit exiger de lui que ce qu'il voudroit lui donner de ſon propre mouvement; qu'il ſouhaitoit au reſte qu'elle vécût avec Madame de Monteſpan comme elle avoit fait juſqu'alors, & finit par la menacer de prendre d'autres meſures, en cas qu'elle fît à cette Dame quelque choſe de deſobligeant. La Ducheſſe, qui étoit la meilleure ame du monde, païa d'obéïſſance, & regarda la volon- Réponſe du Roi.

1666. té du Roi comme la règle de la ſienne. Elle vécut avec Madame de Monteſpan d'une manière toute différente de celle qu'on devoit attendre d'une Rivale. On les voïoit toutes deux ſe promener en calèche avec le Roi. Madame de la Valière cachoit, autant qu'il lui étoit poſſible, le chagrin que cette concurrence lui donnoit ; & comme perſonne ne doutoit que le Roi ne fût dégouté de cette premiè-re Maîtreſſe, & qu'il ne ſongeât à rompre tout-à-fait avec elle, pour ſe donner tout entier à Madame de Monteſpan, tout le monde admira ſa douceur & ſa ſoûmiſſion.

1667. Le Roi ne laiſſoit pas de vivre bien avec la Reine ; il ſe faiſoit un mérite de ſa complaiſance, & quoi qu'amoureux en plus d'un endroit, il ne lui déroboit pas tous les devoirs d'Epoux. Cette Princeſſe de ſon côté ne ſe répandoit point en plaintes inutiles, & contente de la part que le Roi lui donnoit de ſes faveurs, elle ſouffroit patiemment ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Elle accoucha le 2. Janvier 1667. d'une Princeſſe nommée *Marie Thereſe* comme elle.

Naiſſance de Marie Thereſe de France.

Guerre des Païs-Bas pour les prétentions de la Reine.

Cependant les peuples repoſoient tranquillement à l'ombre de la paix, & ſur la foi des promeſſes tout fraîchement renouvellées par la France, lors que le bruit d'un grand appareil de guerre ſe fit entendre dans le voiſinage des Flamans. Une conſpiration découverte contre l'une de leurs principales places les éveilla comme en ſurſaut ; & à peine commençoient-ils d'ouvrir les yeux,

yeux, que divers écrits *, avant-coureurs ordinaires de la guerre, furent ſemez parmi la Nobleſſe & le Peuple, pour ſéduire les eſprits, ſous couleur de quelques prétenſions de la Reine ſur toutes ces Provinces. Elles ne tendoient à rien moins qu'à ſapper par le fondement le Traité des Pirenées, en détruiſant la Renonciation que la Reine avoit ſi ſolemnellement jurée en faveur de la Paix & de ſon Mariage, à tous les droits qui pouvoient lui aparteniir ſur les Etats du Roi ſon Père. 1667.

Prétentions du Roi ſur les Païs Bas Eſpagnols de deux ſortes.

Ces droits étoient de deux ſortes : les uns ſur la ſucceſſion entière de la Couronne d'Eſpagne à échoir après la mort de Charles II. en cas qu'il vînt à déceder ſans enfans; & les autres ſur le Duché de Brabant, le Marquiſat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, partie de la Flandre, du Luxembourg, &c. échus dès-lors à la Reine par la mort de ſon Frère, Don Balthaſar; à quoi le Roi T. C. ajoûtoit une ſomme conſidérable, échuë pareillement par ſucceſſion à ladite Reine, du mariage de ſa Mère.

Raiſons de la France contre la Renonciation de la Reine.

Quant au premier de ces droits, on l'établiſſoit ſur la coûtume d'Eſpagne, qui admet la ſucceſſion de la Couronne en la perſonne des Filles, au défaut des Mâles ou plus proches ou en même degré de conſanguinité, quels qu'ils ſoient. Or comme

* *L'un intitulé* Dialogues ſur les Droits de la Reine, &c. *L'autre*, Traité des Droits de la Reine T. C. ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne. *Le troiſième*, LXXIV. raiſons qui prouvent plus clair que le jour que la Renonciation faite par la Reine de France, eſt nulle.

1667. me la Reine de France, Marie Thereſe d'Autriche, étoit la plus proche de la Couronne, comme Fille aînée de Philippe IV. & Sœur de Charles II. élevé depuis ſur le Trône, les François l'ont toûjours conſiderée comme la véritable & préſomptive heritière d'Eſpagne, & après elle Monſeigneur le Daufin ſon Fils, comme la repréſentant. Ils ſoûtenoient unanimement que la Renonciation ſtipulée par le Contrât de Mariage du Roi T. C. étoit abſolument invalide; auſſi bien que l'Acte de Renonciation que le Roi Philippe avoit fait faire expreſſément à l'Infante ſa Fille. Ils diſoient que l'un & l'autre de ces Actes étoit extra-Judiciel & nul de ſoi, au ſentiment de tous les Juriſconſultes, & en appeloient aux Loix Romaines, & aux Conſtitutions des Empereurs, qui condamnent toutes ces ſortes de Renonciation, & qui déclarent même, *qu'il y a une eſpèce d'homicide à traiter de la ſucceſſion d'une perſonne vivante, & que de convenir avec un Père qu'on ne lui ſuccédera point, c'eſt comme un monſtre dans l'ordre de la Nature & de la Juſtice.* A cela ils ajoûtoient que la Renonciation de la Reine en particulier étoit doublement nulle, par la manière dont elle avoit été faite, ſuppoſant que l'Infante y avoit été forcée par l'autorité paternelle, & que ſans cela elle n'auroit jamais conſenti à ſe dépouiller de ſon gré d'un avantage auſſi grand qu'étoit celui de la ſucceſſion d'Eſpagne; & ils prétendoient le prouver par les précautions exceſſives que l'on avoit priſes pour l'aſſurer, en ces mots.

„ Moïen-

„ Moïennant le païement effectif à Sa 1667.
„ Majeſté T. C. ou à celui qui aura pou-
„ voir ou commiſſion d'elle, de ladite ſom-
„ me de cent mille écus d'or aux termes
„ qu'il a été dit, la Séréniſſime Infante ſe
„ tiendra pour contente, & ſe contentera
„ de cette dot, ſans que ci-après elle puiſ-
„ ſe alleguer aucun autre droit, ni inten-
„ ter aucune autre action ou demande,
„ prétendant qu'il lui apartienne, ou puiſ-
„ ſe apartenir autres plus grans biens,
„ droits, raiſons, & actions, pour cau-
„ ſe des héritages & plus grande ſucceſſion
„ de Leurs Majeſtez Catholiques ſes Père &
„ Mère, ni par contemplation de leurs per-
„ ſonnes, ou en quelqu'autre manière ou
„ pour quelqu'autre cauſe que ce puiſſe être,
„ ſoit qu'elle le ſût ou qu'elle l'ignorât, &
„ qu'elle en eût connoiſſance ou non ".
Sur quoi les François ſe récrioient: quoi, a-t-on jamais entendu parler de renoncer à des droits ſus ou ignorez, ſoit que l'on en ait eu connoiſſance ou non?

Ceux de la Maiſon d'Autriche & ſes Partiſans d'autre part, ſoûtenoient „ que la Re- Raiſons des Autrichiens en faveur de la même Renonciation.
„ nonciation étoit bonne & valable, & pour
„ le prouver ils diſoient, qu'un tel Acte
„ ne doit pas être conſidéré dans la rigueur
„ du Droit comme un Acte paſſé de parti-
„ culier à particulier, mais comme un Ac-
„ te public, & concernant le Public, à tel
„ point que le bonheur & le repos des peu-
„ ples en dépendoient. Que quand la cho-
„ ſe n'auroit pas été ainſi, celui qui avoit
„ fait les Loix auroit pu les changer, &
„ qu'ainſi la ſeule intervention du Roi Phi-
lippe

1667. „ lippe IV. ſuffiroit pour rendre l'Acte in-
„ conteſtablement valable, mais que cela
„ même n'étoit pas néceſſaire, parce que
„ ces ſortes de Renonciations ſont autori-
„ ſées par les Coûtumes d'Eſpagne & de
„ Brabant en faveur des Pères, pourvu que
„ les Filles renonçantes aïent été ſuffiſam-
„ ment dotées, & qu'elles ſoient en âge; ce
„ qui pour ſurcroit de Droit a été confirmé
„ par la Décrétale du Pape Boniface VIII.,
„ laquelle n'étant point une nouvelle Con-
„ ſtitution, mais ſeulement une explication
„ du Droit Civil, a déclaré que, *toute Renon-*
„ *ciation faite ſous ſerment par une fille qui a*
„ *paſſé les douze ans, en faveur de ſon Père dans*
„ *ſon Contract de Mariage par lequel on lui aſſi-*
„ *gne une dot ſuffiſante, doit valoir, quoi-*
„ *qu'elle ſoit encore ſous la puiſſance de ſon Père.*

De cette Décrétale & de la Coûtume d'Eſpagne unies enſemble les Autrichiens concluoient que la Renonciation de l'Infante Marie Thereſe étoit inconteſtable, „ puiſ-
„ que ladite Infante étoit en âge ſuffiſant,
„ aiant déja vingt ans paſſez, & qu'elle
„ étoit dotée au deſir de la Loi. Ils alléguoient encore pluſieurs autres raiſons que je ſuprime, & dont une des plus fortes étoit „ que par la Loi fondamentale d'Eſ-
„ pagne *cette Couronne eſt inaliénable* auſſi bien
„ que celle de France; de manière que de
„ quelque côté qu'on le prît, l'Infante ne
„ pouvoit épouſer le Roi ſans renoncer ou ta-
„ citement ou formellement à la ſucceſſion
„ d'Eſpagne, & que c'étoit une condition ſans
„ laquelle le mariage n'auroit été ni ne pou-
„ voit être valablement fait". Cet argument

ment parut d'autant plus fort à quelques-uns, qu'il étoit puiſé dans la Loi Salique, & qu'il ne faiſoit par conſequent que retorquer contre les François, les maximes qu'ils croïoient les plus ſolidement établies pour la conſervation de leur Gouvernement. Comme on peut conſulter les Ouvrages imprimez en grand nombre ſur cette matière, où l'on trouve les raiſons pour & contre fort éxactement expliquées, je paſſe à la ſeconde prétenſion dont le Roi croïoit être en droit de ſe prévaloir, quand il commença la guerre en 1667. contre le Roi d'Eſpagne: ſavoir les droits déja échus ſur le Brabant, Anvers, Malines, Flandre, Luxembourg, &c. 1667.

Pour bien entendre cette queſtion, il faut premièrement ſavoir que Philippe, Prince d'Eſpagne, & depuis Roi ſous le nom de Philippe IV. épouſa * en 1615. la Princeſſe Eliſabeth de France, Fille de Henri le Grand, qui lui donna pour dot la ſomme de cinq cens mille Ecus d'or ſol, & cinquante mille écus de pierreries, faiſant le tout enſemble ſept cens ſeize mille ſix cens ſoixante-ſix écus d'or ſol, leſquels par ſon Contrât de mariage furent déclarez ſon propre à elle & à ſes Succeſſeurs. Eliſabeth mourut † en 1644. & laiſſa deux enfans de ſon mariage, Don Balthaſar & Marie Thereſe; après quoi Philippe s'étant remarié avec Marie Anne d'Autriche, il en eut trois Enfans mâles, deux deſquels étant morts en. Etat de la queſtion pour établir le droit de ſucceſſion.

* *Le 18. d'Octobre.*
† *Le 6. d'Octobre.*

1667. en leur bas âge, Charles, le troiſième de ces enfans, étoit reſté ſeul vivant, & règnoit au tems dont je parle ſur les Etats du Roi ſon Père, comme le preſomptif & l'unique Héritier de la Couronne. Auſſi le Roi T. C. ne lui en conteſta-t-il jamais le droit; mais bien celui de la domination ſur *le Duché de Brabant*, *la Seigneurie de Malines*, *le Marquiſat d'Anvers*, *la Haute Gueldre*, *Namur*, *Limbourg*, *Dalem*, & *les autres places d'au delà de la Meuſe*, *le Hainaut*, *l'Artois*, *Cambrai*, *la Bourgogne*, & *le Luxembourg*. Le tout en vertu du droit de dévolution qui y eſt établi par la Coûtume, & qui rend les Enfans proprietaires des biens de leurs Père & Mère, dès le decès de l'un des deux, le ſurvivant n'aiant plus droit de les vendre ni engager, non pas même ceux qu'il poſſedoit de ſon propre chef, en ſorte qu'il devient ſimplement Econome, & Uſufruitier de ſes propres biens.

Coûtumes de Brabant, Malines, Gueldres, Namur &c.

Quelque étrange que cela paroiſſe d'abord, il eſt néanmoins certain que c'eſt le véritable eſprit de la Coûtume, & pour peu qu'on en ait de connoiſſance on n'en peut diſconvenir. Voici les termes de celle de Brabant. *Si un homme & une femme ont des enfans, & que l'un d'eux vienne à mourir, par la ſeparation du mariage, la proprieté des Fiefs venus du côté du plus vivant, paſſe à l'enfant, ou enfans nez du même mariage, & le plus vivant n'a plus aux mêmes Fiefs qu'un Uſufruit héréditaire.* La Coûtume de Malines eſt encore plus contraire aux Pères & Mères que celle de Brabant, voici comme elle s'exprime: *Si le Mari ou la Femme meurent*

rent laiſſant des Enfans, la proprieté des Fiefs apartiendra aux Enfans, & le ſurvivant des conjoints aura ſeulement la moitié des revenus ordinaires, outre & par deſſus les profits extraordinaires & caſuels du Patronage du Fief. Les Coûtumes de Gueldres, Namur, Hainaut, Artois, Cambrai ne ſont preſque pas différentes de celles-là, & elles concourent toutes au même but, qui eſt de préférer les Enfans du premier lit à ceux du ſecond dans les Succeſſions de Patrimoines, & à leur en accorder la proprieté dès le décès de l'un des conjoints. Celle de Bourgogne diffère en ce qu'elle donne à tous les Enfans Mâles ou Femelles une égale portion du bien; & celle de Luxembourg en ce qu'elle accorde aux Mâles dans le partage une double portion des Femelles. 1667.

C'eſt ſur ces Coûtumes que le Roi T. C. fondoit ſes droits ſur les Païs-Bas, ſavoir ſur tout le Brabant, & le Duché de Limbourg, qui en eſt une dépendance, en vertu de celle de Brabant; ſur Malines, en vertu de celle de Malines, ſur le tiers de la Franche-Comté à cauſe de celle de Bourgogne, & ſur le quart du Luxembourg, par la Coûtume de ce Duché. En vertu, dis-je, de ces diverſes Coûtumes, il prétendoit que tous les lieux où elles avoient quelque force avoient été dévolus au Prince Don Balthaſar, & Dame Marie Thereſe ſa Sœur, après la mort de leur Mère Eliſabeth, & que par le décès de Don Balthaſar arrivé deux ans après, Marie Thereſe, ſa préſomptive héritière, s'étoit trouvée ſaiſie de droit de toute la proprieté desdits Païs, l'uſufruit en reſtant ſeulement à Philippe, Fondement des prétenſions du Roi.

1667. lippe, lequel en mourant dut la laiſſer Dame & Patrone abſoluë de tout. Outre cela le Roi T. C. demandoit pour la Reine ſon Epouſe la dot & les pierreries, avec l'augment de la Princeſſe Eliſabeth ſa Mère, montant, comme nous avons dit, à la ſomme de 716666. écus d'or ſol, & encore les cinq cens mille écus d'or accordez à elle même pour ſa dot par le Roi Philippe IV. ſon Père, le tout faiſant enſemble 1216666. écus d'or, ſans les arrérages qui ſe montoient à davantage.

Diſputes entre les JC. des deux Partis.

Voilà en peu de mots qu'elles étoient les prétenſions du Roi T. C. & ſur quoi elles étoient fondées. On peut croire que les Juriſconſultes François aiant une cauſe ſi plauſible en main ne manquèrent pas de raiſons pour la maintenir. Ils en allégüèrent une infinité, tirées, comme j'ai dit, des Loix anciennes & modernes, & des ſentimens des Docteurs. La Maiſon d'Autriche n'eut aucun deſavantage de ce côté-là, & ſi ſa Cauſe eût été auſſi-bien défenduë par les armes que par la plume, elle ſeroit encore en poſſeſſion d'un grand nombre de bonnes places qu'elle a été obligée de céder.

Raiſons des Partiſans d'Autriche.

Les principales raiſons que ſes Partiſans alléguoient ſe peuvent reduire à deux, qui paroiſſent les plus graves. La première eſt l'indiviſibilité dans la Succeſſion Roïale, conſtamment reçuë & pratiquée en Eſpagne, auſſi-bien qu'en France, en Angleterre, en Portugal, en Suède, en Dannemarc, & généralement dans tous les grans Etats du monde, laquelle n'admet aucune Loi ni Coûtume particulière ou locale, qui ſoit con-

contraire à ſa nature. Et il eſt indubitable que ſi en vertu du droit de dévolution ou de quelqu'autre ſemblable le Roi T. C. avoit pu réünir une fois les Païs-Bas Eſpagnols à ſa Couronne, ce ſeroit un droit éteint duquel il ne ſeroit jamais parlé. Les Juriſconſultes François ſeroient les premiers à le déclarer nul & à faire valoir la règle des Unions qui veut que la partie ſoit compriſe ſous le tout, & que le Chef donne la loi aux Membres. On le peut conjecturer ainſi, puiſque l'Auteur du Traité des Droits de la Reine, imprimé par ordre du Roi n'a pu s'empêcher d'en faire l'aveu * en diſant, „ que dans la „ Morale comme dans la Phiſique les „ Unions mêlent & confondent tellement „ les choſes qu'elles aſſemblent, que les „ deux n'en font plus qu'une, & que chacune en particulier perd ſes qualitez primitives pour ne compoſer qu'un ſeul tout, „ qui a toûjours une partie ſuperieure, laquelle domine ſur les autres & leur influë, „ s'il faut ainſi dire, le mouvement & la „ vie ". Que pourroit-on dire de plus, ſi on avoit entrepris d'écrire contre ces mêmes droits dont ce Traité contient l'apologie? C'eſt auſſi ce qu'un Moderne anonime a très-bien remarqué, quand il a dit en citant ce Paſſage: *or je voudrois bien lui demander préſentement comment il peut accorder cela avec le démembrement qu'il prétend faire de la Duché de Brabant d'avec la Couronne d'Eſpagne. Cette Monarchie n'eſt-elle pas compoſée d'un grand nombre de Roïaumes, Duchez, Principautez, Mar-* 1667.

* *Pag.* 348.

1667. *Marquiſats, Comtez & autres Fiefs Souverains & Hommagers qui ſont échus au Roi d'Eſpagne en divers tems? Le Duché de Brabant lui-même n'eſt-il pas une des Souverainetez* réünies en un ſeul tout, qui a une partie ſuperieure laquelle domine ſur les autres, *& cette partie ſuperieure n'eſt-ce pas l'Eſpagne? Il me ſemble que l'on ne ſauroit diſconvenir de tout cela, puiſque ce ſont des choſes de fait qui ſont notoires à tout le monde, ainſi je conclus avec évidence, & certitude, qu'il faut que tout ce qui regarde l'Etat, & ſur tout dans l'ordre de la Succeſſion, le Duché de Brabant ſuive la Loi de la Couronne d'Eſpagne, qui eſt ſa partie ſuperieure & dominante.*

J'ai raporté ce paſſage tout entier, quoique tiré d'un Auteur partial, parce qu'il m'a ſemblé mettre la force du raiſonnement aſſez en ſon jour; mais je ne prétens pas le donner pour déciſif. L'autre raiſon qui paroît conſidérable, & ſur laquelle ceux de la Maiſon d'Autriche ont auſſi fortement inſiſté, quand ils ont combatu les prétenſions du Roi ſur les Païs-Bas, c'eſt que les mêmes Coûtumes particulières de Brabant, de Malines &c. ſur leſquelles il prenoit droit pour s'attribuer la dévolution de ces Païs dans la perſonne de la Reine ſon Epouſe, autôriſent journellement les Renonciations des Enfans en faveur du ſecond mariage de leur Père ou Mère, & que le cas dont il s'agit eſt préciſément le même.

La troiſième prétenſion que le Roi mettoit en avant contre le Roi Catholique ſon Beau-Frère, touchant la dot de la Reine, Marie Thereſe ſon Epouſe, & celle de Mada-

dame Eliſabeth de France, avec l'Augment qui lui avoit été conſtitué par Philippe IV. auſſi bien que pour ſes Pierreries, eſt dans le fonds de peu de conſequence; vu que les Eſpagnols nient que ladite Reine Eliſabeth ait jamais rien reçu de ſa Dot, & qu'ainſi Sa Majeſté pouvoit tout au plus demander celle de la Reine Marie-Thereſe ſon Epouſe. 1667.

Raiſons pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juſte. *Bouclier d'Etat & de Juſtice Autres Memoires du tems.*

Raportons maintenant ce qu'alleguoient encore ceux qui prétendoient que la Renonciation de la Reine étoit juſte, irrévocable, & néceſſaire au bien public. Ils diſoient que ſi la Renonciation étoit nulle, le Traité des Pirenées l'étoit auſſi : qu'il faloit remettre toutes choſes en leur entier, & que la France ne pouvoit plus ſe prévaloir de l'Inſtrument de la Paix, pour légitimer ſes Conquêtes; puiſqu'en détruiſant ce Traité, elle ſe privoit de tous les droits que cette Paix lui avoit aquis ſur ces Provinces : qu'on ne pouvoit mettre en diſpute la Renonciation de la Reine, ſans révoquer en doute la bonne foi du Roi : le Mariage s'étant conclu ſur le fondement de la Renonciation, & la Paix ſur celui du Mariage. Que le Roi avoit été aſſiſté dans cette occaſion par les plus habiles Miniſtres de ſon Roïaume, qui n'ont pu ignorer, ſi la Reine pouvoit renoncer légitimement ou non; cet ouvrage aiant été prémedité, agité, & concerté entre les parties par une longue négociation, qui a donné lieu à toutes les Réflexions de Droit & de Police, que les Eſprits les plus éclairez pouvoient ſe former ſur une matière ſi importante. Que ſi cet Acte ne peut être valable, il faut que

1667. ceux qui ont traité ſur ce fondement, qui l'ont aprouvé, accepté, inſeré au Traité de Paix, & promis de le faire enregîtrer au Parlement, confeſſent qu'ils ont commis en cela une inſigne tromperie; ou qu'ils s'accuſent eux-mêmes d'ignorance de n'avoir pas connu, avant que de conclurre, ces nullitez qui leur parurent depuis ſi évidentes. Et qu'enfin ſi l'on établit cette maxime de réduire le Droit Public au particulier, & de ſoûmettre à des reſtrictions mentales les Traitez ſolemnels faits entre les Monarques pour le bien univerſel de la Chrêtienté, le repos des Peuples, & la ſureté des Etats voiſins, on verra bien-tôt naître autant de ſujets de guerre parmi les Princes, qu'il y a de procez entre les Citoïens.

Ils ajoûtoient à cela que le Contrât de Mariage, & l'Acte de Renonciation ne faiſoient qu'un ſeul & même Traité avec celui de la Paix, comme il eſt expreſſément déclaré dans l'Article XXXIII. de ce dernier, que tant le Traité de Paix que celui de Mariage ſont *des Contrâts de bonne-foi*, & non de *Droit étroit**; & que pour la règle & la baſe de leur ſubſiſtance, & de leur interpretation l'on doit ſe raporter aux cauſes, & aux fins que l'on s'eſt propoſé en traitant, & à l'utilité qui en réſulte pour le bien public. Que ces Traitez ne ſont point ſujets aux Loix particulières, ni dépendans des Coûtumes des lieux; mais des Loix fondamentales de l'un & de l'autre Etat, qui ne prennent leur force que du Droit des Gens dont l'obli-

ga-

* *Stricti Juris.*

gation étant naturelle ne peut être rompuë par aucune Loi Civile. Que cette Renonciation n'étoit pas un ſimple mouvement du feu Roi, ni l'effet d'une inclination particulière en faveur des Enfans du ſecond lit, mais une néceſſité inévitable cauſée par la Loi Salique, & par l'injuſte extenſion que la France en fait ſur tous les Etats que la Fortune met en ſa puiſſance: cette néceſſité & celle du bien public réduiſant l'Infante à ne pouvoir être Reine de France que par cette Renonciation: qu'il n'y eut ni contrainte ni violence de la part du Roi ſon Père: ni léſion de la ſienne, puiſqu'elle aquit un plus grand bien que celui auquel elle renonça. Que l'Infante, comme j'ai dit ailleurs, n'étoit pas Mineure alors, puiſqu'elle avoit *plus de vingt ans* *, & que les perſonnes Roïales ſont reputées Majeures dès qu'elles ont atteint l'âge de puberté †. Que c'eſt une injure attroce à la mémoire du feu Roi Philippe de l'accuſer d'avoir deshérité l'Infante ſa Fille; puiſqu'il n'y eut de ſa part aucun Acte poſitif qu'un ſimple conſentement & autôriſation à la libre Renonciation de cette Princeſſe, qui préfera par un choix volontaire la Couronne de France à celle d'Eſpagne, qui ne la regardoit que de fort loin; & que le Teſtament du feu Roi n'étoit autre choſe qu'une confirmation de ce même Acte qu'il ſupoſoit comme légitime. 1667.

Je ſerois trop long ſi je voulois raporter ici toutes Le Roi en-

I 2

* *C'eſt elle qui le reconnoit dans l'Acte de Renonciation.*

† *C'eſt-à-dire 13. ans pour les Filles, & 14. pour les Garçons.*

1667. toutes les raiſons qu'on allegua de part & d'autre contre les prétenſions du Roi ; il ſuffit de dire que S. M. ne voulant pas rompre d'abord ouvertement avec l'Eſpagne, envoïa * premièrement un Ambaſſadeur à Madrid, pour expoſer les Droits de la Reine, & pour déclarer à la Reine Régente d'Eſpagne & à ſon Conſeil, qu'il étoit reſolu de recourir à la force, ſi l'on ne lui faiſoit raiſon ſur les Etats dévolus à la Reine ſon Epouſe. Le Conſeil d'Eſpagne n'eut aucun égard à la demande du Roi. Il ſe contenta d'opoſer raiſon à raiſon, & de faire voir qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre la Paix des Pirenées qu'on venoit de jurer ſolemnellement. Le Roi n'oſa pourtant l'entreprendre pendant la vie de la Reine Mère, pour qui il avoit beaucoup de complaiſance, & qui l'auroit ſans doute empêché d'en venir aux voïes de fait. On a écrit même que dans ſon lit de mort elle en parla fortement au Roi ſon Fils ; & qu'elle envoïa chercher l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour le prier d'en écrire de ſa part à la Reine Douairière, afin qu'elle fît auſſi ſes efforts pour prévenir les maux dont les deux Roïaumes étoient menacez. L'Ambaſſadeur obéït : de-là ſuivirent encore quelques Négociations, mais qui furent infructueuſes, parce que le Roi étoit reſolu de ne rien céder, & que la Reine d'Eſpagne ne l'étoit pas moins à conſerver les Etats du Roi ſon Fils en leur entier, ſans ſouffrir qu'il en fût aliené la moindre partie pendant ſa Régence.

voïe à Madrid expoſer ſes prétenſions.

Toute l'année 1666. s'étoit paſſée ainſi en Né-

* *Dès l'année* 1665.

Négociations; mais enfin le Roi n'étant plus retenu par la conſideration de la Reine Mère qui étoit morte, comme j'ai dit, dès le mois de Janvier, il fit publier cette année un Manifeſte, où il tâchoit de faire voir qu'en s'emparant des Etats dévolus à la Reine ſon Epouſe, il ne donneroit aucune atteinte au Traité des Pirenées. Et ſans s'amuſer à diſputer plus long-tems, il eut recours à la force qui eſt la raiſon déciſive des Souverains. Cet Ecrit fut comme le ſignal de bataille entre les Juriſconſultes, auſſi bien qu'entre les Gens de guerre: les Eſpagnols répondirent d'abord par un *in Folio*, auquel les François aiant repliqué, le Baron d'Iſola, ancien Miniſtre de l'Empereur, & ennemi de la France, parut ſur les rangs avec ſon *Bouclier d'Etat & de Juſtice*. Celui-ci fut ſoûtenu par pluſieurs autres qui ne manquèrent pas d'Antagoniſtes, & de toutes parts on ne vit que nouvelles productions pour ou contre cette Succeſſion. Des perſonnes curieuſes & intelligentes qui ont pris la peine de lire tous les écrits qui ſe firent là-deſſus, aſſûrent que dans cette guerre ſavante & Juridique, les Eſpanols pouvoient avec quelque fondement ſe vanter d'être les vainqueurs, mais en recompenſe ils furent les vaincus en celle qui ſe faiſoit au même tems par la force des armes. 1667.

Quelque relâche que l'Eſpagne eût pu recevoir par le Traité des Pirenées, elle avoit eu aſſez de peine à ſoûtenir honorablement la guerre avec le Roi de Portugal. On peut voir par la lecture du Traité des Pirenées, de quelle manière le Roi abandonna ce Roïaume, auquel il s'obligea de ne donner aucun ſe-

1667. secours ni directement ni indirectement. Mais quelque avantage que le Roi Catholique ſe pût promettre de l'exécution de cet Article, il ne laiſſa pas de ſe trouver un grand nombre de François dans les Armées du Roi de Portugal, & quantité d'armes & de munitions, qui n'étoient point venuës d'ailleurs que de France. Il s'en plaignit diverſes fois comme d'une contravention au Traité; mais on ferma la bouche à ſes Miniſtres, en leur diſant que tout cela ne ſe faiſoit ni de l'ordre ni de l'aveu du Roi, & que la France étant le Païs du monde le plus rempli de braves gens, il étoit impoſſible d'empêcher ceux qui aimoient la gloire d'aller chercher ailleurs les occaſions d'en aquerir. Il ſeroit inutile de raporter ici les Traitez que la France avoit faits avec le Portugal avant la Négociation des Pirenées; mais il eſt important de parler de celui qu'elle contracta avec le Roi Don Alphonſe VI. du nom, parce que ce fut celui qui porta le plus grand coup: qui donna lieu à la rupture entière avec l'Eſpagne: & qui contraignit enfin Sa Majeſté Catholique à reconnoître le Roi de Portugal & à faire la Paix avec lui.

Il fait un Traité avec le Roi de Portugal.

Ce Traité fut conclu à Lisbonne le dernier Mars de cette année, & portoit expreſſément une Alliance offenſive & défenſive entre les deux Rois pour dix années; il commençoit par un préambule, où l'on expoſoit „ qu'après que le Roi T. C. d'une „ part, uſant de moïens doux & amiables, „ n'avoit pu réduire le Roi de Caſtille à ce „ que par la juſtice de ſa cauſe il lui rendît „ les Places & Etats qui apartenoient par

„ ſuc-

„ ſucceſſion à la Reine T. C. ſon Epouſe, ni 1667.
„ d'autre part le Roi de Portugal après plu-
„ ſieurs victoires, n'avoit pu obtenir du
„ Roi de Caſtille une bonne & ſûre Paix,
„ comme finalement il ſe connoiſſoit par
„ d'infinies experiences que la ſeule force
„ des armes pouvoit obliger les Caſtillans à
„ ce qu'ils conſentiſſent à ce que chacun
„ jouît de ce qui lui appartient &c. Sa Ma-
„ jeſté T. C. le Roi de France & Sa Majeſté
„ le Roi de Portugal étoient convenuës de
„ contracter une Alliance offenſive & défen-
„ ſive entr'eux, dont les principales con-
„ ditions s'enſuivent par extrait.

„ Que le Roi T. C. déclarera la guerre
„ au Roi de Caſtille par mer & par terre, dès-
„ qu'ils aura fait la paix qu'il traite avec
„ l'Angleterre. Que ſi ladite paix ne ſe
„ concluoit pas dans l'eſpace de trente mois,
„ Sa Majeſté T. C. ne laiſſeroit pas de déclа-
„ rer la guerre à l'Eſpagne, & que le Trai-
„ té s'obſerveroit pendant dix ans, à com-
„ pter du jour qu'il auroit été conclu.

„ Que Sa Majeſté T. C. donneroit, &
„ continueroit par forme de ſubvention au
„ Roi de Portugal, pendant lesdits 10. ans,
„ la ſomme de neuf cent mille Cruſades par
„ an, faiſant ladite ſomme un million, huit
„ cens mille livres de France, qui ſeront
„ éxactement païées pendant tout le tems
„ que Sa M. T. C. n'aura point encore dé-
„ claré la guerre, & que lors qu'elle l'aura
„ déclarée, elle païera ſeulement un mil-
„ lion de livres par an.

„ Que ladite alliance & ligue durera
„ juſques à ce que les deux Rois de-

1667. „ meurerent reſpectivement ſatisfaits, &c.
„ Qu'il ne ſera pendant les dix ans licite à
„ nul des deux Rois de faire paix ni trêve ſé-
„ parément, &c. Fait à Lisbonne le dernier
„ Mars 1667.

On voit par ce Traité, & la ſuite achevera de le faire connoître, que le Roi Catholique étoit dans une néceſſité abſoluë de faire la paix, & que quand il lui en auroit dû coûter la moitié de ſes Provinces des Païs-Bas, il n'auroit pu s'en diſpenſer.

Il eſt certain auſſi, que quelque importantes que fuſſent les ceſſions, qu'il fut obligé de faire enſuite par le Traité d'Aix-la Chapelle, il n'en étoit point touché comme de celle du Portugal. L'éloignement de celles-là l'y rendoit en quelque façon inſenſible, & il ſe conſoloit dans l'eſpérance que les Hollandois veilleroient pour lui à la conſervation de ce qui lui reſteroit; mais il ne pouvoit ſe réſoudre, ſans une repugnance extrême, à donner les mains à l'établiſſement d'une Puiſſance Souveraine, & égale en dignité à la ſienne, dans le ſein de l'Eſpagne; ſon honneur & ſon intérêt s'y trouvoient également engagez. Son honneur, en ce qu'il s'étoit vanté pluſieurs fois, qu'il ne remettroit jamais l'épée dans le foureau, qu'il n'eût réduit à l'obéïſſance ce Roïaume rebelle; & ſon intérêt, en ce que c'étoit ſouffrir que l'Ennemi ſe logeât à ſa porte, &, pour ainſi dire, chez lui, & en ce qu'il perdoit par là dans les Indes des dominations & des richeſſes immenſes, ſans eſpoir de les recouvrer jamais. Il falut pourtant s'y reſoudre, & même commencer par là, parce qu'autrement il n'y auroit

roit pas eu moïen d'amener le Roi T. C. à la paix. Ainſi la propoſition en fut écoutée, & le Traité conclu à Lisbonne le 5. Janvier 1668. J'avance exprès ce recit pour ne pas interrompre celui des Conquêtes, que le Roi fit cette année en Flandre. 1667.

Campagne de Flandre.

Les choſes étant diſpoſées de la manière que je l'ai dit, Sa Majeſté entra en Campagne le 24. Mai, à la tête d'une Armée de trente-cinq mille hommes, & prit le Maréchal de Turenne pour ſon Lieutenant Général. Outre l'Armée où le Roi étoit en perſonne, le Maréchal d'Aumont avec huit mille hommes eut ordre de s'avancer vers Dunkerque, & le Marquis de Crequi avec un Camp volant de quatre mille fut envoïé ſur la frontière du côté de Luxembourg. Cette Campagne fut fort avantageuſe aux François. La plûpart des Villes qu'ils attaquèrent firent ſi peu de réſiſtance que les Eſpagnols n'eurent pas le tems d'y acourir. Le premier de Juin le Roi entra dans Charleroi que le Gouverneur de Flandre avoit démoli. Le 16. du même mois il ſe rendit Maître d'Ath & aſſiègea Tournai. La tranchée fut ouverte le 22: & la Ville capitula le 24. Le Gouverneur ſe retira au Château & témoigna qu'il vouloit ſe défendre juſqu'à l'extremité; mais il ſe rendit à diſcretion le 26. Pendant ce tems-là le Maréchal d'Aumont emporta Bergues, Furnes, Armentieres, & Courtrai: Cette Ville & la Citadelle furent priſes en deux jours. De Tournai le Roi ſe rendit devant Douai, qu'il avoit fait inveſtir deux jours auparavant par le Comte de Duras. Sa Majeſté alla auſſi-tôt reconnoître la place,

1667. marqua les endroits les plus propres pour l'attaquer, & fit ouvrir la tranchée le 3. de Juillet. Le lendemain, après avoir visité tous les postes, on dit qu'il descendit dans la tranchée, où il demeura quelque tems, & où quelques Officiers & quelques Gardes furent blessez assez près de sa Personne. Cette démarche du Roi inspira une telle ardeur aux Troupes, que le 4. jour du siège elles passèrent le fossé, emportèrent la contrescarpe & firent un logement sur la demi-lune. La Ville, qui se vit sur le point d'être forcée, capitula le même jour. Oudenarde n'en tint que trois, & Alost eut le même sort.

Prise de Lille.

Le Roi étoit allé camper devant Dendermonde dans le dessein de l'assiéger aussi; mais les Habitans aiant aussi-tôt lâché leurs écluses, Sa Majesté tourna ses armes ailleurs, & mit le siège devant Lille le 27. d'Août. Comme l'Armée Françoise étoit fort diminuée par les Garnisons qu'il avoit fallu mettre dans les places conquises, & que la circonvallation de cette Ville, l'une des plus grandes de la Flandre, étoit fort étenduë, les Espagnols crurent y pouvoir faire entrer du secours; mais le Marquis de Crequi étant venu occuper avec son Camp volant les passages par où les Espagnols pouvoient venir, la place ne put être secouruë. Elle étoit dès-lors extrêmement forte, & il y avoit une Garnison de six mille hommes, qui secondez des Habitans firent une belle résistance. Mais la présence du Roi, & l'activité avec laquelle il hâtoit sans cesse les travaux & les attaques, encouragèrent si bien les soldats, que cette grande Ville après 9. jours de tranchée

chée ouverte fut réduite à capituler. Il y entra le 28. d'autant plus ſatisfait qu'il s'étoit engagé à ce ſiège contre le ſentiment de la plûpart des principaux Officiers de ſon Armée, qui jugeoient l'entrepriſe trop hazardeuſe. Sa Majeſté non ſeulement accorda à la Ville la continuation de ſes anciens Privilèges; mais dans la ſuite, par le ſoin qu'il prit d'y attirer & d'y maintenir le Commerce, il la rendit une des plus riches de l'Europe. 1667.

Cependant le Comte de Marſin & le Prince de Ligne, Généraux des Troupes Eſpagnoles, avoient aſſemblé environ huit mille hommes pour jetter du ſecours dans Lille. Ils étoient venus juſqu'à Ipres, mais ſur la nouvelle que la place étoit renduë, ils ſe retirèrent en diligence. Le Roi, qui dès le premier avis de leur marche avoit détaché le Marquis de Crequi d'un côté, & le Marquis de Bellefonds de l'autre pour les combattre, s'avança avec une partie de la Cavalerie vers le Canal de Bruges pour ſoûtenir ces Détachemens. L'Infanterie Eſpagnole évita le combat par une promte retraite. La Cavalerie n'eut pas le même bonheur. L'Avant-Garde compoſée de quatorze Eſcadrons, conduits par le Prince de Ligne, fut miſe en déroute par le Marquis de Crequi, pendant que de ſon côté le Marquis de Bellefonds chargea Marſin qui commandoit le gros de cette Cavalerie compoſé de 48. Eſcadrons, le pouſſa juſqu'à la vuë de Bruges, & défit entièrement l'Arrière-Garde. Ce qui échapa au Marquis de Crequi tomba entre les mains du Comte de Lillebonne qui s'étoit avancé à la tête des Troupes Lorraines. La

Déroute du Comte de Marſin & du Prince de Ligne.

1667. plûpart furent tuez ou faits priſonniers. On prit plus de 1500. Chevaux, cinq paires de Timbales, dix-huit Etendarts, pluſieurs Drapeaux & un grand nombre d'Officiers. Le Maréchal de Turenne termina par là cette Campagne, & mit ſes Troupes en quartier d'Hiver, quoi qu'on ne fût encore qu'au commencement de Septembre.

Le ennemis de Mad. de Monteſpan tâchent inutilement de la mettre mal avec le Roi.

Le Roi auroit peut-être fait plus de conquêtes, s'il ne les eût interrompues deux fois pour aller revoir Madame de Monteſpan. Comme elle étoit naturellement fière, & qu'elle comptoit un peu trop ſur ſa bonne fortune, elle desobligea quelques perſonnes du premier rang qui avoient l'oreille du Prince, & qui penſèrent la perdre. On fit jouer mille reſſorts pour perſuader au Roi qu'elle étoit indigne de ſon amour. La mauvaiſe foi d'une Suivante en facilita les moïens. Cette Fille aiant été gagnée remit un billet de ſa Maîtreſſe. Mais comme il ne diſoit pas aſſez tout ſeul, on y fit une petite addition, & l'on contrefit ſi bien l'écriture, qu'il étoit difficile que la choſe ne réuſſît, & que le Roi ne crût que la Dame le trahiſſoit. Ce billet fut donné au Roi comme un papier trouvé par hazard; il le lut, & ne connut aucune différence dans les caractères. L'addition qu'on y avoit faite, toute équivoque qu'elle étoit, ne laiſſa pas de fraper d'abord le Monarque, qui voulut s'en éclaircir ſur le champ. Il alla auſſi-tôt à l'apartement de Madame de Monteſpan qu'il trouva bien éloignée d'entendre le ſens des reproches qu'il lui fit en général ſur l'inconſtance des femmes; car il la menagea aſſez pour ne lui point dire ouverte-

ment

ment le ſujet de plainte qu'il croïoit avoir à faire contr'elle. Cependant comme la converſation roula toûjours ſur le même ſujet, elle connut bien que le Roi avoit quelque choſe dans l'eſprit; mais elle n'en pouvoit pénetrer le miſtère. Elle ſe contenta de répondre en termes généraux: *ce n'eſt pas un Prince fait comme vous, Sire, qui doit craindre l'infidélité du Sèxe; un mérite comme le vôtre doit ſe mettre au-deſſus de ces communes allarmes. Je l'ai cru de même juſqu'ici*, reprit le Roi; *mais à préſent il faut que je decompte, & que je reconnoiſſe qu'on s'équivoque ſouvent, lors qu'on ne juge des gens que par les aparences.* Madame de Monteſpan, qui ne ſe reprochoit rien, fut ſurpriſe d'entendre parler le Roi de cette manière; & comme elle ne ſavoit de quoi il s'agiſſoit, elle répondit par toutes les nouvelles careſſes que l'amour le plus paſſionné put lui fournir; & ſes larmes étant venuës fort à propos à ſon ſecours, elles deſarmèrent la colère de ſon Amant, & lui inſpirèrent de la tendreſſe. 1667.

Le Roi naturellement bon & ſenſible pour ce qu'il aimoit, en demeura là, & revint ſans avoir eu l'éclairciſſement qu'il s'étoit propoſé. Il ſe contenta, pour épargner à ſa Maîtreſſe le chagrin d'une longue incertitude, de gliſſer le billet dans ſa poche. Le Roi ne fut pas plûtôt ſorti, que la Dame, voulant prendre ſon mouchoir pour eſſuïer les larmes que l'amour lui faiſoit verſer en abondance, elle vit tomber à ſes piés le billet fatal qui cauſoit ſon déplaiſir. Elle le ramaſſa, l'ouvrit, le lut & reconnut

Ménagement dont il uſe pour lui faire connoître ſes ſoupçons.

1667. nut d'abord la malice de ſes Ennemis. Elle étoit trop habile pour laiſſer le Roi plus long-tems prévenu à ſon deſavantage. Elle alla donc le trouver ſans perdre de tems, lui fit remarquer les malignes additions de ſes envieux, & fit ſi bien qu'elle ſe juſtifia entièrement. Le Monarque amoureux, qui auroit été bien fâché de la trouver coupable, fit tout ce qu'il put pour la conſoler, lui dit mille choſes obligeantes, & promit de ne rien croire à l'avenir de tout ce qui lui pourroit être deſavantageux. On peut juger que cette Dame ne manqua pas de profiter de ce retour, & de s'en prévaloir contre la médiſance.

Mr. de Monteſpan prend le deüil de ſa femme.

Comme elle avoit pris goût aux careſſes du Roi, elle ne voulut plus ſouffrir celles de ſon Mari, qui en conçut un tel deſeſpoir, que quoi qu'il l'aimât tendrement, il ne laiſſa pas de la maltraiter *. La Dame ſe ſentant apuïée s'emporta vivement, & s'en plaignit au Roi. Le Monarque qui avoit la délicateſſe de ne pouvoir ſouffrir qu'un Mari partageât avec lui les faveurs de ſa Maîtreſſe, réſolut d'éloigner ce Fâcheux. Il exila Mr. de Monteſpan qui s'en alla avec ſes Enfans dans ſon Païs proche des Pirenées; & comme il avoit beaucoup de dettes, le Roi lui envoïa deux cens mille francs pour le conſoler de ſa diſgrace. Il prit là le grand deuil comme s'il eût véritablement perdu ſa Femme. Il ne s'en tint pas à ces marques inuettes de deſeſpoir, il parla hautement de l'injuſtice criante qu'on lui faiſoit, d'arracher, lui vivant, ſon Epouſe

* *Il lui donna un ſoufflet.*

ſe d'entre ſes bras; mais ſes plaintes partoient de trop loin pour parvenir juſqu'à la Cour : ou ſi elles y parvinrent, elles n'en furent pas plus écoutées. 1667.

Le Comte de Lauzun veut epouſer Mademoiſelle. *Memoires de Mr. L. M.D.L.F.*

Cependant le Comte de Lauzun, tout glorieux de ce que le Roi n'avoit que ſon reſte en la perſonne de Madame de Monteſpan, comme dans celle de la Princeſſe de Monaco, n'avoit pas de peine à s'en conſoler entre les bras d'une autre. Il n'avoit été que 24. heures à la Baſtille; & il fit ſi bien par ſa ſoupleſſe & ſon inſinuation, qu'il étoit devenu le maître à la Cour. Il tenoit tête à Louvois, le Miniſtre le plus abſolu qu'il y eût alors; car la faveur de Colbert commençoit à baiſſer. Celle du petit Comte * étoit à ſon plus haut point, & lui fit concevoir le deſſein d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, Couſine germaine du Roi, Fille du feu Duc d'Orleans †, riche de ſix ou ſept cens mille livres de rente, qui avoit penſé épouſer le Roi & enſuite Monſieur : & qui avoit refuſé des Rois * & des Souverains. Mademoiſelle de ſon côté devint paſſionnée pour Lauzun, autant, je crois, parce qu'il étoit Favori du Roi, que pour les qualites ſecrètes qu'il poſſédoit. Quoi qu'il en ſoit, il mena ſon affaire ſi adroitement & ſi bien, que tout le monde fut ſurpris de voir un jour le Duc de Montauzier, & la Maréchale d'Albret, aller faire au Roi pour lui la demande de Mademoiſelle. Ils firent cet-

* *Le Comte de Lauzun étoit fort mal fait de taille & de viſage.*

† *Gaſton de France.*

* *Le Roi de Portugal, comme on l'a dit ailleurs.*

1667. cette demarche non ſeulement comme parens & amis de Mr. de Lauzun, mais comme Députez, pour ainſi dire, de la Nobleſſe de France, qui recevroit, diſoient-ils, à grand honneur & à grande grace, que le Roi voulût permettre à un ſimple Gentilhomme qualifié, d'épouſer une Princeſſe de ce rang. Le Roi qui étoit déja préparé, & reſolu de tout accorder à ſon Favori, reçut favorablement cette propoſition, & laiſſa la choſe au choix de Mademoiſelle.

Comment l'affaire manqua. *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*

Cette Princeſſe enivrée d'amour, & Lauzun de vanité, crurent leur affaire ſûre & en uſèrent ſur ce pié là. Mais Lauzun aiant été aſſez imprudent pour differer la ſolemnité de ſon mariage de quelques jours, pour la faire avec plus de faſte; la Maiſon Roïale, les Miniſtres & toute la Cour ſe ſoulevèrent pendant ce peu de tems. La Reine même, qui ne ſe mêloit de rien, en parla au Roi fortement: Monſieur encore davantage: & Mr. le Prince, quoi-que reſpectueuſement, fit des remontrances à Sa Majeſté qui produiſirent leur effet. D'autre côté l'Archevêque de Paris pouſſé par le Tellier & Louvois, ennemis déclarez de Lauzun, différa ſous quelque prétexte de lui donner les Bancs pour ſe marier. Mais ce qui rompit entièrement l'affaire, fut Madame Scaron *, femme de beaucoup d'eſprit, qui étoit au ſervice de Madame de Monteſpan, & alors ſa principale Confidente. Cette habile Gouvernante fit voir à Madame de Monteſpan l'orage qu'elle s'attiroit en ſoûtenant Lauzun dans cette affai-

* *Depuis Madame de Maintenon.*

affaire : que la Famille Roïale & le Roi lui-même lui reprocheroit le pas qu'elle lui faiſoit faire en cette occaſion. Enfin elle fit ſi bien que celle qui avoit avancé la choſe la rompit, & que Lauzun & Mademoiſelle eurent au bout de trois ou quatre jours ordre de ne pas paſſer outre à leur mariage. 1667.

Ce fut un coup de foudre qui renverſa la fortune de Lauzun & fit en même tems tomber Mademoiſelle dans le mépris. Car ſi ce mariage avoit paru extraordinaire dès-qu'il fut publié, ſi tôt qu'il fut rompu il devint ridicule. Le Roi lui même annonça à Mademoiſelle qu'il n'y faloit plus penſer, & offrit à Lauzun, pour le dédommager, tous les biens & toutes les dignitez qu'il pouvoit lui donner. Mais ce Favori irrité refuſa tout. Comme cette avanture fit grand bruit dans toute l'Europe, le Roi ſe crut obligé d'envoïer une Lettre Circulaire à tous les Ambaſſadeurs, qu'ils puſſent montrer dans les Cours où ils étoient: elle expliquoit les raiſons qu'il avoit euës de permettre d'abord & de défendre enſuite ce mariage. Quelques-uns ont dit que cette Lettre partoit de la plume de Mr. de Lionne, d'autres qu'il n'avoit fait que la copier ſous le Roi. Quoi qu'il en ſoit, elle fut imprimée & envoïée par tout, & mit le dernier comble au ridicule de cette affaire.

Le Roi, après y avoir conſenti ſe rétracte.

Pour Lauzun, il fut ſi outré contre Madame de Monteſpan, qu'il s'emporta aux dernières extrémitez contr'elle, même devant le Roi; ſi bien que dès ce moment, cette femme jura ſa perte qui n'arriva pourtant

Diſgrace du Comte de Lauzun.

1667. tant que trois ou quatre ans après. Alors il fut arrêté à St. Germain, & envoïé à la Citadelle de Pignerol, où il reſta dix ans. Beaucoup de gens crurent que c'étoit pour avoir conſommé ſon mariage avec Mademoiſelle malgré les deffenſes du Roi. Mais la plûpart ont penſé que le ſeul credit de Madame de Monteſpan, qui dit au Roi qu'elle ne ſe croïoit pas en ſûreté de ſa vie tant que Lauzun ſeroit en liberté, fut la cauſe de ſon malheur; à quoi ſe joignirent les mauvais offices continuels de Louvois, ſon plus mortel ennemi, qui lui rendit ſa priſon la plus cruelle qu'on puiſſe s'imaginer.

Diſgrace du Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Madame la Ducheſſe d'Orléans, toûjours piquée d'avoir été la duppe des amours du Roi pour la Valière, ne voïoit pas plus tranquillement ſes feux pour Madame de Monteſpan. Elle ne pouvoit ſouffrir que cette Dame d'un côté auprès du Roi, & le Chevalier de Lorraine de l'autre auprès de Monſieur, l'empêchaſſent de gouverner. L'Evêque de Valence, premier Aumônier de S. A. R. & Madame de St. Chaumont, Gouvernante de ſes Enfans, la firent agir fortement contre le Chevalier de Lorraine, nouveau Favori de Monſieur. Mais ils connurent bien-tôt qu'ils ne pouvoient le perdre auprès du Roi, par le moïen de Madame, quoi qu'aidée en cela par Mr. de Turenne. Ce Seigneur fit en cette occaſion un perſonnage aſſez extraordinaire pour un homme de ſon poids & de ſon caractère; le Roi venoit de lui confier le deſſein qu'il avoit de faire la guerre aux Hollandois; &

pour

pour y réüſſir, ils crurent qu'il faloit y faire entrer Charles II. Roi d'Angleterre, par le moïen de ſa Sœur * qu'il aimoit fort. Milord Montaigu, Ambaſſadeur de ce Roi, qui étoit des amis de Madame, & qui la vouloit faire valoir, perſuada au Roi, que perſonne n'étoit ſi capable de négocier cette affaire. Le Roi changea donc entièrement de conduite envers Madame, qu'il avoit ſouvent negligée; & elle parut tout d'un coup la toute-puiſſante à la Cour. Il ſe fit une grande liaiſon entr'elle & Mr. de Turenne, qui, comme j'ai dit, avoit le ſecret de cette affaire. Il étoit tous les jours chez Madame, & il y voïoit la Marquiſe de Coaquin † jeune perſonne, ſinon des plus belles, au moins des plus piquantes, qui étoit pour lors comme Favorite de Madame. Ni l'âge de ce grand Capitaine, ni ſa ſageſſe ne l'empêchérent pas d'en devenir amoureux, & ſa foibleſſe alla juſqu'à lui faire part du ſecret de l'Etat. 1667.

Monſieur, qui n'étoit pas content de ſa Femme, pour qui ſon amour s'étoit changé en jalouſie, voïoit avec dépit le crédit qu'elle acqueroit dans l'eſprit du Roi. Il ſe douta qu'elle ménageoit quelque affaire de conſequence; mais ne pouvant pénétrer ce que c'étoit, le Chevalier de Lorraine ſon Favori le tira bien-tôt de cet embarras. C'étoit le jeune homme de la Cour le plus aimable, & le plus ſpirituel. Il attaqua Madame de Coaquin, qui ne réſiſta pas longtems. Elle lui découvrit les deſſeins de Madame,

* *Madame la Ducheſſe d'Orléans.*

† *Elle étoit Sœur de Madame de Soubize.*

1667. dame, & le ſecret que Mr. de Turenne lui avoit confié. Monſieur éclata contre ſa Femme, & ſe plaignant au Roi de la manière dont on le traitoit, lui fit connoître qu'il ſavoit tout ce qu'on lui avoit voulu cacher. On ne fut pas long-tems à découvrir par où il l'avoit apris; & la confuſion de Mr. de Turenne fut extrême, lorsque le Roi lui reprocha la foibleſſe qu'il avoit euë pour Madame de Coaquin. Depuis cette découverte, Monſieur traita fort mal ſa Femme: ils étoient enſemble ſans ſe parler, & tous ceux qui étoient du parti de l'un, ne pouvoient ſouffrir ceux de l'autre. Le Roi prit cette occaſion de faire arrêter le Chevalier de Lorraine, comme celui qui fomentoit leur meſintelligence. Il fut d'abord envoïé à Pierre-Encize, enſuite au Château d'If. Le Marquis de Villeroi ſon ami, fut exilé à Lion. Le Comte de Marſan ſon Frère le fut auſſi. Monſieur, outré de colère, ſe retira à Villiers-Coterets & y mena Madame. Colbert y fut envoïé pour le ramener, & après quelques allées & venuës, dans leſquelles on ſtipula que le Chevalier de Lorraine ſortiroit de priſon, & iroit à Rome; Monſieur revint à la Cour, mais plus malcontent de ſa Femme que jamais.

Mort du Pape Alexandre VII. Clement IX. lui ſuccède.

Le Pape Alexandre VII. étant mort dès le mois de Mai de cette année, Jules Roſpigliosi fut élu * 27. jours après en ſa place. Il avoit été emploïé par Urbain VIII. dans la Legation du Cardinal Barberin ſon Neveu: enſuite il fut envoïé en Eſpagne en qua-

* *Le 20. de Juin.*

qualité de Nonce Apoſtolique. Durant le Conclave pour l'élection d'Alexandre VII., le Sacré Collège lui défera le Gouvernement de Rome, qui eſt une Charge aſſez délicate quand le Siège eſt vacant, & dont il s'aquitta néanmoins avec beaucoup de ſuccès. Le même Alexandre le fit Cardinal après l'avoir fait ſon Secretaire; & ce fut par tous ces dégrez qu'il parvint enfin à devenir auſſi ſon Succeſſeur, ſous le nom de Clement IX. 1667.

Pendant l'hiver de l'année 1668. le Roi qui s'étoit ſi bien trouvé de la dernière Campagne, réſolut d'ajoûter encore la Franche-Comté à toutes les Conquêtes qu'il venoit de faire en Flandre. Il communiqua ſon deſſein au Prince de Condé, & lui donna le Commandement de l'Armée qui devoit marcher à cette Expedition. On crut avec beaucoup de vraiſemblance que ce Prince n'avoit été emploïé dans cette occaſion qu'à la ſollicitation du Marquis de Louvois. Ce Miniſtre, qui dès l'an 1664. avoit le maniement des affaires de la guerre, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Roi par le grand ſoin qu'il prenoit de ſe bien aquiter de ſa Charge. Comme le Maréchal de Turenne avoit eu l'oreille de Sa Majeſté durant la Campagne précedente, & que ſes ſentimens avoient été les ſeuls aprouvez & ſuivis, le Marquis de Louvois conçut de la jalouſie contre ce grand Capitaine, & voulut lui opoſer le Prince de Condé. Il s'imagina que s'il pouvoit perſuader au Roi que ce Prince étoit pour le moins auſſi habile dans le métier de la guerre que le Ma- 1668.

Conquête de la Franche Comté.

1668. Maréchal de Turenne, Sa Majeſté n'auroit plus pour ce dernier la confiance extraordinaire qu'il lui avoit témoignée. Peut-être y fut-il encore aidé par le ſouvenir que le Roi conſervoit de la foibleſſe qu'avoit euë ce Maréchal de découvrir, comme j'ai dit, à Madame de Coaquin le ſecret de l'Etat.

Priſe de Bezançon & de toute la Province.

Quoi qu'il en ſoit, Mr. le Prince s'étant mis à la tête des Troupes commandées pour l'expedition de la Franche-Comté, il emploïa moins de tems à ſoûmettre toute cette Province que ſon Père n'en avoit emploïé autrefois à faire les aproches d'une ſeule Ville. Le Roi ſe trouva lui-même en perſonne à la priſe de la plûpart des Places, & choiſit exprès le plus rude de l'hiver pour ſe faire plus d'honneur de ſes victoires dont ſon argent lui avoit fraïé le chemin. Il donna ordre au Prince de Condé d'aſſiéger Bezançon, & partit le 2. de Fevrier pour en preſſer le ſiége ; mais la Place ſe rendit ſans aucune réſiſtance, & n'attendit pas l'arrivée de Sa Majeſté. Le même jour le Comte de Boutteville, que nous nommerons à l'avenir *Duc de Luxembourg*, entra dans Salins : les Habitans lui aïant ouvert leurs portes, après avoir tiré quelques volées de Canon & quelques Mouſquetades, dont il n'y eut qu'un ſoldat tué, & quelques Chevau-legers bleſſez. Le Roi voulut enſuite aller aſſiéger Dole : il ſe rendit le 10. de Fevrier devant la Place, que le Duc de Roquelaure avoit inveſtie le jour d'auparavant. Sa Majeſté l'alla d'abord reconnoitre, & fit ouvrir la tranchée le 12. On

ſe

ſe rendit auſſi-tôt Maître de la contreſcarpe, on chaſſa les ennemis du chemin couvert, & on emporta une demi-lune. Cette vigueur étonna ſi fort les Aſſiègez, que pour obtenir une compoſition plus avantageuſe, ils capitulèrent le 14. Grai, les Châteaux de Joux, & de Sainte Anne, & tout le reſte de la Province ſubit le même ſort avant la fin du mois de Fevrier; de ſorte que dans dix-ſept jours la Franche-Comté fut entièrement ſubjugée. 1668.

Le Roi d'Eſpagne, allarmé de tant de progrès, vit bien qu'une Paix bonne ou mauvaiſe étoit le ſeul moïen qui lui reſtât pour en arrêter le cours. Il ne pouvoit plus douter que le Roi Très-Chrêtien ne lui allât porter la guerre juſques dans le cœur de l'Eſpagne même, par le moïen des Alliances qu'il avoit faites & renouvellées avec le Portugal. Il eſt vrai qu'il avoit lieu d'attendre quelque ſecours de la Hollande, avec qui il entretenoit depuis quelques années une bonne intelligence; mais il auroit aiſément perdu le reſte de ſes Etats de Flandre & de Brabant, avant que d'être aidé par les Etats Généraux. L'intérêt commun demandoit qu'ils s'opoſaſſent à l'invaſion des Païs-Bas; mais ils étoient bien-aiſes auſſi de ne pas s'embarquer dans une guerre contre la France ſans ſavoir comment ils en ſortiroient. Ils ſongèrent premiérement à ſe fortifier par des Alliances toutes nouvelles. L'Angleterre fut la première à entrer dans cette Confédération; & la Suède n'y étant pas moins diſpoſée, la Triple Alliance fut concluë à la Haïe le 23. Janvier de cette année,

Triple Alliance pour s'oposer aux desseins de la France.

1668. année, & confirmée à Londres le 25. Avril ſuivant.

Traité entre la France, l'Angleterre & les Etats Generaux pour faciliter la paix d'Eſpagne.

Le Traité de St. Germain en Laïe du 15. du même mois, entre les Couronnes de France, & d'Angleterre, & les Etats Généraux, intervint là-deſſus; & tous enſemble furent la cauſe de celui d'Aix-la-Chapelle. Voilà de quelle manière les Etats Généraux en temporiſant, ſelon la coutume de leur Païs, ſurent former peu à peu une digue que toute la rapidité des Conquêtes de la France ne fut pas capable de forcer : leur prudence conjura l'orage qui étoit prêt d'éclater, & toute l'Europe fut contrainte d'avouer qu'elle n'étoit redevable qu'à eux ſeuls de la tranquillité qu'elle avoit recouvrée. En effet, quoi qu'il ne ſoit parlé dans le Traité que de la Médiation du Pape, le St. Père fut celui qui y eut la moindre part. Tout ſe fit par le Miniſtère des Ambaſſadeurs qui reſidoient de leur part auprès du Roi de France, Ce furent eux qui avec les Miniſtres d'Angleterre négocièrent véritablement la Paix, & en arrêtèrent les principales conditions. Après quoi il ne reſta plus rien à faire aux Plénipotentiaires aſſemblez à Aix-la-Chapelle, que de ſigner & de conclure, comme ils firent le deuxième Mai de la même année. Ce Traité fut ratifié à S. Germain en Laïe, par le Roi Très-Chrétien le 26. jour de Mai 1668.

Il fut pareillement ratifié par Sa Majeſté Catholique, verifié & enregîtré de part & d'autre dans tous les Conſeils, & Chambres des Comptes de Paris, Madrid, & Bruxelles, au deſir du Traité.

L'em-

L'embarras que la guerre entraîne toûjours après elle avoit fait différer durant quelque tems les cérémonies du Bâtême de Mr. le Daufin. Elles furent célébrées peu après la concluſion de la Paix *. Le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere*, pour le Pape, fut le Parrain; & la Princeſſe de Conti pour la Reine-Mère d'Angleterre, la Maraine. Comme le Roi vouloit marquer en tout ſa magnificence, il la fit éclater encore en cette cérémonie, qui fut faite à St. Germain en Laïe dans la Cour du vieux Château. On y avoit élevé au milieu une eſtrade de quatre marches ſur laquelle, pour ſervir de Fonts, on avoit poſé une grande cuvette d'argent, de cinq piés de long ſur quatre de large & quatre de haut, au deſſous d'un dais, élevé de quatre piés, de brocard d'argent en broderie, orné de Daufins entrelaſſez de palmes & de fleurs de Lis. Au deſſus de la campane étoit une corniche dorée, portant quatre grans Daufins d'argent, qui ſoûtenoient une couronne d'or fermée, de cinq piés de long ſur quatre de large. Cette machine paroiſſoit ſoûtenuë par un Ange, ſuſpendu en l'air, qui tenoit une épée. A quelque diſtance de là, étoit un magnifique Autel, fermé par quatre colonnes de l'ordre Corinthien, de dix-huit piés de haut, avec des contre-pilaſtres.

1668.

Bâtême de Monſeigneur le Daufin.

Tout étant ainſi préparé, Mr. le Daufin arriva vêtu de brocard d'argent, les chauſſes retrouſſées à l'antique, coupées par bandes, couvertes de dentelles d'argent, avec une toque de même, ornée de plumes blanches

* *Au mois d'Avril de cette année 1668.*

1668. & d'un cordon de diamans : il avoit un manteau auſſi de brocard d'argent, doublé d'hermine. Il étoit ſuivi de Monſieur, en habit de Chevalier de l'Ordre, avec ſon Collier, & de la Maréchale de la Mothe, Gouvernante des Enfans de France. Le Cardinal Légat en chappe marchoit enſuite, précedé de ſes Officiers, dont l'un portoit la Croix devant lui. La Princeſſe de Conti en deuil étoit de l'autre côté, & pluſieurs Princeſſes, & Dames de la Cour, auſſi brillantes par leur beauté que par l'éclat de leurs pierreries, aſſiſtèrent à cette cérémonie. Le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, en habits Pontificaux, s'étant enſuite rendu à l'Autel, avec l'Evêque d'Orléans, Premier Aumônier du Roi, ſuivi des autres Aumôniers, de deux Archevêques & de ſix Evêques, auſſi pontificalement vêtus ; le Cardinal Légat donna à Monſeigneur le nom de LOUIS; & en même tems les Hérauts d'armes crièrent par trois fois, *vive Monſeigneur le Daufin.*

Naiſſance de *Philippe de France Duc d'Anjou.*

Bien-tôt après, la Famille Roïale eut encore un nouveau ſujet de joïe. Outre ce Prince, l'Héritier préſomptif de la Couronne, qui donnoit déja d'heureuſes eſpérances pour l'avenir, la Reine avoit mis au monde trois Princeſſes, dont deux à la vérité étoient mortes preſque auſſit-ôt qu'elles eurent reçu le jour. Elle donna encore cette année à la France un ſecond Prince, qui nâquit au vieux Château de St. Germain en Laïe, le Dimanche 5. Août, & qui fut nommé *Philippe, Duc d'Anjou.*

Au milieu de tous ces ſujets de joïe, & dans

dans ce calme profond qui règnoit par tout le Roïaume, le Roi reprit bien-tôt ſes occupations de Paix. Il fit bâtir de tous côtez & principalement au Château de Verſailles, qu'il ne ceſſoit point d'embellir. Une forêt d'orangers parut d'abord dans ce ſuperbe lieu : des ſtatuës ſans nombre, du marbre le plus beau & le plus exquis : des vaſes de même, des baſſins de tous côtez, ornez de coloſſes de bronze ou de groupes de marbre : une infinité de jets d'eau d'une groſſeur prodigieuſe : un canal à perte de vuë, & tout ce que l'on peut trouver de rare & de ſurprenant, y fut raſſemblé avec ſoin. Les dedans du Palais ne furent pas ornez avec moins de magnificence. Ces admirables tableaux des plus grans Maîtres: ces riches peintures où le premier homme * du ſiècle a donné l'effort à ſes belles imaginations : ces tapiſſeries relevées d'or & d'une beauté de travail qu'on ne peut aſſez admirer: ces gros meubles d'argent *, cette prodigieuſe diverſité de coupes, de vaſes, & de baſſins qu'on voit ſur les buffets, faiſoient de ces apartemens autant de Palais enchantez, où l'œil ſurpris de toutes les beautez différentes qui s'offroient de toutes parts, ne ſavoit à laquelle il devoit s'attacher. Le Roi faiſant ſon plaiſir d'un ſi charmant ſéjour, la Cour s'y établit inſenſiblement. Elle étoit alors la plus ſuperbe du monde. Le Prince qui n'épargna rien pour être ſomptueux en tout, croïoit augmenter par cette oſten-

1668.

Embelliſſemens que le Roi fait à Verſailles.

* *Charles le Brun.*

† *Le Roi en a fait fondre la meilleure partie depuis, pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat.*

1668. oſtentation le reſpect & la ſoûmiſſion dans l'eſprit des peuples, auſſi bien que l'idée des richeſſes de l'Etat dans celui des Etrangers. Mais les gens ſenſez jugeoient bien, que tant de dépenſes ne pouvoient ſe faire ſans ruïner les ſujets & ſans épuiſer les finances.

La Ville de Paris pavée de nouveau.

Les maiſons Roïales n'étoient pas les ſeules où le Roi faiſoit éclater ſa grandeur; Paris s'en reſſentit auſſi par les ſoins que Sa Majeſté y étendit juſques aux moindres choſes. Le pavé de cette grande Ville avoit été négligé depuis long-tems: il étoit rompu en pluſieurs endroits, & les ruiſſeaux des ruës étant fort creux, & la plûpart n'aiant point aſſez de pente pour l'écoulement des eaux, cauſoient la difficulté des charois, & une ſaleté non ſeulement très-incommode, mais très-mal ſaine. Le Roi donna ordre de repaver toute la Ville, & ce travail fut conduit avec tant de ſoin, que pour la propreté & la commodité, Paris l'emporte maintenant ſur la plûpart des Villes de l'Europe. C'étoit peu de la rendre nette, ſi on ne la rendoit ſûre en même tems. La vaſte étenduë de cette Ville & la multitude innombrable de ſes habitans, faiſoient trouver de grandes difficultez à y maintenir l'ordre. D'ailleurs le grand nombre de vagabonds, cauſé par la réforme des Troupes, qui tuoient & voloient ſur les grans chemins, s'étoit répandu juſques dans Paris où ils commettoient toute ſorte de brigandages. Les vols y étoient fort fréquens & l'autorité des Magiſtrats s'étoit inutilement emploïée à les reprimer. Mais les règlemens qui furent faits pour la

la Police, & le Guet * établi pour faire la ronde, s'ils n'ont pas coupé la racine du mal, y ont du moins aporté un grand remède. D'ailleurs les ruës ſont ſi bien éclairées, par le nombre prodigieux de lanternes qui font un nouveau jour au milieu de la nuit, qu'à toute heure on peut aller ſûrement & commodément par toute la Ville. Elles ne contribuent pas ſeulement à la ſûreté, mais encore à l'embelliſſement des ruës. Comme elles ſont preſque toutes tirées au cordeau, rien n'eſt plus beau que de voir ce nombre infini de lumières diſpoſées par tout avec ſimmetrie; particulièrement le long des quais & ſur les ponts, d'où la réflexion qu'elles font dans la Rivière, fait paroître comme un nouveau Ciel tout brillant d'étoiles. 1668.

Ce fut environ dans ce tems-là, qu'il ſe répandit un bruit que le Roi vouloit ſupprimer les Chambres de l'Edit de Paris & de Rouen, établies en faveur des Proteſtans. Tous les Députez des Provinces coururent auſſi-tôt chez Mr. de Ruvigni Député Général, pour lui faire leurs plaintes ſur une matière ſi importante. Le Conſiſtoire de Charenton s'y joignit; & Charles Drelincourt, qui portoit la parole pour ſa Compagnie, lui parla fort vigoureuſement. Toutes ces démarches tendoient à obtenir la permiſſion de ſe jetter aux piés de Sa Majeſté, & de lui parler. Le Député Général fit ſavoir à Pierre du Boſc *, que le Roi accordoit aux Députez leur demande; & qu'il leur donneroit

Suite des affaires de la Religion par raport aux Proteſtans. *Vie de Pierre du Boſc. Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

* *Le Guet à pié & à cheval diſtribué dans tous les quartiers de la Ville.*

† *Le Lundi 26. Novembre.*

1668. neroit audience le lendemain, immédiatement après son dîner; mais que Sa Majesté n'y admettroit que lui seul de tous les Députez.

Pierre du Bosc est Député pour haranguer le Roi.

Il se rendit donc * au Palais des Thuilleries avec Mr. de Ruvigni. Tous les Députez étoient déja dans la salle des Gardes, où ils furent obligez de s'arrêter. Etant entré avec son guide dans la chambre du Roi, ce Seigneur alla dans le cabinet, où étoit Sa Majesté, pour savoir si elle souhaitoit que Mr. du Bosc parlât à genoux. Le Roi répondit qu'il entendoit qu'il demeurât debout : faveur singulière, que l'on n'accordoit pas même aux Députez des Sinodes Nationaux, au moins dans les derniers tems. Après qu'il fut informé de la volonté du Prince, il entra, & fit une profonde révérence à la porte; une autre au milieu du Cabinet; & une troisième plus avant. Il croïoit que ce seroit la dernière; mais Sa Majesté lui aiant commandé de s'aprocher plus près de lui, il obéït, & s'avança jusques auprès de sa personne avec une très-profonde inclination.

Le Roi étoit seul dans le cabinet, debout, sans chapeau, le dos appuié contre une fenêtre. Voici la harangue qui lui fut faite.

SIRE.

Discours qu'il prononça devant Sa Majesté.

„ Nous benissons Dieu de ce qu'il nous „ est permis d'aprocher de Votre Majesté sa „ crée, pour lui faire entendre la voix de „ notre douleur. Ce grand Dieu, dont vous „ êtes

* Le 27.

„ êtes l'image vivante & glorieuſe, n'a ja- 1668.
„ mais appelé les hommes à lui, que pour
„ leur faire du bien; & quand ſon Fils éter-
„ nel qui eſt le Roi des Rois, eſt deſcendu
„ en la terre, il n'a dit autre choſe aux mi-
„ ſérables qui étoient chargez de maux &
„ travaillez d'ennuis, ſinon, *venez à moi*,
„ pour leur promettre en même tems de les
„ ſoulager. C'eſt ce qui nous fait eſpérer,
„ SIRE, que V. M. aiant trouvé bon que
„ nous vinſſions nous jetter ici à ſes piés,
„ nous y recevrons le ſoulagement qui nous
„ eſt néceſſaire, dans l'extrêmité déplora-
„ ble où nous ſommes réduits; & qu'en ſor-
„ tant de votre Palais, nous aurons ſujet
„ de publier à toute la terre que vous ſur-
„ paſſez de beaucoup cet Empereur, de qui
„ l'on a remarqué que jamais perſonne ne
„ ſe préſenta devant lui qui ne s'en retour-
„ nât content.

„ Nous n'entrerons point, SIRE, dans
„ le détail de nos miſères, & de nos ſouf-
„ frances, parce que Votre Majeſté nous
„ aiant fait la grace de nommer des Com-
„ miſſaires pour en connoître, nous nous
„ promettons de leur probité, qu'ils vous
„ en feront un raport fidèle. Nous ne par-
„ lerons donc maintenant que de cette ſup-
„ preſſion des Chambres de l'Edit, dont la
„ douloureuſe nouvelle nous cauſe des an-
„ goiſſes inconcevables. Quelles paroles
„ pourroient exprimer notre étonnement &
„ notre ſurpriſe, puiſque dans le tems mê-
„ me que nous attendions de votre main
„ ſecourable le remède à nos plaïes, nous
„ recevons un coup mortel, qui nous frappe

1668. „ au cœur, & qui rend tous nos autres maux
„ incurables ! Permettez-nous, SIRE,
„ d'en appeler de Vous à Vous même ; c'eſt-
„ à-dire d'un Roi tout-puiſſant, à un Roi
„ juſte, & plus jaloux encore de ſa juſtice
„ & de ſa ſincérité que de ſa puiſſance. Car
„ depuis votre glorieux avénement à la Cou-
„ ronne, vous avez témoigné à tout le mon-
„ de que votre intention étoit de maintenir
„ l'Edit de Nantes. Vos Déclarations en ont
„ aſſuré tous les peuples de l'Europe ; & la
„ dernière même donnée à St. Germain en
„ 1666. bien qu'elle contienne tant d'Arti-
„ cles qui nous font gémir, proteſte cepen-
„ dant que votre deſſein a toûjours été d'ob-
„ ſerver exactement cet Edit. Nous eſpé-
„ rons, SIRE, que des paroles ſi hautement
„ prononcées, & ſi ſouvent réïterées à la
„ face de tout l'Univers, s'oppoſeront à
„ cette autre parole qui ne s'eſt encore fait
„ entendre que dans votre cabinet. Car il
„ ſeroit impoſſible de maintenir l'Edit, en
„ aboliſſant les Chambres qu'il a ſi ſolem-
„ nellement établies ; puiſque leur établiſ-
„ ſement fait la principale & la plus eſſen-
„ tielle partie de cet Edit, que ſon grand &
„ illuſtre Auteur a nommé une Loi perpe-
„ tuelle & irrévocable.

„ On a donné à entendre à Votre Majeſté,
„ que ces Chambres n'avoient été créées
„ que pour un tems, & pour ſubſiſter juſqu'à
„ ce que le Souverain trouveroit à propos
„ d'en ordonner autrement. Mais quand
„ Votre Majeſté daignera ſe faire lire l'Ar-
„ ticle XXX. de cet Edit, elle reconnoîtra
„ le contraire. Elle verra que ces Chambres

ſont

„ ſont établies à perpetuïté, ſans condition, 1668.
„ ſans limitation de tems, ſans réſervation,
„ d'aucune clauſe qui puiſſe y apporter du
„ changement. Elle verra même qu'à la tête
„ de cet Article, il ſe trouve une préface qui
„ en eſt un fondement inébranlable, & une
„ raiſon éternelle, dont la force ne ſauroit
„ jamais ceſſer. Car il commence par ces
„ termes : *afin que la juſtice ſoit renduë &*
„ *adminiſtrée à nos ſujets ſans aucune ſuſpicion,*
„ *haine, ou faveur, comme étant un des prin-*
„ *cipaux moiens pour les maintenir en paix &*
„ *concorde, nous ordonnons qu'en notre Cour*
„ *de Parlement de Paris, il y aura une Cham-*
„ *bre.* C'eſt poſer nettement que ſans Cham-
„ bres particulières à ceux de notre Religion,
„ la juſtice ne ſauroit leur être renduë en
„ France, ſans ſoupçon, ſans haine de la
„ part des Juges, ſans faveur pour les Ca-
„ tholiques; ſi bien que ruïner un Tribu-
„ nal ſi néceſſaire, ce ſeroit infailliblement
„ retomber dans le mal que la prudence de
„ HENRI le Grand avoit voulu prévenir.
„ En effet les Loix ont toûjours permis
„ de récuſer les Juges ſuſpects, parce qu'il
„ ne ſeroit pas raiſonnable de mettre la vie,
„ l'honneur, & les biens d'un homme entre
„ les mains de ceux qu'il ſoupçonne d'être
„ aveuglez, ou emportez de paſſion contre
„ lui. Ceux de notre Religion regarderont
„ toûjours de cette manière les Parlemens,
„ dont la plûpart des Juges ont une animo-
„ ſité implacable contre notre profeſſion:
„ animoſité qu'on n'a pas vu ceſſer avec les
„ anciens troubles de l'Etat; mais qui dure
„ encore aujourd'hui dans toute ſa violence.

1668. „ On en a remarqué depuis peu des preuves
„ funeſtes dans le Parlement de Pau, dont
„ Votre Majeſté elle-même a reconnu &
„ condamné les emportemens; dans celui
„ de Rouen, qui malgré les Arrêts & les
„ menaces de votre Conſeil d'Etat, auto-
„ riſe le raviſſement de nos enfans, & tâche
„ de réduire à l'aumône nos Avocats, nos
„ Médecins & nos Artiſans, en leur ôtant
„ tout moïen de vivre, par une excluſion
„ cruelle qui leur empêche l'entrée dans tou-
„ tes les profeſſions, & même dans les mé-
„ tiers les plus méchaniques. Le Parlement
„ de Bretagne a déclaré l'excès de ſa haine
„ par un exemple des plus tragiques, en
„ faiſant brûler un homme d'honneur pour
„ un crime ſuppoſé, dont les Auteurs fu-
„ rent découverts & punis peu de tems après
„ ſa mort. Et bien que le Ciel équitable
„ eût juſtifié ſa mémoire, il ſe trouva né-
„ anmoins dans ce Parlement des Juges ſi paſ-
„ ſionnez & ſi inhumains, que de ſoûtenir
„ qu'il avoit été bien condamné & qu'il mé-
„ ritoit le feu, ſeulement parce qu'il étoit
„ Hérétique. Nous abandonner à des Of-
„ ficiers ſi préoccupez & ſi impitoïables,
„ que ſeroit-ce, ſinon nous livrer à des en-
„ nemis jurez, dont nous ne pourrions at-
„ tendre que des Arrêts autant rigoureux
„ qu'injuſtes?

„ Après cela Votre Majeſté peut aiſément
„ juger, ſi on lui a bien repréſenté les cho-
„ ſes, en lui diſant que la ſupreſſion des
„ Chambres de l'Edit ne ſeroit pas de con-
„ ſéquence, & que ceux de notre Religion
„ ne s'y trouveroient point bleſſez. SIRE,

permet-

„ permettez-nous de vous tenir un langage 1668.
„ tout contraire, pour l'intérêt de votre ſer-
„ vice, auſſi bien que pour celui de notre
„ conſervation ; & de vous dire dans une
„ exacte vérité, que nous ne voïons rien
„ dont les conſéquences nous paroiſſent
„ plus dangereuſes, ſoit à l'égard des Par-
„ lemens, ſoit à l'égard des Catholiques,
„ ſoit à l'égard de ceux de notre Commu-
„ nion.

„ Car pour les Parlemens, quelle juſtice
„ en pourrons-nous attendre après cette ſup-
„ preſſion ? Si pendant que les Chambres de
„ l'Edit ſubſiſtoient, ils ſe donnoient tant
„ de licence, s'ils frappoient de ſi grans &
„ de ſi rudes coups ; que ſera-ce quand il
„ n'y aura plus rien auprès d'eux & à leurs
„ côtez pour leur retenir le bras ? Com-
„ ment pourroit on eſpérer qu'ils gardaſ-
„ ſent l'Edit, puiſqu'ils ne ſeront entrez
„ dans la connoiſſance de nos affaires, que
„ par une brêche faite à cet Edit ? Entrer
„ dans un lieu par la brêche, ce n'eſt pas le
„ moïen de le reſpecter, mais de s'y per-
„ mettre toutes choſes.

„ Pour les Catholiques, que jugeront-ils,
„ SIRE, dans tout le Roïaume, ſinon que
„ l'intention de Votre Majeſté eſt de nous
„ perdre, puiſqu'ils verront abatre notre
„ ſauvegarde ? Ils prendront indubitable-
„ ment cette mauvaiſe impreſſion, capable
„ de les pouſſer aux dernières extrémitez ;
„ & quelques ordres que vos Gouverneurs
„ donnent dans les Provinces : quelques Dé-
„ clarations qui ſortent de votre bouche ſa-
„ crée, ou qui émanent de votre autorité

1668. „ Roïale; les peuples jugeant de votre in-
„ tention par des effets apparens, ſe licen-
„ cieront à tout entreprendre contre des
„ perſonnes qu'ils s'imagineront être de-
„ ſormais abandonnées à leurs inſultes. De
„ ſorte que s'il y a des ſéditieux dans l'E-
„ tat, comme il n'y en a que trop, la ſu-
„ preſſion des Chambres, contre votre deſ-
„ ſein à la vérité, mais par une ſuite inévi-
„ table lâchera contre nous ces gens mal-
„ intentionnez, & expoſera nos biens &
„ nos vies à leurs furieux deſſeins.

„ Enfin pour ceux de notre Religion, il
„ eſt certain, SIRE, & ce ſeroit trahir les
„ intérêts de Votre Majeſté que de le diſſi-
„ muler; il eſt certain que cette ſupreſſion
„ les jettera dans des fraïeurs & dans des
„ alarmes, que tous les moïens imagina-
„ bles ne ſauroient jamais apaiſer. Ils con-
„ ſidéreront ce changement, comme le
„ ſignal de leur dernière ruïne. Il ne met-
„ tront plus de bornes à leurs craintes.

„ L'Edit eſt maintenant regardé par eux,
„ comme une digue faite pour leur ſûreté.
„ Mais quand ils verront faire à cette di-
„ gue une ſi large ouverture, ils ne conce-
„ vront plus rien qu'une chûte de torrens,
„ & qu'une inondation générale. Telle-
„ ment que dans ce trouble & dans ces ap-
„ préhenſions, chacun d'eux tâchera ſans
„ doute à ſe ſauver par la fuite: ce qui dé-
„ peupleroit votre Roïaume de plus d'un
„ million de perſonnes, dont la retraite fe-
„ roit un inſigne préjudice au Négoce, aux
„ Manufactures, au Labourage, aux Arts,
„ & aux Métiers, & même en toutes façons
„ au bien de l'Etat. „ Au

„ Au nom de Dieu donc, SIRE, écou- 1668.
„ tez en cette occaſion nos gémiſſemens &
„ nos plaintes. Ecoutez les derniers ſoû-
„ pirs de notre liberté mourante. Aïez pitié
„ de nos maux. Aïez pitié de tant de pau-
„ vres ſujets, qui depuis un long-tems ne
„ vivent preſque plus que de leurs larmes.
„ Ce ſont des ſujets qui ont pour vous un
„ zèle ardent, & une fidélité inviolable.
„ Ce ſont des ſujets qui ont autant d'a-
„ mour que de reſpect pour votre Au-
„ guſte Perſonne, en qui le Ciel par une
„ largeſſe nompareille a répandu, ou plû-
„ tôt raſſemblé ce qu'il a de plus rare,
„ de plus majeſtueux, & de plus aima-
„ ble. Ce ſont des ſujets à qui l'Hiſtoire
„ rend témoignage d'avoir contribué no-
„ tablement autrefois à maintenir votre
„ grand & magnanime Aieul dans ſon
„ Trône légitime. Ce ſont des ſujets qui
„ depuis votre miraculeuſe naiſſance, n'ont
„ jamais rien fait qui puiſſe attirer de blâ-
„ me ſur leur conduite. Nous pourrions
„ même en parler d'une autre manière;
„ mais Votre Majeſté a eu ſoin d'épargner
„ notre pudeur, & de louer dans des oc-
„ caſions importantes notre fidélité, en
„ des termes que nous n'aurions oſé pro-
„ noncer. Ce ſont encore des ſujets qui
„ n'aiant que votre Scèptre ſeul pour ap-
„ pui, pour azile & pour protection en
„ la terre, ſont obligez par leur intérêt,
„ auſſi bien que par leur devoir & par
„ leur conſcience, de ſe tenir invariable-
„ ment attachez au ſervice de Votre Ma-
„ jeſté.

1668. „ Ne craignez point, grand Roi, de faire tort à votre gloire, en changeant la „ réſolution que vous avez priſe touchant „ les Chambres dont nous parlons. Dieu „ lui même, la ſource & le centre de „ toutes les grandeurs, & de toutes les „ perfections, nous eſt repréſenté dans l'Ecriture Sainte comme ſe repentant, quand „ il a menacé des hommes qu'il voit enſuite „ s'humilier en ſa préſence; & nous avons „ en cette rencontre un Interceſſeur dont „ le mérite rendra glorieux tout ce que „ vous ferez en ſa conſideration. C'eſt „ HENRI le Grand, cet admirable Héros „ que Votre Majeſté, par un deſſein digne „ de ſon ſang, de ſon courage & de ſa vertu, s'eſt propoſé de faire revivre en ſa „ perſonne. Il vous ſollicite ici en notre „ faveur. Il vous demande la conſervation „ d'un Edit, qui eſt le grand ouvrage de „ ſon exquiſe ſageſſe, le doux fruit de ſes „ travaux, le principal fondement de l'union & de la concorde de ſes ſujets, & „ du rétabliſſement de ſon Etat; comme „ lui-même s'en eſt exprimé dans la Préface de cette Loi ſolemnelle. Nous n'ajoûterons rien, SIRE, à une recommandation ſi puiſſante; & nous finirons en priant „ Dieu qu'il donne au Petit-Fils encore plus „ de vertus & plus de gloire qu'au Grand-Père, & que prolongeant ſes années „ bien loin au delà de celles de ſon invincible Aieul, il ne le retire du monde, que quand les dernières bornes de la „ vie humaine lui feront ſouhaiter d'aller dans le Ciel poſſéder une meilleure

„ Cou-

„ Couronne, que toutes celles de la ter- 1668.
„ re.

Sa Majeſté l'écouta avec une attention toute entière ; & à meſure que ſon diſcours avançoit, ſes yeux & ſon viſage donnoient lieu de croire qu'elle l'écoutoit favorablement. Après qu'il eut achevé, le Roi prit la parole, & dit. Réponſe du Roi à Pierre du Boſc.

„ Ruvigni m'avoit déja parlé de l'affaire,
„ que vous venez de me répréſenter ; &
„ m'avoit touché une partie des raiſons
„ que vous m'avez alleguées. Je ne vous
„ dirai rien ici de vos affaires en général,
„ parce que j'ai nommé des Commiſſaires
„ qui m'en feront raport ; & je vous pro-
„ mets que je vous ferai juſtice, & que je
„ maintiendrai ce qui eſt juſte. Pour la ſu-
„ preſſion des Chambres de l'Edit, il eſt
„ vrai que l'on m'a propoſé cette affaire,
„ comme pouvant ſervir à la Réformation
„ de la Juſtice, parce qu'il y a beaucoup de
„ corruption & d'abus dans les Chambres
„ de l'Edit. Vous l'avez pu voir par ma
„ nouvelle Ordonnance. C'eſt donc ce
„ qui m'a fait prêter l'oreille à cette propo-
„ ſition. Mais je n'ai point cru qu'elle fît
„ de préjudice à ceux de la Religion P. R.
„ Car il n'y a qu'un Conſeiller de la Re-
„ ligion dans la Chambre de l'Edit ; & il
„ y en aura autant dans chacune des En-
„ quêtes. J'ai voulu même qu'on aportât
„ dans cette occaſion tous les tempéramens
„ néceſſaires, pour empêcher que vous
„ n'y fuſſiez bleſſez. Car j'ai conſidéré qu'il
„ n'étoit pas juſte de vous envoïer dans les
„ Grand' Chambres ; où il y a trop de

„ Con-

1668. „ Conſeillers Eccléſiaſtiques. Je reconnois „ auſſi que le Parlement de Bretagne a témoigné trop d'ardeur contre ceux de la „ Religion, & qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de les mettre entre ſes mains. C'eſt-„ pourquoi je donnerai ordre à tout, afin „ que vous ne receviez nul préjudice. On „ m'avoit auſſi parlé de ſuprimer les Chambres Mi-parties; mais j'ai bien vu que cela „ n'étoit pas juſte, & que ces Chambres „ vous étoient néceſſaires. Auſſi n'ai-je „ pas voulu y conſentir, & je ne le ferai „ pas.

Le Roi lui aiant tenu ce diſcours avec beaucoup de grace & de douceur, Mr. du Boſc fit une profonde révérence, & lui demanda ſi Sa Majeſté ne trouveroit pas mauvais qu'il prît la liberté de lui répréſenter quelque choſe : & aiant répondu, *non, je le veux très-bien*; il repartit qu'à la vérité la ſupreſſion des Chambres de l'Edit ne feroit pas de préjudice à l'égard du nombre des Juges; puiſqu'il y auroit dans chacune des Enquêtes un Conſeiller de la Religion ; comme il y en avoit dans celles de l'Edit. Mais que le grand préjudice de cette ſupreſſion conſiſtoit dans l'infraction qui ſeroit faite à l'Edit, dans un point important, un point d'éclat, un point formel; dont le renverſement donneroit lieu de craindre pour tout le reſte. Sur quoi Sa Majeſté prit la parole & dit, *mais ces Chambres ne ſont-elles pas établies de telle manière, que je puis ſelon l'Edit les révoquer quand il me plaira* ? Mr. du Boſc repliqua qu'il avoit apris, qu'on l'avoit ainſi donné

donné à entendre à Sa Majeſté ; mais que l'Edit n'en diſoit rien du tout : que l'établiſſement de ces Chambres y étoit perpétuel, ſans condition, & ſans aucune limitation de tems. Que l'on avoit confondu ce qui étoit dit de l'incorporation des Chambres Mi-parties dans l'Article 36. de l'Edit, avec l'établiſſement de celles de Paris & de Rouen, dont la durée & la ſubſiſtance ne dépendoit d'aucune clauſe. 1668.

Remontrance de Mr. du Boſc au Roi ſur la ſupreſſion des Chambres de l'Edit.

Le Roi lui aiant demandé s'il en étoit bien aſſûré, il répondit hardiment qu'oui ; qu'il en répondoit à Sa Majeſté, & qu'il avoit lu depuis peu l'Edit d'un bout à l'autre, tellement qu'il en parloit avec certitude. Là-deſſus voïant que le Roi avoit la bonté & la patience de l'écouter, il prit la liberté de continuer, & de lui dire : que ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans cette ſupreſſion des Chambres, c'eſt qu'elle venoit au plus mauvais tems du monde. Que tous ceux de la Religion étoient dans une conſternation indicible, à cauſe du mauvais traitement qu'ils recevroient en toute manière dans „ les Provinces. Car, ajoûta-t-il, permet-„ tez-moi, SIRE, de vous dire que vous „ êtes un bon Roi. Je n'en doute point, „ aiant eu l'honneur de voir & d'entretenir „ Votre Majeſté. Mais je ne ſais comment „ il arrive, ſoit par la mauvaiſe diſpoſition „ des peuples, ou peut-être par l'humeur de „ ceux qui reçoivent les ordres de Votre „ Majeſté, que vos intentions ne ſont point „ ſuivies. Car on nous réduit par tout à l'ex-„ trèmité. On rend notre condition non ſeu-„ lement calamiteuſe, mais entièrement in-

ſu-

1668 „ ſuportable. On nous ôte nos Temples. „ On nous exclut des mêtiers. On nous pri- „ ve de tous les moïens de vivre, & il n'y a „ plus perſonne de notre Religion dans le „ Roïaume qui ne ſonge à la retraite. Si „ donc Votre Majeſté vient à fraper ce der- „ nier coup, dans un tems ſi miſérable, il „ n'y aura plus nul moïen de raſſurer les eſ- „ prits; & toute votre Puiſſance Roïale ne „ ſauroit empêcher l'épouvante & la fraïeur „ que tous ceux de notre Communion en „ prendront. Chacun tâchera de ſe ſauver. „ Ce ne ſera plus qu'une débandade uni- „ verſelle. Faites-moi la grace, SIRE, „ de croire que je ne dis point ceci com- „ me Miniſtre. Je ne donne rien à mon „ Caractère ni à ma Religion: je dis les „ choſes comme elles ſont. Vous tenez la „ place de Dieu; & j'agis devant Votre Ma- „ jeſté, comme ſi je voïois Dieu lui-mê- „ me, dont vous êtes l'image. Je proteſte „ ſaintement en votre préſence, que je dis „ la verité telle qu'elle eſt.

Eloge que le Roi fait de ce Miniſtre.

Le Roi parut touché; & s'écria, *ah! j'y penſerai donc. Oui je vous promets que j'y penſerai.* Et aiant avancé un pas, il fit connoître par cette démarche qu'il faloit ſe retirer: ce que Mr. du Boſc fit en marchant toûjours en arrière. Lorſqu'il fut proche de la porte du Cabinet, il fit une profonde révérence; & le Roi eut la bonté de faire une inclination de tête, qui paroiſſoit avoir quelque choſe de gratifiant. Mrs. de Lionne & le Tellier entrèrent dans le Cabinet de Sa Majeſté, comme Mr. du Boſc en ſortoit, & le Roi aiant paſſé un moment après dans

dans la chambre de la Reine, où la Cour étoit groſſe, il dit en s'adreſſant à cette Princeſſe, *Madame, je viens d'entendre l'homme de mon Roiaume qui parle le mieux.* La Reine lui aiant demandé qui c'étoit, il répondit, *c'eſt un Miniſtre*; & cette Princeſſe continuant à s'informer ſi c'étoit un de ceux de Paris, il lui aprit que c'étoit, *du Boſc, Miniſtre de Caën.* Ce qui s'étant répandu à la Cour & dans Paris, y fit grand bruit. Il étoit réſolu, s'il en eût pu trouver l'occaſion, de ſe jetter une ſeconde fois aux piés du Roi, & de lui faire une ample Confeſſion de Foi, pour tâcher d'éfacer les mauvaiſes impreſſions, qu'on lui avoit données de la Religion Réformée; mais il n'y eut plus moïen d'en raprocher. La cabale oppoſée craignit que le Roi ne ſe laiſſât toucher, & que la juſtice de la cauſe que Mr. du Boſc défendoit, lui étant répréſentée avec évidence, ne lui fît changer le projet formé de ruïner les Proteſtans. 1663.

Mr. le Tellier, chez qui Mr. du Boſc fut mandé huit jours après, lui fit pourtant un bon accueil, & lui dit en propres termes: *Le Roi a été fort content de vous. Il trouve que vous lui avez parlé de bon ſens, en beaux termes & en honnête homme; & Sa Majeſté m'a commandé de conférer avec vous de vos affaires. Voïons donc ce qui ſe peut faire pour les Chambres de l'Edit, & quel tempérament on peut aporter à leur ſupreſſion; car le Roi ne veut point faire de préjudice à ceux de votre Religion, & ſon intention eſt de maintenir toutes vos libertez.* Qui n'eût cru après cela que le Roi avoit les meilleures intentions

Confirmé par Mr. le Tellier. *Vie de Mr. du Boſc.*

du

1668. du monde, & qu'elles ſeroient bien-tôt ſuivies d'un heureux ſuccès? Mais ſoit qu'elles ne fuſſent que l'effet d'une impreſſion paſſagère, cauſée par l'éloquence pathétique de celui qui le haranguoit: ſoit, comme il y a plus d'apparence, que ſe laiſſant gouverner par des Miniſtres prévenus, il n'eût pas aſſez de fermeté pour leur réſiſter, ou aſſez de lumières pour prendre de lui-même une réſolution; il eſt certain qu'il ne demeura pas long-tems dans ces diſpoſitions favorables.

Divers Règlemens faits contre les Proteſtans. *Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

Il ordonna la ſupreſſion des Chambres que HENRI le Grand avoit établies comme perpétuelles, pour faire rendre la juſtice à ſes ſujets ſans prévention ni partialité; & pour faire religieuſement obſerver ſon Edit. On n'en demeura pas là. On fit de nouveaux Règlemens, pour priver généralement ceux de la Religion de toutes ſortes d'emplois, dans les Fermes & dans les Finances. On deſtitua tous les Officiers de quelque rang qu'ils fuſſent, & tous ceux qui avoient acheté des Privilèges pour exercer quelque Profeſſion. On alla même juſqu'à cet excès, que de ne vouloir plus ſouffrir de Sages-femmes de la Religion pour acoucher, & d'ordonner par une Déclaration expreſſe que les femmes des Proteſtans ne pourroient être aidées dans leurs accouchemens que par des Catholiques-Romaines. On fit donner un Arrêt au Conſeil par lequel les nouveaux Convertis, comme on les appeloit, étoient déchargez pour trois ans du païement de leurs dettes; & comme cela tomboit pour la plûpart ſur ceux de la Religion,

ligion, on trouva le ſecret de récompenſer ceux qui changeoient aux dépens de ceux qui ne changeoient pas. On ajoûta à cela des défenſes de vendre le bien ou de l'aliéner ſous quelque prétexte que ce fût, le Roi caſſant tous les Contrâts & autres Actes qui en ſeroient faits, s'il ne paroiſſoit qu'après ces Actes, les Réformez étoient demeurez un an entier dans le Roïaume: de ſorte que la reſſource de s'aider de leurs propres fonds, dans l'extrême néceſſité, leur fut encore ôtée. On leur ôta auſſi celle de pouvoir aller chercher du pain ailleurs, en ſe retirant dans les Païs Etrangers, par des défenſes réïterées de ſortir du Roïaume, ſous de grièves peines, les réduiſant ainſi à l'horrible néceſſité de mourir de faim dans leur Patrie. Et comme ſi cela n'eût pas ſuffi, pour jetter ces malheureux dans le dernier deſeſpoir, les Intendans eurent ordre de les accabler de Tailles, ou en rejettant ſur eux celles des nouveaux Catholiques, qui en étoient déchargez en faveur de leur Converſion, ou en faiſant d'autorité des Taxes éxorbitantes *, que l'on exigeoit par des logemens effectifs de gens de guerre, ou par des empriſonnemens. 1668.

Je ne parlerai point de toutes les infractions de l'Edit de Nantes, qui furent faites ſous prétexte d'Explications; telle eſt celle qui regarde les Enfans que le Roi ordonna † qui pourroient à l'âge de ſept ans abjurer la

* *On les appeloit* Taxes d'Offices, *parce qu'elles dépendoient du pur mouvement des Intendans.*

† *Par la Déclaration du Mois de Janvier* 1681.

1668. la Religion Réformée, & embraſſer la Romaine, ſous prétexte que l'Edit ne marquoit pas préciſément qu'à cet âge ils ſeroient en la puiſſance de leurs Pères. Telle eſt encore la Déclaration * qui ordonna que tous les Bâtards de l'un & de l'autre ſèxe, de quelque âge & condition qu'ils fuſſent, ſeroient inſtruits & élevez dans la Religion Catholique; en vertu de laquelle on rechercha juſqu'à des perſonnes de quatre-vingts ans, qui avoient paſſé toute leur vie dans la Religion Réformée, que l'on empriſonna, & que l'on força, ſur la ſuppoſition de leur naiſſance, d'obéïr aux ordres du Roi. Telle eſt enfin la défenſe faite aux Catholiques-Romains de changer de Religion & d'embraſſer la Réformée; quoi que l'Edit donnât liberté de Conſcience pour *tous ceux qui ſont & ſeront de ladite Religion.* Je pourrois ajoûter tous les Règlemens qui furent faits pour empêcher la communication des Provinces, même pour cauſe d'Aumônes & de Charitez: pour défendre la tenuë des Colloques dans l'intervalle des Sinodes: pour interdire aux Miniſtres le Tître de Paſteurs: pour défendre le Chant des Pſeaumes dans les maiſons des particuliers: pour le faire ceſſer dans les Temples mêmes, lorſque le Sacrement paſſeroit, ou lors qu'on feroit quelque Proceſſion: pour empêcher la célébration des Mariages dans les tems interdits par l'Egliſe Romaine, ou pour les interdire entièrement entre des Parties de différente Religion;

* *Du Mois de Janvier* 1682.

gion: & pour dépouiller les Réformez du droit d'être nommez Tuteurs ou Curateurs, & mettre ainſi tous les Enfans Mineurs, dont les Pères étoient morts dans la profeſſion de cette Religion, ſous la puiſſance & ſous l'éducation des Catholiques Romains, &c. Mais je n'entreprens pas d'entrer dans le détail de toutes ces choſes, que l'on trouve amplement décrites ailleurs. 1668.

Illuſions faites aux Proteſtans. *Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

Il eſt vrai que pour empêcher de ſortir du Roïaume ceux à qui toutes ces nouveautez faiſoient craindre de plus grans maux, on leur donna de tems en tems quelque eſpérance d'adouciſſement; mais ce ne fut que pour leur dérober en quelque manière la vuë du grand deſſein qu'on avoit formé. C'eſt ainſi que l'on fit revoquer au Roi * pluſieurs Arrêts violens qui avoient déja été donnez dans ſon Conſeil. L'artifice produiſit ſon effet; car quoi que les plus éclairez connuſſent bien que ce leger tempérament ne venoit pas d'un bon principe, & que dans la ſuite on ne laiſſât pas d'exécuter ces mêmes Arrêts: la plûpart néanmoins s'imaginèrent qu'on vouloit encore garder des meſures à leur égard, & qu'on ne ſongeoit point à une entière deſtruction. On tira les mêmes conſequences de diverſes Déclarations verbales, ſorties pluſieurs fois de la bouche du Roi, par leſquelles il aſſuroit " qu'il ne prétendoit pas faire de „ grace aux Réformez, mais qu'il vouloit „ leur faire une entière juſtice, & les faire „ jouïr des Edits dans toute leur étenduë. „ Qu'il

* *Par la Déclaration de 1669.*

1668. „ Qu'il ſeroit bien-aiſe de voir tous ſes ſu-
„ jets réünis à la Religion Catholique, &
„ qu'il y contribueroit de tout ſon pou-
„ voir; mais que de ſon Règne on ne ver-
„ roit point de ſang répandu pour cela, ni
„ de violences exercées." Ces Déclarations préciſes, & ſouvent réïterées, faiſoient eſpérer que le Roi ne les oublieroit point, & qu'au moins, pour les choſes eſſentielles, il feroit ſentir aux Réformez les effets de ſon équité. On l'eſpéroit d'autant plus que dans une Lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Brandebourg, dont les Miniſtres d'Etat prirent ſoin de faire répandre dans le monde pluſieurs copies, Sa Majeſté lui témoignoit " qu'elle étoit très-ſatisfaite de la
„ conduite de ſes ſujets de la Religion: &
„ qu'étant engagé par ſa parole Roïale à les
„ maintenir dans leurs Privilèges, ſon in-
„ tention étoit de les en faire pleinement
„ joüir." De là on tiroit aſſez naturellement cette conſéquence, que le Roi ne ſongeoit pas du moins à précipiter les Réformez dans une dernière déſolation. Ce fut encore dans cette vuë que dans l'Edit * que le Roi publia pour défendre aux Catholiques Romains d'embraſſer la Religion Réformée, il fit inſerer cette Clauſe formelle: qu'*il confirmoit l'Edit de Nantes entant que beſoin étoit ou ſeroit*; & que dans les Lettres Circulaires qu'il écrivit aux Evêques & aux Intendans, il leur dit en propres termes, que *ſon intention n'étoit point qu'on fit rien qui pût donner atteinte à ce qui avoit été accordé*

à

* *En* 1682.

à ceux de la Religion Prétenduë Réformée, par les Edits & Déclarations donnez en leur faveur. 1668.

Moïens de préparer les Peuples à l'entière deſtruction des Proteſtans.

Mais il s'agiſſoit de diſpoſer inſenſiblement les Peuples à deſirer l'entière deſtruction des Proteſtans, à la recevoir avec aplaudiſſement quand elle arriveroit, & de diminuer dans leur eſprit l'horreur des cruautez & des injuſtices que l'on méditoit d'exercer contre eux. C'eſt à quoi l'on emploïa divers moïens, tels que ſont les Sermons des Miſſionnaires & autres Prédicateurs, qui n'épargnoient rien pour exciter par tout des émotions populaires; les Confeſſeurs & Directeurs de Conſcience; la plume de pluſieurs Auteurs célèbres*, auxquels les Réformez oppoſèrent auſſi les leurs. A quoi il faut ajoûter les Ecrits & Journaux ordinaires †, dans leſquels on ſoûtenoit hautement qu'il faloit planter la Foi Catholique par le fer & par le feu, en alléguant pour preuve l'exemple d'un Roi de Norvegue, qui convertiſſoit les Seigneurs de ſon Païs en les menaçant d'égorger à leurs yeux leurs petits Enfans, s'ils ne conſentoient qu'ils fuſſent bâtiſez, & s'ils ne ſe faiſoient bâtiſer eux-mêmes. Ces ſortes d'Ecrits inondèrent long-tems & la Ville & les Provinces; & la paſſion y éclatoit à tel point, qu'on ne douta plus qu'ils ne fuſſent bien-tôt ſuivis des derniers maux, que nous raporterons en parlant de la Caſſation de l'Edit de Nantes.

* *Maimbourg, Arnaud, Nicole, Soulier, &c.*

† *Journal des Savans de ce tems-là.*

1668. J'ai dit ci-devant que la mort du Pape Alexandre VII. avoit fait place à l'élévation de Clement IX. ſur le Siège de Rome. Ce Pontife ſouffroit avec peine la Piramide élevée dans la Capitale de ſon Empire, pour réparation de l'injure faite à l'Ambaſſadeur de France, ſous le Pontificat de ſon Prédéceſſeur. Ce Monument, qui reprochoit ſans ceſſe à la Cour de Rome d'avoir manqué de reſpect au Fils Aîné de l'Egliſe, & violé le Droit des Gens en la perſonne de ſon Miniſtre, bleſſoit les yeux de Sa Sainteté. Elle témoigna deſirer qu'on abolît un Monument ſi odieux; & le Roi pour répondre au deſir de Sa Sainteté, à qui il donnoit volontiers des marques de ſa déférence dans les choſes peu importantes, conſentit que la Piramide fût abatuë.

Piramide des Corſes abatuë à Rome.

Supreſſion de la Chambre de Juſtice.

A cette marque de généroſité, le Roi en joignit une de Clémence, en ſuprimant la Chambre de Juſtice qui duroit depuis huit ans. Il porta lui-même au Parlement l'Arrêt de ſupreſſion de cette Chambre, accompagné des Pairs & Maréchaux de France, & des autres Officiers de la Couronne. Il y fit encore enregîtrer d'autres Edits, touchant la création des Controlleurs des Exploits, & la ſupreſſion de ſept Offices de Secretaire du Roi, que le Duc d'Orléans, & le Prince de Condé portèrent le même jour, l'un à la Chambre des Comptes & l'autre à la Cour des Aides.

1669. Cependant le Pape Clement IX. ſollicité par les Venitiens, preſſoit extraordinairement le Roi d'envoïer un ſecours conſidérable en Candie. Sa Majeſté connoiſſoit parfaite-

Le Roi envoïe du ſecours en Candie.

faitement les difficultez qu'il y avoit de faire lever le siége d'une Place attaquée par quarante mille Turcs, commandez par le Grand Visir en personne. Néanmoins pour témoigner combien il avoit à cœur les intérêts de la Chrêtienté, & pour donner de l'émulation aux autres Princes Chrêtiens, il voulut bien promettre au Pape qu'il enverroit des Troupes. Elles eurent ordre de se rendre à Toulon, d'où elles partirent le 5. de Juin sur les Vaisseaux du Roi. Candie étoit fort pressée, & souffroit depuis long-tems les incommoditez d'un siége poussé avec beaucoup de vigueur. La Ville auroit même capitulé, si les Venitiens n'eussent attendu ce secours, & un autre d'Italie, sur lesquels se fondoient toutes les espérances des Chrêtiens. Les Infidèles firent des efforts extraordinaires pour emporter la Place avant l'arrivée du secours. Il firent jouer cinq mines en cinq jours * de tems, & aiant renversé toutes les palissades, ils attaquèrent le Bastion de St. André avec une fureur inconcevable. Comme ce Poste étoit très-dangereux & très-foible, & le plus exposé aux insultes des Turcs, les Officiers de la Place y choisirent leur quartier, afin que personne ne se dispensât de s'y trouver. Le Capitaine Général y passoit le jour, & le Marquis de St. André Montbrun y montoit la garde la nuit. Le secours qu'on attendoit arriva enfin le 19. de Juin : il consistoit en sept mille François commandez par le Duc de Navailles, outre qua-

1669.

Mémoires du Duc de Navailles. Hist. générale des Turcs. Tom. IV.

* *C'est à dire depuis le 28. Mai jusqu'au 2. Juin.*

1669. quatorze Vaiſſeaux Vénitiens chargez d'hommes, de chevaux & de munitions, qui étoient venus avec la Flote de France, conduite par le Duc de Beaufort, Amiral. Les Aſſiègez firent répréſenter au Duc de Navailles le danger où étoit la Place, qui couroit riſque d'être priſe d'aſſaut. Le Duc conſentit de mettre pié à terre, & le ſoir même il envoïa à la Place aſſez de ſoldats pour monter la garde à la brêche de St. André.

Vigoureuſe ſortie des Aſſiègez.

Toutes les Troupes aiant débarqué le 29. on ſe prépara pour le lendemain à une ſortie générale, avec un grand nombre de Cavalerie & d'Infanterie. On diſpoſa pour cet effet quatre Bataillons; ſavoir celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, celui du Contre Amiral, & le quatrième le Bataillon d'Almeras. Les Gardes du Duc de Beaufort marchèrent à la gauche de ces Bataillons. Ce Prince voulant lui-même partager la gloire & le péril de cette journée, ſe mit à la tête des Enfans perdus, qui étoient au nombre de quatre cens, & qui furent précédez par cinquante Grenadiers, & ſoûtenus par trois Eſcadrons. Tout ce détachement fut commandé par le Comte de Dampierre. On avoit encore placé ſur les aîles pluſieurs pelotons de Cavalerie & d'Infanterie. Le Corps de réſerve fut conduit par le Comte de Choiſeul; il étoit compoſé de quatre Eſcadrons de Cavalerie & de cinq Régimens d'Infanterie. Ce Comte ſe poſta ſur une éminence, pour empêcher la communication du Vizir, qui étoit devant le Baſtion de St. André, avec l'Aga des Janiſſaires, qui

qui étoit logé à la Sabionière; & pour apuïer 1669
la retraite, ſi le ſuccès de cette entrepriſe n'étoit pas favorable. Le Régiment de Montperou monta la garde au Fort ſaint Dimitri, & cinq cens Pioniers furent commandez pour aplanir la tranchée des ennemis. Toutes les Troupes ſortirent par la porte de Saint George, avant la pointe du jour, & défilèrent avec un profond ſilence. Elles ne devoient donner qu'après qu'une grande Mine auroit joué; afin que les Turcs, étourdis par ſon effet, fuſſent plus aiſez à vaincre. Mais ſoit qu'elle fût trop chargée, ou que la poudre fût mouillée, elle ne put prendre feu. Les François ne laiſſèrent pas d'agir avec valeur, & les Enfans perdus qui donnèrent les premiers, attaquèrent deux redoutes, dont ils ſe rendirent Maîtres. Le reſte des Troupes ſe conduiſit avec la même chaleur, & étant entré dans la tranchée, l'emporta & fit un grand carnage des ennemis. Les François pouſſant leur pointe, ſans qu'il fût poſſible aux Infidèles d'en arrêter l'impétuoſité, prirent un fort, où étoit une batterie dreſſée contre Dimitri, avec un grand magazin de poudre. Les Turcs s'étant ralliez, firent de grans efforts pour chaſſer les François des Poſtes qu'ils avoient occupez, ſans pouvoir regagner un pouce de terre. Ils étoient ſur le point d'abandonner leurs lignes, lors qu'un accident imprévu fit entièrement changer la face du combat.

Le magazin qu'on avoit pris, & où on avoit trouvé cent trente-quatre quintaux de poudre, ſauta en l'air; & tua ou bleſſa

Accident qui la rendit inutile.

1669. un grand nombre d'Officiers & de ſoldats. Les François épouvantez, s'imaginèrent que tout le terrain étoit miné, & que des abîmes alloient à tous momens s'ouvrir ſous leurs piés: la fraïeur s'empara de leur eſprit, chacun quitta ſes rangs pour ſe ſauver à droit & à gauche, ſans qu'il fût poſſible aux Officiers de les retenir; enfin le Duc de Navailles & d'autres Gentilshommes, voïant que leurs Troupes s'en retournoient en deſordre, ſe firent l'épée à la main un paſſage au travers des Turcs, & ſe retirèrent aſſez heureuſement dans la Place. A l'égard du Duc de Beaufort, il fut perdu, & on ne put ſavoir ce qu'il devint. Il y a aparence qu'il fut enterré ſous les ruïnes du magazin, parce qu'on n'a jamais pu trouver ſon corps. Il périt en cette occaſion quantité de perſonnes de marque, & entr'autres le Comte de Roſan, le Chevalier de Villarceaux, le Chevalier de Clus, le Marquis de Fabert, Colonel du Régiment de Lorraine, & Montreuil Capitaine aux Gardes.

Le mauvais ſuccès de cette ſortie réduiſit la Place à une fâcheuſe extrémité, & les Généraux commencèrent à en rejetter la faute l'un ſur l'autre, & à s'accuſer réciproquement du danger où elle étoit de ſe perdre. La diſpute alla même ſi loin, que l'on vit autant d'aigreur entre les François & les Italiens, qu'il y en pouvoit avoir entre les Chrêtiens & les Turcs. Le Duc de Navailles déclara que le tems marqué par ſes inſtructions pour le ſéjour de ſes Troupes en Candie, alloit expirer, & qu'ainſi il ne pouvoit plus ſonger à autre choſe qu'à s'em-

s'embarquer. Le Capitaine Général, surpris de cette résolution, l'alla trouver à son quartier, accompagné de Rospiglioſi Général des Galères du Pape. Ils firent tous leurs efforts pour l'obliger à demeurer, juſqu'à l'arrivée des autres ſecours qu'on attendoit; mais quelques raiſons qu'on alleguât pour l'y engager, il partit, laiſſant ſeulement ſix cens hommes dans la Ville. Après le départ des François, la Ville ſe trouva tellement deſerte, qu'on deſeſpéra de la pouvoir conſerver davantage. Lors que la Flote de France fut à la hauteur de l'Ile de Malthe, le Duc de Navailles reçut de nouveaux ordres du Roi Très-Chrêtien, de demeurer encore en Candie; mais comme il crut la Place renduë, il ne voulut pas rebrouſſer chemin, ce qui le fit diſgracier à ſon retour. 1669.

La Ville reçut quelques jours après un nouveau ſecours de ſix-cens hommes commandez par le Duc de la Mirande; mais comme ce n'étoit que des Milices de nouvelle levée, on n'en tira pas un grand ſervice. Le départ du Bataillon de Malthe, qui s'embarqua dans le même tems, fit juger au Capitaine Général, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de capituler: néanmoins comme l'affaire étoit trop importante, pour la réſoudre tout ſeul, il convoqua le Conſeil de guerre, où il appela les Commandans des Galeaſſes, & les autres Capitaines de la Flote. Tous demeurèrent d'accord qne la Place ne pouvoit plus tenir; mais il y eut deux avis ſur la manière de l'abandonner. Grimaldi propoſa de mettre le feu à la Ville, de la fai-

Conteſtations ſur la manière de rendre la Place, ſuivie de la Capitulation. *Hiſt. Générale des Turcs.*

1669. re ſauter, & de ſe retirer à la faveur de la nuit. La plûpart des autres Officiers trouvèrent l'éxécution de ce deſſein trop périlleuſe, & moins avantageuſe à la Republique qu'une reddition, & ainſi on réſolut de traiter avec le Vizir. On fit ſortir de la Ville pour cet effet le Colonel Arnaud Anglois, accompagné de Stephano Cordiri, pour lui ſervir d'Interprète. Ces deux Députez paſſèrent au camp des Infidèles à la faveur d'un drapeau blanc, & le Vizir leur donna pour traiter avec eux Ibrahim Baſſa, qui avoit été Gouverneur d'Alep, Achmet Aga, le Kiaia Bey des Janiſſaires, le Spahiſler Agaſi avec Panajoti Dragoman du Vizir. Les Députez de la Ville demandèrent d'abord une Place en échange de Candie; mais cette propoſition fut rejettée, & il y eut encore de grandes conteſtations ſur la manière de rendre la Ville, les aſſiègez n'oſant ſe fier à la parole des Turcs, qui n'avoient preſque jamais gardé leur foi dans leurs Capitulations. On convint à la fin des Articles ſuivans: que „ la Ville de Candie ſeroit miſe entre les „ mains du Vizir, avec le Canon qui y „ étoit avant la guerre, mais que celui qui „ y avoit été envoïé depuis, ſeroit emporté par les Chrêtiens; que la Suda, Carabuſa, Spinalonga en Candie, avec la „ Fortereſſe de Cliſſa en Dalmatie, demeureroient à la Republique; que les Venitiens auroient douze jours pour embarquer tous ceux qui ne voudroient pas reſter dans la Ville, & que s'ils ne pouvoient pas tous tenir dans leurs vaiſſeaux,

„ le

„ le Vizir prêteroit des Chaloupes; qu'on 1669.
„ donneroit de part & d'autre trois ôtages
„ pour l'obſervation du Traité &c.

Parmi la Nobleſſe Françoiſe qui avoit été au ſecours de Candie, le Marquis de la Feuillade fut un de ceux qui firent une plus brillante fortune. Il y avoit mené à ſes dépens deux cens Gentilhommes volontaires, des meilleures Maiſons du Roïaume, dont l'un des principaux étoit le Comte de St. Pol *, & le Duc de Rouannez. La Feuillade étoit un plaiſant de beaucoup d'eſprit, continuellement occupé à faire ſa cour, & l'homme le plus pénétrant qui fût auprès du Roi. Il fit ſa fortune par ſes extravagances, & une des choſes qui lui a le plus ſervi, fut de ſe brouiller alternativement avec tous les Miniſtres. A ſon retour de Candie, où il avoit perdu une partie de ſon monde, dans la vigoureuſe ſortie dont nous avons parlé, il s'en alla en Eſpagne avec le Marquis de Bethune, qui lui devoit ſervir de ſecond dans un défi qu'il vouloit faire à S. Aunai, pour avoir parlé du Roi peu reſpectueuſement. Il lui préſenta le combat; mais celui-ci, gouteux & caſſé, nia le fait & ſe moqua de lui. Cette avanture de Chevalerie ne laiſſa pas de plaire au Roi, qui aimoit la louange, & les perſonnes qui ſe devouoient à ſon ſervice. La Feuillade trouva moïen de ſe ſoûtenir contre Lauzun & contre Louvois, qui n'étoit pas de ſes amis, & devint à la fin Duc, Maréchal de France, Colonel des Gardes & Gouverneur

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

* *Depuis Duc de Longueville.*

1669. verneur du Dauphiné. Ce fut pendant qu'il étoit dans ce dernier poſte, qu'il acheta l'Hôtel de la Ferté, après la mort du Maréchal de ce nom, & en fit la Place des Victoires dont nous parlerons en ſon lieu.

Naiſſance de *Anne-Marie d'Orleans*, Demoiſelle de Valois.

Madame la Ducheſſe d'Orléans accoucha le 27. Août d'une Princeſſe, nommée *Anne-Marie*, Demoiſelle de Valois, qui fut, comme nous le dirons, mariée dans la ſuite avec Victor Amedée, Duc de Savoïe.

Le Roi de Pologne ſe retire en France.

Quelque tems après, Caſimir Roi de Pologne, avancé en âge & fatigué des ſoins de la Roïauté, ſe démit de la Couronne en pleine Diète à Varſovie. Il ſe retira auſſitôt en France *, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Comme il avoit pris la réſolution de ſe conſacrer à Dieu dans un Ordre Religieux, le Roi lui donna pluſieurs Abbaïes, entr'autres celle de St. Germain des Prez, où ce Prince logea avec toute ſa Cour, & paſſa tranquillement les dernières années de ſa vie. A quelque motif que l'on attribuë ſa retraite, elle ne fit tort ni à ſon courage ni à ſa condnite; il avoit gouverné & défendu ſon Roïaume avec beaucoup de ſageſſe & de valeur, & ſoit dans le tems qu'il n'étoit encore que particulier, ou depuis qu'il fut Roi, il s'étoit trouvé à vingt-deux batailles, dont il en avoit gagné pluſieurs. Ce Prince, à ſon arrivée en France, ne vit le Roi qu'*incognito*, Sa Majeſté ne devant pas lui donner la

* *Le 4. Novembre.*

la droite *, & ne voulant pas la prendre ſur lui dans ſes Etats. 1669.

Sur la fin de l'année, malgré le ſecours que le Roi avoit fait mener en Candie, le Grand Seigneur envoïa en France un Ambaſſadeur Extraordinaire. Le ſujet de ſon Ambaſſade n'aiant été connu que de ceux qui devoient avoir part aux affaires de l'Etat, je ne puis en rien dire ici. Je raporterai ſeulement le compliment qu'il fit au Roi, qui me paroît digne d'être remarqué: *Au plus Haut & Majeſtueux Monarque de la Croiance de Jeſus, le Choix d'entre les Princes glorieux de la Religion du Meſſie, l'Arbitre de toutes les Nations Chrêtiennes, Seigneur de Majeſté & d'Honneur, Patron de Gloire & de Louange, l'Empereur des François, Louis: que la fin de ſes jours ſoit ſcellée de Bonheur.* Ambaſſade envoiée au Roi par le Grand Seigneur.

Quoi qu'on fût en pleine paix, le Roi ſongeoit toûjours à la guerre, & l'on croit même que dans le tems qu'on négocioit le Traité d'Aix-la-Chapelle on prenoit des meſures pour le rompre ſecrètement. Le Roi étoit alors dans ſa 31. année, c'eſt-à-dire dans un âge où l'ambition ſe fait le plus ſentir. Cette paſſion le ſollicitant ſans ceſſe à de nouvelles Conquêtes, il n'avoit conſenti à la paix qu'à regret, & que ſur l'eſpérance de trouver bien-tôt quelqu'autre occaſion de ſe ſatisfaire. Il s'agiſſoit de ſavoir de quel côté il tourneroit ſes armes. Le Roi médite la guerre contre la Hollande. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.*

L 6 L'I-

* *La raiſon qu'en donne le Comte de Buſſi-Rabutin, eſt la difference qu'il y a entre un Roi éleétif, & un Roi qui ſuccède.*

1669. L'Italie ne lui fourniſſoit point de prétexte. l'Angleterre ne lui offroit aucune occaſion de prendre part lui-même aux expéditions militaires; & l'Empire étoit tellement partagé en ſa faveur, par les alliances qu'il y entretenoit encore, que ç'auroit été aller directement contre ſes intérêts que de l'attaquer. La Suède étoit trop éloignée, & l'Eſpagne venoit de traiter avec lui à des conditions dont il avoit lieu d'être content. Il n'y avoit donc que la Hollande contre laquelle il pût ſe déclarer; & comme la beauté de ſes Villes & la richeſſe de ſes habitans étoit un attrait ſuffiſant pour tenter tout autre Prince auſſi ambitieux que lui, il n'eut pas de peine à ſe déterminer à prendre ce parti.

Ce qu'il fit pour diſſoudre la Triple Alliance.

Ainſi la guerre de Hollande fut réſoluë, immediatement après le Traité de Soixante-huit. La principale difficulté fut de diſſoudre la Triple Alliance, en faiſant changer de vuë aux deux Rois de Suède & d'Angleterre, & enſuite d'empêcher, s'il étoit poſſible, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne de ſe mêler de la querelle des Hollandois. Pour cela on dépêcha des Ambaſſadeurs, chargez de nouvelles inſtructions, en toutes ces Cours. Monſieur de Pompone, l'un des plus habiles Miniſtres qui fût en France, fut envoïé à Stockholm, le Commandeur de Grémonville à Vienne, & le Marquis de Villars à Madrid; mais comme la Négociation d'Angleterre étoit la plus délicate & la plus importante des quatre, le Roi ſe la réſerva en quelque manière pour ſoi-même, & y apporta un ménagement tout particulier.

Mémoires du Chevalier Temple.

lier. Toute cette affaire fut traitée avec tant de circonſpection & de ſecret, qu'on n'en a jamais rien pu ſavoir que par conjecture. 1669.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quelque guerre qu'il y eût eu entre la France & l'Angleterre, elle n'avoit point été capable d'aigrir les deux Rois l'un contre l'autre, & l'on peut dire que c'étoit plûtôt une guerre de Politique que d'inimitié. Le Roi Charles étoit fort porté à favoriſer les Catholiques de ſon Roïaume. Quoique Protecteur de la Religion Anglicane en aparence, on le ſoupçonnoit d'être Catholique Romain dans le cœur, & de ne deſirer rien tant, que de pouvoir rétablir dans ſes Etats une Religion, pour laquelle toute la Maiſon Stuart avoit tant de zèle, & de ſeconder en cela les deſſeins du Roi T. C. D'ailleurs il n'aimoit point les Hollandois, & il les regarda toûjours comme des Rivaux de ſa puiſſance ſur la mer.

Le Roi envoïe la Ducheſſe d'Orléans à Londres pour en détacher le Roi d'Angleterre.

Tout cela ſupoſé, on n'aura pas de peine à comprendre ſur quel fondement le Roi Très-Chrêtien avoit formé le deſſein de détacher le Roi de la Grande Bretagne de la Triple Alliance, & de l'engager à s'unir d'intérêt avec lui. Il ſuffira de dire que la Princeſſe Henriette, Sœur de ce Roi, & Femme de Mr. le Duc d'Orléans, fut la perſonne de la Cour qui lui parut la plus propre à mettre cette affaire en train, & peut-être même à la conclure. Mais comme ſon rang & ſon ſexe ne lui permettoient pas trop d'entreprendre des voïages par mer, ſans quelque ſujet important, le

Mémoires du Chévalier Temple, & de Mr. L. M. D. L. F.

1669. Roi lui en facilita le moïen & l'occaſion, par un voïage qu'il fit avec toute ſa Cour, ſans en excepter les Dames, ſur les Côtes de Flandre, ſous prétexte de viſiter ſes Conquêtes, & les nouvelles Fortifications qu'il y avoit fait faire. Il paſſa à Oudenarde, à Courtrai, à Lille, à Dunkerque, à Gravelines & même à Calais. Ce fut en cette dernière Ville, que la Princeſſe, prenant occaſion du voiſinage de l'Angleterre, pria le Roi de lui permettre d'aller viſiter le Roi Charles ſon Frère, qui vint à Douvres pour la recevoir. Ce fut pendant ce voïage, quoique de courte durée, que le premier Plan de l'Alliance des deux Rois fut dreſſé & arrêté. Charles, qui aimoit tendrement la Princeſſe ſa Sœur, ne put réſiſter à ſes inſtances, aux offres avantageuſes qu'elle lui fit de la part de Sa Majeſté T. C., à l'eſpérance de s'agrandir par le moïen d'une Conquête comme aſſurée dans les Païs-Bas Hollandois, & aux charmes d'une jeune Beauté, qu'on lui mena ſans doute exprès pour le prendre par ſon foible.

Caractère du Roi Charles. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Ce Prince, comme la plûpart des autres hommes, étoit compoſé de qualitez contraires : pareſſeux, voluptueux, nonchalant & ami du repos; mais ſenſé, courageux, ferme, & capable d'agir quand il faloit. Du reſte il n'étoit jamais ſans une Maîtreſſe des plus belles qu'il pût trouver. Madame la Ducheſſe d'Orléans, ſa Sœur, avoit mené avec elle dans ſon voïage Mademoiſelle de Keroual, jeune & jolie, qui lui plut aſſez, pour qu'après la mort de cette

te Princeſſe, qui arriva bien-tôt après ſon retour en France, il chargeât ſon Ambaſſadeur de la faire paſſer en Angleterre. Elle y fit la même figure que Madame de Monteſpan en France, & même plus conſidérable encore, en ce que le Roi Charles lui communiquoit toutes les affaires, & que tous les Ambaſſadeurs traitoient avec elle. Il lui donna bien-tôt des ſommes immenſes avec le titre de Ducheſſe de Portsmouth; & elle ne contribua pas peu à la parfaite intelligence qui fut toûjours entre les deux Rois. 1669.

Ce fut pendant ce voïage que le Roi marqua plus ouvertement ſon amour pour Madame de Monteſpan. Elle étoit devenuë enceinte, & quoi-qu'elle ſût bien que perſonne n'ignoroit ſon commerce avec le Roi elle eut une eſpèce de honte de paroître en cet état. Cela fut cauſe qu'elle inventa une nouvelle mode fort avantageuſe aux femmes qui vouloient cacher leur groſſeſſe, qui fut de s'habiller comme les hommes à la réſerve d'une juppe, ſur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tiroit la chemiſe que l'on faiſoit boufer le plus qu'on pouvoit, & qui cachoit ainſi le ventre. Cette adreſſe ne donna point le change aux yeux de toute la Cour. On en pénétra le miſtère, & les filles auſſi bien que les femmes trouvèrent leur compte à ce nouvel habillement. Chacun fit la cour à celle qui en étoit l'inventrice, & comme il cachoit un gage de l'amour du Roi, pour qui il s'en faloit peu que les Courtiſans n'allaſſent juſqu'à l'adoration, l'encens qu'ils prodiguoient au Monarque 1670.

Madame de Monteſpan devient groſſe & invente une mode pour cacher ſa groſſeſſe.

1670. narque, paſſa bien tôt juſqu'à ſa maîtreſſe. Enfin le tems étant venu de mettre au jour ce qu'en dépit de la nouvelle mode on ne pouvoit cacher que neuf mois, il falut, pour en reveler le ſecret, l'operation d'un homme habile dans ces ſortes de miſtères. Il étoit déja trop commun de ſe ſervir pour cela du miniſtère des femmes. Celles qui ne rougiſſoient plus de rien, n'avoient honte que de paroître en cet état entre les mains de leurs ſemblables; comme ſi le Sèxe, ſeul auteur du mal, eût auſſi été le ſeul capable de les en délivrer. Le Roi fit en cette occaſion des choſes non moins ſurprenantes que celles qu'il avoit faites aux couches de Madame de la Valière. Mais comme celle-ci ne fut pas ſi douloureuſe, on ne dit point qu'il ait verſé de pleurs. Il commençoit ſans doute à s'aguerrir. Il n'étoit pas ſurprenant, que les premières fois qu'il fut initié à ces ſecrets miſtères, il ait été ſurpris, effraïé, conſterné; & qu'il ait voulu remplacer par une ample effuſion de larmes, celle dont il étoit la cauſe & le témoin.

Naiſſance de *Louis-Auguſte de Bourbon* Duc du Maine.

Chacun ſait comme on envoïa chercher le fameux Accoucheur * qui, accoûtumé à de ſemblables avantures, ſe laiſſoit conduire à l'aveugle † par tout où on vouloit le mener. Ce ſont les miſtères de l'amour. Il faloit, pour y être admis, avoir un bandeau ſur les yeux. Il faiſoit beau voir le fier Monarque

* *Il ſe nommoit* Clement, *& demeuroit dans la rue St. Antoine.*

† *On lui bandoit les yeux, afin qu'il ne vît pas où on le menoit.*

narque s'abaiſſer juſqu'à verſer à boire à ce nouveau Cupidon. Mais à quoi ne force point l'amour! Il ſe fait rendre hommage ſous les figures les plus groteſques, & le Roi, qui avoit ſacrifié ſa gloire à ce Dieu, lui ſacrifia encore ſa grandeur. Quoi-qu'il en ſoit, ceci ſe paſſa le dernier jour de Mars de cette année, où nâquit *Louis-Auguſte de Bourbon, Duc du Maine*, duquel nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. 1670.

Mort de la Ducheſſe d'Orléans. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui étoit venu depuis peu à la Cour de France, redoubla par ſa bonne mine les jalouſies de Monſieur, déja allumées par le Comte de Guiche. Ce Prince, jeune & beau, & qui aimoit les plaiſirs, avoit commencé par être amoureux de ſa femme, qui, quoi qu'un peu boſſuë, avoit non ſeulement dans l'eſprit, mais même dans ſa perſonne, tous les agrémens imaginables. Il eſt vrai que cette paſſion dura peu, & que ce Prince n'eut peut-être pas même d'autre inclination de cette nature; mais comme il eut toûjours beaucoup de commerce avec le beau ſexe, & qu'il n'étoit pas encore paſſé à l'indifférence qu'il eut depuis pour Madame, il ſouffroit impatiemment les empreſſemens du Duc de Montmouth. Ce Duc étoit l'homme le mieux fait qu'on pût voir. Mais Madame, qui étoit pour lors la Mediatrice des deux Rois, fort aimée de l'un par inclination, & fort ſûre de l'autre, parce qu'il avoit beſoin d'elle, ne s'en embarraſſa pas beaucoup. Elle revint jouïr à St. Cloud de la beauté de la ſaiſon *, & de la converſation de ſes amis.

Après

* *C'étoit en Automne.*

1670. Après un ſervice auſſi conſidérable que celui qu'elle venoit de rendre au Roi, on peut croire que cette Princeſſe fut reçuë à la Cour avec toute la joïe & tout l'agrément poſſible. Mais elle n'eut preſque pas le tems de s'en apercevoir, encore moins celui de jouïr du plaiſir de voir le ſuccès de ſa Négociation. En effet peu de jours après ſon arrivée, aiant bu un verre d'eau après avoir pris quelques bains à la Rivière, elle ſentit des douleurs cruelles qui ne la quittèrent point juſqu'à la nuit, *qui fut la dernière de ſa vie. Elle mourut avec toute la fermeté & les ſentimens de Religion poſſibles. Sa mort ne deſunit point les-deux Rois : ils pourſuivirent l'exécution de leurs deſſeins comme auparavant; tant il eſt vrai que les Rois ne penſent pas & ne ſe gouvernent pas comme les autres hommes. Cette Princeſſe fût infiniment regrettée d'un chacun, mais particulièrement du Roi ſon Frère, qui pour donner des preuves éclatantes de ſa tendreſſe & de ſa douleur, accorda de nouveaux privilèges à la Ville de Plimouth où elle étoit née, & lui donna le Portrait de cette aimable Sœur, pour le mettre dans la Maiſon de Ville, avec ordre de le montrer tous les ans au Peuple, en mémoire d'elle, au tems des Foires publiques. Il eſt certain qu'en perdant cette Princeſſe, la Cour perdit la ſeule perſonne de ſon rang qui fût capable d'aimer & de diſtinguer le mérite; & ce n'a été depuis ſa mort, que jeu, confuſion, & impoliteſſe.

Les

* *Le 10. Septembre.*

Les Taxes extraordinaires que le Roi avoit imposées sur son peuple firent soûlever cette année un grand nombre de ses sujets dans le Vivarais. Ils prirent tumultuairement les armes, & comme ils n'avoient point de Chef, ils obligèrent un Gentilhomme du païs, nommé *Roure*, de se metre à leur tête, le menaçant de le tuer, s'il ne se déclaroit en leur faveur. Leur nombre croissant tous les jours, ils commirent de grans desordres & ravagèrent tout le païs jusqu'à Alais. Ils auroient même pousſé plus loin, si le Marquis de Castries, Lieutenant de Roi en Languedoc, & Gouverneur de Montpellier, n'y fût accouru, accompagné de la principale Noblesse du Bas-Languedoc. Il fit si bien par sa prudence, & par les promesses dont il flata les Rebelles, qu'il trouva moïen de les amuser, jusqu'à ce qu'il eût fait venir quelques Troupes règlées qui achevèrent de les dissiper sans effusion de sang. *Roure* s'étoit échapé, & se disposoit à se sauver en Espagne, lors que passant par Toulouze, pour prendre avis de son Procureur, celui-ci le dénonca à la Justice, qui le fit arrêter à St. Jean-Pié-de-Port. Il fut ensuite transferé à Montpellier, où il expia sur une rouë le crime de sa Rebellion. Son exécution fut suivie d'un événement assez remarquable. Comme on le laissa longtems sur la rouë, pour servir d'exemple aux séditieux, son corps, qui étoit puissant & robuste, demeura frais pendant plus de quinze jours & sans aucune marque de corruption. La Faculté de Médecine se transporta sur les lieux pour l'examiner, & peu s'en falut que le Peuple, qui regardoit cet homme comme

1670.

Soulevement dans le Vivarais au sujet des Impots.

1670. comme un Martir de la liberté publique, n'attribuât du miracle à un événement purement naturel. Enfin la Juſtice le fit enlever & mit fin aux conjectures des Eſprits ſuperſtitieux.

Paix avec les Algeriens.

Les avantages que le Roi avoit remportez dans les campagnes précédentes ſur ceux d'Alger, & les préparatifs qu'il faiſoit encore contr'eux, les aiant obligé de demander la paix, elle fut faite avec eux au commencement de cette année, à condition de relâcher les Eſclaves François qui avoient été pris durant la guerre. Le Traité conclu par le Marquis de Martel, Lieutenant Général de l'Armée navale de Sa Majeſté ſur la Mer Méditerranée, lui avoit été apporté dès le 2. de Mars; & en éxécution de ce Traité tous les Eſclaves François furent mis en liberté. Dans ce tems-là le Roi augmenta ſes Vaiſſeaux & ſes Troupes maritimes, pour rendre toûjours ſes forces plus conſidérables ſur mer.

Le Duc de Lorraine eſt dépouillé de ſes Etats. *Mémoires du Chevalier Temple.*

Sa Majeſté mal ſatisfaite de la conduite du Duc de Lorraine, envoïa à peu près dans le même tems un Corps d'Armée dans ſes Etats, pour obliger ce Prince à exécuter ſes Traitez. Le prétexte fut l'inobſervation de celui de Metz, fait au ſujet de Marſal. L'eſprit remuant & inquiet de ce Duc ne lui permettant pas de demeurer tranquille, il entretenoit un commerce fort étroit avec tous les ennemis de la France, & avoit un gros Corps de Troupes à ſa ſolde, quoi que, par une des conditions du Traité, il ne dût avoir que deux cens hommes de pié ſeulement pour ſa garde. On dit même, que dans l'eſ-

pérance

pérance d'allumer une nouvelle guerre, il 1670.
ſongeoit à obliger Sa Majeſté, par de mauvais procedez, d'en venir contre lui à la force ouverte : ne doutant pas que l'Empire, & tous les autres Alliez ne priſſent auſſi-tôt ſa défenſe. Le Roi crut donc qu'il y auroit de l'imprudence à ſouffrir davantage un voiſin ſi turbulent & ſi mal-intentionné ; & pour prévenir ſes deſſeins, il envoïa le Maréchal de Crequi s'emparer de la Lorraine & du Duché de Bar. Telles furent du moins les raiſons dont la France colora l'invaſion de ces Etats. Ce Païs deſolé par les guerres précedentes, & preſque entièrement ruïné, ne réſiſta pas long-tems. Je trouve * même que le Chevalier de Fourille, qu'on avoit fait partir ſecrètement de la Cour, avant que de rompre le Camp aſſemblé à St. Germain, s'étoit mis à la tête des Troupes qui étoient en garniſon ſur les Frontières de la Lorraine: qu'il étoit entré dans ce Païs & s'étoit emparé de la Ville de Nanci. Que ces peuples s'attendoient ſi peu à cette entrepriſe, & qu'elle avoit été conduite avec tant de diligence & de ſecret, qu'il avoit pris la Ducheſſe, & qu'il s'en étoit fort peu fallu qu'il ne ſe fût auſſi ſaiſi de la perſonne du Duc. Que ce Prince s'étant ſauvé, s'étoit retiré dans Bidſch, petite Place, mais très-forte, & que là il aſſembloit le plus de forces qu'il lui étoit poſſible pour ſe défendre. Ce fut avant que le Marquis de Crequi s'y rendît pour achever de ſoumettre tout le Païs. Il reçut

* *Lettres du Chevalier Temple à Milord d'Arlington, du 2. Septembre 1670.*

1670. reçut en chemin la nouvelle de cette expédition, & retourna ſur ſes pas pour la porter à la Cour; mais il eut ordre de repartir inceſſamment pour continuer ſon voïage. L'Armée du Camp de St. Germain avoit marché du côté de Peronne. Les Troupes avoient été diviſées en deux Corps, dont l'un alla joindre le Maréchal de Crequi en Lorraine, & l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêta, pour s'opoſer aux entrepriſes qu'on pourroit faire du côté de la Flandre ou de la Hollande.

Meſures des Alliez pour s'opoſer aux deſſeins du Roi. *Mémoires du Chevalier Temple.*

L'avis en fut auſſi-tôt porté aux Etats Généraux qui le communiquèrent à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour l'engager à en faire part au Roi ſon Maître. Ils regardoient cette ſaiſie de la Lorraine, comme capable d'entraîner après elle la ruïne des Provinces Eſpagnoles, dont on s'étoit propoſé d'aſſurer la conſervation en traitant la Triple Alliance. Ils jugeoient cette affaire aſſez importante, pour mériter que les Membres de cette Confédération s'y intéreſſaſſent; d'autant plus que la Comté de Bourgogne ſe trouvoit coupée par ce moïen du reſte des Provinces d'Eſpagne, auſſi bien que la communication des Païs-Bas Eſpagnols avec cette Province, qui étoit auſſi privée de celle des Suiſſes & de pluſieurs Princes Allemans. Le Duché de Luxembourg étoit auſſi en quelque façon bloqué par là; de ſorte qu'il ne pouvoit plus donner de ſecours aux autres Provinces Eſpagnoles ni en recevoir. Tous ces motifs étoient plus que ſuffiſans pour engager les membres de la triple Alliance à s'opoſer aux conquêtes du Roi; mais comme

les

les Hollandois ne voulurent rien faire que de concert avec l'Angleterre, leur indolence les porta à ſe réſoudre de *laiſſer agir le bon Dieu*, comme ils s'en expliquoient *, & *de voir la France à leur porte ſans ſe remuer*, plûtôt que de prendre aucune réſolution ſans la participation de Sa Majeſté Britannique. Mais cette Puiſſance, que la France avoit ſu habilement engager dans ſes intérêts, n'avoit garde de s'oppoſer à ſes entrepriſes. 1670.

C'eſt ainſi que le Roi ſe fraïoit le chemin à de plus grandes conquêtes, dont le projet ne l'empêchoit pourtant pas de donner ſon attention à tout ce qui pouvoit embellir la Capitale de ſon Roiaume. On élargiſſoit les ruës, on bâtiſſoit de nouveaux Quais, on augmentoit le nombre des Fontaines pour la commodité publique. Mais ce qu'il y a de plus magnifique & de plus grand, c'eſt la continuation du Rempart commencé par Henri Second. Ce Rempart, qui n'alloit que depuis le bord de la Seine près de l'Arſenal juſqu'à la porte de St. Antoine, embraſſe à préſent la moitié de la Ville, dont on a conſidérablement étendu l'enceinte, & va regagner la Riviére au deſſous des Thuilleries. Il eſt d'une prodigieuſe largeur, & preſque par tout revêtu de pierres & planté d'Ormes, qui forment de longues allées & un ombrage agréable. Les Portes de la Ville qui ſe trouvent le long de ce Rempart, ont été changées comme en autant d'Arcs de Triomphes.

Nouveaux embelliſſemens faits en la Ville de Paris.

L'Am-

* *C'eſt le Chevalier Temple qui raporte ces paroles.*

1670. L'Ambaſſade que le Grand Seigneur avoit envoïée au Roi engagea Sa Majeſté à lui en envoïer une autre à ſon tour. Elle choiſit pour cela le Marquis de Nointel, qui fut reçu à la Porte d'une manière qui mérite d'être décrite. Tout s'étant trouvé prêt pour ſon entrée à Conſtantinople, il ſe rendit le 10. Novembre à la pointe du jour ſur des Vaiſſeaux, où il fut reçu par le Commandant d'une Eſcadre de quatre Navires. Le Chiaoux Bachi vint auſſi lui témoigner la joïe que le Kaimacan avoit de ſon arrivée, & lui dit que le Grand Seigneur, ſon Maître, avoit donné les ordres néceſſaires pour lui faire rendre tous les honneurs qui étoient dûs à l'Ambaſſadeur de l'un de plus grans Rois du monde, & dont les glorieuſes actions étoient connuës de tous les Peuples. Enſuite le Marquis de Nointel, accompagné du Sr. de la Haie, débarqua au bruit de trois décharges de la mouſqueterie de chaque Vaiſſeau, & de cent coups de Canon. Il étoit précedé de pluſieurs Trompettes richement vêtus, & ſuivi de cent Mouſquetaires à pié. Il arriva ainſi dans la Place, où il trouva la Cavalerie & l'Infanterie Turque rangées en bel ordre, & cent Janiſſaires que l'on diſtinguoit par une grande canne qu'ils portoient, & par un riche ornement de tête qui leur eſt particulier. Quatre-vingt Chiaoux du Grand Seigneur marchoient derrière bien montez. La Maiſon de l'Ambaſſadeur venoit enſuite compoſée d'un nombre de valets de livrée & d'autres Domeſtiques. Le Marquis de Nointel étoit monté ſur un très-beau che-

Reception faite à Conſtantinople à l'Ambaſſadeur de France.

cheval, que le Grand Seigneur lui avoit envoïé, dont la houſſe étoit un tiſſu d'or, & la têtière de la bride de vermeil doré garnie de Turquoiſes. Pluſieurs Officiers & Volontaires, & toute la Nobleſſe Françoiſe, débarquée des Vaiſſeaux, fermoient cette Cavalcade. L'Ambaſſadeur, accompagné du Sieur de la Haie, arriva avec ce Cortège au Palais de France, dans la cour duquel il trouva cinquante Mouſquetaires, avec autant de Janiſſaires, rangez en doubles haïes, qui témoignèrent par leurs ſalves la joïe qu'ils avoient de leur arrivée. Il reçut le lendemain les complimens de tous les autres Ambaſſadeurs & Réſidens, du Chiaoux Bachi, & de pluſieurs autres grans Officiers de la Porte. 1670.

Ambaſſadeur de Guinée Envoïé en France.

Quelque tems après, la renommée du Monarque, dont j'écris l'Hiſtoire, s'étant étendue juſqu'en Guinée, il en reçut un Ambaſſadeur envoïé par le Roi d'Arda, un des plus puiſſans Princes de ce Païs. Le ſujet de cette Ambaſſade étoit, à ce qu'on croit, de propoſer un Traité de Commerce avec les François établis dans la Martinique. La manière dont cet Ambaſſadeur aborda le Roi au Palais des Thuilleries eſt ſingulière. Après avoir fait les révérences accoûtumées juſqu'au bas du Trône, il monta trois degrez & ſe poſterna trois fois le ventre contre terre, battant des mains & mettant ſes doigts ſur ſes yeux, pour marquer qu'il ne pouvoit ſoûtenir l'éclat de la majeſté du Roi, & qu'il n'oſoit même le regarder en face. En cette poſture il dit à ſon Interprète, que la haute réputation de

1670. Sa Majeſté avoit obligé ſon Maître de l'envoïer vers Elle, pour lui faire offre de ſes terres, de ſes ports & de tout ce qui étoit en ſon pouvoir; s'eſtimant heureux de faire Alliance avec un auſſi grand & auſſi puiſſant Prince que l'Empereur des François; enſuite il mit une Lettre du Roi ſon Maître entre les mains du Sieur de Lionne Secretaire d'Etat.

1671. L'oiſiveté de la Paix laiſſoit le champ libre aux Amours du Roi & à ſa paſſion pour les bâtimens & pour les fontaines. Il fit des dépenſes immenſes pour défaire & refaire pluſieurs fois ce qu'il avoit fait à Verſailles; & les peuples ne furent point ſoulagez durant cet intervalle de tranquillité, qui ne fut pas de longue durée. Comme ces occupations ne laiſſoient pas d'avoir leurs fatigues, il s'en délaſſoit par des Fêtes qu'il donnoit de tems en tems à la Cour. Il en donna une à Chantilli au mois de Mai de l'année 1671. auſſi magnifique qu'aucune de celles qu'on avoit vu juſques-là. Leurs Majeſtez étant arrivées dans le Jardin, à l'entrée de la nuit, y trouvèrent un Berceau de feuillages, ouvert par quatre Portiques, dont les impoſtes étoient ornez de feſtons & de fleurs: & enfoncé de quatre Niches garnies de Citroniers & d'Orangers qui rendoient ce lieu très-agréable. Trente Luſtres & autant de Girandolles jettoient une clarté qui produiſoit un nouveau jour. Du milieu de cette feuillée ſortoit un jet d'eau qui s'élevoit en piramide, reçuë & renvoïée par trois Napes à coquilles de l'une à l'autre. Au bout de

Diverſiſemens de Chantilli.

ce

ce berceau l'on ſervit une Colation magnifique, accompagnée d'un Concert de Voix & d'Inſtrumens. La Colation fut ſuivie d'un ſoupé plus magnifique encore, par l'abondance & la délicateſſe des viandes qui y furent ſervies avec une propreté extraordinaire. Le ſoupé fini, Leurs Majeſtez eurent encore le divertiſſement d'un très-beau feu d'artifice qui termina les plaiſirs de cette première journée. Le lendemain elles prirent ceux de la pêche & de la chaſſe, où l'on s'efforça de leur procurer toute la ſatisfaction qu'elles pouvoient attendre. 1671.

Les plaiſirs & les travaux ſe ſuccédoient ainſi continuellement. Si le Roi faiſoit d'un côté des dépenſes ſuperfluës, il en faiſoit d'utiles de l'autre, & trouvoit dequoi fournir à tout. Les Fortifications de Dunkerque lui aiant paru défectueuſes, il jugea néceſſaire de les refaire preſque entièrement. Dès l'année 1665. on avoit commencé par le Château, & changé tous les dehors de la Place. Ce travail fut continué en 1671. par trente mille hommes que le Roi y emploïa. Il n'eſt pas croïable combien il y eut de nouveaux Ouvrages élevez, & du côté de la mer, & du côté de la terre; combien de Baſtions revêtus, changez, ou refaits. On raſa pluſieurs Dunes, qui diminuoient la Place, & dont les ſables étoient portez par les vents dans les Canaux, & dans les Foſſez. La Citadelle fut perfectionnée; le Fort Louïs achevé, & pour rétablir le Fort, ou coupa un banc de ſable de cinq à ſix cens toiſes, qui en fermoit l'entrée. Au lieu du Canal de Mardick, Nouvelles Fortifications à Dunkerque.

1671. que les ſables combloient, on fit le nouveau Canal, par où en tout tems pouvoient entrer & ſortir des Vaiſſeaux de ſoixante pièces de Canon. Ce Canal étoit ſoûtenu par deux jettées de charpente, qui s'avançoient fort loin dans la mer, & dont les aproches étoient défenduës par deux Risbans, & par deux batteries. On creuſa dans la Ville un Baſſin qui peut toûjours tenir à flot trente Vaiſſeaux de guerre; & pluſieurs autres bâtimens. En un mot, à comparer l'état où le Roi trouva Dunkerque avec celui où il la mit alors, on peut dire, que d'une Place très-foible, il en avoit fait la plus forte de ſes Places.

Fauſſe alarme des Eſpagnols à la marche du Roi du côté de Flandre.

Pour hâter cet ouvrage par ſa préſence, le Roi marcha en Flandre avec un Corps de Troupes, dont les Eſpagnols furent fort allarmez. Les Etats Généraux ne le furent pas moins, comme il paroit par cette Lettre * du Chevalier Temple. " Les Etats „ Généraux, dit-il, paroiſſent ſurpris de la „ nouvelle que leur a apportée un Exprès „ dépêché par leur Miniſtre à Paris, qui „ vient de leur apprendre la marche des „ Troupes Françoiſes au nombre de 30000. „ hommes. Elles s'avancent vers les Frontières, & leur rendez-vous eſt marqué à „ Peronne. On ne décide point encore ſur „ le deſſein de cette marche, on ignore ſi „ elle regarde ou la Flandre ou ce Païs ici; „ & on ne ſait point ſi l'approche de ces „ Troupes ne tend point à cacher les véritables deſſeins, afin de mieux réüſſir dans „ les

Mémoires du Chevalier Temple.

* *Elle eſt écrite de la Haie au Grand Duc de Toſcane.*

„ les meſures qu'on a priſes. Quoi-qu'il 1671.
„ en ſoit, l'allarme eſt ici à un tel point,
„ qu'on a pris ſur le champ la réſolution
„ de continuer la ſolde à ſix mille hom-
„ mes qu'on alloit congédier; que le Con-
„ ſeil d'Etat a ordonné de dreſſer promte-
„ ment un état de guerre, qui comprît tant
„ les levées d'hommes, que les munitions
„ de bouche & de guerre, qui ſeroient né-
„ ceſſaires, en cas de rupture avec la Fran-
„ ce.". Cependant le deſſein de Sa Majeſté n'étoit pour lors que de viſiter ſes Places conquiſes & les Travaux qu'elle y avoit ordonnez. Les Soldats de l'Armée devoient y être emploïez, afin qu'ils s'achevaſſent plus promtement. Le Roi s'arrêta plus long tems à Dunkerque qu'ailleurs, parce qu'il avoit fort à cœur les Fortifications de cette Place. Il fut bien-aiſe entr'autres choſes d'y voir faire un Ouvrage inventé par le Sieur de Vauban & qui s'appèle *Risban*. C'eſt une eſpèce de digue bâtie dans la Mer. Ceux de Dunkerque y étoient plus de cinq cens toiſes en avant, ce qui rendoit imprenables la Citadelle & le Havre de cette Place.

Sa Majeſté étant de retour à Paris deſira qu'il fût inventé un nouvel Ordre d'Architecture pour mettre au deſſus du Corinthien & du Compoſite, qui porteroit le nom d'Ordre François. Pour cela on fit publier que le Roi donneroit ſon Portrait enrichi de Diamans à celui des Architectes, Peintres, Sculpteurs ou autres, qui réüſſiroit le mieux dans ce deſſein. Ne diroit-on pas que les Rois exercent leur puiſſance ſur les génies

Nouvel Ordre d'Architecture inventé.

1671. auſſi bien que ſur les perſonnes de leurs ſujets? C'eſt qu'en effet la noble émulation qu'ils excitent par la protection qu'ils donnent aux beaux Arts, réveille dans les peuples l'invention & l'induſtrie par l'eſpérance d'être récompenſez. Heureux ſi Louïs XIV. n'eût jamais exercé ſur les eſprits d'autre empire que celui qui pouvoit les porter à faire de nouvelles découvertes dans les Arts!

Le Duc d'Orléans épouſe la Princeſſe Palatine.

Monſieur étant veuf depuis plus d'un an par la mort d'Henriette d'Angleterre, arrivée, comme je l'ai dit, en l'année 1670. épouſa cette année * en ſecondes Nôces Eliſabeth-Charlotte, Fille de Charles-Louïs Comte Palatin du Rhin, & de la Princeſſe Charlotte de Heſſe-Caſſel. Il eut de ce ſecond mariage deux Princes & une Princeſſe dont nous aurons occaſion de parler ci-après.

Prétexte que le Roi prend pour déclarer la guerre à la Hollande.

J'ai dit ci-devant que le Roi méditoit de grans deſſeins; & qu'en même tems qu'il ſigna le Traité d'Aix-la-Chapelle, il prenoit avec ſon Conſeil des meſures pour le rompre. Il ſembloit qu'il ne prît ou ne poſât les armes que par humeur, & qu'il ne fît la paix que lors qu'il étoit las de la guerre, comme il recommençoit la guerre, lorſqu'il n'étoit pas content de la paix. Ce qui a fait qu'après pluſieurs batailles gagnées & quantité de Villes priſes, la France s'eſt ſouvent trouvée au même état à la fin de diverſes Campagnes, que quand elle les avoit commencées; excepté qu'elle étoit plus

* *Le 21. Decembre.*

ELIZABET CHARLOTE
PALATINE DU RHIN
Duchesse d'Orleans

BIBLIOTECA "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

plus épuiſée & qu'elle avoit plus d'Ennemis liguez contr'elle. On reconnut enfin que c'étoit à la Hollande que le Roi en vouloit. Les Etats Généraux, qui avoient ſi heureuſement emploïé leur Médiation entre la France & l'Eſpagne, ſe croïoient à l'abri des calamitez qu'auroient pu entraîner après ſoi les différens entre les deux Rois. On les regardoit comme les Arbitres de la paix ou de la guerre, & l'on n'en parloit plus qu'en termes exagérez. Quelques particuliers du Païs qui en jugeoient ainſi, & qui ſouhaitoient que leur ſentiment devînt celui de la Poſtérité, firent frapper des Médailles * dans leſquelles la gloire des Etats Généraux étoit extrêmement rehauſſée. Dans l'une de ces Médailles on liſoit cette Inſcription, imitée de celles des anciens Romains :

1671.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires de Temple. Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.

As-

* *Dans l'une, faite pour la Paix de Breda, on voit* Pallas *tenant un Sceptre & foulant aux piez la* Diſcorde, *avec ces mots au-deſſus*, Mitis & Fortis, *& au-deſſous*,

Procul hinc mala Beſtia Regnis.

Et dans l'autre, le Lion Belgique, *tenant entre ſes pattes un Canon avec ces mots:*

Sic fines noſtros, Leges tutamur & undas.

Bizot Hiſt. Metall. de la Repub. de Holl.

1671.

*ASSERTIS LEGIBUS, EMENDATIS SACRIS.
ADIUTIS, DEFENSIS,
CONCILIATIS REGIBUS, VINDICATA MARIUM
LIBERTATE, PACE EGREGIA
VIRTUTE ARMORUM PARTA.
STABILITA ORBIS EUROPÆI
QUIETE.
NUMISMA HOC STATUS
FOEDERATI BELGII CUDI
FECERUNT. CIↃIↃCLXVIII.

Mais celle qui a fait le plus de bruit, & qui pourtant n'a jamais exiſté que dans l'imagination des Ennemis de la République, répreſentoit, dit-on, la tête de Mr. van Beuningen, Bourguemaître d'Amſterdam, principal Médiateur de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, avec une Deviſe † qu'on eſtimoit très injurieuſe à la gloire du Roi.

Démarche des Etats Généraux pour desavouër ce que le Roi leur imputoit.

Quoi-que cette Médaille ne ſe trouve point dans le Recueil de Mr. Bizot, ni ailleurs, & que L. H. P. n'y euſſent eu aucune part, la Cour de France néanmoins feignit de ne le pas croire. Elle étoit bien aiſe

* *Voici le ſens de cette Inſcription :*
La Religion & les Loix
Par nos ſoins généreux à jamais affermies :
L'Alliance entre deux grans Rois,
La liberté des mers en tous lieux rétablies :
La Paix à l'Univers renduë à notre voix :
Sont les faits d'illuſtre mémoire
Qui vont du Nom BATAVE éterniſer la Gloire.

† *In conſpectu meo ſtetit Sol.* C'eſt à-dire.
Ce Soleil dans ſon cours s'arrête à mes regards.

aiſe de fortifier le deſſein qu'elle avoit de faire la guerre à la Hollande de tous les prétextes qui pouvoient la colorer. C'eſt ce que dit le même Mr. Bizot *: *Les Hollandois aiant affermi leur Etat, ſe crurent aſſez puiſſans pour tenir la balance entre leurs Voiſins, & pour être les Arbitres des Têtes Couronnées. Leur procedé déplut au Roi qui leur déclara la guerre en* 1672. *Cette Médaille* † (Aſſertis Legibus) *& celles de* Mitis & Fortis & Leo Batavus *ont paſſé pour ſuperbes & pour injurieuſes aux Têtes Couronnées, & ont été cauſe en partie de cette guerre.* Ce fut en vain que les Etats Généraux, après avoir déclaré aux Ambaſſadeurs du Roi que ces Médailles avoient été frapées à leur inſu, en firent éxactement rechercher les eſpèces & les coins; & que pour donner à Sa Majeſté une entière ſatisfaction, ils lui écrivirent une Lettre ‡ très-ſoumiſe, dans laquelle ils proteſtoient, *que s'étant examinez ſcrupuleuſement, ſi en leurs actions & en leur conduite il y avoit quelque choſe qui pût convier S. M. à changer ſon amitié en averſion; ils n'avoient rien trouvé dont ils puſſent s'accuſer, ni dont S. M. leur eût fait ouverture, offrant de faire redreſſer promtement les inobſervations qui pourroient être ſurvenuës par inadvertance.* Tout cela fut inutile & n'empêcha point qu'à Paris, comme dans toutes les autres Cours, les François ne miſſent l'orgueil des Etats & leurs Médailles injurieuſes

1671.

Mémoires de du Mont & de Temple.
Mémoires de M. L. M. D. L. F.

* *Dans ſon* Avertiſſement.
† *Hiſt. Metall. Tom. II. p. 267.*
‡ *Datée du* 10. *Decembre de cette année.*

1671. rieuſes au nombre des ſujets de plainte que la Hollande avoit donnez au Roi. Voici ce que j'en trouve encore dans les Mémoires d'un Courtiſan * qui ne raconte que ce qu'il a vu: „ on recommença donc la guerre, „ qui n'avoit, dit-il, *d'autre but que l'abaiſ-* „ *ſement de la Hollande dont le Gazettier avoit* „ *été trop inſolent.*

N'a-t-on pas lieu de s'étonner, que le Roi Très-Chrêtien, qui le portoit ſi haut, tant par la dignité de ſa Couronne que par l'éclat de ſes Victoires, s'abaiſſât juſqu'à réflechir ſur des bagatelles, incapables de faire aucune impreſſion ſur un eſprit, qui auroit été véritablement *Grand*? Mais comme rien n'offenſe plus vivement que les véritez ou les vraiſemblances, Louïs XIV. ſe crut bleſſé, ou du moins voulut le paroître, pour avoir un prétexte de faire la guerre aux Hollandois. Il eſt vrai que l'Auteur, que je viens de citer, ajoûte que cette guerre eut auſſi pour fondement *l'envie que Louvois, Secretaire d'Etat de la guerre, conçut alors de ſe faire valoir, & d'embaraſſer Colbert ſon ennemi & celui de ſon Père, en l'obligeant de fournir des ſommes immenſes.* Tout le monde ſait en effet que ce fut encore là une des raiſons de la guerre de Hollande; mais elle ne fait que mieux voir à quel point le Roi ſe laiſſoit gouverner; puiſque, ſans aprofondir les choſes, il entreprenoit aveuglément tout ce qu'on lui faiſoit entreprendre, & rompoit ſans aucune raiſon avec ſes meilleurs Amis. C'eſt du moins

* *M. L. M. D. L. F.*

moins ce que reconnoît encore le même Auteur, qui avouë ſi ingénuement les défauts de ſa Nation. " Cette guerre, dit-„ il, s'entreprit d'abord de concert avec „ Charles II. Roi d'Angleterre, qui avoit „ envie d'abaiſſer les Hollandois, en quoi „ il avoit plus de raiſon que nous. Car „ il attaquoit les Ennemis naturels du Com-„ merce d'Angleterre, & pour nous, nous „ attaquions des gens dont le Commerce „ & l'Alliance nous étoient avantageux. 1671.

Le Roi prend occaſion de la Triple Alliance, dont ils étoient Auteurs, pour leur declarer la guerre. *Mém. Id. Ibid.*

Il faut rappeler ici ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y avoit alors un Traité * d'Alliance & de Paix entre la France & les Provinces-Unies, qui étoit comme une Loi inviolable que l'une & l'autre Puiſſance s'étoient mutuellement & volontairement impoſée, & par lequel elles s'étoient engagées à une réciproque aſſiſtance, en cas que l'une ou l'autre ſe trouvât attaquée; mais non pas à ſe déclarer offenſivement contre aucun autre Prince. C'étoit là-deſſus, auſſi bien que ſur la raiſon ſans replique de leur ſûreté, que les Etats ſe fondoient pour juſtifier leur intervention entre la France & l'Eſpagne, dans la guerre de mil ſix cens ſoixante-ſept. Mais comme l'intérêt propre donne aux choſes autant de faces différentes qu'il y a de perſonnes qui y prennent part, le Roi en jugea tout autrement; & crut que la Triple Alliance étoit une contravention, quoi-qu'indirecte, au Traité dont je viens de parler. Ce fut inutilement que le Sieur Van Beuningen, l'un des hommes de ſon Siècle le plus diſert & le plus

* *Le Traité de 1662.*

1671. fécond en ſolides raiſonnemens, s'efforça de faire goûter cette intervention à la Cour de France, où il étoit pour lors Ambaſſadeur, & d'y faire valoir le bon office que la Hollande rendoit au Roi, en ne joignant point ſes armes à celles d'Eſpagne dans la conjoncture préſente. On écouta ſes diſcours; mais on ne laiſſa pas de mettre dès-lors les Etats au nombre des ennemis couverts de la Couronne de France. A dire vrai, les Etats en firent trop, & trop peu. Ils en firent trop, en ce qu'ils liguèrent deux grans Rois avec eux pour s'oppoſer aux grans deſſeins de Sa Majeſté Très-Chrêtienne. Ils en firent trop peu, en ce qu'ils n'osèrent ſe déclarer, & qu'ils aimèrent mieux laiſſer perdre douze Villes ou Places fortes à l'Eſpagne ſur leur propres Frontières, que d'achever ce qu'ils avoient commencé avec tant d'éclat. Ils ſe perſuadoient de pouvoir ménager les deux Parties par cette Politique, & tout au contraire ils s'attirèrent leur inimitié ſecrète, auſſi bien que celle des Couronnes de Suède & d'Angleterre: l'inimitié de la France, par la raiſon que nous venons d'expliquer: celle d'Eſpagne, par l'abandon que l'on faiſoit de ſes intérêts dans l'occaſion du monde la plus preſſante: celle de Suède, par les pointilles ordinaires ſur le Commerce: & celle d'Angleterre, par le refus continuel du Salut du Pavillon, & de l'éxécution du Traité de Surinam: tant il eſt vrai, que pour vouloir trop faire on ne fait ſouvent rien du tout!

Les

Les Etats Généraux étoient donc, comme on voit, les vrais Auteurs de la Triple Alliance ; & ce qui eſt encore plus à conſiderer, ils avoient été les uniques Moderateurs du Traité d'Aix-la-Chapelle, en ſorte que les deux Rois avoient été comme forcez d'en paſſer par où ils avoient voulu. Après cela faut-il trouver étrange que le Monarque François fût piqué de voir, que lui aiant cauſé un préjudice ſi notable, on affectât encore d'en triompher & d'en perpétuer la mémoire? Les Etats avoient fait un coup capital, & pour eux & pour l'Eſpagne & pour toute l'Europe, en formant la Triple Alliance; & ſi au lieu de s'amuſer à inquiéter le Roi d'Angleterre, & celui de Suède ſur des choſes de peu de conſéquence, ils s'étoient uniquemens apliquez à en procurer l'exécution effective, par un armement général & commun avec l'Eſpagne dans le tems convenable, ils ſe ſeroient aquis un renom immortel, & auroient détourné les maux inexprimables qui deſolèrent depuis leurs Provinces. 1671.

Le trop de ménagement des Etats leur eſt deſavantageux. *Mém. Id. Ibid.*

J'ignore par quel progrès & de quelle manière l'Alliance projettée entre l'Angleterre & la France fut conduite à ſa perfection : ſi les deux Rois, d'accord ſur les principales conditions, attendirent à les réduire en Traité à un tems plus propre, ou ſi, ne pouvant convenir, comme ils l'auroient bien voulu, à cauſe des grans obſtacles qui intervenoient dans l'affaire de tous côtez, elle ne put effectivement être concluë plûtôt. Quoi-qu'il en ſoit, je n'ai jamais ouï dire qu'il y eût aucun Traité formel entre

1671. les deux Couronnes avant celui du 12. Fevrier 1672. Par ce Traité le Roi d'Angleterre s'obligeoit à lever & entretenir ſix mille hommes par terre à ſes propres dépens, à condition que Sa Majeſté Très-Chrêtienne païeroit les frais de la Flote, tant pour l'entretien que pour l'équipage; & comme cette dépenſe devoit monter fort haut, les deux Rois convinrent de commencer la guerre par l'enlèvement de la Flote Hollandoiſe de Smirne, dans laquelle on eſpéroit de trouver pluſieurs millions.

Avantages que le Roi retire de ſes Négociations avec l'Angleterre & la Suède. *Mém. Id. Ibid.*

Ce n'étoit pas un petit avantage pour le Roi Très Chrêtien que d'avoir ſu engager le Roi d'Angleterre dans ſes intérêts. Car outre que la Triple Alliance ſe trouvoit par là réduite à rien; il faut encore conſidérer que les forces maritimes des Etats étoient alors entièrement ſupérieures aux ſiennes, & que ſi Sa Majeſté n'avoit pas eu celles d'Angleterre à leur oppoſer, elle auroit eu de la peine à garantir ſes Côtes de quelque deſcente fâcheuſe. Cependant on peut dire que cet avantage ſeul ne ſuffiſoit pas, & que ſi d'ailleurs les affaires de l'Europe fuſſent demeurées dans leur première diſpoſition, il eût été dangereux aux deux Rois Alliez d'entreprendre la guerre projettée. Louïs ne l'ignoroit pas, & dans le même tems qu'il faiſoit négocier à Londres, il avoit des Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe qui travailloient à lui faire des Alliez & des Amis. J'en ai déja touché quelque choſe en paſſant, & j'ai remarqué que Mr. de Pomponne avoit été envoïé en Suède pour cet effet. Il connoiſſoit cette Cour

Cour pour y avoir déja réſidé une fois en qualité d'Ambaſſadeur, & il ménagea ſi adroitement l'eſprit du Roi & de ſes Miniſtres, qu'enfin il donna les mains au Traité qui fut conclu à Stockholm le 14. Avril 1672. Le Roi Très-Chrêtien fut extrêmement ſatisfait du ſervice que Pomponne lui rendit en cette occaſion; car il faiſoit grand cas de la Puiſſance Suédoiſe, & il ſe confirmoit dans ce ſentiment, à meſure qu'il rappeloit les grandes choſes qu'elle avoit exécutées pendant la guerre de l'Empire. A la vérité peu de gens croïoient qu'elle fût encore la même qu'elle avoit été en ce tems-là, mais on n'en pouvoit juger que ſur des conjectures fort incertaines, & il auroit été dangereux d'en faire l'expérience à ſes dépens. 1671.

La Triple Alliance entièrement rompuë & anéantie de la manière que je viens de l'expliquer, il ne reſtoit plus que l'Empire & l'Eſpagne à ménager. C'étoit à quoi les autres Miniſtres du Roi s'étoient emploïez depuis l'année Soixante-huit avec la dernière aplication; mais comme l'une & l'autre de ces deux Puiſſances étoient plus particulièrement intéreſſées dans la conſervation de la Hollande, que non pas l'Angleterre ou la Suède, ils y trouvèrent auſſi plus de difficultez. L'Eſpagne ſur tout paroiſſoit entièrement intraitable ſur cette matière, & le ſouvenir de l'injure qu'elle croïoit avoir reçuë au Traité d'Aix-la-Chapelle par la perte de tant de Places, lui tenoit encore ſi fortement au cœur, que bien loin d'être diſpoſée à entrer dans l'Alliance de la

Tentatives pour gagner auſſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. *Mém. Id. Ibid.*

1671. la France, elle ſe ſeroit bien plûtôt laiſſé perſuader de prendre le parti contraire, comme elle fit effectivement dans la ſuite. Pour ce qui eſt de l'Empire, quoi que les Miniſtres de France n'y euſſent pas beaucoup avancé non plus, on peut dire néanmoins qu'ils avoient promis qu'ils ne ſe départiroient point de ſon Alliance, & qu'au pis aller ils ſe tiendroient dans la Neutralité. Celui de Cologne en particulier avoit traité avec Sa Majeſté à Paris le 16. Fevrier 1669. & l'Evêque d'Oſnabrug deux ans depuis à Cologne, ſavoir le 23. Octobre de cette année. L'Evêque de Munſter en fit de même à peu près dans le même tems, & celui de Wirtsbourg auſſi bien que le Duc de Neubourg ſuivit ſon exemple. Ce dernier avoit des obligations au Roi qui ne lui permettoient pas de s'engager dans aucun parti qui lui fût contraire. Il en étoit à peu près de même de l'Electeur de Bavière, auquel on faiſoit eſpérer le mariage d'une de ſes filles avec Monſeigneur le Daufin, & cette eſpérance, quoique peu certaine, eut tant de pouvoir ſur ſon eſprit, que quelques propoſitions qu'on lui pût faire, jamais il ne voulut conſentir à embraſſer le Parti des ennemis du Roi. Tout cela étoit conſidérable, & Sa Majeſté pouvoit ſe promettre avec aſſez de fondement, qu'aiant déja tant d'Amis aſſûrez dans l'Empire, le reſte ſe laiſſeroit aiſément perſuader de demeurer dans la Neutralité. L'Empereur même n'en paroiſſoit pas fort éloigné, tant par ſon intérêt, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre legèrement une guerre ſur le Rhin,

Rhin, dans un tems où il avoit tout à craindre du côté du Danube, que par la nature de ſes inclinations, qui ne le portoient en aparence qu'à la paix, & aux choſes qui en ſont ordinairement les fruits. Les Miniſtres du Roi T. C. n'avoient pas oublié auſſi de ſe ſervir de ces deux puiſſans moïens pour le porter à ce que deſiroit leur Maître. Ils lui avoient répréſenté diverſes fois, " que Sa Majeſté Très-„ Chrêtienne, contente des grans avantages „ qu'elle avoit remportez par les Traitez „ de Munſter, des Pirenées, & d'Aix-la-„ Chapelle, n'avoit plus rien en vuë que „ le repos, & de ſe maintenir en cet état „ glorieux; mais que craignant avec raiſon „ que l'Eſpagne, d'accord avec les Provin-„ ces-Unies, ne ſongeât à rallumer de „ nouveau le feu de la guerre, & ne cher-„ chât auſſi dans la ſuite à ſe prévaloir „ des liaiſons du ſang, pour engager Sa „ Majeſté Impériale dans la même ligue, Sa „ Majeſté Très-Chrêtienne, pour prévenir „ un ſi grand malheur, deſiroit avec paſ-„ ſion de contracter avec Sa Majeſté Impe-„ riale une Alliance de paix & d'amitié, „ par le moïen de laquelle la paix de l'Em-„ pire ſe trouvât fermement établie ſur le „ pié des Traitez de Weſtphalie." Comme il n'y avoit rien de plus raiſonnable que ces propoſitions, & que d'ailleurs elles étoient ſoûtenuës par les aparences, l'Empereur ne ſe défendit point d'y condeſcendre; & ce fut cette condeſcendance qui produiſit le Traité de Vienne du 1. Novembre. 1671.

Ceux

1671. Ceux qui le voudront lire reconnoîtront aiſément par la teneur de ce Traité, que l'intention du Roi Très-Chrêtien, en le faiſant, étoit de n'être point troublé par les armes Imperiales dans la guerre qu'il avoit réſolu de faire aux Etats Généraux, & il n'eſt pas mal-aiſé non plus de pénétrer celle de l'Empereur. Il prévoïoit les troubles de Hongrie, & il apréhendoit que le Roi Très-Chrêtien ne s'en mélât directement ou indirectement, ce qui n'auroit pu arriver ſans lui cauſer un préjudice notable. En un mot les deux Monarques avoient chacun leurs vuës à part, qui n'étoient rien moins que d'établir, comme ils diſoient, une entière confiance & amitié entr'eux, mais ſeulement une mutuelle ſûreté dans leurs deſſeins. Je crois même que l'on n'avanceroit rien que de fort probable, quand on diroit, que bien que dans ce Traité ces deux auguſtes Rivaux ſemblaſſent avoir envie de ſe donner le change, ils ne le prirent cependant ni l'un ni l'autre, mais ſe conformèrent ſeulement au tems & aux affaires, ſauf à eux de prendre dans la ſuite d'autres meſures.

Le Roi traite auſſi avec le Duc de Hanover.

Entre les amis & les Alliez du Roi Très-Chrêtien, il ne faut pas oublier le Duc de Hanover, l'un des plus puiſſans Princes de l'Empire. Il avoit toûjours conſervé dans ſon cœur une vénération particulière pour Sa Majeſté, & comme il étoit fortement perſuadé qu'elle ne cachoit aucun deſſein ſecret contre la liberté de l'Empire, & qu'au contraire Sadite Majeſté n'avoit rien plus à cœur que de voir l'Allemagne

magne en Paix & en bonne intelligence avec lui, le Comte de Creci-Verjus * envoié vers ſon Alteſſe pour ce ſujet, n'eut pas de peine à lui faire conclure le Traité de Hanover †. 1671.

J'ai un peu anticipé le tems de ce Traité pour n'être pas obligé d'y revenir. Nous avons vu toutes les précautions, que le Roi prit pour favoriſer ſon deſſein contre les Provinces-Unies: la paix avantageuſe qu'il fit avec les Algeriens qui auroient pu ſans cela incommoder extrêmement la Navigation Françoiſe: la priſe de la Lorraine entière, d'où le Duc fut contraint de s'enfuir, & d'aller chercher un azile auprès de l'Empereur: & l'accompliſſement du Mariage de Mr. le Duc d'Orléans avec la Princeſſe Palatine. Ajoûtons y l'Alliance du Prince de Wirtemberg & celle du Duc de Savoïe, par laquelle celui-ci s'étoit engagé de fournir au Roi trois mille hommes qui furent emploïez en Catalogne; & il faudra convenir qu'il ne ſe pouvoit rien de mieux concerté que les deſſeins du Roi. Il n'y eut en même tems rien de moins ſecret: Sa Majeſté n'en faiſoit preſque point miſtère, & lorsqu'au mois de Decembre, les Ambaſſadeurs des Etats voulurent lui faire des avances de ſatisfaction, de la part de leurs Maîtres, ſur toutes les prétenduës inobſervations & contraventions qui pourroient être arrivées de leur côté, Sa Majeſté refuſa de les recevoir,

Précautions de la France, avant que de commencer la guerre contre la Hollande. *Memoires Politiques de Mr. du Mont. Memoires de Temple.*

* *Le même qui fut depuis Ambaſſadeur Extraordinaire au Traité de Riſwick.*

† *Il eſt du 10. Decembre 1672.*

1671. cevoir, & ne diſſimula point ſon reſſentiment. Cependant on a voulu dire que les Etats avoient été ſurpris, & que cette ſurpriſe avoit été la véritable cauſe de la déroute de leurs affaires, mais j'avouë que je ne comprens pas ſur quel fondement on peut avancer cette propoſition: la ſeule offre de ſatisfaction dont je viens de parler ſuffit pour faire voir qu'ils étoient inſtruits de l'état des choſes, & d'ailleurs ils avoient à la Cour du Roi Très-Chrétien un Miniſtre trop clairvoïant pour ne ſe pas apercevoir de ce qui ſe paſſoit; auſſi eſt-il bien certain qu'il s'en aperçut non ſeulement ſur la fin, mais auſſi dès le commencement: & ce ne fut que ſur les avis réïterez qu'il en donna aux Etats Généraux, que leurs Hautes Puiſſances réſolu[illegible] de rechercher l'Alliance de l'Eſpagne. Au reſte, ſi le Païs ſe trouva, pour ainſi dire, envahi tout d'un coup, il n'en faut attribuer la faute qu'à la mauvaiſe adminiſtration, & à la lâcheté des Soldats. Le Chevalier Temple le dit en deux mots au commencement de ſes Mémoires. " Les „ Troupes, dit-il, étoient ſans Général, & „ qui pis eſt ſans courage. Il n'y avoit que „ la Flote qui fût exemte de ce mal con„ tagieux, en aiant été préſervée par la pru„ dence admirable de l'Amiral de Ruiter.

Le Roi prévient l'Empereur ſur les preparatifs de guerre contre les Hollandois.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi ſut parfaitement ſe prévaloir de tout ce deſordre; & de crainte que la Maiſon d'Autriche ne prît l'allarme au bruit des grans préparatifs de guerre qu'il faiſoit, il ordonna dès le mois de Janvier au Commandeur de Gremonville, qui réſidoit à Vienne de ſa part, de déclarer

rer ouvertement à Sa Majeſté Impériale 1671.
„ que l'orgueil & l'inſolente proſpérité des
„ Hollandois aiant attiré ſon indignation *Mémoires Politiques de Mr. du Mont.*
„ par une infinité d'endroits, il avoit en-
„ fin réſolu de les châtier. Que pour cet
„ effet, il avoit donné ſes ordres pour l'é-
„ quipage de cinquante puiſſans Navires de
„ guerre, & pour un armement non moins
„ conſidérable par terre. Que néanmoins
„ ſes intentions n'avoient reçu aucun chan-
„ gement ni alteration à l'égard de l'Em-
„ pire, lequel il deſiroit toûjours de main-
„ tenir dans ſa liberté & tranquilité, &
„ qu'ainſi il eſperoit que Sa Majeſté Impé-
„ riale ne prendroit aucun ombrage de l'Ar-
„ mement qu'il faiſoit, ni ne voudroit point
„ s'intéreſſer en aucune manière, directe-
„ ment ou indirectement, dans la cauſe de
„ ſes ennemis." Sa Majeſté envoïa en mê-
me tems le Marquis de Villars à Madrid, pour y faire de ſemblables Déclarations, & pour tâcher de plus d'engager la Reine dans ſon parti. Cette entrepriſe étoit d'autant plus difficile, que l'intérêt de la Couronne d'Eſpagne & celui des Etats Généraux étoient devenus comme inſéparables depuis le Traité des Pirenées. Mais le Roi n'en trouvoit point qui fuſſent au deſſus de ſes vaſtes deſſeins. D'ailleurs il avoit chargé le Marquis de Villars de certaines propoſitions, qui auroient peut-être ébranlé toute autre Princeſſe que celle qui gouvernoit alors en Eſpagne. Il devoit entr'autres choſes lui offrir de remettre par proviſion, entre les mains du Gouverneur des Païs-bas, toutes les Places cédées par le Traité d'Aix-

la-

1671. la-Chapelle, pour les tenir & garder juſqu'au jour de la Majorité du Roi. Mais ces propoſitions furent conſtamment rejettées; & l'Eſpagne, qui depuis tant de ſiècles ſe piquoit d'une Politique toute généreuſe, païa au double en cette occaſion tout ce qu'elle avoit pu devoir juſqu'alors à la Hollande.

On voit par là avec quel empreſſement le Roi recherchoit l'Alliance, ou du moins la Neutralité de tous les Etats voiſins de ſon Roïaume. Il n'en excepta pas même les moins puiſſans, & ceux qui ſe trouvoient le moins en état de lui nuire, tant ſa précaution étoit judicieuſe & circonſpecte. On eût dit, à entendre le langage de ſes Miniſtres de tous côtez, qu'il étoit réduit à craindre pour ſes propres Etats, bien loin d'avoir envie de conquerir ceux des autres. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de reconnoître par le ſtile de tous les Traitez que le Roi fit en ce tems-là, avec tous les Princes dont nous avons parlé.

1672. Sa Majeſté avoit auſſi envoïé diverſes perſonnes à Liège, pour y diſpoſer le Chapître & les Magiſtrats en ſa faveur; & l'Electeur de Cologne, qui en étoit Evêque, n'avoit rien négligé pour parvenir à la même fin. Mais tout cela aiant été inutile, parce que les Liègeois ne crurent pas qu'il fût à propos pour eux de porter eux-mêmes la guerre chez leur principal voiſin, le Roi leur accorda la Neutralité, & leur écrivit cette Lettre, pour les en aſſurer, quand il fut ſur le point de faire marcher ſon Armée en Campagne.

Il en uſe de même envers le Chapitre de Liège.

* *Très*

* *Très-chers & bien aimez,* 1672.
Ce que nous avons ordonné à M. de Maiſons, Gentilhomme ordinaire de notre maiſon, de vous dire de notre part, vous donnera un nouveau témoignage de notre affection en votre endroit; & du ſoin que nous avons de protéger & conſerver votre liberté & neutralité, contre ceux de vos voiſins qui pourroient avoir la penſée d'entreprendre quelque choſe à l'encontre. Nous raportant, quant au reſte, à ce qui vous ſera dit de notre part, par ledit Sieur de Maiſons, pour vous expliquer notre favorable intention à votre égard. Nous ne ferons pas la préſente plus longue, ſinon pour prier Dieu qu'il vous prenne en ſa garde.

Malgré cette promeſſe on ne laiſſa pas, comme je le dirai bien-tôt, de s'emparer un mois après de Maſeik, & même de le fortifier à cauſe de la commodité du paſſage, cette Ville étant ſituée entre Ruremonde & Maeſtricht. On en fit de même de Frêre qui n'en eſt pas fort éloignée; & ce qui doit paroître plus extraordinaire, Tongres fut pillée comme une Ville ennemie. Les Liègeois eurent extrèmement à ſouffrir pendant cette guerre. Pour ne vouloir être les ennemis de perſonne, ils furent traitez comme ennemis d'un chacun. La France occupa leur Païs de ſes armes, & non contente de s'être emparée des meilleures Places, elle le ſurchargea de Contributions & de Fourages. Ce ne fut pas tout encore. L'Eſpagne & la Hollande éxigèrent de ſemblables Contributions de leur

* *Cette Lettre fut écrite de Verſailles le 7. Avril 1672.*

1672. leur côté, prétendant qu'on ne devoit pas leur accorder moins qu'à la France, de ſorte que Liège ſe trouva comme abandonné à la diſcretion de tous les Partis; tant il vrai, dit l'Auteur de ces Mémoires, qu'il n'eſt pas toûjours permis à un Etat de demeurer en paix quand il le ſouhaite.

Enfin le Roi de France pour n'être pas chargé du blâme de faire la guerre ſans la déclarer, fit publier à Paris au mois d'Avril 1672. la Déclaration ſuivante.

Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies.

„ La mauvaiſe ſatisfaction que Sa Ma-
„ jeſté a de la conduite que les Etats Gé-
„ néraux des Provinces-Unies ont eu de-
„ puis quelque tems en ſon endroit, étant
„ venuë ſi avant, que Sa Majeſté, ſans
„ diminution de ſa gloire, ne peut diſſi-
„ muler plus long-tems l'indignation qui
„ lui eſt cauſée par une manière d'agir ſi
„ peu conforme aux grandes obligations
„ dont Sa Majeſté & les Rois ſes Prédeceſ-
„ ſeurs les ont comblez ſi généreuſement;
„ Sa Majeſté a déclaré, comme elle déclare
„ préſentement, qu'elle a arrêté & réſolu
„ de faire la guerre auxdits Etats Géné-
„ raux des Provinces-Unies, tant par mer
„ que par terre: ordonne par conſéquent
„ Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux &
„ Serviteurs de courir ſus aux Hollandois,
„ & leur défend d'avoir ci-après aucun
„ commerce, communication, ni intel-
„ ligence avec eux, ſur peine de la vie.

„ Pour le même effet a auſſi Sadite Ma-
„ jeſté révoqué par la préſente toutes Per-
„ miſſions, Paſſeports, Sauvegardes, ou

„ Sauf-

„ Sauf-conduits qu'elle auroit pu accorder 1672.
„ par le paſſé, ou qui auroient pu être ac-
„ cordez par ſes Lieutenans Généraux &
„ autres Officiers, contraires au contenu de
„ la préſente, les déclarant tous nuls & de
„ nulle valeur, défendant auſſi à qui que
„ ce ſoit d'y avoir aucun égard.

„ De plus mande & ordonne Sadite Ma-
„ jeſté à Mr. le Comte de Vermandois,
„ Grand Maître, Préſident & Sur-Inten-
„ dant Général de la Navigation & Com-
„ merce du Roïaume, aux Maréchaux de
„ France, Gouverneurs & Lieutenans Gé-
„ néraux pour Sa Majeſté dans ſes Provin-
„ ces & Armées, Maréchaux de Camp,
„ Colonels, Meſtres de Camp, Capitai-
„ nes, les Chefs & Conducteurs de ſes ar-
„ mées tant à pié qu'à cheval, François &
„ Etrangers, & tous autres ſes Officiers
„ qu'il apartiendra, de faire mettre à exé-
„ cution le contenu de la préſente, cha-
„ cun à ſon égard, ſous ſon diſtrict & ju-
„ riſdiction. Car tel eſt le plaiſir de Sa
„ Majeſté, laquelle veut & entend que la
„ préſente ſoit publiée & affichée en toutes
„ ſes Villes tant Maritimes qu'autres, &
„ en tous les Ports, Havres & autres lieux
„ de ſon Roïaume, où il ſera de beſoin,
„ afin que perſonne n'en prétende cauſe
„ d'ignorance. Fait au Château de Ver-
„ ſailles le 6. Avril 1672. &c.

Et plus bas.

„ Il eſt ordonné à Charles Canto, Crieur
„ ordinaire de Sa Majeſté, de publier &

1672. „ faire afficher par tous les lieux de cette „ Ville, Faubourgs, Bailliages & Vicomté de Paris, où beſoin ſera, l'Ordonnance du Roi, du 6. de ces préſens mois & an, afin qu'on n'en prétende cauſe „ d'ignorance. Fait le 6. Avril 1672. &c.

Autre Déclaration pour retenir les Hollandois établis en France.

Mais comme le Roi par ſa Déclaration de guerre ne prétendoit pas chaſſer de ſon Roïaume les riches Hollandois qui y étoient habituez, qui bien loin de lui aporter aucun préjudice, pouvoient lui procurer beaucoup de profit; il fit publier preſque en même tems cette autre Déclaration pour les raſſûrer.

De Par le Roi.

„ Sa Majeſté étant informée que les „ Hollandois qui ſe trouvent préſentement „ en ce Roïaume, ont crainte d'être moleſtez en leurs perſonnes, & troublez en „ la jouïſſance de leurs biens, en conſéquence de l'Ordonnance du 6. de ce „ mois, par laquelle Sa Majeſté a déclaré „ qu'elle vouloit faire la guerre aux Etats „ Généraux des Provinces-Unies du Païs-Bas, tant par mer que par terre, & ordonné à cet effet à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Serviteurs de courir ſus aux Sujets desdits Etats, & leur a défendu d'avoir aucun Commerce, Intelligence ni „ Communication avec eux, ſur peine de „ la vie; & Sa Majeſté voulant donner à „ connoître ſes intentions au regard des „ Particuliers de cette Nation, qui ſe ſont „ habituez en ce Roïaume, ſur la foi des

„ Trai-

„ Traitez de Paix, & particulièrement de celui de 1662. Sadite Majeſté a ordonné, veut & entend que l'Article dudit Traité de l'an 1662. ſoit exécuté. Au moïen dequoi elle a permis & permet aux Sujets desdits Etats de demeurer en ſon Roïaume pendant le terme de ſix mois, à compter du jour & datte de la préſente Ordonnance, pendant lequel tems ils pourront vendre & tranſporter ſûrement leurs marchandiſes & autres biens: défendant Sadite Majeſté bien expreſſément à tous ſes Sujets de moleſter lesdits Particuliers Hollandois, en leurs perſonnes ou en leurs biens, pour quelque cauſe, occaſion, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt par voïe de juſtice, & le tout en toutes manières comme ils ont pu faire devant la publication de ladite Ordonnance du 6. du préſent mois. Enjoint & ordonne Sadite Majeſté à tous Gouverneurs, ſes Lieutenans Généraux en ſes Provinces, Intendans & Gouverneurs particuliers de ſes Villes & Places, &c. de tenir la main, un chacun en ſon égard, à l'éxacte obſervation de la préſente, &c. Fait à St. Germain en Laïe le 14. jour d'Avril 1672. &c. 1672.

Diſpoſition de l'Armée du Roi, & en quoi elle conſiſtoit.

Ce fut auſſi-tôt après la Publication de ces deux Déclarations que le Roi mit ſur pié une Armée, que quelques-uns font monter à cent dix-huit mille deux cens ſoixante-cinq hommes d'Infanterie, & vingt ſix mille ſept cens ſoixante de Cavalerie: & d'autres à ſix vingt mille hommes ſeulement. *Mémoires Politiques*

1672. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit compoſée des plus belles Troupes que l'on eût jamais vuës, & de l'élite de toutes les Nations de l'Europe Chrêtienne. Il y avoit trois mille Anglois, trois mille Catalans, trois mille Genois, ſix mille Savoïards ou Piémontois, dix mille Suiſſes de nouvelle levée, ſans compter les anciens Régimens, & douze cens Chevaux Allemans: & ce qui parut plus nouveau & plus extraordinaire, un Régiment de Cavalerie Suiſſe, dont le Roi voulut eſſaïer de ſe ſervir, afin que s'il réüſſiſſoit, il en pût tirer d'autres à l'avenir. Mais le peu de ſuccès qu'il eut, fit que Sa Majeſté ne ſongea pas à en lever davantage. Cette formidable Armée fut partagée en trois Corps: le premier, qui étoit la grande Armée, ſous le Commandement du Roi: le ſecond ſous celui du Prince de Condé, & le troiſième ſous le Vicomte de Turenne. Le rendez-vous général fut à Charleroi, d'où les trois Armées marchèrent à la queuë l'une de l'autre aux environs de Maeſtricht, & de là vers le Rhin. Le Roi équipa auſſi pluſieurs Vaiſſeaux de guerre pour joindre à la Flote Angloiſe.

de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple. Hiſt. de la Guerre de Hollande.

Partage prétendu des Provinces-Unies entre les Rois de France & d'Angleterre.

Ainſi l'on pouvoit dire que toutes les forces des deux plus puiſſans Roïaumes de la Chrêtienté étoient aſſemblées pour ruïner cette République. L'on dit là-deſſus, & ſur tout en Hollande, une choſe aſſez particulière, ſavoir que les deux Rois, ne doutant aucunement du ſuccès de leur entrepriſe, partagèrent entr'eux par avance les Provinces qu'ils alloient attaquer. Mais c'eſt

c'eſt un conte qui ſe fait de tous les puiſ- 1672.
ſans armemens, tellement qu'il n'y a point d'apparence d'y ajoûter foi. Ce que l'on peut dire, c'eſt qu'ils convinrent entr'eux par où chacun devoit attaquer, & qu'au cas que le ſuccès répondît à leurs eſpérances, ils ajuſteroient enſuite leurs prétenſions. Mais il y a bien de la différence entre partager des Conquêtes que l'on n'a point faites, & prendre des meſures pour celles que l'on fera. Une preuve que les choſes ſe ſont paſſées de la manière qu'on vient de dire, c'eſt qu'après que le Roi ſe fut emparé de trois Provinces que l'on mettoit dans ſon partage, il marcha contre celle de Hollande qu'on diſoit être du partage du Roi d'Angleterre. Or le Roi n'eût eu garde de vouloir empiéter ſur le partage de ſon Allié. L'on ſait même qu'après avoir pris Naerden, Oudewater, & Woerden, qui ſont de la Province de Hollande, l'on ne vit point qu'il les remît entre les mains du Roi d'Angleterre, ce qu'il auroit fait ſans doute, ſi ce partage imaginaire eût été auſſi réel qu'on nous le veut perſuader. Quoi qu'il en ſoit, les Hollandois voïant de ſi grans préparatifs contr'eux, commencèrent à connoître qu'ils alloient avoir de puiſſans Ennemis ſur les bras. En effet, ils avoient grand ſujet de craindre, car ils n'avoient conſervé que vingt-cinq mille hommes pendant la Paix, s'imaginant que cela leur ſuffiroit contre les Princes d'Allemagne, qui étoient trop foibles pour les oſer attaquer; & qu'à l'égard des Couronnes de France & d'Angleterre, il y en auroit une

1672. qui les mettroit à couvert des entrepriſes de l'autre. Cela paroiſſoit auſſi devoir être comme ils ſe l'étoient imaginé; mais les brigues que le Roi avoit faites, aiant eu l'effet qu'il prétendoit, le Roi d'Angleterre oublia ſes véritables intérêts, qui étoient de ne pas rendre le Roi T. C. ſi puiſſant.

Examinons maintenant quelles furent les cauſes prochaines de la ſubite déſolation de ces Provinces, à l'arrivée des armes Françoiſes. J'en trouve deux principales, ſans prétendre en exclure pluſieurs autres particulières & plus éloignées. L'une étoit la ſécurité, &, pour ainſi dire, la profonde létargie où elles étoient tombées, & l'autre les diviſions inteſtines qui troubloient leur Etat.

Cauſes de la déſolation des Provinces-Unies. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.*

Quant au premier point, il eſt aiſé d'en reconnoître l'importance & la vérité tout à la fois. Un commerce opulent avoit enrichi les Peuples, & les avoit accoûtumez à mépriſer le métier des armes. Une paix qui duroit depuis vingt ans par terre, preſque ſans interruption, les avoit rélâchez & remplis de confiance à un point, qu'ils ne ſe ſoucioient ni de Fortifications, ni d'Armées, & qu'ils ſe perſuadoient que les Places fortes de leurs voiſins ſuffiſoient pour les mettre à couvert de tout.

Quant au ſecond point, il éclata trop viſiblement & trop malheureuſement, pour être revoqué en doute. Deux Factions découvertes & générales, qui en renfermoient cinquante particulières & ſecrètes, diviſoient l'Etat. L'une de ces Factions étoit celle d'*Orange*, & l'autre celle de *Louveſtein*.

ſtein. La Faction de Louveſtein avoit prévalu ſur l'autre pendant toute la Minorité du Prince, ſous la direction des *de Wit* qui en étoient les Chefs; mais à la fin elle ſuccomba, & celle d'Orange vint à prévaloir à ſon tour. Par malheur pour la Faction de Louveſtein, l'irruption de la France ſe fit en ce tems-là, & comme elle avoit encore la principale adminiſtration des affaires en main, elle ne manqua pas de ſe trouver chargée de tous les fâcheux accidens qui ſurvinrent. Celle d'Orange au contraire en profita, & il ſeroit difficile de dire au vrai ce qui contribua le plus au rétabliſſement du Prince, dans toutes les Charges & Dignitez de ſes Ancêtres, ou l'infortune de ſon Païs, ou l'amour que les habitans lui portoient. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt qu'il y fut remis malgré le Penſionnaire de Wit, & qu'il eut le plaiſir de le voir lui-même entre les trois Députez qui lui portèrent la nouvelle de la réſolution que les Etats venoient de prendre en ſa faveur, touchant ſon avancement à la Charge de Capitaine & d'Amiral Général, & qui lui dreſſèrent ſes inſtructions. 1672.

A ces deux cauſes immédiates & principales des calamitez qui affligèrent cette année ces malheureuſes Provinces, j'en ajouterai une troiſième, qui ne me paroît pas moins conſidérable. Je veux parler de leur trop grand ménage, qui les avoit portées à ne retenir que vingt-cinq mille hommes pour toutes Troupes, & à rejetter les prudentes propoſitions que l'Eſpagne leur avoit faites à diverſes fois, d'entrer avec elle

1672. dans un Traité de ſubſides, en faveur de l'Angleterre & de la Suède, par le moïen duquel ces deux Couronnes fuſſent encouragées & perſuadées à maintenir la Triple Alliance. C'eſt le vice ordinaire des Républiques que le ménage; mais c'étoit particulièrement celui des Provinces-Unies, tout opulentes qu'elles étoient; & cela ne paroîtra pas étrange, ſi l'on conſidère qu'elles n'étoient preſque compoſées que de Marchands, accoûtumez à amaſſer richeſſes ſur richeſſes & à peu dépenſer. Ce qu'il y avoit de pis encore, c'eſt que le peu de Troupes que les Etats avoient conſervées, étoient en fort mauvais ordre, & tombées dans une relâchement de diſcipline & de courage ſans égal. Les Fortifications étoient ruïnées par tout, & les Magaſins mal pourvus. Ce n'eſt pas que les Magiſtrats négligeaſſent de propos déliberé la ſûreté publique, ni qu'ils fuſſent mal intentionnez, comme le peuple ſe le perſuada fauſſement depuis; mais encore un coup ils craignoient la dépenſe, & ils étoient diviſez entr'eux.

Nonchalance des Etats Généraux. *Mem. Id. Ibid.*

Pierre Grotius, qui ſoûtenoit ſi bien la réputation de ſon père Hugues, étoit en ce tems-là Ambaſſadeur des Etats auprès du Roi Très-Chrêtien. Ce fut lui qui préſenta à Sa Majeſté la Lettre ſatisfactoire de Leurs Hautes Puiſſances, dont nous avons raporté l'Extrait ci-devant. Il avertiſſoit ſes Maîtres avec tant de ponctualité & d'éxactitude de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour de France, à leur préjudice, qu'ils ne purent abſolument ignorer, que les grans préparatifs

paratifs du Roi Très-Chrêtien, étoient deſtinez contre eux. Cependant on peut dire qu'ils ne profitèrent pas de cette connoiſſance comme ils auroient pu faire, & qu'ils ne travaillèrent que foiblement à leur conſervation. Quelque tems après (ſavoir au mois de Février 1672.) ils apprirent que le Roi d'Angleterre étoit de la partie, & qu'il avoit contracté une Alliance offenſive & défenſive avec le Roi T. C. 1672.

D'abord ils ne le crurent pas, aiant peine à comprendre quel motif d'intérêt pouvoit engager l'Angleterre dans une guerre contr'eux, de concert avec la France. De plus, il étoit venu tout nouvellement un Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique avec des paroles de paix & d'union, & avec des proteſtations de vouloir continuer de vivre avec eux dans la bonne amitié & correſpondance, qui y avoient été établies par la Triple Alliance. C'étoit le Chevalier Downing. Il eſt vrai que ce Miniſtre leur avoit demandé deux grans points, ſavoir, le ſalut du Pavillon, & une ſatisfaction ſur l'affaire de Surinam *, qui duroit depuis ſi long-tems. Mais comme on étoit accoûtumé à entendre parler ainſi les Anglois, on n'y avoit pas fait d'attention, & l'on n'avoit point cru que le refus de les ſatisfaire ſur ces deux points, fût capable de

* *Surinam dans la Guiane en l'Amerique Meridionale, eſt une des principales Colonies des Hollandois, qui l'ont conquiſe de bonne guerre ſur les Anglois; neanmoins ceux-ci en demandoient la reſtitution, & prétendoient de plus que tous les Vaiſſeaux Hollandois, quels qu'ils fuſſent, devoient baiſſer Pavillon devant les moindres Vaiſſeaux Anglois.*

1672. les porter à une guerre auſſi préjudiciable pour eux que celle-là. A la fin pourtant on en fut convaincu, & l'on réſolut auſſitôt un armement de ſeptante-deux Navires de guerre, & une levée de vingt mille hommes en Allemagne; mais il étoit trop tard. La Flote de Smirne fut attaquée avant que l'armement naval fût prêt, & quand il fut queſtion de tirer les Troupes d'Allemagne, la plûpart des Princes s'en excuſèrent: peu d'entr'eux ſachant au vrai de quel côté l'orage devoit tomber, & ne jugeant pas à propos de ſe défaire de leurs Troupes dans une pareille conjoncture.

Meſures qu'ils prirent pour ſe défendre.

Cependant par un bonheur qui tient du prodige, la Flote de Smirne fut préſervée du danger qui la menaçoit. Le Sr. Glarges, Agent pour Meſſieurs les Etats à Calais, aiant apris que les Anglois avoient équipé une Flote de 38. Navires, qu'ils avoient diviſée en trois Eſcadres, pour attaquer celle qui venoit de Smirne richement chargée, dépécha pluſieurs Galiotes pour en avertir la Flote Hollandoiſe, qui n'avoit que ſix Vaiſſeaux d'eſcorte, pour convoïer les 7. Navires de Smirne, & ceux d'Eſpagne, montant en tout à 72. Voiles. On réſolut de deſcendre par la Manche, après avoir auſſi diviſé cette Flote en trois Eſcadres. Quand elle fut arrivée près de l'Ile de Wight, voguant doucement, parce que le vent étoit foible, neuf Frégates Angloiſes s'avancèrent vers elle à hautes voiles. Leur deſſein étoit de paſſer par derrière & à côté au travers de la Flote Marchande qui s'étoit rangée en demi-lune; mais aiant trou-

Leur Flote marchande venant de Smirne attaquée & préſervée.

vé

vé de la réſiſtance, les Anglois tirèrent quelques coups de canon pour avoir du ſecours de Portland. Il leur vint en effet quelques Vaiſſeaux, qui attaquèrent de nouveau la Flote de Hollande; mais un brouillard épais qui s'éleva, joint au vent contraire & à une forte marée, la préſerva de ce danger, à l'exception de 3. Vaiſſeaux chargez de ſel, que leur peſanteur empêchoit de ſe remuer aiſément. La main de Dieu fit ce coup-là en faveur de la Hollande, qu'elle avoit réſolu d'affliger, & non pas de perdre. On admira particulièrement le retour heureux d'un Vaiſſeau nommé le *Conſtantin*, qui arriva tout ſeul de Cadix, chargé de cent dix-huit Caiſſes de pièces de huit, & de quantité de barres d'argent. 1672

Ce ſecours ne pouvoit venir plus à propos. Le Roi étoit en Campagne à la tête de trois nombreuſes Armées, & l'Evêque de Munſter marchoit vers la Friſe avec la ſienne, qui étoit groſſie des Troupes de Cologne. Le péril preſſoit, & il n'y avoit plus moïen de temporiſer; ce qui obligea les Etats à faire un fort bon parti à ceux qui voudroient s'attacher à leur ſervice. Ces avantages attirèrent quelques Etrangers; le plus conſidérable de tous pour le ſervice, fut le Général Wurts qui étoit Allemand de Nation, & qui avoit déja ſervi la République. Le Comte de Waldeck, qui étoit du même Païs, vint auſſi ſur la fin de la Campagne. Le Prince d'Orange leva un Régiment de Gardes d'Infanterie, dont le Fils du Rhingrave, qui étoit Gouverneur de Maeſtricht, fut fait Colonel.

1672. C'étoit un Seigneur parfaitement bien fait, mais qui n'avoit pas encore grande expérience dans le métier de la guerre: cependant il s'y aquit tant de connoiſſance en trois ou quatre ans, qu'il auroit été capable de devenir un jour grand Capitaine, s'il n'eût pas été tué au ſiège de Maeſtricht, ainſi que je le raporterai en ſon lieu. Comme les bons Officiers étoient rares, un nommé Siffer, que l'on avoit vu ſimple Lieutenant dans un autre Corps, il n'y avoit que fort peu de tems, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment, parce qu'il ſavoit faire l'exercice mieux que les autres. Outre ce Régiment les Etats donnèrent encore au Prince d'Orange une Compagnie de Gardes du Corps, une autre de Suiſſes, avec un Régiment de Gardes de Cavalerie, & un de Dragons.

Outre la dépenſe que les Etats furent ainſi obligez de faire pour l'Armée de terre, ils en firent encore une bien plus conſidérable pour former une Armée navale. Ils appréhendoient ſur toutes choſes que celles de France & d'Angleterre jointes enſemble, ne fiſſent une deſcente ou en Hollande, ou en Zélande, ce qui auroit été la ruïne entière du Païs qui n'eſt point fortifié de ce côté-là. Et de fait comme ils s'étoient toûjours vus aſſez puiſſans ſurmer pour réſiſter à leurs Ennemis, ils ne s'étoient jamais mis en peine d'y faire aucuns ouvrages. Du côté où le Roi devoit venir, ils n'avoient pas la même aprehenſion. Car outre qu'il y avoit de grandes Rivières à traverſer, ils croïoient encore

que

que le Roi s'arrêteroit devant Maeſtricht, où ils avoient fait entrer une puiſſante Garniſon. D'ailleurs comme peu de monde ſavoit la guerre parmi eux, & qu'ils jugeoient de celle qui alloit commencer, par celles qu'ils avoient euës autrefois dans leur Païs; ils s'imaginoient que chaque Place étoit capable de tenir des années entières. Cependant Wurts, qui avoit plus d'expérience que les autres, leur aiant dit qu'il ne faloit pas faire fond là-deſſus, leur propoſa d'abandonner pluſieurs Places, pour ne conſerver que celles qui pouvoient faire plus de réſiſtance. Mais la plûpart qui avoient leur bien du côté de celles qu'on propoſoit d'abandonner, s'oppoſèrent à cette réſolution. Par ce moïen l'intérêt particulier aiant prévalu par-deſſus l'intérêt public, on conſerva pour le moins trente Places. Mais comme on n'avoit pas aſſez de monde pour mettre dedans, il manquoit quelque choſe dans chacune; tellement que quand le Roi parut devant, il en vint à bout comme il voulut. 1672.

J'ai dit ci-devant que le Roi avoit donné rendez-vous à ſes Troupes auprès de Charleroi; le Prince de Condé aſſembla les ſiennes autour de Sedan, & en partit le premier pour ſe rendre à Maeſtricht. Il vint camper auprès de Maſeik à cinq lieuës au delà de Maeſtricht: le Roi à Viſé à deux lieuës en deça, & le Comte de Chamilli avec un Camp volant à Tongres, à quelques lieuës à côté. Comme Maſeik & Viſé ſont tous deux ſur la même Rivière que Maeſtricht, on empêcha de rien entrer de- Rendez-vous général de l'Armée du Roi.

1672. dans, ce qui fit croire qu'on avoit deſſein de l'aſſiéger. Le Roi fut même reconnoître cette Place de deſſus une hauteur. Cependant quelques Volontaires s'étant aprochez de la Ville, & aiant voulu faire le coup de piſtolet, le Marquis de Sauveboeuf fut bleſſé dangereuſement; mais le Roi empêcha que la choſe n'allât plus avant, faiſant ſoûtenir ces Volontaires par un Eſcadron de ſes Gardes; & l'eſcarmouche s'étant terminée de cette ſorte, chacun s'en retourna au Camp. Deux jours après l'on tint Conſeil de guerre dans une maiſon où le Roi étoit logé vis-à-vis de Viſé. Le Duc d'Orléans qui avoit ſuivi le Roi, étoit de ce Conſeil, avec le Prince de Condé qui étoit venu exprès de ſon Armée. Le Vicomte de Turenne en étoit auſſi, & aiant tous été d'avis qu'il étoit dangereux d'aſſiéger Maeſtricht, où l'on faiſoit état qu'il y avoit dix mille hommes, on prit le chemin du Rhin, où il s'en faloit beaucoup qu'il n'y eût ſi groſſe Garniſon dans les Places. Le Comte de Chamilli eut ordre de reſter auprès de Tongres, pour s'oppoſer aux courſes de la Garniſon de Maeſtricht, & ou y jetta des Troupes auſſi bien qu'à Maſeik, ces lieux étant des dépendances de l'Evêché de Liège, qui apartenoit à l'Electeur de Cologne. On fortifia même, comme j'ai dit, ces deux Places, de peur que le Comte de Chamilli étant obligé d'aller ailleurs, les Troupes qui étoient dans Maeſtricht n'en vinſſent inſulter les Garniſons.

Le

Le Prince de Condé marcha quatre ou cinq lieuës devant le Roi, & quoi-qu'il falût quantité de vivres pour faire subsister deux Armées si nombreuses, on n'y ressentit aucune incommodité. Les Païsans en aportoient de dix lieuës à la ronde, & le Roi avoit mis un si bon ordre à toutes choses, qu'ils y venoient en aussi grande sûreté, que si l'on eût été au milieu de la paix. Ces deux Armées firent une marche de huit jours, sans qu'on rencontrât personne, si ce n'est deux cens hommes qui s'étoient retranchez sur le bord du Rhin. Le Prince de Condé les fit attaquer, & ils furent tous pris, après avoir fait leur décharge dont ils tuèrent le Chevalier de la Rochefoucaut, Frère du Prince de Marsillac, avec dix ou douze Soldats. 1672.

Le Prince de Condé aiant passé outre, laissa Orsoi & Rhinbergue derrière lui, & fut assiéger Wesel, qui est sur le Rhin. Le Roi arriva en même tems devant Orsoi, qui est sur le même fleuve, & pendant qu'il y mettoit le siége, il envoïa le Vicomte de Turenne devant Burik, qui est vis-à-vis de Wesel de l'autre côté du Rhin. Quoi que chacun connût la puissance du Roi, on ne laissa pas d'être étonné de lui voir faire trois siéges à la fois. Cependant la promtitude avec laquelle ils furent achevez, eut lieu de surprendre bien davantage. Orsoi ne tint que vingt-quatre heures, Burik de même, & Wesel guère plus. A Orsoi les François voïant que le Roi n'avoit point de réponse du Gouverneur qu'il avoit envoïé sommer, s'en allèrent tambour battant

Siéges d'Orsoi, de Burik, & de Wesel.

1672. tant pour relever la tranchée; & ce Gouverneur, qui avoit peine à ſe déterminer, en fut ſi ſurpris, qu'il ſe rendit à l'heure même. La Ville fut donnée au pillage, & il y eut des Soldats qui y gagnèrent plus de quatre mille francs. Cependant le jeu & la debauche les rendirent bien-tôt auſſi gueux qu'ils étoient auparavant; car on en vit le lendemain, qui après avoir joué la veille cent piſtoles ſur une carte, n'avoient pas un ſou: d'autres, qui après avoir fait des excès extraordinaires, mouroient de faim deux jours après. Comme Weſel étoit une Place d'importance, & qui ſe pouvoit défendre plus long-tems, le Gouverneur fut condamné à avoir le cou coupé. Mais ſoit qu'il eût des amis auprès du Prince d'Orange, & de ceux qui avoient le plus d'autorité dans les Etats; ou qu'il eût quelque excuſe qui ſervît à le juſtifier, on ne le fit pas mourir; le Bourreau lui paſſa ſeulement l'épée au deſſus de la tête, comme il étoit à genoux, & avoit les mains liées, tellement qu'on eût dit effectivement qu'il avoit eu deſſein de lui couper le cou. Le Gouvernement de Weſel fut donné au Comte d'Eſtrades, qui avoit rendu de grans ſervices en pluſieurs occaſions; mais qui d'ailleurs avoit de bonnes connoiſſances dans le Païs, où il avoit été Ambaſſadeur long-tems, ce qui fit que le Roi l'en conſidéra davantage.

De Weſel le Prince de Condé marcha à Rées, qui ne fit point de réſiſtance, & de Rées à Emerik, pendant qu'il envoïa Beauvezé, Brigadier de Cavalerie, à Deudekom

kom où il n'y avoit qu'une petite Garniſon. Elle s'enfuit dès qu'elle vit les Troupes Françoiſes. Emerik ſuivit l'exemple de tant de Places qui s'étoient déja renduës, & il n'y avoit plus que Rhinbergue qui tînt, de toutes celles que les Hollandois poſſédoient en ces quartiers-là. Mais le Roi y aiant mis le ſiège, il étonna tellement le Lieutenant de Roi*, qui à cauſe de la jeuneſſe du Gouverneur, y avoit le principal Commandement, qu'il ſe rendit ſans coup férir. Ce fut le premier de tous à qui l'on accorda de ſortir avec ſa Garniſon, tous les autres aiant été faits priſonniers de guerre. On l'envoïa à Maeſtricht; mais en étant ſorti quelque tems après pour aller à l'Armée, le Prince d'Orange le fit arrêter & lui fit couper le cou comme à un lâche. 1672.

Embarras de l'Armée du Roi pour paſſer le Rhin.

Après la priſe de toutes ces Places, qui ſubirent le joug en moins de tems qu'il n'en faloit pour en porter la nouvelle à Paris, l'Armée ſe trouva embaraſſée pour paſſer plus avant, parce que les Hollandois étoient accourus à la défenſe de l'Iſſel † & s'étoient retranchez ſur ſes bords. Le lit de cette Rivière n'eſt point large, comme celui du Rhin, mais il eſt plus profond, & les bords en ſont difficiles, tellement que le Roi, avant d'entreprendre de la paſſer, voulut

Le Prince de Condé va reconnoître le paſſage. *Hiſtoire de la guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III. Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

* *Il ſe nommoit* Oſſeri, *Irlandois de Nation.*

† *C'eſt à dire* le nouvel Iſſel, *qui eſt un Canal que fit faire autrefois Druſus, beau-fils de l'Empereur Auguſte & frère de Tibère. Il prend ſes eaux dans le Rhin à Iſſel Oort, demi-lieuë au deſſus d'Arnhem, puis va ſe perdre à Doeſbourg dans le vieux Iſſel, qui ſe décharge par deux embouchures dans le Zuiderzée.*

1672. voulut ſavoir le ſentiment du Prince de Condé, à qui il écrivit ſur ce ſujet. Ce Prince, tout accoûtumé qu'il étoit aux grandes entrepriſes, trouva celle-ci fort périlleuſe, & le Maréchal de Turenne, qui après la priſe de Burik étoit revenu à l'Armée du Roi, aiant été de même avis, Sa Majeſté ordonna au Prince de Condé de s'informer, ſi l'on ne pourroit point paſſer le Rhin en quelqu'endroit. On prétendoit, en cas que cela fût poſſible, n'avoir du moins que la violence de l'eau à combattre, les Hollandois n'étant pas ſur leurs gardes de ce côté-là. Le Prince de Condé qui ne demandoit pas mieux que de contenter le Roi, s'informa adroitement où il y avoit moins de danger; & un Gentilhomme du Païs lui aiant promis de lui montrer un endroit où l'eau étoit fort baſſe, il commanda au Comte de Guiche, Lieutenant Général, d'y aller à ſa place, parce que s'il y eût été en perſonne les Hollandois en auroient pu prendre du ſoupçon. Ce Comte y étant allé, entra lui-même dans le Rhin avec ſon Ecuïer, étant guidé par le Gentilhomme que lui avoit donné le Prince de Condé; & aiant trouvé l'eau aſſez baſſe à l'entrée & à la ſortie, de ſorte qu'il y avoit fort peu à nager, il en vint faire raport au Prince de Condé, qui en même tems le manda au Roi.

L'Armée ſe diſpoſe à paſſer un bras du Rhin où il y avoit très-peu d'eau.

La joïe du Monarque fut d'autant plus grande à cette nouvelle, qu'en paſſant le Rhin on pouvoit entrer dans le Païs Ennemi, de même qu'en paſſant l'Iſſel, & ſurprendre les Hollandois par derrière. Il partit

tit donc en même tems de ſon Camp, avec toute ſa Maiſon ; & laiſſant le reſte de ſon Armée ſous le Commandement du Vicomte de Turenne, il ſe rendit dans celle du Prince de Condé ſur les dix heures du ſoir. Le Roi s'entretint quelque tems avec lui du ſujet qui l'amenoit ; & après avoir ſoupé au Camp, il remonta à cheval. Le Prince de Condé, le Duc d'Enguien, le Duc de Longueville & pluſieurs autres Seigneurs en firent de même, ne voulant pas manquer une ſi belle occaſion de ſe ſignaler en préſence du Roi. 1672.

Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle.

Toutes ces choſes ne purent ſe paſſer ſi ſecrètement, que les Hollandois n'en fuſſent avertis. Ils ordonnèrent au Comte de Monbas, Commiſſaire Général de leur Cavalerie, de garder ce paſſage ; mais le Prince d'Orange lui aiant promis quelques Troupes de renfort, & ne les lui aiant pas données, du moins à ce qu'il dit pour ſa juſtification, il crut qu'étant dans le Parti des *Louveſteins*, ce Prince le faiſoit à deſſein de le faire périr. D'autres diſent que comme il portoit les armes contre le Roi, dont il étoit né ſujet, ſa conſcience lui faiſoit peut-être là-deſſus quelque reproche. Quoi-qu'il en ſoit, il écrivit aux Députez des Etats, qui accompagnoient le Prince d'Orange, de vouloir donner ce Commandement à un autre, & s'offrit de ſe jetter dans Nimègne. Les Députez des Etats l'aiant trouvé bon, il abandonna le paſſage, & le Welt-Maréchal Wurts reçut ordre de s'y rendre en diligence. Tous ces contretems aiant fait perdre aux Hollandois l'occaſion de ſe re-

1672. retrancher; le Roi ne fut pas plûtôt arrivé ſur le bord du Rhin, qu'il fit mettre du Canon en batterie, qui commença à faire beaucoup de deſordre dans la Cavalerie de Wurts. Elle n'étoit compoſée que de quatre Régimens qui s'étoient retirez ſous des arbres. Son Infanterie, qui n'étoit que de deux Régimens, travailloit à ſe faire un mauvais retranchement de terre, mais il fut impoſſible aux François de voir ce qu'elle faiſoit, parce que le jour ne commençoit pas encore à paroître.

Paſſage du Rhin à Tholhuis, vanté mal à propos par les François. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III. Mémoires MSS.*

Cependant le Régiment des Cuiraſſiers, dont le Comte de Revel étoit Colonel, aiant eu ordre de ſe jetter dans l'eau, il fut ſuivi de pluſieurs perſonnes de qualité, auxquelles ſe joignirent encore tant d'autres gens, qu'une bonne partie de ceux qui avoient été obligez de prendre le large, pour ne pas nuire aux autres, furent noïez dans des trous qui leur étoient inconnus. L'imprudence de ces gens, qui pour n'être pas des derniers à ſe ſignaler aux yeux de leur grand Monarque, s'expoſèrent ſans néceſſité dans les endroits qui n'étoient pas guéables, a donné occaſion aux Hiſtoriens François d'exagerer les difficultez de ce paſſage; juſques-là que pluſieurs d'entr'eux, trompez par la deſcription pompeuſe qu'en a fait Mr. Deſpréaux * avec tout le brillant & tout le merveilleux que peut fournir la Poëſie, aſſurent que *ce Paſſage fut regardé comme une des entrepriſes les plus hardies qui aient*

* *Dans ſon* Epître au Roi.

aient jamais été executées *: *& qu'on ne ſauroit s'imaginer le bruit que fit dans le monde une Action ſi hardie & ſi bien conduite* †. 1672.
D'autres allèrent encore plus loin, & n'eurent pas honte de dire que l'action d'Alexandre, qui paſſa le Granique en préſence d'un Ennemi dont les forces étoient de beaucoup ſuperieures aux ſiennes, n'eſt point comparable à celle du Monarque François, qui, ſi on les en veut croire, tient tout-à-fait du prodige.

Cependant voici ce qu'en penſoit le Comte de Buſſi Rabutin, qui n'eſt pas ſuſpect, puiſqu'étant alors exilé de la Cour, il n'oublioit rien pour rentrer en faveur, & ne laiſſoit pas échaper la moindre occaſion d'exalter la gloire de ſon Prince; & qui d'ailleurs étoit très-capable d'en juger, puiſqu'il étoit parvenu à la Charge de Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Meſtre de Camp Général de la Cavalerie Françoiſe & Etrangère. *Le paſſage du Rhin à nage*, dit-il ‡ dans une Lettre à la Marquiſe de Sevigni, *eſt une belle action, mais elle n'eſt pas ſi téméraire que vous penſez. Deux mille Chevaux paſſent pour en aller attaquer quatre ou cinq cens. Les deux mille ſont ſoûtenus d'une grande Armée où le Roi eſt en perſonne, & les quatre ou cinq cens ſont des Troupes épouvantées par la manière bruſque & vigou-*

* *De Rencourt*, Hiſt. de Louis XIV. Tom. I. pag. 316.

† *Eſſai de l'Hiſt. du Règne de* Louis le Grand &c. Liv. III. pag. 103.

‡ *Lettres du Comte de Buſſi Rabutin. Tom. II. Let. CLXXXV. de la dern. Edit. de Holl. Voïez auſſi* les Batailles Mémorables des François.

1672. *goureuſe dont on a commencé la Campagne. Quand les Hollandois auroient eu plus de fermeté en cette rencontre, ils n'auroient tué qu'un peu plus de gens, & enfin ils auroient été accablez par le nombre. Si le Prince d'Orange avoit été à l'autre bord du Rhin avec ſon Armée, je ne penſe pas que l'on eût eſſaié de paſſer à nage devant lui: & c'eſt ce qui auroit été téméraire, ſi l'on l'avoit hazardé. Cependant c'eſt ce que fit Alexandre au paſſage du Granique. Il paſſa avec quarante mille hommes cette Rivière à nage, malgré cent mille qui s'y oposoient. Il eſt vrai que s'il eût été battu, on auroit dit que c'eût été un fou; & ce ne fut que parce qu'il réüſſit, que l'on dit qu'il avoit fait la plus belle action du monde.* Ajoûtez à cela la ſechereſſe extraordinaire de cette année, la grande ſuperiorité des François, le petit nombre des Troupes de Leurs Hautes Puiſſances, la foibleſſe de leurs retranchemens, le défaut d'Artillerie que Monbas avoit retirée, la lâcheté ou plûtôt la trahiſon de cet Officier, & pluſieurs autres circonſtances de cette nature, on n'aura pas tant ſujet de ſe récrier, & on mettra bien de la différence entre l'entrepriſe de Louïs XIV. & celle d'Alexandre.

Belle action du Marquis de Langallerie. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F. Hiſt. de Guillaume III.*

Quoi-qu'il en ſoit, le Roi qui voïoit tout de deſſus une hauteur où il s'étoit placé, envoïa dire alors de prendre encore plus ſur la gauche, & pour empêcher que les Hollandois ne troublaſſent le paſſage, il pointa lui-même le Canon. Tous les Eſcadrons étoient cependant en bataille ſur le bord de l'eau; mais pas un n'y entroit, parce qu'on attendoit à paſſer les uns après

les

les autres. Toutefois vingt-cinq ou trente Cavaliers aiant paſſé, Langallerie *, Major du Régiment des Cuiraſſiers, leur fit former deux rangs, & ſe mit à leur tête. Mais la Cavalerie de Wurts ſortant de deſſous les arbres, les obligea à rentrer dans l'eau, ce qui fit croire au Roi que c'étoit dans le deſſein de repaſſer promtement de ſon côté. Les Hollandois les voïant plier, ſe contentèrent de venir juſques ſur le bord du fleuve, d'où ils firent leur décharge ſur eux. Mais Langallerie leur tourna tête à cent pas de là, dès qu'il fut aſſez fort pour marcher à leur rencontre. Il n'avoit guère qu'un Eſcadron, avec lequel allant réſolument aux Ennemis, qui étoient bien plus forts, il ne laiſſa pas de les mettre en fuite. Le Roi trouva cette action fort belle & d'une grande conduite; & aiant demandé qui étoit l'Officier qui l'avoit faite, car il ne le reconnoiſſoit pas de ſi loin, il eut beaucoup d'eſtime pour lui, & lui en donna des marques après le combat. 1672. *Hiſt. de la Guerre de Hollande.*

Cependant on avoit fait venir quelques batteaux qui étoient dans le voiſinage, & la plûpart des Grans Seigneurs de la Cour, qui n'étoient que Volontaires, ſe jettèrent dedans. Le Prince de Condé entra dans un avec le Duc d'Enguien ſon fils unique; & comme ils étoient à cinquante pas du bord, le Prince de Condé aperçut le Duc de Longueville qui vouloit paſſer à la nage. Cela l'obligea de commander au bâtelier de retourner ſur ſes pas, afin de le prendre avec

La plûpart des Officiers paſſent dans des batteaux. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

* *Le Père du Marquis mort à Vienne le 18. Sept. 1717.*

1672. vec lui. Ce Duc étant entré dans le bateau, ils arrivèrent bien-tôt à l'autre bord, où tous ceux qui y étoient déja ſe rangèrent autour du Prince de Condé. Il commença alors à mettre ſes Troupes en bataille pour attaquer les retranchemens des Hollandois. Comme ces retranchemens étoient aſſez mauvais, que ceux qui les défendoient étoient en petit nombre, & que pour comble de malheur, ils ſe voïoient abandonnez par la Cavalerie de Wurts; ils ſongèrent moins à faire réſiſtance aux François, qu'à demander quartier. Le Prince de Condé le leur promit, pourvu qu'ils miſſent les armes bas, ce qu'ils firent. Cependant les François avançoient toûjours, ſans que pas un tirât un ſeul coup de leur côté, non plus que de celui des Hollandois; de ſorte qu'il y a aparence que tout ſe ſeroit paſſé ſans répandre de ſang, n'eût été que le Duc de Longueville fit une faute qui lui fut fatale auſſi bien qu'à pluſieurs perſonnes de qualité. Soit que ce Duc ſe ſentît encore de la débauche qu'il avoit faite dans le Camp, avant que de paſſer le Rhin, & qu'il n'eût pas pris garde à la défenſe que le Prince de Condé avoit faite, de tirer ou d'inſulter les Hollandois; ſoit que, comme quelques Ecrivains l'ont raporté, il voulût ſeulement faire ſigne du piſtolet à ceux qui le ſuivoient de mieux garder leurs rangs, & que ce mouvement fît partir le coup, toûjours eſt-il certain que cela ſeul fut cauſe de tout le deſordre qui arriva.

En effet les Hollandois, croïant qu'il n'y avoit plus de quartier à eſperer pour eux, reprirent les armes qu'ils avoient jettées à terre, & firent leur décharge ſur le Duc & ſur ceux qui ſurvinrent. Le Prince de Condé, qui avoit entendu le coup de piſtolet, étoit accouru au lieu d'où étoit parti le bruit. Mais n'étant pas arrivé aſſez à tems, il eut le chagrin de voir tomber le Duc mort, & avec lui l'unique eſpérance de la Maiſon d'Orléans-Longueville. La perte d'un Neveu qu'il cheriſſoit, qui avoit été ſuivie de celle du Comte de Nogent & du Marquis de Guitri, & la bleſſure qu'il venoit lui-même de recevoir à la main, lui firent oublier la promeſſe qu'il avoit faite aux Ennemis de leur donner bon quartier. Il les fit attaquer bruſquement, & tout bleſſé qu'il étoit, il ne ſe retira point du combat, qu'ils n'euſſent été tous paſſez au fil de l'épée. Ils défendirent fort mal leur premier retranchement. Mais s'étant retirez à une barrière qui étoit au deçà d'un Bureau de Péage appelé *Tholhuis*, un Vieillard qui la gardoit, ne l'abandonna qu'avec la vie; de ſorte qu'il bleſſa de ſa main le Comte de Saux. Un de ſes Pages le voïant bleſſé, & même en grand danger de ſa perſonne, parce que ce Vieillard le ſerroit de fort près, vint à ſon ſecours, & paſſa ſon épée au travers du corps de ce brave homme, dont le malheur fit bien-tôt perdre courage aux ſiens. 1672. Défaite des Ennemis à Tholhuis.

Les Hollandois aiant été ainſi défaits, le Roi, qui rioit de tout ſon cœur de l'autre côté pendant l'action, fit jetter un Pont Le Roi paſſe le Rhin ſur un Pont.

1672. ſur le Rhin, qui fut fait en un moment. Il avoit fait aporter avec lui des batteaux d'une nouvelle invention, qu'on mettoit ſur des chariots & qui ſervoient extrèmement pour hâter les entrepriſes. Cependant ſa Maiſon ſe jetta à la nage dans le fleuve; il n'y eut que les Officiers des Chevau legers qui paſſèrent dans un batteau. Le Roi ne leur en dit rien, mais il careſſa beaucoup le Prince de Soubiſe qui avoit paſſé à la tête des Gendarmes: ce qui étoit un ſecret reproche aux autres. La Maiſon du Roi paſſa en Eſcadrons, & c'étoit quelque choſe de beau que de voir ces Troupes toutes dorées marcher ainſi en bataille en paſſant ce bras du Rhin. Les chevaux s'animoient les uns les autres, tellement qu'on marchoit preſqu'en auſſi bon ordre, que ſi l'on eût été ſur terre. Le Roi étant arrivé de l'autre côté témoigna au Prince de Condé le regret qu'il avoit de ſa bleſſure, & de la perte du Duc de Longueville ſon Neveu. Mais ce Prince, qui ſavoit que c'étoit lui qui étoit cauſe de tout le deſordre, paſſa legèrement ſur ce qui le regardoit, & quoiqu'il l'aimât tendrement, il n'en parla que le moins qu'il lui fut poſſible. Le Roi fit auſſi beaucoup d'honnêtetez au Prince de Marſillac & au Duc de Coiſlin, qui avoit été bleſſé; & il donna le Régiment de Longueville à Langallerie, pour récompenſe de la belle action qu'il avoit faite. Il donna auſſi la Charge du Marquis de Guitri au Prince de Marſillac, & dit pluſieurs choſes obligeantes au Comte de Guiche, qui s'étoit mis à la tête du Régiment des Cui-

Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III.

Cuiraſſiers, qui avoit paſſé le premier. 1672.

Cependant les Hollandois aiant apris que le Roi avoit paſſé le Rhin, abandonnèrent leurs retranchemens, où l'on avoit deſſein de les aller ſurprendre. Cela obligea Sa Majeſté de repaſſer en deçà, & s'étant rendu dans ſon Armée, il envoïa le Vicomte de Turenne à la tête de celle du Prince de Condé, que ſa bleſſure mettoit hors d'état de ſervir. Ce n'eſt pas qu'elle fût dangereuſe; mais elle l'incommodoit ſi fort à cauſe qu'elle étoit à la main, où il avoit la goute ordinairement, qu'elle ne lui laiſſoit de repos ni jour ni nuit.

Le Prince d'Orange ſe retira à Utrecht, & jetta en paſſant des Troupes dans Nimègue, où il fit arrêter Monbas. Quoi que le Roi fût encore éloigné de cette dernière Ville de plus de dix lieuës, & qu'il y eût pluſieurs Places à prendre avant que d'y pouvoir venir, elle parloit déja de ſe rendre. Le Roi qui avoit avis de tout, voulant profiter de la conſternation qui étoit répanduë dans le Païs, s'avança en diligence vers l'Iſſel, où il ne trouva pas tant d'eau qu'on lui avoit fait apréhender. En effet on le paſſa ſans en avoir que juſques au genouil des chevaux. Sa Majeſté conſidéra les retranchemens qu'on y avoit faits, qui tenoient beaucoup de Païs; mais elle trouva qu'ils n'étoient pas aſſez près du bord de la Rivière, ce qui les rendoit bien foibles. Quand le Roi l'eût paſſée, il alla aſſiéger Doesbourg, qui fit d'abord mine de ſe défendre; mais le Roi, qui aimoit les choſes extraordinaires, aiant fait porter la

Priſe de Doesbourg. *Mém. Id. Ibid.*

1672. faſcine, & monter la tranchée en plein jour, les aſſiègez en furent ſi étonnez qu'ils ſembloient avoir perdu le courage. Cependant Martinet, Officier de réputation, & que le Roi eſtimoit beaucoup, fut tué du Canon des François même. Il étoit Maréchal de Camp, & Meſtre de Camp du Régiment du Roi; & outre cela il avoit ſoin de toute l'Infanterie, qu'il avoit diſciplinée tout autrement depuis qu'il s'en étoit mêlé. Comme le Régiment du Roi étoit un des plus beaux de l'Armée, il fut brigué par les plus grans Seigneurs de la Cour; mais Sa Majeſté qui ne conſidéroit pas tant la naiſſance, que l'exactitude dans le ſervice, aima mieux le donner au Comte de Montbron, qui n'étoit que ſimple Gentilhomme, mais qui commandoit déja la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, où il étoit parvenu par ſon mérite. Il fut fait outre cela Brigadier d'Infanterie, & quitta les Mouſquetaires par l'eſpérance d'une plus grande fortune.

Sur ces entrefaites, il arriva au Camp des Députez de la Province d'Utrecht, qui aiant été conduits à l'Audience du Roi, offrirent de lui remettre la Ville entre les mains, avec tout ce qui en dépendoit. Le Roi les reçut fort bien & les fit régaler, afin qu'ils raportaſſent aux autres la magnificence de ſa Cour, & le traitement qu'ils y avoient reçu. Enſuite Sa Majeſté, aiant accepté leurs offres, détacha le Marquis de Rochefort Lieutenant Général, pour en aller prendre poſſeſſion, & lui donna les Mouſquetaires avec quelques Troupes d'élite.

lite. Cependant, afin de nétoïer l'Iſſel, 1672.
il envoïa le Duc d'Orléans devant Zutphen, tandis qu'on achevoit de preſſer Doesbourg qui ne fit pas une longue réſiſtance. Ces deux Villes furent priſes preſqu'en même tems; après quoi le Roi s'aprocha d'Utrecht, où les Etats de cette Province envoïèrent des Ambaſſadeurs. Il ne craignit point de s'avancer ſi avant, aiant derrière lui le Vicomte de Turenne avec ſon Armée, qui emportoit toutes les Places qu'il trouvoit ſur ſon paſſage. Arnheim fut la première qui reſſentit l'effort de ſes armes. On n'y perdit perſonne de conſidération que le Comte du Pleſſis, Maréchal de Camp, qui fut tué d'un coup de Canon. Il ne ſe fut pas plûtôt aſſuré de cette Ville, qu'il marcha vers un autre bras du Rhin, communément appelé le *Wahal*, où il attaqua le Fort de Knotzembourg vis-à-vis de Nimègue.

Ce Fort qui n'étoit que de terre, s'étant rendu le lendemain, on y trouva quarante pièces de Canon qu'on mit en batterie contre la Ville. Mais Welderen Gouverneur de la Place, repouſſa dans une vigoureuſe ſortie, ceux qui s'avançoient pour faire les aproches. Le Maréchal de Turenne connoiſſant qu'il avoit affaire à une brave homme, & qui entendoit ſon métier, commanda qu'on ſe précautionnât davantage. Le Comte de Saux, qui avoit encore des emplâtres ſur le viſage, & le bras en écharpe, à cauſe des bleſſures qu'il avoit reçuës au paſſage du Rhin, ſe ſignala en cette occaſion; & quoi-que M. de Turenne lui vou- Siège de Nimègue.

1672. lût perſuader qu'il devoit achever de ſe guérir, avant que de s'expoſer de nouveau, il ne manqua pas une garde, non plus que s'il eût été en parfaite ſanté. La tranchée étant ouverte, on gagna le terrain pié-à-pié; & quoique Welderen fît des ſorties à toute heure, le Vicomte de Turenne prit ſi bien ſes meſures, qu'il le repouſſa continuellement. Enfin s'étant mis en état d'attaquer la Contreſcarpe, les Soldats commandez pour cette attaque s'y portèrent ſi vaillamment, que nonobſtant une grande réſiſtance ils s'en rendirent les Maîtres. Welderen fit ce qu'il put pour reprendre cet ouvrage, & pour conſerver ceux qui lui reſtoient; mais après avoir fait tout ce qu'on pouvoit eſpérer d'un brave homme, comme il vit qu'il n'y avoit point de ſecours à eſpérer pour lui, il demanda à capituler. Le Roi donna le Gouvernement de cette Place au Comte de Lorges, qui étoit Maréchal de Camp, & Neveu de Mr. de Turenne.

La priſe de Nimègue acheva de jetter l'épouvante parmi les Hollandois; tellement que ſans ſonger à ce qu'ils faiſoient, ils abandonnèrent Graves dont Mr. de Turenne ne manqua pas de s'emparer. En même tems il marcha contre la Ville de Bommel, dont il ſe ſaiſit encore, auſſi bien que du Fort de Skenck, dans lequel commandoit le Fils d'un Bourguemaître de Nimègue *, qui n'avoit pas plus de vingt ans. Toutes ces Conquêtes mirent l'Armée Fran-

* Nommé Ten-huef.

Françoiſe dans une ſi grande abondance de toutes choſes, que le plus beau Mouton ne valoit qu'un ſou marqué, & la plus belle Vache ſept ſous & demi. On en avoit pris une ſi grande quantité, qu'on n'en ſavoit plus que faire, tellement qu'on les tuoit pour en avoir la langue; & l'on enterroit le reſte, de peur que cela ne mît la contagion dans l'Armée. 1672.

Tous ces heureux ſuccès engagèrent les Alliez du Roi non ſeulement à l'envoïer féliciter, mais auſſi à y venir en perſonne. Le Duc de Neubourg arriva au Camp avec une ſuite conſidérable, & le Roi, après l'avoir fait manger avec lui, le fit ſervir tout ſeul par les Officiers de ſa Maiſon. Il fit la même choſe à l'Evêque de Munſter, qui de ſon côté avoit pris les Villes de Groll & de Dewenter ſur les Hollandois. Le Duc de Meklenbourg vint auſſi de ſon Païs, avec deux ou trois Eſcadrons qu'il offrit au Roi. Sa Majeſté les accepta, mais les aiant trouvé mal montez, il les diſperſa dans la Cavalerie legère, où l'on eut ſoin de leur donner d'autres Chevaux.

Félicitations que les Alliez du Roi lui font ſur ſes Conquêtes.

Mémoires du Chevalier Temple. Mémoires Politiques de Mr. du Mont.

Tant de proſpéritez & ſi je l'oſe dire ſi peu atenduës, comparées avec la foible réſiſtance des Places ſubjuguées, firent croire à Louïs qu'il n'auroit pas grand' peine à s'emparer du reſte du Païs, & que pour déterminer au plûtôt les Villes, il n'y avoit qu'à leur offrir un traitement favorable, au cas qu'elles ſe portaſſent volontairement à la ſoûmiſſion; & cependant lâcher la bride au Soldat, afin de les intimider par l'exemple de celles qui s'opiniâtroient à la défenſe.

Le Roi fait publier une Déclaration, pour engager le reſte des Villes de Hollande à ſe ſoûmettre.

1672. ſe. Ce fut dans cette vuë qu'il fit publier la Déclaration ſuivante.

DE PAR LE ROI.

„ Sa Majeſté conſidérant combien il a „ plu à Dieu de benir ſes juſtes deſſeins, „ & faire proſpérer les entrepriſes qu'il a „ faites depuis ſon arrivée en Campagne, „ & voulant traiter avec la dernière dou- „ ceur les peuples des Provinces où elle „ pourra étendre ſes victoires, & afin de „ leur faire ſavoir ce qu'ils auront à faire „ pour ſe rendre dignes de ſes bontez; Sa „ Majeſté a fait déclarer & déclare par la „ préſente, que tous les Habitans des Vil- „ les de Hollande, qui ſe rendront volon- „ tairemeut à ſon obéiſſance, & recevront „ les Troupes qu'elle trouvera bon de leur „ envoïer, pour leur ſureté & pour leur „ défenſe, ſeront non ſeulement traitez „ auſſi favorablement qu'ils pourroient de- „ ſirer; mais encore ſeront maintenus dans „ tous leurs Privilèges & Franchiſes, & au- „ ront toute liberté de Conſcience, avec „ libre exercice de leur Religion. Mais „ au contraire que ceux qui ne ſe voudront „ pas ſoûmettre, de quelque qualité ou „ condition qu'ils ſoient, qui tâcheront de „ réſiſter aux forces de Sa Majeſté par l'in- „ ondation de leurs digues ou autrement, „ ſeront punis de la dernière rigueur. Et „ cependant on exercera toutes ſortes d'hoſ- „ tilitez contre tous ceux qui voudront s'o- „ poſer aux deſſeins de Sa Majeſté, & lorſ- „ que les glaces ouvriront le paſſage de tous

„ côtez,

„ côtez, Sa Majeſté ne donnera aucun 1672.
„ quartier aux Habitans des Villes, mais
„ donnera ordre que leurs biens ſoient pil-
„ lez & leurs maiſons brûlées. Fait à
„ l'Armée devant Arnheim ce 24. Juin 1672.
„ &c.

Le 14. du même mois la Reine étoit encore accouchée d'un Prince, nommé *Louis François, Duc d'Anjou*, parce que *Philippe*, Duc de ce nom, né le 5. Août 1668. étoit mort le 10. Juillet 1671. Mais ce dernier Prince, qui ſembloit devoir remplacer la perte de ſon frère, mourut auſſi lui-même le 4. Novembre ſuivant. Naiſſance de *Louis-François Duc d'Anjou.*

Madame de Monteſpan donna auſſi au Roi un Fils cette même année. Ce fut *Louis Ceſar de Bourbon*, Comte de Vexin, deſtiné Abbé de St. Denis & de St. Germain des Prez; mais il ne jouït pas long-tems de ces conceſſions, étant mort le 10. Janvier 1683. Naiſſance de *Louis Ceſar de Bourbon*, fils de Madame de Monteſpan.

Cependant le Marquis de Rochefort, qu'on avoit envoïé, comme j'ai dit ci-devant, à Utrecht, s'étant avancé dans le Païs, trouva la plûpart des Places abandonnées; mais au lieu de paſſer outre, comme il lui étoit facile, il s'empara ſeulement de Naerden, & de quelqu'autre Ville de moindre importance. Quatre Cavaliers de ſon Armée, qui alloient en maraude, voïant qu'ils ne rencontroient perſonne, s'avancèrent juſqu'à Muiden: & les Magiſtrats, croïant que le Marquis de Rochefort les avoit envoïez pour les ſommer de ſa part, s'en furent au devant leur porter les clez. Mais comme ils vouloient entrer Le Marq. de Rochefort manque ſon coup ſur Muiden. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III.*

1672. dans le Château, une Fille qui les aperçut de loin, leva promtement le Pont-levis, craignant qu'ils ne vinſſent pour lui faire inſulte. Les Magiſtrats aiant reconnu que ces Cavaliers étoient ſeuls, leur firent donner à boire, & les firent ſortir de la Ville après leur avoir repris les clez. Le Marquis de Rochefort qui aprit cette avanture, voulut y aller lui-même, mais il n'étoit plus tems. Le Prince d'Orange y avoit envoïé Garniſon, pour réparer la faute qu'on avoit faite de laiſſer cette Ville ſans défenſe; car on peut dire qu'elle eſt une des clez d'Amſterdam.

La rapidité des Conquêtes du Roi avoit répandu la terreur par tout. On ne doutoit preſque plus que la riche Province de Hollande ne devînt la proïe du Vainqueur. La Ville même d'Amſterdam mit, dit-on, en délibération, ſi elle ſe rendroit ſans combattre, ou ſi elle ſe défendroit. Quoiqu'il en ſoit, elle fit couper tous les arbres qui étoient aux environs de ſes murailles, abattre les maiſons de plaiſance, ruïner les jardins, & détruire en un mot tout ce qui, en cas de ſiege, auroit pu favoriſer les Aſſiégeans ou nuire à la défenſe. On fit plus, comme on manquoit de Soldats, on commanda tous les Bourgeois des Villes, & la plûpart des Païſans; les uns pour aller en garniſon dans les Places frontières, & les autres pour garantir les côtes, de crainte d'une deſcente. Ils en uſèrent ainſi pour faciliter l'aſſemblée d'un Corps d'Armée par le moïen duquel on pût s'oppoſer, au moins de quelque côté, au rapide cours des armes du Roi.

Les

Les Hollandois, réduits à mettre leurs dernières eſpérances en leurs forces de mer, vouloient tâcher de prévenir les entrepriſes dont les ménaçoient les Flotes de France & d'Angleterre jointes enſemble. Dans ce deſſein leur Armée navale (*a*), commandée par l'Amiral de Ruiter, attaqua (*b*) avec un vent favorable la Flote Angloiſe (*c*), qui étoit alors ſéparée de celle de France, & commandée par le Duc d'York. Comme l'Amiral Hollandois arriva ſur lui, celui ci vint lui prêter le côté, & lui envoïa une bordée, à laquelle de Ruiter répondit de toutes les ſiennes. Ce qui couvrit l'air d'une ſi épaiſſe fumée, qu'il n'y eut plus moïen de rien apercevoir : le peu de vent qu'il faiſoit alors, étant même tout-à-fait tombé dans ce moment-là, comme ſous les coups qu'on avoit tirez. Il eſt impoſſible de bien réprézenter, ni même de s'imaginer, toute l'horreur du combat qui ſuivit cette première décharge. Les *Sept Provinces* (*d*), & l'Amiral Anglois furent pendant plus de deux heures au côté & ſous le feu l'un de l'autre, tant qu'ils en demeurèrent preſque tous deſemparez. Le Canon de de Ruiter fut ſi bien ſervi, que des mouſquets n'auroient pu tirer plus vîte, & qu'enfin le grand Mât de Hune du Duc d'York fut abattu avec ſon Pavillon rouge. Il auroit alors couru grand riſque d'être abordé par des Brûlots, ſi le cal-

1672.

Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois.

Vie de Ruiter Hiſt. de la Guerre de Hollande.

O 6

(a) *Elle étoit compoſée de 158. ou 168. Voiles.*

(b) *Le 7. de Juin.*

(c) *Compoſée de 126. Vaiſſeaux de guerre. Celle des François en avoit environ 60.*

(d) *Vaiſſeau ainſi nommé.*

1672. calme ne les en eût empêchez. Il prit donc en cet instant le parti d'arriver, & de se séparer de de Ruiter, de qui il ne se raprocha plus depuis; mais sa place fut bien-tôt remplie par plus d'un grand Navire de son parti, & le combat continua avec un grand feu de part & d'autre. Le Vice-Amiral Bankert aiant de son côté mis le Cap sur l'Escadre blanche, composée principalement de François, le combat n'avoit pas moins rudement commencé entre ceux-ci. Mais le Comte d'Etrées, Vice-Amiral de France, revira bien-tôt au Sud, & par ce moïen il s'éloigna des Anglois. Bankert le suivit, & faisant le Sud comme lui, ils demeurèrent presque tout le jour engagez ensemble: les François baissant toûjours sous le vent, & Bankert chassant sur eux de toute sa force, sans pourtant remporter beaucoup d'avantage. On croit que le but de la France n'avoit été que de regarder de loin le combat, pour conserver ses Vaisseaux, en laissant les deux Nations de l'Europe les plus puissantes sur mer, consumer leurs forces & s'entre-détruire, afin de pouvoir mieux dans la suite venir à bout de ses desseins.

Cependant l'Escadre rouge & celle de de Ruiter continuoient à faire un feu épouvantable l'une sur l'autre; mais enfin faute de vent on se trouva hors d'état de pouvoir gouverner, & dans la nécessité de dériver les uns parmi les autres: si bien qu'à peine pouvoit-on garder aucun ordre, & que les Vaisseaux qui venoient à s'aborder, s'incommodoient d'autant plus, qu'il étoit impossible de changer assez promptement de bord. L'Escadre

cadre blanche du Comte d'Etrées étoit defcenduë plus de deux lieuës ſous le vent de celle des Anglois, & l'Eſcadre de Bankert qui étoit en bon état, lui donnoit la chaſſe. Mais comme dans les Batailles Navales, on ſe bat en divers endroits quelquefois en même tems, quelquefois en des tems différens, & que la fumée empêche ſouvent qu'on ne voïe ce qui ſe paſſe, tellement qu'une Eſcadre ou une Diviſion ne ſait la plûpart du tems en quel état eſt l'autre; il eſt preſque impoſſible de raporter nettement les différentes circonſtances de ce qui s'eſt paſſé en changeant de cours, en arrivant ou en revirant, & de ne pas placer quelquefois plus tard dans la Narration ce qui en effet eſt arrivé plûtôt, ou de ne pas raconter plûtôt ce qui s'eſt paſſé plus tard. On peut encore moins faire tout-à-la fois le récit de ce qui eſt arrivé en différens endroits en même tems; c'eſt-pourquoi je me contenterai de dire qu'il ſe fit en cette occaſion des deux côtez des exploits dignes d'une éternelle mémoire, & que la nuit qui ſurvint aiant terminé ce mémorable combat, les Armées ſe ſéparèrent ſans qu'on ſache préciſément de quel côté fut l'avantage. 1672.

Ce fut alors que les François, qui s'en attribuoient tout le ſuccès*, commencèrent à inſulter au malheur des Provinces-Unies, & à faire mille railleries piquantes de leur prétendu orgueil paſſé. On ne voïoit dans Paris

Les François inſultent aux Hollandois ſur leurs pertes.

* *Je trouve néanmoins que la Flote Hollandoiſe pourſuivit tout le jour ſuivant celle des François & des Anglois, qui évitèrent le combat, ce qui paroit inſinuer qu'ils n'avoient pas eu l'avantage.*

1672. Paris que Paſquinades nouvelles ſur ce ſujet. Il courut entr'autres une Médaille, dans laquelle on répréſentoit le Roi ſous la figure d'un Soleil, qui après avoir élevé quelques brouillards d'un marais, les diſſipoit par la force de ſes raïons, avec ces mots:

J'ai ſu les élever, je ſaurai les détruire.

Quelcun fit auſſi une réponſe fort ingénieuſe aux paroles de la * Médaille fauſſement attribuée à Mr. Van Beuningen, cette réponſe étoit renfermée en ce vers:

Hunc ſolem, ô Joſuë, ſiſtere tempus adeſt.

C'eſt-à-dire:

Il eſt tems, Joſuë, par un pouvoir nouveau,
D'arrêter, ſi tu peux, le cours de ce flambeau.

Il en étoit tems en effet, puiſque le Vainqueur étoit déja parvenu juſques dans Utrecht, & qu'il y donnoit ſes Loix. Des ſept Provinces dont l'Etat eſt compoſé, il en avoit ſoûmis trois: & la quatrième, ſavoir celle de Friſe, ne reconnoiſſoit preſque plus d'autre Maître que l'Evêque de Munſter. Voilà en peu de mots quel étoit le pitoïable état des Provinces-Unies, pendant les mois de Mai, Juin, Juillet & Août de cette année. Mais leurs affaires changèrent bien-tôt de face.

Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté.

L'expédient dont j'ai dit il n'y a pas long-tems que le Roi s'étoit ſervi pour engager les autres Villes à ſe ſoûmettre, ne réüſſit pas

* *Voiez ci devant pag. 272.*

pas comme on s'en étoit flaté. Elles tinrent bon, & la levée du Siège de Groningue, qui arriva environ dans ce tems-là, n'y contribua pas peu. Cependant le Roi étoit toûjours à Utrecht, & y tint sa Cour quelque tems. Il y donna des Loix, changea les Constitutions, publia des Edits, créa des Magistrats, reçut des hommages, des visites solemnelles, & des Ambassades de cérémonies. Ce fut là qu'il reçut la visite des Evêques de Munster & de Strasbourg: le compliment que le Baron de Schonborn vint lui faire de la part de l'Electeur de Maience, & l'Ambassade solemnelle du Roi de la Grande Bretagne. On n'a jamais bien su à quelle fin tendoit cette Ambassade, & le Chevalier Temple lui-même avouë son ignorance là-dessus. Si l'on en doit croire le Mercure Hollandois, ce fut pour un renouvellement d'Alliance qui fut éxécuté réellement & de fait, & dont les Ratifications furent échangées à Londres le 14. Août suivant. Il en pourroit bien être quelque chose, mais on n'en a rien su d'assuré. Tout ce qui paroît de plus vraisemblable à cet égard, c'est que le trop prochain voisinage du Roi Très-Chrêtien & des Etats Généraux avoit causé de l'inquiétude à la Nation Angloise, qui se doutoit bien de ce qui arriva, savoir que les Etats ne manqueroient pas d'envoïer une Députation à Sa Majesté Très-Chrêtienne pour lui demander la paix. 1672.

Les Etats Généraux envoient des Ambassadeurs au Roi. *Mémoires du Chevalier Temple. Tom. II.*

En effet Jean de Wit, Grand Pensionnaire de Hollande, dont le crédit étoit encore fort grand dans la République, remontra *Mémoires Politiques de Mr. du Mont.*

1672. tra aux Etats, que le ſeul moïen de conſerver ce qui leur reſtoit de Païs, étoit de faire promtement la paix avec la France. Ils furent tous de ſon avis, excepté les créatures du Prince d'Orange. Mais comme elles étoient en plus petit nombre que les autres, on envoïa des Ambaſſadeurs au Roi qui étoit toûjours campé près d'Utrecht. On en envoïa de même au Roi d'Angleterre, mais ce Prince les fit arrêter & conduire à Hamptoncourt, ſous prétexte qu'ils étoient entrez dans ſon Roïaume ſans Paſſeport, & que d'ailleurs il les accuſoit d'y venir dans le deſſein de faire des brigues, s'ils ne le trouvoient pas diſpoſé à faire ce qu'ils deſiroient. Néanmoins comme il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il eût violé le Droit des Gens, il leur donna des Commiſſaires pour entendre leurs Propoſitions. Le Roi n'en uſa pas de même envers ceux qui lui furent envoïez, qui étoient Mrs. d'Odick, de Gent, Grotius & d'Eck. Mr. de Pomponne, Secretaire d'Etat eut ordre de conférer avec eux; mais ils dirent qu'ils n'étoient venus que pour ſavoir quelles conditions il plairoit au Roi de leur impoſer, parce qu'en l'état où ils étoient, ils avoient cru qu'on ne leur permettroit pas de diſputer leur droit, comme ils auroient pu faire, pendant que la fortune leur étoit favorable. Ceux qui étoient allez en Angleterre dirent la même choſe. On trouva ce diſcours bien ſoûmis pour une République qui étoit ſi puiſſante il n'y avoit que deux mois. Mais on s'aperçut que ce n'étoit pas tant un effet de ſa ſoû-

soûmission que de la Politique du Prince d'Orange, qui vouloit par là traîner les choses en longueur. Il prétendoit donner de la jalousie aux deux Rois, qui ne sachant ce qui se passoit dans la Cour l'un de l'autre, seroient sur le *qui vive*, sans oser se déterminer. 1672.

Celui d'Angleterre, dans la crainte que la paix ne se fît à son préjudice, avoit aussi envoïé des Ambassadeurs vers le Roi, moins pour négocier aucun accommodement, que pour voir ce qui s'y passoit. Une des raisons qui paroît confirmer cette pensée, c'est que les Ambassadeurs Anglois affectèrent de passer par la Haïe, & d'y donner toutes les espérances d'une prochaine paix. Ils allèrent même jusqu'à dire, *qu'ils aimoient la Hollande, & qu'ils étoient bons Hollandois*; que le but de leur Ambassade étoit d'arrêter le progrès des armes de Louïs XIV. Ils eurent pour cet effet plusieurs Conférences avec les Députez des Etats, auxquels ils témoignèrent toute l'amitié imaginable pour la République, & une inquiétude extrême de voir le Roi de France si avant dans leur Païs. Ils donnèrent à entendre aux Ministres Hollandois, qu'ils engageroient Louïs XIV. à céder toutes ses Conquêtes pour Maestricht, & que s'il ne vouloit pas le faire, ils avoient ordre d'entrer dans de nouveaux engagemens avec les Etats, pour empêcher la ruïne de la République.

Le Roi d'Angleterre en fait de même.

But de l'Ambassade du dernier.

Il n'y avoit en effet que l'Angleterre qui pût délivrer l'Europe de l'esclavage dont elle étoit menacée; mais cependant on eut bien-tôt lieu de reconnoître que les liaisons de cette Cour avec celle de France étoient alors

Histoire secrète des Intrigues de la France.

1672. alors plus étroites que jamais ; & que de peur que ſes engagemens contre les Hollandois ne fuſſent trop foibles, elle avoit envoïé ſes Ambaſſadeurs au Roi pour les affermir & les rendre indiſſolubles. Quoique ces Plénipotentiaires * fuſſent corrompus par l'or de la France, leur habileté étoit cependant reconnuë de tout le monde, & ils faiſoient moins de deshonneur à leur Patrie du côté de l'eſprit que de celui de la probité. Comme ils connoiſſoient le véritable intérêt de la Nation, qui étoit de délivrer la Hollande, on ſe perſuadoit généralement que leurs intentions ſeroient conformes à leurs lumières. Mais quelques heures de ſéjour dans le Camp des François les rendirent aparemment plus capables de juger ſainement des choſes, & diſſipèrent cette vaine fraïeur que l'on avoit de la grandeur du Roi de France. L'éloquence & la généroſité de Sa Majeſté les convainquirent parfaitement de la modération & de la juſtice de ſes intentions, & ils oublièrent bientôt toutes les belles promeſſes qu'ils avoient faites à la Haïe, auſſi bien que tous les raiſonnemens qui leur avoient paru les plus judicieux. *L'agrandiſſement du pouvoir des François ne devoit être ni ſuſpect ni formidable, parce qu'ils étoient trop généreux pour en abuſer*, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Auteur de ce tems-là. La première choſe que ces Plénipotentiaires firent ſavoir au Prince d'Orange, après l'avoir laiſſé dans de ſi agréables

* *Le Duc de Buckingham & les Lords Arlington & Halliſax.*

bles eſpérances, fut, *que les Etats devoient donner ſatisfaction aux deux Rois conjointement, & que ſans cela aucune des deux Couronnes ne pouvoit ni ne vouloit traiter avec eux.* 1672.

Le Prince d'Orange & les Etats furent extrêmement ſurpris de voir un ſi grand changement dans l'eſprit des Plénipotentiaires. Le Prince, qui étoit muni d'un plein pouvoir pour traiter & conclure avec l'Angleterre, ne voulant pas demeurer plus longtems en ſuſpens, répondit aux Plénipotentiaires qu'il ſeroit bien-aiſe de ſavoir quelle ſatisfaction les deux Couronnes ſouhaitoient. Il aprit bien-tôt que ce n'étoit pas moins que le ſacrifice de la Religion & de la liberté des Provinces-Unies. En effet le Roi de France inſiſtoit ſur la tolérance des Catholiques-Romains, qu'il demandoit qui fuſſent admis aux Charges, & que les Prêtres euſſent des penſions : en un mot que les Catholiques-Romains fuſſent en Hollande ſur le même pié que les Réformez, & que les Etats protégeaſſent les uns & les autres également. Voilà quelles étoient les prétenſions que les Miniſtres Anglois apuïoient. De ſorte qu'on peut dire, avec l'Auteur de ces Mémoires, que la Cour d'Angleterre étoit alors auſſi Françoiſe que celle de France. Si tel fut le ſuccès de l'Ambaſſade Angloiſe auprès du Roi, faut-il s'étonner que celle des Etats y ait été infructueuſe, & que le Roi ait renvoïé les Députez, en leur diſant qu'il n'avoit rien à propoſer, juſqu'à ce que ceux qui ſeroient envoïez euſſent un plein pouvoir de traiter avec lui? Il y eut néan- Deſſeins de la France ſur la Hollande.

1672. néanmoins cette différence entre les ſuccès de l'une & de l'autre, que depuis le jour de l'Ambaſſade, l'Alliance entre les deux Rois ne fit que diminuer & s'affoiblir; au lieu que depuis la Députation, les Etats ſe relevèrent & ſe fortifièrent de plus en plus.

Les Conquêtes du Roi commencent à decliner.

Les François étoient alors au plus haut degré de leur gloire. Jamais Prince, hors du ſiège ordinaire de ſa Cour, ne parut avec plus d'éclat ni de pompe, environné de l'appareil de la Roïauté, que Louïs XIV. fit à Utrecht. Ne ſembloit-il pas qu'il ſe hâtât d'y exercer tous les droits de la Souveraineté, dans la crainte que pour peu qu'il différât, il ne fût plus tems de le faire? En effet Utrecht, qui, au ſentiment des Miniſtres de France & de la plûpart des Puiſſances de l'Europe, devoit ouvrir au Roi la porte de la Hollande, fut celle qui la lui ferma. A peine en fut il dehors, que ſes affaires commencèrent à décliner.

Les Etats Generaux demandent du ſecours aux autres Princes,

Dès le commencement de l'année les Etats Généraux avoient envoïé des Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe; pour demander un promt & puiſſant ſecours, avec ordre de remontrer à tous les Princes combien la ſûreté publique & particulière de chacun d'eux ſe trouvoit intéreſſée en leur conſervation. Mais quoi qu'il n'y eût rien de mieux fondé que ces remontrances, ni de plus généralement reconnu que ce qu'elles inſinuoient; elles n'eurent pas tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Le Roi de Suède n'étoit plus d'humeur à ſe départir de l'Alliance du Roi Très-Chrêtien. Le Roi de Dannemarc n'oſoit ſe déclarer, à cauſe de ſon plus

pro-

proche voiſin : l'Empereur ne le pouvoit pas non plus de ſon chef, & ſans l'avis de l'Empire : le Roi d'Eſpagne, ſous la tutèle de ſa Mère, cherchoit à profiter des troubles préſens ; & pour ce qui eſt des Princes de l'Empire, ils étoient pour la plûpart ou aquis à la France, ou indifférens. De ſorte que tout ce qu'on put obtenir de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, furent des Traitez par leſquels ces deux Monarques s'obligeoient à fournir au-plûtôt quelques Troupes auxiliaires. Pour le Roi de Dannemarc, il ſe contenta d'entrer dans une Alliance défenſive qui fut concluë à Brunſwic le 22. Septembre, entre l'Empereur & lui, avec l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunſwic-Lunebourg, & la Landgrave de Heſſe-Caſſel, aux conditions que les trois premiers entretiendroient chacun trois mille chevaux & ſix mille hommes de pié ; les Princes de Lunebourg mille chevaux, & deux mille deux cens hommes de pié ; & Madame la Landgrave de Heſſe quatre cens chevaux & quatre cens hommes de pié ; ſi bien que la Cavalerie devoit monter par ce moïen à dix mille quatre cens hommes, & l'Infanterie à vingt & un mille hommes, en tout trente & un mille quatre cent. 1672.

Mais comme cette Ligue ne fut concluë que fort tard, & qu'elle ne regardoit proprement que la ſûreté mutuelle de ceux qui l'avoient faite, les Etats n'en tirèrent aucun avantage. Ils ſe ſeroient vus réduits à ſoûtenir tout le faix de la guerre, ſans autre ſecours que quelques Régimens Eſpagnols

L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux.

1672. pagnols pour les Garnisons de leurs Places, si l'Electeur de Brandebourg ne s'étoit montré plus promt à les aider que les autres Princes. Les Etats de cet Electeur confinoient à ceux des Provinces-Unies : il professoit la même Religion que la leur, & de plus il jugeoit assez par la grande amitié qui étoit entre l'Electeur de Cologne & Sa Majesté Très-Chrétienne, que l'invasion se feroit de son côté, & que difficilement s'en pourroit-il garantir. Ces considérations & la générosité naturelle de l'Electeur, qui étoit un Prince rempli de vertus & de grandes qualitez, le déterminèrent aisément à ce que les Etats desiroient de lui ; & sans plus différer, il fit avec eux un Traité *, en vertu duquel il mit sur pié une Armée de vingt mille hommes. Quoi-que l'Empereur ne se déclarât pas si-tôt, il n'avoit pas laissé d'envoïer une Armée auxiliaire sur le Rhin, pour se joindre à celle de l'Electeur.

La France entreprend de l'en détacher.

Le Maréchal de Turenne en aiant eu avis, prit aussi la même route avec son Armée ; aussi bien que le Prince de Condé avec un autre Corps de Troupes. Mais comme la saison étoit déja fort avancée, & que les passages se trouvèrent difficiles, la Campagne se passa de part & d'autre sans rien entreprendre. La vérité est que l'Electeur de Brandebourg n'étoit pas bien-aise de rompre avec la France, il espéroit à la qualité de Médiateur ; & peut-être qu'une des principales raisons qui l'avoient engagé à lever

* *Le 26. Avril.*

à lever une Armée, avoit été pour ſe rendre plus conſidérable aux deux Partis, & pour faire accepter plus promtement les offres de ſa Méditation. La France qui prévoïoit ſon deſſein, ou par pénétration, ou par le moïen de ſes intelligences ſecrètes, le ménageoit autant que la conjoncture le pouvoit permettre : juſques-là que les gens du Maréchal de Turenne aiant ſurpris & enlevé cent Cavaliers Brandebourgeois, ce Maréchal les lui renvoïa le plus honnêtement du monde. Quoi-que la France n'eût aucune intention de le prendre pour Médiateur, & qu'elle fût réſoluë de procurer cet honneur tout entier à la Suède, elle ne laiſſoit pas de le flater dans l'eſpérance qu'il en avoit conçue. Elle lui faiſoit même entendre ſous main & par des voies indirectes, que l'armement qu'il venoit de faire en faveur des Hollandois, étoit la ſeule difficulté qui retenoit Sa Majeſté Très-Chrêtienne, & qu'il ne ſeroit pas plûtôt entré dans la Neutralité, qu'elle ſe porteroit d'elle-même à lui déférer la Médiation. Voilà, ſi je ne me trompe, le véritable endroit par lequel cet Electeur fut tenté & perſuadé de renoncer à l'Alliance des Etats Généraux, comme nous le dirons dans la ſuite. 1672.

Les Hollandois, voïant leurs Villes & leurs Provinces en proie aux Troupes du Roi, voulurent tenter une diverſion, qui portât tout d'un coup la guerre ſur la frontière de France. Le Prince d'Orange dans ce deſſein fit inveſtir Charleroi le 15. de Decembre par les Troupes Eſpagnoles, que commandoit le Comte de Marſin, & que le

Entrepriſe du Prince de Orange manquée ſur Charleroi. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſtoire de Guillaume III.*

1672. le Comte de Monterei lui avoit envoïées. Ce Prince y arriva lui-même avec l'Armée de Hollande. Il n'y avoit alors qu'une foible Garniſon dans Charleroi, & ce qu'il y avoit de plus fâcheux encore, le Comte de Montal, Gouverneur de la Place, étoit abſent. Mais peu de jours après il trouva le moïen d'y rentrer, en forçant avec cent cinquante Maîtres les Gardes & les retranchemens des Ennemis. Il ne leur donna depuis ni repos ni relâche; il fit tous les jours de vigoureuſes ſorties, & rompit ſi bien leurs meſures, qu'ils ſe retirèrent avant même que d'avoir ouvert la tranchée. Le bruit de la marche du Roi, qui en plein hiver partit pour ſe rendre ſur la frontière, acheva de les déconcerter & les détermina à précipiter leur retraite.

Les Hollandois penſent tout de bon à un accommodement.

Tant de desavantages obligèrent les Etats Généraux à penſer plus que jamais à un accommodement. Grotius, l'un des Ambaſſadeurs qu'ils avoient envoïé vers le Roi, étoit revenu leur dire qu'il croioit que ce Prince ſe contenteroit du Brabant Hollandois, moïennant quoi il rendroit toutes ſes Conquêtes. Il falut aſſembler les Etats là-deſſus; mais les avis ſe trouvèrent partagez. Les uns vouloient qu'on accordât au Roi tout ce qu'il demanderoit, & c'étoit là le ſentiment de ceux qui n'avoient aucune attache pour le Prince d'Orange. Mais les autres ſe récrioient contre ces conditions, comme n'y aiant rien de plus injuſte. Cependant dans le tems qu'on déliberoit là-deſſus, ceux d'Amſterdam, qui ne ſubſiſtoient que par le Commerce, & qui avoient peur

que

que cette guerre ne les en privât, s'assemblèrent entr'eux, pour savoir s'il ne leur seroit pas avantageux de se donner au Roi. Leur Assemblée étoit de trente-six personnes des plus considérables de la Ville, dont ce Conseil a coûtume d'être composé. Et parmi tout ce nombre, il ne s'en trouva que deux qui furent d'avis de garder la forme de leur Gouvernement. Les autres vouloient que, puisque les autres Provinces étoient ou réduites ou sur le point de l'être bien-tôt, on fît une République à part de la Province de Hollande, laquelle ils croïoient pouvoir conserver à cause de sa situation. 1672.

D'autres disoient qu'à l'exemple de Hambourg & de Dantzik, il sufisoit de la seule Ville d'Amsterdam pour faire une Puissance considérable. Qu'aussi bien le Roi de France avoit déja pris Woerden, Naerden, Oudewater, qui étoient de la Province, & que sans se mettre en peine de la défense des autres, c'étoit assez de songer à sa sûreté. Mais la plûpart soûtenoient qu'il étoit plus expédient de se soûmettre au Roi, & tâchoient de ramener les autres à leur sentiment. Cependant Mrs. Hasselaer & Hop, celui-ci Pensionnaire de la Ville, celui-là Grand Baillif, qui étoient les deux qui vouloient demeurer dans l'union des autres Provinces, commencèrent à parler fortement contre ceux qui étoient de cet avis; sur quoi voïant que la brigue étoit si forte, qu'à peine les pouvoit-on écouter, ils ouvrirent une fenêtre qui répondoit sur la Place, & menacèrent d'appeler le Peuple, s'ils ne changeoient de sentiment. Cette menace étonna

Diversité de sentimens sur ce sujet. *Mémoires du Chevalier Temple.*

1672. les plus réſolus, & comme le Prince d'Orange faiſoit ſon poſſible pour inſinuer qu'il y avoit des Traîtres dans toutes les Villes, ils aimèrent mieux ne pas s'obſtiner davantage, que de s'expoſer à la furie d'un Peuple, qui prendroit la premiére impreſſion qu'on lui donneroit. Ainſi deux hommes ſeuls furent cauſe que le Roi ne fût pas Maître de toute la Hollande; car ſi Amſterdam ſe fût rendu, tout le reſte ſe fût conformé ſur cette Ville, qui eſt plus conſidérable toute ſeule, que dix autres enſemble.

Grotius retourne au Camp du Roi. *Mémoires du Chevalier Temple. Mémoires de Mr. du Mont.*

Cependant il faloit renvoïer Grotius, & prendre ſur cela des réſolutions utiles à la République. On recueillit les voix de toutes les Villes, dont la plûpart furent d'avis de s'accommoder avec le Roi, & de lui céder plûtôt une partie que de perdre le reſte. On expédia donc un pouvoir aux Ambaſſadeurs, & Grotius en aiant été chargé, il prit le chemin de l'Armée du Roi, où il arriva le ſoir. Il alla deſcendre chez le Marquis de Louvois, Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre, qui le retint à ſouper. Mais comme il ne vouloit rien faire ſans ſes Collègues, il ſe contenta d'aprendre à ce Miniſtre qu'on lui avoit expédié le pouvoir que le Roi avoit ſouhaité. On s'aſſembla le lendemain de part & d'autre, & le Roi aiant demandé qu'on lui laiſſât ſes Conquêtes, & qu'on remboursât ſes Alliez des fraix de la guerre; les Hollandois furent ſi étonnez de ces demandes qui leur paroiſſoient exorbitantes, qu'ils furent quelque tems ſans rien offrir. Ils alléguoient pour raiſon, que leur pouvoir ne s'étendoit qu'à conſerver l'Union qui étoit dans

leur

leur Etat, laquelle seroit infailliblement rompuë s'il faloit qu'ils subissent des conditions si dures. Cependant on le pressa de dire ce qu'ils vouloient donner, & ils offrirent Maestricht avec six Millions, qu'ils firent monter ensuite jusqu'à dix, moïennant qu'on leur donnât du tems pour païer. Le Roi se relâcha de son côté, & offrit de se contenter des Places qui appartenoient en propre au Marquis de Brandebourg, & à l'Archevêque de Cologne: c'est-à-dire d'Orsoi, Rhimbergue, Weesel, Rées, & Emmerik, avec le Brabant Hollandois. Mais comme cela étoit au dessus des instructions que Grotius avoit apportées avec lui, il retourna une seconde fois à la Haïe où il trouva que les de Wit avoient été massacrez. 1672.

Divisions intestines en Hollande. *Mémoires de Temple, & de du Mont. Hist. Secrète des Intrigues de la France.*

En vain le Pensionnaire avoit espéré de se decharger de la haine publique en se démettant de sa Charge; cette demarche ne servit qu'à hâter & à faciliter sa perte, parce que le Peuple ne trouvant plus en lui le même caractère, qui le faisoit auparavant craindre & respecter, ne fut retenu par aucune considération, & l'immola avec son Frère. Ces deux infortunez Ministres ne furent pas les seuls exposez, & livrez à la haine populaire; la plûpart des Bourguemaîtres & Echevins, & autres Officiers de Police, aussi bien que de Guerre, se trouvèrent dans le même cas. Le Peuple ne put être appaisé que par un changement presque général dans la Magistrature, & par le sacrifice d'un grand nombre de Colonels & de Capitaines accusez de lâcheté ou de trahison. Pour surcroît de confusion

1672. & de desordre, la division s'introduisit dans le Gouvernement des Provinces, & sur tout en Zélande, où le Prince fut obligé de faire un voïage pour réünir les esprits: & en Frise, où les anciens & les nouveaux Magistrats tenoient deux Assemblées séparées, l'une à Leeuwaarden, & l'autre à Sneek.

Il faut encore remarquer que la Province de Frise étoit tous les jours à la veille de se voir envahie par les armes de France, & par celles de Munster, & que la division qui y règnoit, augmentoit de la moitié le péril où elle se trouvoit. Les Magistrats qui composoient cette Assemblée factionnaire, le savoient bien aussi, mais aucun d'eux ne se soucioit d'y pourvoir, tant l'aveuglement étoit alors général. A la fin pourtant leurs differents se terminèrent, mais ce ne fut qu'au mois de Mai de l'année mil six cent septante trois, & après de longues Négociations par des Plenipotentiaires, comme entre Ennemis; les deux Partis étant assemblez séparément dans la Maison de la Province; & traitant par la Médiation du Gouverneur & des Députez des Etats Généraux. Avec tout cela, les Etats Généraux eurent le bonheur & la gloire de conserver toûjours leur fermeté, & leur prudence accoûtumée. Bien loin de se ressentir de la fraïeur qui règnoit alors, ou de se relâcher en quelque manière; ils semblèrent reprendre un nouveau courage, à mesure que la desolation augmentoit, & faisoient toûjours de nouveaux efforts, lors même qu'on les croïoit hors d'état d'en plus faire.

D'a-

D'abord ils travaillèrent à calmer les troubles interieurs, en concourant avec les Etats de Hollande & de West-Frise, pour revêtir le jeune Prince de la Charge & Dignité de Stathouder. Et en même ils firent lâcher les écluses, ce qui est la dernière ressource à laquelle on a recours, quand on desespère de pouvoir sauver le Païs autrement qu'en le perdant pour un tems. Par ce moïen toute la Province se trouva sous l'eau en très-peu de jours, & entièrement inaccessible aux armes de France. Il y avoit pourtant encore quelques Postes, où peut-être elles auroient pu aborder, savoir Bodegrave, Muiden, Weesop, Gorcum, l'Ecluse de Goverwelle & Schoonhooven; mais le Prince se chargea du soin de les garder avec les Troupes qu'il avoit sous son Commandement, & dont il fit la répartition selon qu'il le jugea le plus à propos. Voilà ce qu'on peut dire qui sauva la Hollande, & qui l'empêcha de devenir la Conquête du Roi Très-Chrêtien. 1672.

Par quels moïens elle se garantit de la ruine dont elle etoit menacée. *Mém. Id. Ibid.*

Le bonheur qu'elle eut de résister aux forces navales de France & d'Angleterre unies ensemble, ne contribua pas moins à la délivrer. Le Vice-Amiral de Ruiter fit ce coup-là; mais peut-on dire que ce soit à sa prudence plûtôt qu'à sa bonne fortune que le succès en doive être attribué? Il avoit exposé témérairement dans une même Campagne le salut de l'Etat au hazard de trois différentes batailles, malgré les ordres qu'il avoit reçus au contraire; & si la Flote Hollandoise eût été battuë, comme il y avoit grande aparence, celle des François & des

Elle est préservée d'une descente des Anglois au Texel. *Vie de Ruiter. Mercure Hollandois.*

1672. Anglois étant ſuperieure de plus d'un tiers, tout le reſte des Sept-Provinces étoit entièrement perdu. Le Ciel y pourvut viſiblement & les ſauva comme par miracle. On ne peut s'empêcher de nommer ainſi la voïe extraordinaire & merveilleuſe dont elles furent garanties de l'invaſion dont elles étoient menacées, par la deſcente des Anglois au Texel; puisqu'au jour * fixé, lors qu'on n'attendoit plus que le Flot pour faire avancer les petits Bâtimens à terre, le Juſſant † contre l'ordinaire, dura bien douze heures; accident dont les Mariniers du Texel furent tellement ſurpris, qu'ils en parlèrent comme d'un événement ſurnaturel. Toutes les bouches du Peuple en retentirent auſſi comme d'un témoignage de l'Aſſiſtance Divine, & les Paſteurs en firent reſonner les Chaires, en remerciant Dieu dans leurs Prières publiques de la protection qu'il avoit donnée à la Hollande en cet évenement. En effet cette longue durée de l'Ebe ‡ aiant fait paſſer le tems & perdre l'occaſion dont les Ennemis s'étoient flatez, ils ſe virent contraints d'abandonner leur projet. Ce Reflux, contraire à l'ordre de la Nature, fut encore ſuivi d'une tempête, qui, achevant de déconcerter leurs deſſeins, contraignit l'Armée Roïale de s'éloigner avec effroi de la côte où elle avoit prétendu aborder.

Accommodement propoſé, mais difficile à menager.

Telle étoit la ſituation des affaires, lors que l'on propoſa un accommodement, qui, à la vérité, paroiſſoit bien difficile à ménager.

* *Le 14. Juillet.* † *C'eſt-à-dire le Reflux.*
‡ *C'eſt-à-dire la Baſſe-marée.*

nager. Car ſans parler de l'Alliance des deux Rois, & de l'ajuſtement de leurs interêts, qui y faiſoient un obſtacle très-grand, les Parties intéreſſées étoient auſſi retenuës de leur côté par diverſes conſidérations importantes. Le Roi Très-Chrêtien ſe flatoit de l'eſpérance d'attirer l'Eſpagne dans ſon parti, & ſe promettoit de réduire aiſément la Hollande à ſon obéïſſance, dès que la gelée auroit rendu le terrain ferme & ſolide. Pour ce qui eſt des Etats Généraux, on ne ſauroit nier que la paix ne fût le principal objet de toutes leurs vuës; mais ils avoient des Alliez, ſans l'avis deſquels ils ne pouvoient traiter ni de bonne grace, ni avec ſûreté; & d'ailleurs comme ces mêmes Alliez étoient ſur le point de s'unir avec eux d'une union plus étroite, & même de rompre ouvertement avec la France, ils avoient lieu d'eſpérer de voir bientôt un changement dans les affaires. Ajoûtez à cela, que l'Eſpagne étoit pour lors intriguée ſi avant dans leur Conſeil, qu'elle y régentoit en quelque manière. Il eſt du moins certain que Don Emanuël de Lira, Miniſtre de cette Couronne, les éclairoit de ſi près, que difficilement euſſent-ils pu prendre aucune réſolution contraire aux interêts dont il étoit chargé. 1672.

Il n'eſt donc pas étonnant que la Députation des Etats au Roi de France n'eût point de ſuccès, & il y auroit eu bien plûtôt dequoi s'étonner ſi elle avoit réüſſi. J'ignore ce qui ſe paſſa depuis entre le Sieur de Pomponne & les Députez des Etats Généraux, & quelles propoſitions ces derniers

1672. firent pour parvenir à la paix. Je ſai ſeulement qu'ils en firent, & qu'ils en donnèrent même un Mémoire par écrit, mais qu'elles furent rejettées; & pour réponſe, on donna auxdits Députez deux Mémoires de la part des Rois de France & d'Angleterre, contenant des demandes & des conditions qui furent rejettées auſſi.

Ces conditions ſont rejettées, & les deux Parties ſe préparent à la guerre.

Depuis ce tems-là les Députez des Etats ne firent pas grand ſejour à l'Armée du Roi Très-Chrêtien. Ils furent rappelez, & de part & d'autre on prit des meſures pour ſe mettre en état de traiter à l'avenir ſur un bon pié. Les François attendoient l'Hiver avec impatience, ſe perſuadant qu'il les rendroit Maîtres ſans difficulté du reſte du Païs: & les Hollandois au contraire, qui ne voïoient que trop d'aparence au deſſein de leurs Ennemis, l'apréhendoient plus que toutes choſes au monde. L'Hiver vint enfin, & de plus, il gela fortement: néanmoins les François ne tirèrent pas de cette gelée tout l'avantage qu'ils s'en étoient promis. Le Duc de Luxembourg, qui étoit ſorti d'Utrecht avec une Armée de 14000. hommes, l'élite des Troupes de France, dans l'eſpérance de ſe rendre Maître de la Haïe, de Leide, & d'Amſterdam même, fut ſurpris d'un dégel ſi grand & ſi ſubit, qu'il fut heureux de pouvoir ſe retirer à tems, quoi qu'avec une perte conſidérable. Ce fut là le commencement de la délivrance: & de fait, depuis ce tems-là, les affaires des Etats allèrent toûjours de mieux en mieux, ſi l'on en excepte la ſéparation de l'Electeur de Brandebourg.

Ce

Ce Prince voïant que l'Empereur & l'Eſpagne étoient ſur le point de rompre ouvertement avec la France, & que par ce moïen l'Empire alloit être plongé dans les calamitez de la guerre, voulut, comme j'ai dit, avoir la gloire de lui procurer la paix avant que les choſes en fuſſent venuës à cette extremité. Dans cette vuë il ne balança plus à faire ſon Traité, & dès le 10. Avril 1673. les principales conditions en furent arrêtées à Paris. Cependant, pour faire goûter en quelque manière cette ſéparation aux Etats, ou du moins pour les y préparer, & ſe mettre à couvert du reproche de legèreté & de ſurpriſe, il leur écrivit une longue Lettre, qui commençoit par des plaintes contre des particuliers, Membres du Gouvernement, & autres qui publioient que Son Alteſſe n'avoit pas exécuté le Traité, en entrant dans la Weſtphalie, comme elle devoit &c.; & qui continuoit par une grande énumeration de ſes ſervices, dans un tems où l'Etat en avoit abſolument beſoin, & par des reproches de n'avoir pas eux-mêmes exécuté le Traité; mais je ferai mieux de raporter ici les propres termes de la Lettre. 1673.

L'Electeur de Brandebourg quitte le parti des Hollandois.

Lettre de Son Alteſſe Electorale de Brandebourg aux Etats Généraux.

„ NOus avons apris par deſſous main,
„ que Vos Hautes Puiſſances, ou quel-
„ ques uns d'entr'elles, n'étoient par con-
„ tens de notre conduite, que nous avons

1673. „ obſervée juſques à preſent, comme ſi
„ nous euſſions bien pu exécuter de plus
„ grandes choſes pour le bien de l'Etat que
„ nous n'avons fait juſques ici: & même
„ quelques uns ont voulu dire que le Trai-
„ té que nous avons conclu enſemble, n'é-
„ toit nullement ſatisfait, & que nous n'a-
„ vons rien voulu entreprendre ſoit ici, ſoit
„ dans la Weſtphalie contre Turenne, non-
„ obſtant toutes les inſtances & les propo-
„ ſitions qu'on nous a faites pour ce ſujet.
„ Toutes ces accuſations ne ſeront pas
„ cauſe de nous faire étendre bien ample-
„ ment ſur les ſervices que nous avons
„ rendus à votre Etat, & ſur ce que nous
„ avons fait depuis quelque tems en çà pour
„ ſa conſervation. Nous ne pouvons pas
„ auſſi nous imaginer que Vos Hautes Puiſ-
„ ſances, qui ont tant vu de marques de
„ notre ſincère & cordiale affection, aient
„ une telle opinion de nous, ou faſſent un
„ tel jugement de notre conduite en leur
„ endroit, parce que de ce côté-là nous en
„ provoquons franchement à la connoiſ-
„ ſance qu'elles en ont, & à celle de tout
„ le monde, comme auſſi à la vérité ma-
„ nifeſte de la choſe même, & que nous
„ pouvons aſſurer dans le fonds que nous
„ n'avons epargné aucune peine, ſoins ni
„ frais pour delivrer Vos Hautes Puiſſan-
„ ces de l'opreſſion en laquelle elles & tous
„ leurs Etats ſont plongez par la permiſ-
„ ſion de Dieu: & ſi ſelon le ſens littéral,
„ & le contenu du Traité, nous n'a-
„ vons pas d'abord adreſſé notre marche
„ dans la Weſtphalie, nous en avons don-
„ né

„ né & fait donner de tems en tems des 1673.
„ raiſons à Vos Hautes Puiſſances & à leur
„ Deputé extraordinaire qui eſt en notre
„ Cour, tant de bouche que par écrit, aux-
„ quelles ni lui ni aucun autre n'ont ja-
„ mais pu rien repliquer. Car lors que
„ dans ledit Traité notre marche étoit de-
„ terminée pour entrer dans la Weſtphalie,
„ Vos Hautes Puiſſances avoient encore en
„ leur pouvoir toutes leurs Places qui é-
„ toient ſur le rivage du Rhin, de l'Iſſel
„ & ailleurs, d'où elles nous avoient pro-
„ mis qu'auſſi-tôt que nous ſerions entrez
„ dans la Weſtphalie, avec notre armée,
„ elles nous envoïeroient toutes les provi-
„ ſions néceſſaires, & joindroient à notre
„ dite Armée un corps de 24000. hommes
„ pour agir conjointement contre les en-
„ nemis. Et même dans ledit Traité Vos
„ Hautes Puiſſances ſe ſont obligées d'en-
„ gager encore en cette Alliance d'autres
„ Couronnes & Potentats, & particulière-
„ ment les deux Ducs de Brunſwic-Zell,
„ & Wolfenbuttel; mais à quel change-
„ ment toute l'affaire eſt parvenuë peu de
„ tems après, & même devant la Ratifi-
„ cation dudit Traité par Vos Hautes Puiſ-
„ ſances, & en quelle manière toutes leurs
„ Fortereſſes ſur les bords du Rhin & ail-
„ leurs, avec des Provinces toutes entières,
„ ſont tombées entre les mains des enne-
„ mis? Cela n'eſt que trop connu; comme
„ auſſi que juſqu'à l'heure préſente on n'a
„ fait aucun ajuſtement ni avec le Danne-
„ marc ni avec Brunſwic, & qu'on n'a
„ conclu aucun Traité d'aſſiſtance avec eux.

1673. „ Et Vos Hautes Puiſſances peuvent facile-
„ ment comprendre ſuivant les grandes lu-
„ mières que Dieu leur a données, que ſi
„ ſuivant la pure teneur du Traité nous
„ fuſſions entrez en ce tems-là dans la Weſt-
„ phalie avec le peu de forces que nous a-
„ vions, & que nous euſſions voulu atta-
„ quer les Ennemis qui y étoient ; nous
„ n'euſſions pu aporter le moindre avanta-
„ ge à leur Etat ni à leurs intérêts, & n'euſ-
„ ſions pas beaucoup gagné ſur l'Ennemi
„ qui nous ſurpaſſoit de beaucoup en hom-
„ mes, Places & autres avantages ; mais
„ euſſions plûtôt par là ruïné entièrement
„ notre Armée, & mis toute l'affaire en
„ un danger très-évident ; ce que nous n'a-
„ vons point aprehendé pour l'amour de
„ nous-même & de notre Etat, mais avons
„ tâché d'éviter pour le regard de Vos Hau-
„ tes Puiſſances ; ſi bien que par conſé-
„ quent il a été abſolument néceſſaire de
„ prendre une autre marche & une autre
„ réſolution, dont on donna auſſi-tôt avis,
„ tant à Monſr. le Prince d'Orange, qu'au
„ Député extraordinaire de Vos Hautes
„ Puiſſances ; & ladite marche, par l'aſſiſ-
„ tance de Dieu, a fait néanmoins en ſorte
„ que le Maréchal de Turenne a été con-
„ traint de déloger, avec la plus grande par-
„ tie des forces du Roi Très-Chrêtien, des
„ terres de Vos Hautes Puiſſances, &
„ comme du cœur desdites terres, & d'en-
„ trer au très-grand préjudice & dommage
„ de l'Ennemi, premièrement dans la Weſt-
„ phalie, & puis après repaſſer le Rhin & la
„ Moſelle, & s'avancer juſques à Trèves,

„ au

„ au moïen dequoi l'Armée de Vos Hau- 1673.
„ tes Puiſſances a eu le tems & l'occaſion
„ d'agir à l'offenſive contre l'Ennemi, tant
„ dedans que dehors le Païs. Et nous ſom-
„ mes au reſte dans cette ferme intention
„ de faire tout ce qui ſera poſſible pour le
„ bien & la delivrance de l'Etat; mais de
„ contenter tout le monde dans ce deſſein,
„ & faire tantôt une choſe, & tantôt une
„ autre, ſelon que les ſentimens ſont dif-
„ férens, outre que c'eſt une choſe impoſ-
„ ſible en elle-même, auſſi perſonne ne
„ l'exigera de nous avec raiſon, vu qu'on
„ ſait aſſez que les operations de la guerre
„ ne doivent pas toûjours être dirigées ſe-
„ lon le ſouhait de l'un des Partis, mais
„ ſelon la raiſon de guerre, ſuivant la con-
„ tenance de l'Ennemi, la ſituation des
„ lieux, & pluſieurs autres circonſtances
„ ſemblables. Nous aurions ſouhaité de
„ tout notre cœur de nous être pu conduï-
„ re en telle ſorte, que l'événement eût
„ déja été à l'entière ſatisfaction & parfaite
„ délivrance de Vos Hautes Puiſſances: &
„ quoi quoi-qu'elle ait été empêchée par
„ les obſtacles invincibles qui s'y ſont opo-
„ ſez, nous voulons eſpérer néanmoins que
„ notre expédition ne ſera point blâmée,
„ comme entièrement inutile à votre Etat,
„ & qu'on fera une fin de nous calom-
„ nier contre toute ſorte de raiſon, & con-
„ tre la verité de ce qui s'eſt paſſé, com-
„ me nous l'avons fait voir ſuffiſamment.
„ Nous attendons un meilleur jugement
„ de l'équité de Vos Hautes Puiſſances, &
„ ſommes aſſurez qu'elles n'ajoûteront,

1673. „ non plus que nous, aucune foi à ceux
„ qui inventent & raportent de telles cho-
„ ſes, par le moïen deſquelles ils tâchent
„ d'affoiblir la confiance qui nous eſt ſi né-
„ ceſſaire aux uns & aux autres.

Cette Lettre fut regardée en Hollande comme l'Avant-coureur d'une prochaine ſéparation, & l'on ne ſe trompa pas, car elle arriva un peu après. Le Colonel Pelvits, vint à la Haïe de la part de l'Electeur chercher quelques millions de Riſdalers, qui lui étoient dûs: enſuite dequoi le Traité fut divulgué. Quelques uns néanmoins ont cru que l'Electeur n'avoit rien fait en cela ſans la participation des Etats, & que la Lettre pleine d'aigreur qu'il avoit écrite auparavant, n'avoit été que pour jetter de la poudre aux yeux des Miniſtres de France, & pour les faire conſentir plûtôt à lui accorder la Médiation conjointement avec la Suède; mais cela me paroît trop recherché pour être bien ſûr. Quoi qu'il en ſoit, l'Electeur ne crut pas que cette Lettre fût ſuffiſante toute ſeule pour produire l'effet qu'il s'en étoit propoſé, & dans le même tems que ſon Traité parut, il fit publier les raiſons qu'il avoit euës de le faire. Ces raiſons étoient en ſubſtance:

„ I. Que le Roi de Dannemark n'étoit
„ pas entré en Traité avec les Hollandois
„ ſelon l'accord ſtipulé entre ledit Seigneur
„ Electeur & eux.

„ II. Que leſdits Hollandois n'avoient
„ pas effectué l'Alliance avec le Duc de
„ Brunſwick & de Lunebourg ſelon leur
„ promeſſe, laquelle leur auroit été fort
„ avantageuſe.

„ III.

„ III. Qu'il étoit néceſſaire d'obtenir de 1673.
„ l'Electeur de Trèves le paſſage pour les
„ Troupes auxiliaires par le Pont de Co-
„ blents, & de faire en ſorte qu'il fournît
„ les vivres pour leſdites Troupes, & que
„ néanmoins on n'avoit mis ordre à pas
„ une de ces deux choſes.

„ IV. Que la Reine d'Eſpagne n'avoit
„ pas rompu avec la France ainſi que les
„ Hollandois avoient aſſuré qu'elle fe-
„ roit.

„ V. Que M. le Prince d'Orange ne s'é-
„ toit point trouvé avec les quinze mille
„ hommes de pié, & les huit mille Che-
„ vaux, pour marcher du côté du Rhin
„ ainſi qu'il avoit été accordé.

„ VI. Et enfin que les Hollandois n'a-
„ voient pas païé les ſubſides deſtinez pour
„ l'Armée au tems qu'il avoit été ſtipulé.

Je n'éxamine point ici ſi ces raiſons étoient bien ou mal fondées. Il ſuffit de dire que ſi l'Electeur avoit differé encore quelques ſemaines ſeulement, il auroit vu la plûpart des difficultez, dont il ſe plaignoit, aplanies. En effet deux mois furent à peine écoulez, que l'Empereur & l'Eſpagne ſe déterminèrent définitivement pour la Hollande, & que l'Electeur de Trèves & l'Electeur Palatin ſuivirent le Parti de l'Empereur. Il y a apparence que le Traité de l'Electeur de Brandebourg contribua beaucoup à hâter l'effet de la réſolution qui avoit été priſe dans le Conſeil de Vienne, & dans celui de Madrid, de ſe liguer offenſivement & défenſivement avec les Etats. La réponſe qui fut donnée, par ordre de l'Empereur,

à

1673. à leur Envoïé, en eſt en quelque manière une preuve. Mais il faut reprendre ce qui regarde la Médiation du Roi de Suède, dont j'ai commencé de parler.

Ce Prince l'avoit offerte au Roi par le Comte de Conigsmark, ſon Ambaſſadeur auprès de lui; elle avoit même été acceptée avec toute la promtitude favorable qu'un Allié pouvoit montrer à ſon Allié en pareille occaſion, & il ne reſtoit que de la faire agréer pareillement au Roi d'Angleterre d'une part, & aux Etats Généraux de l'autre, ce qui ne paroiſſoit pas difficile. Il ne fut donc plus queſtion que d'envoïer des Ambaſſadeurs aux Parties combattantes, pour leur offrir la Médiation dans les formes, & pour l'exercer au cas qu'elles vouluſſent en venir là. Le Roi de Suède en nomma quatre, qui furent le Comte de Erenſtein, le Comte Tot, le Baron Spar, & le Comte de la Garde; & comme un Médiateur puiſſamment armé a toûjours beaucoup plus de crédit qu'un autre, il fit aſſembler une grande quantité de gens de guerre à Schonen pour s'en ſervir ſelon les occurences. Il écrivit auſſi une Lettre au Roi à laquelle Sa Majeſté fit réponſe *. Cependant le Comte Tot ſe rendit en Cour & obtint une Audience favorable. Le Comte de la Garde paſſa auſſi en Angleterre, où il ne fut pas moins bien reçu, & le Comte Erenſtein avec le Baron Spar allèrent en Hollande auprès des Etats Généraux. A peu près dans le même tems †, l'Electeur de Brandebourg

* *Dès le 15. Octobre 1672.* † *Sur la fin de l'année 1672.*

debourg fit auſſi offrir ſa Médiation, & les Etats l'auroient volontiers préférée ou unie à celle de Suède, mais le Roi d'Angleterre ne l'agréa point, de ſorte qu'elle n'eut aucune ſuite. 1673.

La Suède ainſi demeurée unique Médiatrice, propoſa d'abord un lieu d'Aſſemblée pour y traiter de la paix, & les Sieurs Spar & Erenſtein étant allez s'aboucher avec le Prince devant Charleroi, auſſi-tôt après leur arrivée, propoſèrent d'abord Dunkerque & Cologne, & paſſèrent incontinent en Angleterre pour recevoir particulièrement les inſtructions de Sa Majeſté Britannique là-deſſus. Leur voïage ne fut pas long, & au retour ils demandèrent une Audience des Etats qu'ils obtinrent le 6. Janvier de cette année, & dans laquelle ils préſentèrent un Mémoire qui n'étoit tout au plus qu'un Préliminaire de Négociation; mais enſuite ils en preſentèrent un autre qui contenoit les propoſitions ſuivantes:

Les Médiateurs Suédois préſentent un Mémoire aux Etats Généraux. *Memoires de Temple. Memoires Politiques de Mr. du Mont.*

„ I. Que puiſqu'il avoit plu à Leurs Hautes Puiſſances d'accepter la Médiation de Sa Majeſté Suédoiſe, il leur plût auſſi d'avancer une œuvre ſi charitable, & de faire de leur côté les démarches néceſſaires pour en venir à une Conférence.

„ II. Que puiſque la Ville de Dunkerque avoit été nommée par les Rois de France & d'Angleterre, il plût à Leurs Hautes Puiſſances d'y envoïer leurs Ambaſſadeurs au plûtôt.

„ III. Qu'il plût à Leurs dites Hautes Puiſſances de choiſir pour cet effet des perſonnes aimant la paix, & de leur donner

1673. „ ner les ordres & les inſtructions néceſ-
„ ſaires, à ce qu'une œuvre de telle im-
„ portance fût amenée à une bonne fin en
„ peu de tems.

„ IV. Et enfin qu'il plût à Leurs dites
„ Hautes Puiſſances de donner les mains à
„ une ſuſpenſion d'armes, juſqu'à ce qu'on
„ eût trouvé les moïens de conclure une
„ bonne paix.

Leur propoſition eſt rejettée. *Mém. Id. Ibid.*

Là-deſſus les Etats Généraux aiant nommez des Députez pour traiter, le réſultat fut de refuſer également & la ſuſpenſion d'armes, & le lieu deſigné par les deux Rois pour la Négociation. Ils réſolurent néanmoins de donner communication de toute l'affaire aux Miniſtres de l'Empereur & de Sa Majeſté Catholique, afin de ſavoir avant toute choſe leur ſentiment. Cette communication ſe fit les jours ſuivans, & l'on peut juger par ce qui a déja été dit, que le réſultat n'en fût pas contraire à celui des Etats Généraux; mais que les deux Miniſtres apuïèrent de diverſes raiſons les réſolutions qu'ils avoient priſes.

Plaintes des Médiateurs. *Mem. Id. Ibid.*

La réponſe en aiant été portée aux Ambaſſadeurs Médiateurs, ils ne purent s'empêcher de ſe plaindre dans deux Mémoires * qu'ils préſentèrent, de ce qu'on avoit rejetté le lieu du Traité, à l'inſtigation des Miniſtres des Alliez qui n'avoient rien à démêler en cela, vu que la choſe étoit entièrement à la diſpoſition de Leurs Hautes Puiſſances comme Parties principales. Quant à la ſuſpenſion d'armes, ils diſoient qu'ils

* *L'un du 21. & l'autre du 26. Janvier.*

qu'ils n'euſſent pas cru que ce qu'ils avoient jugé avantageux pour l'Etat, eût été expliqué à ſon deſavantage; mais que cela n'empêcheroit pas qu'ils ne continuaſſent à faire tous leurs efforts auprès des deux Rois, afin que Leurs Hautes Puiſſances puſſent obtenir la ſatisfaction qu'elles deſiroient, ſur tout à l'égard du lieu du Traité. Ils y travaillèrent en effet le plus efficacement qu'ils purent, & même ils avoient écrit dès le 21. de longues dépêches en France & en Angleterre ſur ce ſujet; mais ce n'étoit pas une affaire auſſi aiſée à accommoder que bien des gens auroient pu penſer. Le Roi Très-Chrêtien, qui ſe croïoit en état de donner la Loi, ne ſouffroit pas volontiers que les Etats Généraux prétendiſſent conteſter avec lui dès les premiers Préliminaires; il croïoit auſſi que le refus qu'ils faiſoient d'une ſuſpenſion d'armes étoit encore une reſte de leur orgueil paſſé, & la penſée, que ce refus n'étoit peut-être qu'un effet de leur entière & aveugle complaiſance pour la Maiſon d'Autriche, ne pouvoit l'adoucir. Le Roi d'Angleterre de ſon côté, plus animé à la guerre que le Roi de France même, déclamoit contr'eux tant qu'il pouvoit, & leur imputoit tout à crime. Selon lui les Etats Généraux n'avoient aucun deſir ſincère de faire la paix: leur fierté continuoit dans leur infortune, comme dans leur proſpérité: ils refuſoient une ſuſpenſion d'armes qu'ils auroient dû demander avec ſupplication; & ils prétendoient primer dans le choix du lieu où l'on devoit traiter, refuſant par caprice celui de 1673.

Dun-

1673. Dunkerque, dont la ſituation étoit d'un commun aveu plus favorable aux trois Parties combattantes, que celle d'aucune autre Ville que l'on eût pu choiſir. Il ajoûtoit qu'il étoit inutile de lui alléguer l'invalide raiſon de la Fortification de la Place & de la dépendance du Roi Très-Chrêtien, à lui qui quelques années auparavant avoit bien voulu traiter avec eux dans leur propre Païs & dans une Ville non ſeulement cloſe, mais auſſi fortifiée comme Breda.

Autre Mémoire préſenté aux Etats Généraux. *Mém. Id. Ibid.*

Tout cela aiant été écrit, pour réponſe de la part des deux Rois, aux Sieurs Spar & Erenſtein, ils en donnèrent avis aux Etats Généraux le 13. Fevrier, par un Mémoire qui contenoit en ſubſtance:

„ Qu'aiant communiqué la réſolution de „ Leurs Hautes Puiſſances aux Rois de „ France & d'Angleterre, ils avoient tâ„ ché de leur faire accepter l'une des Pla„ ces propoſées, & que le Roi de France „ n'avoit donné là-deſſus ni refus poſitif, „ ni eſpérance conſidérable, mais que le „ Roi d'Angleterre avoit expliqué leur refus „ comme une marque d'averſion pour la „ paix, & qu'il avoit fait ſavoir à eux Mé„ diateurs, que la peine qu'ils prenoient lui „ étoit bien agréable; mais que puiſque les „ Etats ne ſatisfaiſoient pas aux moïens „ qu'on avoit propoſez, il étoit obligé de „ laiſſer le cours des affaires entre les mains „ de Dieu & à ſes armes. Surquoi ils „ prioient Meſſieurs les Etats qu'il leur plût „ de leur fournir les moïens néceſſaires „ pour l'avancement de la paix, afin que „ leur peine ne fût pas inutile. Là-deſſus,

les

„ les Etats déliberèrent & ordonnèrent le 21. 1673.
„ que les Ambaſſadeurs ſeroient affectueu-
„ ſement remerciez de la peine qu'ils pre-
„ noient toûjours pour une ſi ſainte œu-
„ vre que l'étoit celle de la paix;" mais on leur répréſenta auſſi que la Ville de Dunkerque n'étoit pas un lieu propre: qu'ils avoient laiſſé aux deux Rois le choix de pluſieurs autres Places neutres, & qu'il n'étoit pas juſte que le Traité fût rompu pour un ſi leger ſujet.

Les Rois de France & d'Angleterre refuſent le lieu propoſé pour traiter.

On voit par tout cela combien les Préliminaires donnèrent de peine aux Médiateurs. Les obſtacles qui y ſurvenoient de tous côtez, furent comme un préſage du peu de ſuccès qu'ils avoient à eſpérer de leur Médiation. Néanmoins ils ne ſe rebutoient pas, & comme plus l'affaire étoit épineuſe & difficile, plus ils pouvoient s'en promettre d'honneur & de gloire au cas qu'ils y réüſſiſſent, ils ſe roidiſſoient contre les difficultez, & ne donnoient aucun rélâche à leurs offices, ni à leurs inſtances. Ils avoient écrit de nouveau aux Cours de France & d'Angleterre, pour obtenir des deux Rois un deſiſtement touchant la Ville de Dunkerque, & leur approbation en faveur de l'une des huit Places propoſées par les Etats; mais la réponſe n'aiant pas été telle qu'ils deſiroient (ſoit que les deux Rois fuſſent bien-aiſes de gagner du tems, ou qu'en effet celui de la Grande Bretagne fût auſſi difficile ſur le choix du lieu qu'il le faiſoit paroître) il ne leur reſta point d'autre parti à prendre que de renouveller leurs inſtances auprès de Leurs Hautes Puiſſances,

1673. sances, pour obtenir d'elles la condeſcendance que les autres refuſoient d'avoir. Dans cette vuë ils donnèrent un Mémoire le 9. ou 10. de Mars qui contenoit en ſubſtance:

Nouveau Mémoire préſenté aux Etats pour obtenir leur conſentement à ce que les deux Rois deſiroient.

„ Que le Roi Très-Chrêtien n'auroit eu „ aucune répugnance à choiſir l'une des „ huit Places propoſées, & que le Roi „ d'Angleterre ne ſe ſeroit pas non plus „ rendu difficile à cet égard, s'il y en avoit „ eu quelqu'une entre toutes auſſi commode pour la Négociation que celle de „ Dunkerque. Mais que Sa Majeſté Britannique aiant conſidéré que toutes ces „ Places étoient fort éloignées de ſa Cour, „ cela lui avoit fait croire que de ce côté „ on avoit fort peu d'inclination à la paix, „ & qu'à cauſe de cela il étoit marri (à ce „ qu'on diſoit) de l'avoir fait paroître ſi „ grande de ſon côté, puiſqu'on rejettoit „ une Place qui étoit propre à toutes les „ Parties indifféremment: qu'en ce rencontre on déféroit davantage aux Miniſtres „ étrangers qu'aux Rois mêmes, comme „ Parties principales, & à l'amour de la „ paix, voire mêmes plus qu'au propre „ bien de l'Etat; & que partant leſdits „ Rois expliqueroient cette rejection du lieu „ & de la ſuſpenſion d'armes qu'on avoit „ propoſée, pour une marque évidente d'une averſion à la paix; mais que nonobſtant cela ils ne laiſſeroient pas de perſiſter dans leurs bonnes inclinations, ſi „ on en faiſoit de même de ce côté. Que leur „ cauſe étoit d'autant plus juſte, qu'ils avoient été plus promts à offrir la paix à leurs

En-

„ Ennemis, & qu'eux l'avoient rejettée avec 1673.
„ d'autant plus d'animosité; mais que si l'An-
„ gleterre persistoit opiniâtrément à ne vou-
„ loir point d'autre lieu que la Ville de Dun-
„ kerque, & que Messieurs les Etats de leur
„ côté, à la persuasion des Ministres de leurs
„ Alliez, se tinssent absolument à leur pre-
„ mière proposition, ils prioient Leurs Hau-
„ tes Puissances de penser sérieusement aux
„ grans préparatifs de guerre qu'on faisoit en
„ France & en Angleterre, & que partant ils
„ les supplioient très-affectueusement de
„ consentir enfin à envoïer leurs Ambassa-
„ deurs à Dunkerque, &c.

Offices des Médiateurs sans succès.

Trois jours après* les Ambassadeurs Médiateurs redonnèrent sur le même sujet un autre Mémoire plus étendu que le précédent, mais qui ne fit pas plus d'effet pour cela. Il rouloit tout entier sur les raisons qui portoient le Roi d'Angleterre à ne vouloir point se départir de la nomination qu'il avoit faite de la Ville de Dunkerque pour y traiter de la paix, & n'étoit proprement qu'une communication aux Etats des intentions de Sa Majesté Britannique, suivant les dernières Lettres que les Ambassadeurs Médiateurs en avoient reçuës. Ils y remontroient à Leurs Hautes Puissances, qu'il étoit de leur prudence & de leur équité de bien peser les raisons que Sadite Majesté alléguoit pour justifier le refus qu'elle faisoit des huit Places proposées, & sa résolution de ne point traiter ailleurs qu'à Dunkerque.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.

La Ville de Cologne est enfin choisie pour le lieu du Congrès

Malgré tous ces Mémoires, & les spécieuses raisons dont ils étoient remplis, il y a bien de

Mem. Idem Ibid.

* *Le 13. de Mars.*

1673. de l'apparence que les deux Rois ne ſe montrèrent ſi long-tems difficiles ſur la nomination d'un lieu de Congrès, que pour ſonder plus aiſément les diſpoſitions où étoient alors les Etats Généraux, & prendre leurs meſures avec plus de loiſir pour la Campagne prochaine. Ce n'eſt pas que cette nomination ne ſoit d'ordinaire un avantage, & que le ſeul honneur qui en revient à celui qui le remporte, ne faſſe preſque toûjours un des principaux intérêts des Parties en pareille occaſion. Mais on peut dire qu'en celle-ci il n'en étoit pas de même: l'avantage extraordinaire que les deux Rois avoient ſur les Etats Généraux par leurs armes, levant abſolument toute la difficulté, & ne laiſſant aucun lieu de douter à qui que ce pût être, que ſi Leurs Majeſtez entroient en Négociations de paix, elles le faiſoient en Victorieux, & n'y étoient portez que par les motifs de leur bonne & favorable intention. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après que les Ambaſſadeurs Médiateurs eurent préſenté le dernier Mémoire dont je viens de donner un Extrait, ils reçurent une Lettre de Milord Arlington, par laquelle ce Seigneur leur aprenoit que le Roi d'Angleterre, à la perſuaſion du Roi de France, avoit enfin accepté les Villes de Cologne ou d'Aix-la-Chapelle pour y traiter la paix; & l'ordinaire ſuivant une autre du Comte Tot avec l'avis du choix définitif que Sa Majeſté Très-Chrêtienne avoit fait de la Ville de Cologne.

FIN du VI. *Livre & du Troiſième Tome.*

Ad 1247-3 Rés